Feuilleton : Sur la route des Croisades

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15077 – 7 F

MARDI 20 JUILLET 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Le Parti libéral-démocrate ayant perdu la majorité absolue

Un gouvernement conservateur de coalition pourrait être formé au Japon

Bien qu'ayant perdu la majorité absolue qu'il détenait à la Diète, le Parti libéral-démocrate (PLD) reste – avec 223 sièges sur 511 – le principal parti politique japonais à l'issue des élections législatives du dimanche 18 juillet. Il devra sans doute composer avec les nouveaux mouvements conservateurs pour former un gouvernement de coalition. Le premier ministre Kiichi Miyazawa a indiqué lundi, dans une conférence de presse, que le PLD n'entendait pas renoncer au pouvoir et qu'il allait entamer des négociations avec les autres partis. Mais il n'a pas encore annoncé sa démission, qui semble néanmoins probable.

TOKYO

de notre correspondant

Appelés aux urnes, dimanche 18 juillet, pour un scrutin qui, pour la première fois depuis 1955, leur offrait la possibilité de *rompre le monopole du pouvoir* exercé par le Parti libéral-démocrate (PLD), les électeurs ont exprimé leur scepticisme : le taux de participation a été le plus faible de l'histoire des consultations législatives (67,2 %). Conservant sa force au PLD, qui ne dispose cependant plus de la majorité absolue, les Japonais ont en revanche désavoué le Parti socialiste (PSJ), qui perd la moitié de ses sièges, et fait entrer dans la course les nouveaux partis conservateurs.

La recomposition du paysage politique attendue est donc incomplète : de ce scrutin sortent un parti gouvernemental endolori mais encore prépondérant, un grand vaincu socialiste et de petits vainqueurs au programme vague. La désignation du premier ministre s'annonce laborieuse – Kiichi Miyazawa pourrait démissionner pour n'avoir pas su éviter la scission de son parti – et le Japon s'achemine vers une période d'instabilité politique avec un exécutif affaibli ayant besoin d'un soutien extérieur pour gouverner.

Après avoir perdu la majorité au Sénat en 1989, le PLD n'a pas recouvré celle qui lui avait échappé à la Chambre basse avant même que les électeurs aient eu à se prononcer, du fait de la défection d'une quarantaine de ses élus. Il conserve néanmoins autant de sièges qu'à la veille du scrutin et demeure la première force politique avec 223 députés (la majorité est de 256). Il en comptait 275 avant la scission et 222 après (plus cinq non-inscrits). Il paraît donc à même de demeurer au pouvoir, en formant soit un cabinet minoritaire, soit une coalition.

C'est très vraisemblablement parmi les tenants du nouveau conservatisme – représenté par trois formations qui ont fait une percée remarquée – et les indépendants, dont le nombre a fortement augmenté, de 15 à 30, dont 10 lui sont déjà acquis, que le PLD cherchera des alliés.

Si l'on a pu parler de « tournant historique » à propos d'élections qui se déroulaient sous le signe de la première scission profonde du parti gouvernemental depuis 1955, le verdict des électeurs tend à nuancer ce jugement.

PHILIPPE PONS

Lire la suite et nos informations page 3

La fin d'une époque

CHOC politique ou tempête dans un verre d'eau ? Il semble que les élections du dimanche 18 juillet auront, tout compte fait, conforté la domination des conservateurs sur la vie politique nippone, tout en faisant éclater leur camp en partis rivaux. Malgré les apparences, la scène politique japonaise demeure fondamentalement conservatrice, à l'instar de sociétés asiatiques encore marquées par un confucianisme bimillénaire.

Cela n'empêche pas le Japon de se trouver, à son tour, emporté par ce mouvement général de remise en cause des structures politiques traditionnelles qui déstabilise nombre de pays occidentaux. Cet archipel, qui cultive avec acharnement ses particularismes, souffre à son tour de la désaffection des électeurs pour les grands partis, ouvrant la porte à de nouvelles ambitions, souvent plus démagogiques que raisonnables.

LE Japon entre dans une période de transition, après trente-huit années de stabilité politique s'apparentant souvent à l'immobilisme. Le Parti socialiste, divisé entre dogmatiques et pragmatiques prêts à s'allier aux conservateurs « modérés », est menacé d'éclater, comme le Parti libéral-démocrate (PLD). Ce dernier, ayant perdu le monopole du pouvoir, devrait être contraint de nouer des coalitions fragiles avec les nouveaux mouvements conservateurs dirigés par des hommes le plus souvent issus de ses rangs.

Cette situation risque d'engendrer un nouveau Japon, non pas régénéré mais affaibli – du moins à terme – par ses rivalités internes comme par un renforcement de sa bureaucratie face à un gouvernement hétérogène, principalement préoccupé par sa survie politique. Chargé d'expédier les affaires courantes lors du dernier sommet du G 7 à Tokyo, le premier ministre Kiichi Miyazawa avait adopté un profil bas. Ses successeurs ne se sentiront sans doute pas liés par les décisions des Sept.

LES conséquences de la crise nippone n'en sont que plus préoccupantes. Déjà bien en peine de tenir sa place de grande puissance et d'en assumer les responsabilités autres que financières, hésitant à jouer un rôle dans la solution des différends internationaux, souvent plus préoccupé par ses intérêts économiques étroits que par les grands équilibres mondiaux, l'archipel risque également de se trouver diminué dans ses relations avec son principal allié, et rival, les Etats-Unis. Les pays asiatiques s'inquiètent déjà des conséquences dans la région d'un affaiblissement politique du Japon.

La « réforme » à laquelle se réfèrent les petits partis sortis vainqueurs du scrutin pourrait n'être qu'un leurre. Le partage du pouvoir prendrait alors la priorité sur les indispensables changements de structure à la mesure des mutations sociales du pays et de son rôle international (réforme fiscale, ouverture du marché du riz, lutte contre la corruption...). Et ces élections apparaîtraient alors comme un coup pour rien.



Le Parlement réuni en congrès à Versailles

M. Balladur refuse une autre réforme de la Constitution

Les députés et les sénateurs, réunis à Versailles, devaient, lundi 19 juillet, approuver une révision constitutionnelle réformant la composition et le rôle de la Haute Cour de justice et du Conseil supérieur de la magistrature, que leur a soumise M. Mitterrand. Devant le Congrès, M. Balladur a annoncé que la seconde réforme souhaitée par le président de la République, qui accroîtrait les pouvoirs du Parlement, ne lui paraît pas opportune à un an de l'élection présidentielle et alors que l'essentiel des efforts de la majorité doit porter sur le « redressement intérieur et extérieur de notre pays ».



Lire page 6 l'article de THIERRY BRÉHIER

POINT

Dépolitiser la justice

La révision constitutionnelle permet aux citoyens d'engager une procédure pénale contre des membres du gouvernement et retire au président de la République le droit de nommer les membres du Conseil supérieur de la magistrature.

page 7

Sur la route des Croisades

Le Monde publie, à partir d'aujourd'hui, un feuilleton d'été de Jean-Claude Guillebaud, reprenant, en dix-huit étapes, l'itinéraire de la première Croisade.

De Clermont-Ferrand à Jérusalem, cette mythique « route de l'Orient », jalonnée de guerres et de massacres, ne fut pas seulement le théâtre de l'une des épopées les plus extraordinaires de l'Histoire. Partie d'Europe en 1096, jetant sur les routes des dizaines de milliers de chevaliers ou sergents en armes, « piétons », prêtres, mais aussi paysans, femmes et enfants, la première Croisade marqua en quelque sorte la naissance de l'Occident et infligea à l'islam une blessure jamais guérie. En fondant les royaumes francs de l'Orient, elle préfigura les entreprises coloniales de l'époque moderne.

De Constantinople à Antioche, de Tripoli à Saint-Jean-d'Acre, subsistent d'innombrables vestiges de cette « période franque » : châteaux et forteresses, églises, ports ou cimetières... Mais c'est dans la mémoire collective, dans les cultures locales, dans le langage courant lui-même que les souvenirs demeurent les plus nombreux. Or, chaque jour désormais, cette « mémoire des Croisades » se trouve ravivée par l'histoire la plus immédiate : opposition entre orthodoxes et latins dans les Balkans, fondamentalisme islamique en Orient, intolérance ethnique en Europe, antagonismes religieux en Terre sainte... Cette « route des Croisades » retraverse, de façon troublante, l'actualité.

page 2

L'ÉCONOMIE

Les faiblesses du géant américain

La *« sortie de récession »* aux Etats-Unis est laborieuse. Manifeste en 1992, la reprise s'essouffle. La confiance fluctue de façon erratique. Des difficultés qui *s'expliquent par les faiblesses* structurelles de l'économie américaine : insuffisance de l'épargne, productivité médiocre et fragilité financière.

Lire aussi : Pourquoi l'épargne entrave la reprise en France, par André Babeau ; les privatisations en Amérique latine : (V) le Pérou ; les pages Perspectives, Opinions, Conjoncture et Mode d'emploi.

pages 21 à 28

L'ÉTÉ FESTIVAL

Somptueuse création au Festival de Weimar où, dans la ville de Goethe, Manfred Karge met en scène la première version du *Faust*. Nice fête le vingtième anniversaire de sa Parade du jazz qui se déroule, comme tous les ans, en plein air, dans les jardins de Cimiez.

pages 11 et 12

L'impossible secret

L'affaire OM-Valenciennes souligne la complexité de la procédure de l'instruction

par Anne Chemin

Un juge d'instruction discret, un procureur bavard, des avocats tour à tour vindicatifs et effacés : jour après jour, l'instruction tumultueuse menée à Valenciennes met en lumière les ambiguïtés du mythique secret de l'instruction. La confusion est telle que l'on en vient souvent à oublier les règles qui le régissent.

Introduit dans le code de procédure pénale en 1958, le secret de l'instruction ne s'impose ni à la personne mise en examen, ni aux journalistes, ni aux parties civiles, qui sont libres de s'exprimer à loisir, à condition, bien sûr, de respecter les lois. En cas de dérapage, la presse s'expose ainsi aux droits de réponse, aux procès en diffamation et, depuis le début de l'année, aux communiqués diffusés par le juge des référés en vertu du respect de nouvelles dispositions sur la présomption d'innocence.

Les procureurs de la République eux-mêmes ont le droit de s'affranchir du secret de l'instruction. Dès 1959, le garde des sceaux de l'époque, Edmond Michelet, proposait ainsi, dans une circulaire, d'appliquer *« avec discernement »* l'article 11 du code de procédure pénale qui régit ce secret. *« Le procureur de la République peut, s'il l'estime nécessaire, fournir à la presse un communiqué écrit concernant les faits ayant motivé la poursuite »*, notait-il, avant d'émettre la réserve suivante : *« La pratique parfois constatée jadis de la conférence de presse au cours de l'enquête ou de l'information doit être rigoureusement proscrite. »* Vingt-six ans plus tard, Robert Badinter étant garde des sceaux, le directeur des affaires criminelles et des grâces, Bruno Cotte, encourageait les magistrats du ministère public à recourir plus fréquemment aux communiqués. « [Ils] *sont de nature*, écrivait-il en 1985, *à mettre un terme à la propagation de rumeurs ou de contre-vérités résultant le plus souvent de l'exploitation de renseignements fragmentaires ou peut-être insuffisamment vérifiés.* »

Les avocats, eux non plus, ne sont pas totalement soumis au silence. Le secret professionnel les oblige certes à s'abstenir de *« communiquer des renseignements extraits du dossier ou de publier des documents, pièces ou lettres intéressant une information en cours »*.

Lire la suite page 8

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G-B., 85 p. ; Grèce, 250 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

SUR LA ROUTE DES CROISADES

par Jean-Claude Guillebaud

Sur cette route inouïe – Constantinople. Antioche, Jérusalem, Akaba..., – on ne part pas innocemment. Ni avec ingénuité. Autant s'expliquer sans détour comme on le faisait, jadis, au chapitre des prolégomènes : *« Où l'on verra l'auteur donner ses raisons... »* Reprendre le chemin des Croisades? Neuf siècles après? Cheminer le long du Danube, de l'Oronte ou du Jourdain, derrière les escadrons cuirassés de Godefroi de Bouillon ou les pèlerins illuminés du moine Gautier Sans Avoir qui chantaient à tue-tête le *Vexilla Regis prodeunt*? Préparant ce voyage depuis plusieurs mois, j'enregistre des commentaires circonspects ou exagérément gourmands, soupçonneux ou trop empressés. Ils font eux-mêmes «partie du sujet».

Car, enfin, cette passion spontanée ou cette gêne... Le mot «croisade», chargé de connotations embarrassantes, exprime globalement une tentation conquérante. Ou un remords historique qu'il s'agit moins de conjurer que de regarder en face. Inventé par le pape Urbain II en novembre 1095 au concile de Clermont-Ferrand – *crucesignatus*, hiérosolymitains, croisés, – il désigne, depuis près d'un millénaire, cette forme de conviction absolue capable de jeter sur le chemin des foules rêveuses. Et casquées.

Sous l'apparat du rassemblement et la séduction de la foi collective – oriflammes déployées, cantiques à pleine voix – pointent les massacres et les inquisitions à venir. Ceux du onzième siècle, certes, mais tant d'autres également! Ceux des conquistadores de la Caraïbe ou du Mexique, ceux des répressions coloniales, des Saint-Barthélemy aux tueries de Madagascar ou d'ailleurs, qui procéderont peu ou prou des mêmes certitudes intolérantes. *« On ne pouvait voir sans horreur*, écrira Guillaume de Tyr dès le treizième siècle, *cette multitude de morts, ces membres épars jonchant la terre de tous côtés, et ces flots de sang inondant la surface du sol. »*

Les grandes découvertes ne furent pas autre chose qu'une démarche « croisadiste », mais basculée vers l'ouest

Le mot «croisade» transporte ainsi avec lui une violence originelle et spécifique (la «guerre juste») comme l'orage porte la foudre. Prudents, on ne l'utilise plus guère aujourd'hui qu'en forme de reproche ou bien apprivoisé par l'usage courant et dégradé en raccourci médiatique : croisade contre le tabagisme et *tutti quanti*... En réalité, ces trois syllabes, ces expéditions gigantesques et renouvelées continûment pendant trois siècles, fondent bel et bien quelque chose de considérable autant qu'ambigu : l'Occident.

Rien de moins.

Les grandes découvertes elles-mêmes – celle de Colomb, qu'on célébra en 1992 dans la pompe – ne furent pas autre chose qu'une démarche «croisadiste», mais basculée vers l'ouest : convertir les âmes pour Dieu et conquérir les terres pour le roi! *« Vos Altesses parviendront à convertir à notre Sainte Foi une multitude de peuples*, écrira Colomb au roi d'Espagne, *en gagnant de grandes seigneuries et richesses. »* Colomb avait lu, dit-on, *la Chanson d'Antioche* de Richard le Pèlerin, rêvait d'alliance avec le grand khan des Mongols et voulait prendre l'islam à revers.

Symbolique des dates : lorsque Colomb part pour l'Amérique en 1492, le dernier roi musulman de Tolède vient justement d'être chassé, cette même année, par la *Reconquista* en Espagne. La découverte du Nouveau Monde en 1492 comme prolongement et «continuation» de la prise de Jérusalem en 1099 : la filiation est trop rarement soulignée.

Cette première croisade quittant la France en août 1096 est donc bien «l'organisatrice involontaire» de notre deuxième millénaire tout entier. En reprenant cet itinéraire vers le Saint-Sépulcre sur une route de légende tracée jadis par Charlemagne, il faut donc s'interroger sur ce que l'on fait. Rameuter un tel souvenir en 1993, n'est-ce point réintroduire, fût-ce de manière oblique, je ne sais quelle nostalgie de *Reconquista* blanche et chrétienne, relégitimer une espérance, certes, mais aussi une intolérance européenne enracinée très profond? Car il s'agit bien d'Europe dans cette affaire. *« S'il est au Moyen Age une politique que l'on puisse qualifier d'européenne*, écrit l'historien Jean Richard, *c'est certainement la politique des Croisades. »* On y reviendra... Voilà en tout cas un passé qui, tout à la fois, nous définit et nous encombre.

Pourquoi, diable, retourner sur ces traces-là? Parce qu'elles sont encore plus fraîches qu'on ne l'imagine! Le passé n'est pas si loin. Deux mots pour le dire. A l'approche de ce «deuxième an mil», celui vers lequel nous avançons avec crainte et confusion, on dirait même que le passé a littéralement changé de statut. *« Une nouvelle étoile*, écrivait en mai 1993 Daniel Lindenberg, *semble être en hausse constante au firmament des grandes valeurs civiques : la mémoire. »*

Il est vrai que les plus grands ébranlements de cette fin de siècle, et surtout le grand naufrage communiste, ont dissipé l'illusion selon laquelle *« du passé on pouvait faire table rase »*. Avec le mur de Berlin, une figure emblématique du vingtième siècle s'est effondrée dans la désillusion, celle de «l'homme nouveau» – *El Hombre Nuevo!* – affranchi des fatalités de l'Histoire et présomptueux bâtisseur de l'avenir. Le passé, fantôme dérangeant, cadavre ressuscité, vient de resurgir partout en Europe, proliférant et impérieux. Sous la banquise disloquée, de Bucarest à Moscou et de Dresde à Sarajevo, l'Histoire refait surface et reprend son cours.

On s'avise, en somme, que le passé, plus qu'un avenir redevenu indéchiffrable, gouverne obstinément notre présent. Le passé? Celui, immédiatement discernable en Europe centrale, des traités de Versailles et Trianon par exemple; celui des Empires ottoman ou austro-hongrois; celui, chez nous, des Lumières, de la Révolution ou de Vichy. Ce *« passé qui ne veut pas passer »*, comme disent les Allemands, et que l'on questionne à nouveau avec une humble anxiété. Ce passé vers lequel, bizarrement, se retournent les peuples jetés trop vite dans une modernité qui pèche par étourderie amnésique.

Ainsi, des événements surgissent, des incendies se rallument en Europe et ailleurs, des forfaits s'accomplissent que seul le passé – même lointain – rend analysables. Celui des croisades serait-il trop archaïque? Trop reculé vers l'amont occidental? Certainement pas. Dans ces colères et ces rancunes qui traversent l'actualité comme des frissons de fièvre, d'étranges réminiscences sont perceptibles. Dissimulées derrière les fumées de l'événement cheminent mille allusions auxquelles on ne prend point garde et qui renvoient explicitement à ce «temps long» des Croisades.

Combien veut-on d'exemples?

Avant de tirer ses coups de revolver sur le pape Jean-Paul II, le 13 mai 1981 sur la place Saint-Pierre de Rome, le Turc Ali Agça s'était expliqué dans une lettre sur ses mobiles : *« J'ai décidé de tuer Jean-Paul II, commandant suprême des croisés. »* Ce n'était point là parole de fou. Le brasier du Proche-Orient, sans cesse rallumé, brûle encore – et principalement – au feu de ce souvenir-là. Pour l'imaginaire musulman, les Croisades demeurent la déchirure initiale, la blessure jamais tout à fait cicatrisée et qui légitime encore, aux yeux des plus durs, toutes les formes de djihad.

Les principaux dirigeants contemporains du Proche-Orient, de Gamal Abdel Nasser à Hafez El Assad, en passant par Mouamar Kadhafi ou Saddam Hussein, furent nourris de l'épopée des Croisades qui s'acheva, avec la bataille de Hattin (en 1187), par l'expulsion des Francs de Jérusalem. L'Etat d'Israël, assimilé à un nouvel Etat croisé par la rhétorique baasiste, connaîtra fatalement, répète celle-ci, un sort identique et le monde arabe trouvera tôt ou tard son nouveau Saladin, le Salah al Din des chroniques, qui sut unifier l'islam combattant. Nasser, «*socialiste arabe*», *se* compara à Saladin, Assad également. *« Le président syrien*, écrit par exemple l'historien Thierry Blanquin, *a toujours été très imprégné, comme les Israéliens et pour des raisons inverses, de l'histoire des Croisades. »*

Plus précisément, on ignore en général au sujet de l'OLP que, des trois divisions de l'Armée de libération de la Palestine, l'une portait encore le nom de Hattin et l'autre celui de Aïn Jalout, deux noms qui renvoient clairement à la déroute du royaume franc. *« On est souvent surpris*, ajoute l'écrivain libanais Amin Maalouf, *de découvrir à quel point l'attitude des Arabes et des musulmans en général à l'égard de l'Occident reste influencée aujourd'hui encore par les événements d'il y a sept siècles. »* Quant aux chrétiens d'Orient, dont le statut précaire fut au centre de l'interminable guerre du Liban, c'est leur alliance «pro-occidentale» avec les Etats francs qui scella jadis leur isolement. Dans la presse de Beyrouth comme dans celle de Damas ou de Jérusalem, les références aux Croisades sont un quasi-réflexe. On en sous-estime, au-dehors, la puissance symbolique.

Ainsi certains rappels, pourtant assez convenus, furent-ils mal compris chez nous. La hâte avec laquelle, durant la guerre du Golfe de 1991, Saddam Hussein se posa à son tour en nouveau Saladin dressé face à l'Occident ne fit sourire que les oublieux. Dans le petit peuple arabe, dans les médinas de Jordanie ou du Maghreb, la symbolique fut d'autant mieux comprise que Georges Bush, de son côté, invoquait Dieu, la prière et la «guerre juste» pour justifier l'opération «Desert Storm» et l'envoi d'une armada occidentale pour libérer le Koweït.

Faisant cela, il répétait sans le savoir, presque mot pour mot, les paroles fameuses du pape Urbain II appelant aux Croisades. *« Engagez-vous sans tarder; que les guerriers arrangent leurs affaires et réunissent ce qui pourvoira à leur dépense... Dieu le veut! »* Délivrer le Saint-Sépulcre d'un côté, libérer les puits de pétrole de l'autre. *« In God we trust »*, est-il écrit sur les dollars américains. Les croisés, eux aussi, sollicitaient Dieu et entendaient fonder un «nouvel ordre international»...

Ironie de l'Histoire : même le ralliement, en 1991, de la Syrie à la coalition occidentale reproduisait un cas de figure qui fut celui des onzième et douzième siècles. Les premiers rois francs de Jérusalem, Baudouin Ier et Baudouin II, firent alliance en effet, pendant une soixantaine d'années, avec Damas.

Mais si les rapports entre l'Islam et l'Occident sont encore hantés par le souvenir des royaumes francs de Jérusalem, d'Edesse, d'Antioche ou de Tripoli, il en va de même des antagonismes, ravivés aujourd'hui, entre les chrétientés latine et orthodoxe. Lorsque éclatèrent au printemps 1991 les premiers combats dans la Fédération yougoslave déliquescente, on prêta peu d'attention à un «détail» : la ligne de front entre les deux Républiques sécessionnistes et le reste de la Yougoslavie coïncidait exactement avec la ligne de partage de l'an 395, celle que traça l'empereur latin Théodose entre les deux Empires romains, chacun étant attribué à l'un de ses fils; ligne devenue la frontière entre le monde orthodoxe (Byzance) et l'univers latin (Rome); frontière enfin vers laquelle les armées franques s'étaient justement avancées durant l'été 1096 à la rencontre des émissaires de l'empereur byzantin. Cette même frontière sépara, par la suite, l'Empire ottoman de celui des Habsbourg.

L'Histoire est têtue.

« Les Serbes, écrivait en avril 1993 l'historien François Fejtö, *ne négligent pas de mettre dans leur jeu l'orthodoxie chrétienne, en se présentant comme les successeurs des croisés contre l'islamisme qu'ils accusent de viser, à travers les Balkans, ni plus ni moins que la conquête de toute l'Europe. »*

Mais s'ils se posent volontiers en «rempart de la chrétienté» face à l'islam, les «purificateurs» serbes du président Milosevic convoquent paradoxalement d'autres sortes de souvenirs pour mobiliser la vieille solidarité du monde orthodoxe face aux «papistes» latins qui soutiennent les Croates catholiques. Là encore, les rhétoriques et les propagandes renvoient aux croisades.

Début 1993, alors qu'une intervention occidentale en Bosnie était à l'ordre du jour, les artilleurs serbes postés sur les hauteurs de Sarajevo menaçaient volontiers de représailles (par missiles)... le Vatican! On retrouvait curieusement dans leur bouche, exprimé de façon basique et violente, l'antique rancune orthodoxe à l'endroit des Latins. Or si le schisme entre Rome et Constantinople (1054) précède d'une quarantaine d'années la première Croisade, c'est la prise – et le pillage – de Constantinople par les armées franques (1204) qui consomma l'irréparable. L'orthodoxie, débouchant plus tard sur le messianisme russe de la «troisième Rome», se confondit dès lors avec un nationalisme exacerbé qui s'affirma contre le monde latin.

Le souvenir des Croisades est non seulement revisité, mais falsifié

Or, aujourd'hui, la dislocation de l'URSS et le réveil du «chauvinisme grand-russe» viennent de rappeler aux Occidentaux incrédules que cette blessure, elle non plus, n'est pas refermée. L'irréductible hostilité panslave et orthodoxe qui s'exprime dans les milieux slavophiles de Russie s'appuie volontiers sur le souvenir des *« horreurs perpétrées par les Latins à Constantinople »* au début du treizième siècle.

En rejetant la *« démocratie importée du dehors »*, en récusant le *« modèle occidental »* dont s'inspire Boris Eltsine, en rameutant la spécificité de la *« Sainte Russie »*, c'est aussi le vieux discours anti-latin que l'on réactive. Quiconque voyage un peu en Sibérie ou sur la Volga ne s'étonne plus de réentendre ces sortes de fulminations dans la bouche d'un pope «de base».

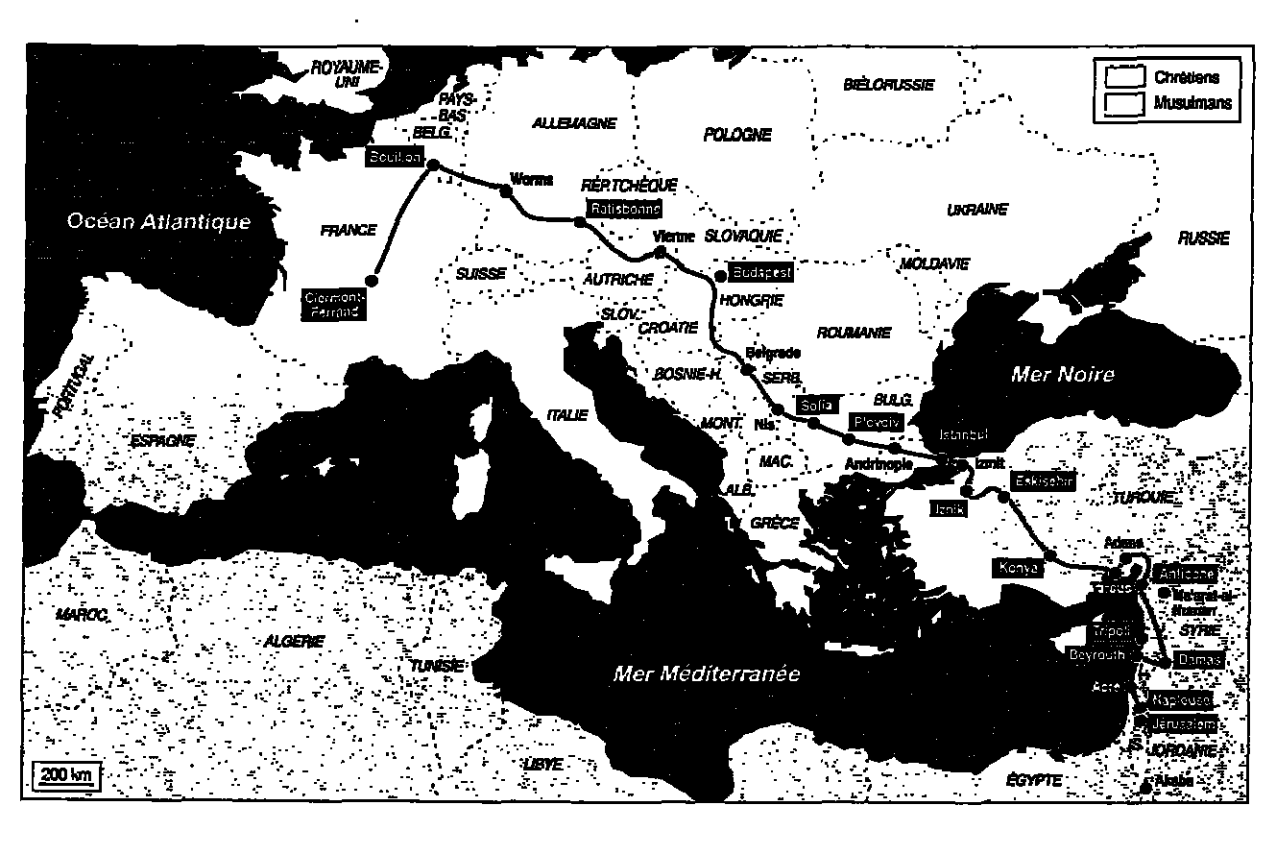
Douterait-on encore de l'actualité des Croisades?

Certes, non. A un détail près. Leur souvenir est non seulement revisité sans relâche, mais il est également falsifié, sélectionné, instrumentalisé. Dans un camp comme dans l'autre, chez nous comme ailleurs. *« Il faut beaucoup de courage*, m'écrivait Roger Deladrière, l'un des meilleurs spécialistes de l'Islam, *pour entreprendre de remettre de l'ordre dans un domaine où a joué à plein la falsification de l'Histoire. »* Les leaders arabes d'aujourd'hui, dressés contre Israël, oublient volontiers que les juifs furent pendant deux siècles leurs alliés contre les Francs et que le philosophe juif Maimonide, pour ne citer que lui, fut médecin à la cour de... Saladin. Les orthodoxes négligent la responsabilité particulière d'Alexis Comnène, empereur de Byzance, dans l'inspiration et le ravitaillement des Croisades.

Les chrétiens «croisadistes», rêvant d'une nouvelle Europe catholique et perpétuant une vision sulpicienne des Croisades, passent volontiers sous silence les massacres et les pogroms dont elles furent jalonnées. Quant aux historiens laïcs et hypercritiques, héritiers des sarcasmes anti-Croisades des encyclopédistes (Diderot en tête), ils demeurent fâcheusement imperméables à la sincérité messianique bouleversante des premiers croisés.

Cette mémoire qui revient hanter notre présent n'est donc pas une donnée inerte. Neuf siècles après, c'est encore un enjeu. Et il est à vif. C'est aussi un immense territoire qu'il s'agit de parcourir et reparcourir avec le dessein têtu, comme l'écrit Pierre Vidal-Naquet dans *les Assassins de la mémoire*, de *« séparer le faux du vrai »*. Est-il d'autres manières de lutter contre les perfidies souvent menteuses du souvenir?

Partons! ■



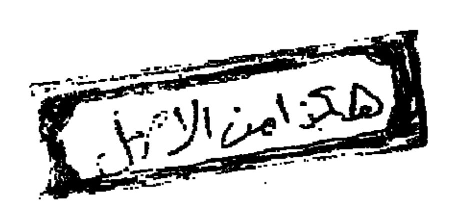
1. – Le passé convoqué

En 1096, commençait avec la première Croisade une sanglante épopée européenne. Cet événement fondateur donna naissance à l'Occident. Neuf siècles après, les souvenirs liés à cet épisode gouvernent encore nos rapports avec le reste du monde.



La hâte avec laquelle, durant la guerre du Golfe de 1991, Saddam Hussein se posa en nouveau Saladin dressé face à l'Occident ne fit sourire que les oublieux.

PROCHAIN ÉPISODE : CLERMONT-FERRAND, LE TEMPS DES CATHÉDRALES



Les « habits neufs »

Prudence et pragmatisme

JAPON : le résultat des élections législatives

Les « habits neufs » du conservatisme

La droite nippone, bien que divisée, s'est mieux adaptée que le Parti socialiste à la fin de la guerre froide

TOKYO

de notre correspondant

Le conservatisme japonais paraît insubmersible. Irritation de l'opinion publique indignée d'une succession de scandales, scissions, laminage de sa représentation parlementaire : rien n'y fait. Ebranlé, le Parti libéral-démocrate (PLD) demeure une force politique incontournable. Bien plus, grâce à l'apparition de nouveaux partis qui en sont issus, l'aire conservatrice s'est élargie, enrichie d'alternatives, dont la substance reste cependant à étayer. Le conservatisme dans ses « habits neufs » reste au centre d'une recomposition du paysage politique nippon avec, toutes formations confondues, 335 élus sur 511.

Le grand vaincu est, en revanche, le Parti socialiste (PSJ), première formation d'opposition, qui, plus encore que les conservateurs, subit le contrecoup de la fin de la guerre froide, toile de fond à la configuration politique qui est en train de se défaire. Au lendemain de sa défaite de 1945, le Japon traversa dix ans d'instabilité marqués par la succession de cabinets de coalition. La société était alors scindée sur le plan idéologique et politique et les conservateurs divisés en deux partis rivaux, dont le plus faible était tenté de s'allier à l'opposition. En 1955, ils eurent l'intelligence de s'unir.

Une « forme sans contenu »

Le PLD naissant devait constituer à la fois un front face à la montée de la gauche militante derrière un PSJ réunifié, mobilisant l'électorat jeune des villes, et un champ clos où les rivalités pourraient se donner libre cours, sans compromettre la stabilité politique. Une tactique payante pendant près de quarante ans, qui eut pour résultat de cantonner la gauche dans une situation purement oppositionnelle.

A une période (1955-1960) de polarisation et de confrontation entre ces deux grandes forces politiques succéda une autre, marquée par une plus grande ouverture de la vie politique avec l'apparition de formations centristes : Parti social-démocrate (PSD) en 1960, né d'une scission du PSJ, puis en 1964 du parti bouddhiste, Komeito, bras séculier de la secte Sokagakkai. Ce multipartisme, conjugué à un recul de l'affrontement idéologique facilité par la forte croissance économique, se traduisit par une érosion du soutien des deux grands partis. Sous les bannières du conservatisme et du progressisme, les libéraux-démocrates conservaient les rênes et les socialistes jouaient les contrepoids.

Avec une étonnante capacité d'adaptation, le PLD a gouverné au centre, moins au nom d'une idéologie que de la compétence. L'essor économique est à mettre à son actif et les électeurs en étaient conscients : ils ont pu le bouder mais ils n'ont jamais contesté sa capacité à gouverner. Comme la démocratie-chrétienne en Italie, le PLD est une « forme sans contenu » : une fédération de clans défendant les intérêts de clientèles et ancrés sur les hiérarchies sociales traditionnelles (notables, paysannerie, petit commerce). Mais il avait su aussi attirer récemment un électorat urbain jeune.

Loin d'être monolithique, le PLD avait su intégrer le pluralisme par le jeu des rivalités de clans défendant des intérêts hétérogènes. Mais un principe prévalait : l'unité l'emportait sur les discordances tactiques. En échange, aucun clan n'était écarté de la gestion – et des bénéfices – du pouvoir. A la différence de la démocratie chrétienne italienne, qui se situe dans l'aire catholique, le PLD n'a pas de base idéologique : c'est le pragmatisme au pouvoir avec pour seul objectif de s'y maintenir.

Formé au lendemain du conflit en Corée (1950-1953), il était cependant un produit de la guerre froide. Acceptant la dépendance à l'égard des Américains pour la sécurité, il constitua l'un des piliers de la lutte contre le communisme en Asie. Inversement, le PSJ, épaulé par la puissante confédération syndicale Sohyo, était progressiste, pacifiste et anti-américain. Un clivage qui scinda profondément le monde politique et se traduisit par un antagonisme plus durable que dans la plupart des pays occidentaux.

Comme ailleurs, mais plus tardivement en raison peut-être d'une stabilité sociale plus grande, l'effondrement des blocs s'est répercuté sur la politique japonaise. Tant le PLD que le PSJ ont perdu leur ciment d'unité. La fin de la guerre froide a sapé la base idéologique d'un PSJ dont le pacifisme et l'opposition au traité de sécurité nippo-américain reposent sur une confrontation Est-Ouest dépassée. Le PLD s'est également découvert orphelin : la politique de défense et la diplomatie japonaises ont été définies en fonction d'un ennemi potentiel – l'URSS – qui n'existe plus ; Tokyo est appelé à assumer des responsabilités accrues qui infléchissent son pacifisme constitutionnel ; enfin, l'« adversaire » n'est plus « rouge », comme en témoigne la tension économique avec les Etats-Unis.

Le vent a tourné

Sur le plan intérieur, le *« triomphe du libéralisme »* s'est traduit par une évolution dans la gestion traditionnelle du pouvoir. La dérégulation et l'internationalisation de la machine productive nippone ont entamé l'équilibre (coopération-compétition) entre les politiques et les bureaucrates au profit des premiers, entraînant une double paralysie de l'administration, en raison du jeu antagoniste des lobbies et d'une résistance des bureaucrates aux exigences des politiques.

Autre effet de cette politisation de l'administration : sans mécanisme autorégulateur, les conservateurs se sont laissé happer par une spirale de scandales avec d'autant plus d'arrogance que l'opposition non communiste, logée à la même enseigne mais « au petit pied », était démoralisée. Au mécontentement d'une fraction de l'opinion s'est ajouté celui du patronat, auquel étaient demandées des contributions financières de plus en plus considérables sans qu'il soit « payé en retour » par une direction politique ferme, alors même que la croissance grippait et que ses intérêts étaient menacés par la contre-offensive américaine.

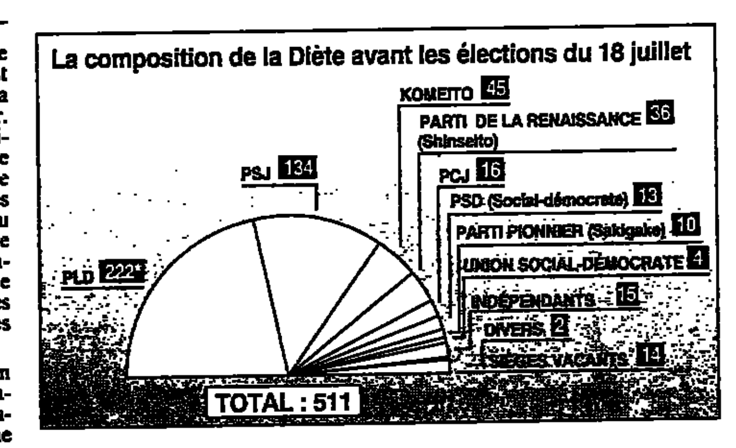
Le champ de manœuvre politique s'est ainsi brusquement élargi, ouvrant l'éventail des options et encourageant l'apparition de nouvelles formations conservatrices. La recomposition du paysage politique nippon n'en est cependant qu'à ses débuts. D'autres scissions et d'autres regroupements sont à attendre.

Plus grand-chose ne sépare aujourd'hui une aile socialiste modérée – qui a renoncé un à un aux principes fondateurs de l'identité de la gauche japonaise (sur des questions comme les forces d'autodéfense, le traité avec les Etats-Unis ou la politique nucléaire civile) – et les conservateurs « rénovateurs », prônant une réévaluation du rôle du Japon sur la scène internationale et un dépassement des querelles institutionnelles. A terme, se profile la constitution d'une grande force sociale-démocrate qui pourrait être le ferment d'un nouveau contrat social.

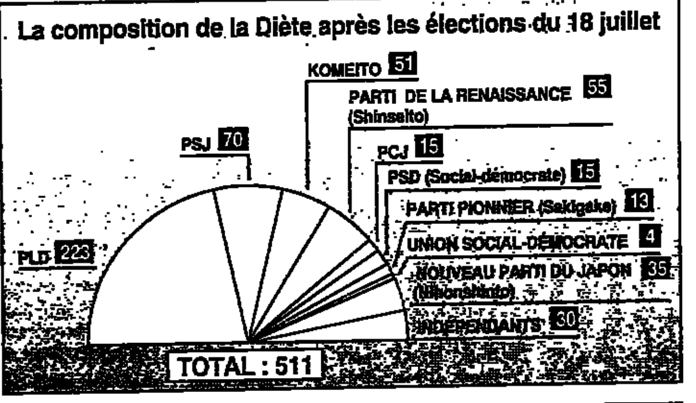
Les nouveaux partis ont senti le vent tourner : un plus grand pluralisme conjugué à un sentiment de vide politique, la fragmentation des intérêts et l'absence des grands arbitres traditionnels des coulisses les a encouragés à rompre un tabou du conservatisme nippon : régler ses comptes dans l'« arène » du PLD.

Cherchant à attirer à eux la couche flottante de l'électorat des villes qui, depuis dix ans, oscille entre l'opposition et le PLD, ils offrent une *« solution alternative à droite »* assortie d'une accélération du renouvellement de la classe politique. Les électeurs viennent de les placer dans la course : reste à ces nouveaux visages du conservatisme nippon à étoffer leur projet de renouveau, pour l'instant bien vague.

Ph. P.



(*) A la veille du vote de la motion de censure, le 18 juin, le PLD détenait 275 sièges. La scission du Shinseito et du Sakigake ainsi que le retrait d'élus n'ayant pas obtenu l'investiture du PLD ont réduit le nombre des députés sortants. Trois nouveaux partis sont entrés en lice : le Parti de la renaissance, le Parti pionnier et le Nouveau Parti du Japon.



Le NPJ, force-charnière

Créé en mai 1992, à la veille des élections sénatoriales, le Nouveau Parti du Japon (NPJ) est perçu par beaucoup de jeunes électeurs comme un ferment de renouvellement sans risque de bouleversement. Il a recueilli à la fois les votes des indécis et d'un électorat flottant dont la versatilité passée témoigne d'un souci de changement à laquelle les partis traditionnels ne sont pas à même de répondre.

TOKYO

de notre correspondant

Dans la mouvance conservatrice, bien qu'il critique le PLD, et n'ayant jusqu'à présent que quatre élus au Sénat, le NPJ avait fait une percée remarquée lors des élections municipales de Tokyo du 26 juin en emportant vingt sièges, pris surtout aux socialistes. Aujourd'hui, il devient une force-charnière capable d'imposer des réformes, et son président, Morimoto Hosokawa, un homme-clé de la recomposition du paysage politique nippon.

A cinquante-cinq ans, M. Hosokawa est représentatif d'un nouveau Japon, néo-libéral, conscient de sa puissance et de la nécessité d'orienter celle-ci vers le bien-être. Descendant d'une famille d'aristocrates qui régna sur la région de Kumamoto (Kyushu) jusqu'à la restauration de Meiji (1868), il est le petit-fils du prince Konoe (1891-1945), membre de la Chambre des pairs et importante figure politique de l'avant-guerre (premier ministre à trois reprises entre 1937 et 1941), qui œuvra pour éviter le conflit avec les Etats-Unis.

« Le pouvoir corrompt »

Journaliste à l'*Asahi Shimbun*, puis sénateur libéral-démocrate, M. Hosokawa se fit surtout connaître à partir de 1983 comme gouverneur de Kumamoto, le « fief » familial. Fonction qu'il conserva jusqu'en 1991 lorsqu'il décida de ne pas briguer un nouveau mandat : *« Au-delà de dix ans, le pouvoir corrompt,* dit-il, s'inspirant d'un proverbe chinois. En réalité, il avait d'autres ambitions : un an plus tard, il créait l' Union libérale socialiste, qui allait devenir le NPJ.

Au cours de ses trois mandats de gouverneur, M. Hosokawa fit de Kumamoto l'un des nouveaux centres industriels régionaux de l'archipel doté de la plus grosse usine de circuits intégrés, qui a fait surnommer la région la *« Silicon Valley »* japonaise.

Bien qu'il reste général, voire vague sur certains points (réforme du système électoral ou de la Constitution), le programme du NPJ est marqué par l'expérience de M. Hosokawa : il préconise des réformes drastiques en matière d'autonomie locale, idées qu'il développe dans un livre, *le NPJ, des réformes responsables*, devenu un best-seller. La décentralisation n'est pas sans relation avec l'assainissement de la vie politique, l'ascendant du pouvoir central, monopole du PLD, multipliant les occasions de médiation politique.

Le NPJ a aussi des points faibles : ses candidats constituent un amalgame hétéroclite de politiciens amateurs et de célébrités – telle que la présentatrice de télévision Yuriko Koïke – dont on peut se demander s'ils seront à la hauteur de la tâche qui leur incombe. M. Hosokawa, qui fut membre du clan Tanaka – ancien premier ministre impliqué dans le scandale Lockheed, – passe pour être proche de l'autre ex-premier ministre Noboru Takeshita, l'une des personnalités politiques les plus compromises dans les scandales. Dans la revue *Chuo Koron*, le spécialiste de science politique Tetsuhisa Matsuzaki, ex-collaborateur de M. Hosokawa, fait un portrait sévère d'un homme versatile, sensible aux opinions de « vassaux » et qu'effleura le scandale Sagawa Kyubin.

Ph. P.

Vers un gouvernement conservateur de coalition ?

Suite de la première page

Assurément, une phase de la vie politique nippone s'est achevée : à la scission du PLD, fruit de luttes internes, les électeurs ont ajouté la déroute du PSJ, qui passe de 137 élus à 70.

Ce sont donc bien les deux grandes formations qui ont dominé la vie politique depuis le milieu des années 50 qui sont touchées. Si, en nombre de sièges, le PLD maintient la position qui était la sienne à la veille du scrutin, son soutien électoral passe de 33 % à 26 % du corps électoral et celui du PSJ de 19 % à 10 % (respectivement 39,5 % et 15 % des suffrages exprimés). Beaucoup se demandent si son rôle n'est pas achevé. Il avait attiré l'électorat flottant mobilisé en réaction aux scandales lors des sénatoriales de 1989 et des législatives de 1990. Mais, cette fois, ces voix se sont portées vers les nouveaux partis.

Prudence et pragmatisme

L'effondrement du PSJ est une conséquence à la fois de la liquidation de l'ordre de la guerre froide, qui rend anachronique son aile gauche, doctrinaire, et de la réorientation du mouvement syndical sous l'influence de la confédération du secteur privé Rengo, qui le prive d'une base solide.

L'alliance de sa direction avec le Parti de la renaissance du tandem Hata-Ozawa, dissidents du PLD, avec qui elle aurait été prête à former un gouvernement de coalition (sur des bases qui restent à définir), a aliéné au PSJ une partie de sa base. Les électeurs ont sanctionné la fin d'un équilibre politique qui a prévalu pendant trente-huit ans, mais ils n'ont pas été plus loin dans la recomposition du paysage politique : une hésitation qui, conjuguée au fort taux d'abstention, pourrait traduire le discrédit dont la classe politique est l'objet.

La plupart des commentateurs estiment qu'une phase de transition s'est ouverte et qu'un véritable réalignement des forces politiques est encore à venir.

La percée de nouveaux partis

La percée des nouveaux partis conservateurs est due à plusieurs facteurs. A commencer par la vague de popularité que leur a value leur rébellion contre le PLD qui a compensé le caractère imprécis de leurs projets de réforme. Le Parti de la renaissance, formé des 36 dissidents du PLD qui ont voté la motion de censure du cabinet Miyazawa le 18 juin dernier, a obtenu 55 sièges. Bien que brandissant l'étendard de la réforme, des huit partis opposés au PLD, c'est lui qui a dépensé le plus : 1,5 milliard de yens (un yen vaut 5,4 centimes). Ses élus sortants bénéficiaient en outre de solides fiefs électoraux, ce qui incite à nuancer l'impact de son réformisme.

Le seul vainqueur de ce scrutin est le Nouveau Parti du Japon (NPJ), qui n'avait aucun siège à la Chambre basse et en a obtenu 35 *(voir encadré)*. Il a attiré l'électorat flottant des villes et, en ce sens, concourt à une meilleure représentation d'une frange moderne, échappant aux maillages traditionnels des partis, de l'électorat urbain. Le NPJ se trouve en position-charnière pour négocier son soutien avec le PLD ou avec ses opposants. Le Parti de la renaissance, lui, est favorable à une coalition avec l'opposition non communiste.

Les partis centristes, Komeito (bouddhiste) et social-démocrate, ont légèrement amélioré leur position, de 45 à 51 sièges pour le premier et de 13 à 15 pour le second. Les communistes ont, en revanche, perdu un siège et n'en détiennent plus que 15.

Le maintien de la force des libéraux-démocrates s'explique par une concentration des efforts tactiques – le PLD ne présentait que 285 candidats, le nombre le plus faible depuis sa création, – une mobilisation des clientèles (notamment la paysannerie) et de la machine de pouvoir conservatrice. De plus, sa campagne s'est concentrée dans les derniers jours sur des sujets préoccupants pour la majorité : le bien-être, la place du Japon dans le monde. Le PLD a enfin mis l'accent sur les risques que représentait pour le pays un exécutif affaibli.

Dans un pays où les tensions sociales (violence, chômage) sont moins vives qu'ailleurs, le pragmatisme de l'électorat semble l'avoir emporté sur la volonté de changement. Celui-ci est certes souhaité, mais il ne semble pas encore impératif et les électeurs ont opté pour une diversification modérée du camp conservateur.

PHILIPPE PONS

Inquiétude à Pékin

PÉKIN

de notre correspondant

La presse de Pékin a rapporté, lundi 19 juillet, les résultats initiaux du scrutin japonais, sans parvenir à masquer l'inquiétude du régime chinois devant la période d'incertitude qui s'ouvre chez son voisin. La Chine populaire s'était habituée de longue date à la suprématie du PLD et avait appris à en jouer sur deux registres principaux : dans les relations bilatérales comme dans l'idée qu'elle se faisait de son propre avenir politique. Au plan bilatéral, la Chine voit s'achever, avec l'émergence des nouveaux partis conservateurs, une période dans laquelle elle avait bénéficié d'un consensus entre les factions du PLD sur la nécessité de relations stables entre les deux pays. En outre, Pékin avait mis au point une savante stratégie consistant à exploiter, notamment pour obtenir une massive assistance financière, le sentiment de culpabilité envers le passé de la guerre prévalant au sein de la classe politique japonaise.

Sur le plan intérieur, la Chine perd un atout paradoxal mais substantiel : les dirigeants communistes voyaient dans la pérennité au pouvoir du PLD un argument majeur à l'appui de leurs conceptions sur le caractère spécifique des sociétés asiatiques, excluant un recours complet aux règles de la démocratie à l'occidentale. Enfin, le PCC, en dépit de son dogmatisme idéologique, avait commencé à s'inspirer du système japonais sur un point central de sa pratique du pouvoir : l'argent et la politique y font bon ménage.

A une direction chinoise aux vues étriquées sur les aspirations des enfants de Confucius à travers l'Extrême-Orient, qui seraient prêts à fermer les yeux sur les qualités morales de leurs dirigeants du moment qu'il leur est permis de s'enrichir, la défaite apporte un démenti attendu mais douloureux.

FRANCIS DERON

AFRIQUE

LIBÉRIA : après trois ans et demi de guerre civile

Un accord de paix a été conclu à Genève entre les diverses factions

Après trois ans et demi de guerre civile, un cessez-le-feu doit intervenir le 31 juillet au Libéria, où des élections seront organisées en février 1994, aux termes d'un accord conclu samedi 17 juillet à Genève, sous l'égide des Nations unies, de l'Organisation de l'unité africaine et de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

S'agit-il de *« la fin de la tragique saga libérienne »*, comme l'a affirmé l'un des protagonistes, Alhaji Kromah, principal dirigeant du Mouvement uni de libération (ULIMO) ? Echaudés par les multiples cessez-le-feu proclamés depuis le début de la guerre et restés sans effet, les Libériens sont en droit de se demander si cet énième accord, qui doit être signé le 24 juillet à Cotonou, capitale du Bénin, lors du sommet de la CEDEAO, aura plus de chances que les précédents d'être respecté. Les prises de position des différents dirigeants de factions en conflit incitent néanmoins à un optimisme jusqu'à présent hors de mise.

Conclu par le Front national patriotique du Libéria (FNPL) de Charles Taylor, l'ULIMO – un mouvement de plus d'un millier d'hommes encadrés par d'anciens soldats de l'ex-président Samuel Doe – et le gouvernement intérimaire qui contrôle la capitale, Monrovia, cet accord prévoit la mise en place d'un Conseil d'Etat, à compter du cessez-le-feu et pour sept mois. Composé de cinq membres (un représentant de chacune des trois parties, plus deux *« personnalités libériennes éminentes »*), ce gouvernement unifié provisoire, dont la présidence sera tournante, doit diriger le pays jusqu'aux élections.

Pendant cette période de transition, les combattants de toutes les factions devraient être cantonnés, désarmés puis démobilisés. Mais aucun calendrier n'a été précisé à propos de ces opérations, qui doivent être effectuées sous la tutelle d'une *« autorité de surveillance »*, composée de représentants des trois protagonistes, de l'ECOMOG (la force d'interposition ouest-africaine) et d'observateurs de l'ONU.

Les belligérants sont également convenus de laisser transiter, dans les zones qu'ils contrôlent, les convois humanitaires des Nations unies et des organisations non gouvernementales, qui ne peuvent plus circuler librement à l'intérieur du pays depuis octobre dernier. Le nouveau coordinateur de l'ONU à Monrovia, Adama Guindo, soulignait la semaine dernière l'urgence des secours à apporter aux populations, en affirmant que quelque 200 000 personnes, dont 40 % de réfugiés sierra-léonais, n'étaient *« pas loin d'une situation de catastrophe humaine »*, dans le centre et l'ouest du pays. Deux couloirs humanitaires doivent être mis en place à partir de la Guinée.

M. Taylor « extrêmement satisfait »

Charles Taylor, qui avait lancé l'insurrection contre le régime de Samuel Doe en décembre 1989, n'a pas pris part personnellement aux difficiles négociations de Genève, où il était représenté par son « ministre des affaires étrangères », Momolu Sirleaf. Il s'est néanmoins déclaré *« extrêmement satisfait »* de l'accord et a promis d'*« accepter les résultats des élections »*, en réitérant sa candidature à la présidence.

« Ce dont nous avons besoin maintenant, c'est de l'aide et de la coopération de l'ONU », a affirmé le chef des rebelles qui réclamait depuis longtemps une intervention des Nations unies et un élargissement de l'ECOMOG, dominée jusqu'à présent par les Nigérians.

Deux cents à trois cents observateurs des Nations unies devraient être déployés dans le pays, dès que le Conseil de sécurité aura adopté une résolution à ce sujet, conformément au principe déjà acquis en mars dernier. Quant à l'élargissement de l'ECOMOG, il ne figure pas dans le communiqué final, mais il devrait être mis en œuvre dès la signature de l'accord. Selon certaines sources, l'Egypte, le Zimbabwe, la Zambie et la Tanzanie ont d'ores et déjà fait part de leur volonté d'envoyer des troupes au Libéria.

M. Taylor a indiqué qu'il ne ferait pas lui-même partie du Conseil d'Etat. Le dirigeant de l'ULIMO, M. Kromah, s'est également dit *« non intéressé »*. Le professeur Amos Sawyer, président du gouvernement intérimaire qui contrôle la capitale, ne devrait pas non plus prendre part à la future direction collégiale du pays. Les uns et les autres se sont montrés très déterminés à en finir avec la guerre, qui a contraint le tiers de la population (3 millions d'habitants) à fuir le pays, et aurait provoqué la mort de 15 000 personnes. Reste qu'il est difficile d'oublier qu'en juin 1991, déjà, MM. Taylor et Sawyer s'étant réconciliés à Yamoussoukro, le chef des rebelles avait déclaré : *« La guerre est finie. »*

MARIE-PIERRE SUBTIL

SOMALIE

Nouvelle attaque des partisans du général Aïdid

NAIROBI

de notre correspondant

Les partisans du général Aïdid ont lancé, dans la nuit du dimanche 18 au lundi 19 juillet, une nouvelle attaque contre les forces de Nations unies à Mogadiscio. Plusieurs tirs de mortiers visant l'aéroport ont été entendus peu avant minuit, selon l'envoyé spécial de l'AFP. Ils ont été suivis d'échanges de tirs à l'arme automatique qui ont cessé, au bout de dix minutes, avec l'intervention de plusieurs hélicoptères américains.

Les « casques bleus » avaient mené deux opérations de désarmement, en fin de semaine, dans cette zone proche de l'aéroport. Ces incidents illustrent la difficulté de désarmer, dans une ville où les armes circulent librement depuis deux ans et demi, les quartiers dans lesquels s'organise une résistance contre l'ONUSOM II (Opération des Nations unies en Somalie).

Dans un texte qu'il a fait parvenir à la presse, le général Aïdid (dont la tête a été mise à prix à 25 000 dollars) appelle les Somaliens à *« se sacrifier pour la liberté »* et à *« combattre ce qui va contre leur dignité »*. Il demande à tous les chefs de clans et dignitaires religieux de *« s'unir pour empêcher une colonisation pire que celle que nous avons connue dans le passé »*. Quelques centaines de ses partisans ont à nouveau manifesté, dimanche, à Mogadiscio-Sud, alors que l'ONUSOM a déversé une pluie de 40 000 tracts appelant les Somaliens à *« renier »* Aïdid.

Par ailleurs, un haut responsable des Nations unies a estimé qu'un échec de l'ONU en Somalie aurait des conséquences *« dévastatrices »* pour l'organisation à travers le monde. Selon James Jonah, si l'ONU montre le moindre signe de faiblesse à l'égard du général Aïdid, d'autres chefs de guerre seront tentés de remettre en cause l'autorité des Nations unies, qui auront, de plus, *« prouvé qu'elles ne sont pas capables d'entreprendre de telles opérations »*.

JEAN HÉLÈNE

AFRIQUE DU SUD

Le Parti conservateur et l'Inkatha se retirent des négociations constitutionnelles

JOHANNESBURG

correspondance

Le Parti conservateur et le Parti de la liberté Inkatha – à dominante zouloue – refusent de reprendre les négociations sur l'avenir constitutionnel de l'Afrique du Sud. Le spectre du sécessionnisme a hanté le week-end : en moins de vingt-quatre heures, les dirigeants des deux mouvements ont déclaré qu'ils n'avaient pas l'intention de retourner, lundi 19 juillet, à la table des négociations.

C'est de son fief d'Ulundi, au Natal, que le chef zoulou Mangosuthu Buthelezi a déclaré qu'il envisageait la possibilité d'un forum de négociations alternatif, réunissant les partisans d'une option fédéraliste. Confirmant par ces mots son rejet des accords du 2 juillet, sur la date des premières élections démocratiques, M. Buthelezi a souligné que le choix d'un tel forum pourrait constituer le premier pas vers une guerre civile. Dans la foulée, le congrès annuel de son parti a décidé, dimanche, de ne pas reprendre lundi les négociations constitutionnelles. Le gouvernement du bantoustan KwaZulu s'est joint à cette décision. L'Inkatha a toutefois précisé que ce retrait n'était pas nécessairement permanent, et qu'un retour dépendait de la prise en compte de ses aspirations fédéralistes dans la Constitution intérimaire du pays – ce qui est fort peu probable.

De son côté, le dirigeant du Parti conservateur, Ferdi Hartzenberg, déclarait à l'occasion d'un rassemblement du Front du peuple afrikaner qu'il se retirait lui aussi des négociations et n'envisageait de les reprendre que lorsque le droit à l'autodétermination de son peuple serait reconnu.

Les conservateurs et l'Inkatha font partie des opposants les plus virulents aux accords passés entre le gouvernement et le Congrès national africain (ANC). Pour ces derniers, ainsi que pour les autres participants, la réponse à leurs pressions a été claire : il vaudrait mieux que les conservateurs et l'Inkatha retournent au plus vite au World Trade Center, siège des négociations ; sinon, on se passera d'eux, tout simplement. – *(Intérim.)*

□ **Des coups de feu contre le vice-président de l'ANC.** – Alors qu'il revenait à Soweto après les festivités du soixante-quinzième anniversaire de Nelson Mandela, dimanche 18 juillet, à l'aube, le vice-président du Congrès national africain, Walter Sisulu, et son convoi de gardes du corps ont été victimes de coups de feu tirés par la police sud-africaine, a indiqué l'ANC. Un des gardes du corps a été tué et deux autres blessés. La police a démenti avoir tiré. Une enquête a été ouverte. – *(Intérim.)*

EN BREF

□ **ALGÉRIE : deux civils et un gendarme assassinés.** – Quatre personnes, dont deux civils, ont été tuées vendredi 16 juillet en Algérie, a annoncé dimanche la gendarmerie. Les deux civils ont été assassinés à Blida, à une cinquantaine de kilomètres d'Alger, et à Saïda, à 450 km au sud-ouest de la capitale. Par ailleurs, un gendarme et un islamiste ont été tués lors d'une attaque contre une patrouille des forces de sécurité dans la région de Batna, à 350 km à l'est d'Alger. – *(AFP.)*

□ **CONGO : un proche de la Mouvance présidentielle assassiné.** – Le président du Parti pour la conscience nationale (PCN, proche de la Mouvance présidentielle), Antoine N'Gayot, a été assassiné, vendredi 16 juillet à Brazzaville, à la suite d'une entrevue avec l'ancien directeur des services secrets. D'autre part, l'état d'urgence décrété vendredi par le président Lissouba (*le Monde* daté 18-19 juillet), qualifié de *« coup d'Etat »* par l'opposition et de *« catastrophe pour la démocratie »* par le ministre des affaires étrangères Pierre Nzé, n'a suscité qu'un apaisement relatif dans le pays. – *(AFP, AP, Reuter.)*

□ **GHANA : douze condamnés de droit commun exécutés à Accra.** – Douze hommes condamnés à mort pour assassinat, homicide ou vols à main armée ont été fusillés samedi matin 17 juillet, à Accra, d'après la radio nationale. Ces exécutions sont les premières annoncées depuis le rétablissement des institutions démocratiques en janvier dernier au Ghana après onze ans de régime militaire. – *(AFP.)*

□ **KENYA : des affrontements entre voleurs de bétail et policiers ont fait 190 morts.** – La presse nationale a indiqué, samedi 17 juillet, que les forces de sécurité avaient tué 37 voleurs de bétail venus d'Ethiopie, jeudi, ce qui porte à 190 morts, en une semaine, le bilan d'affrontements entre voleurs de bétail et policiers (*le Monde* du 13 juillet). Selon l'administrateur de la province de la Rift Valley, les voleurs de la tribu éthiopienne Ndongiro, armés de fusils d'assaut, ont attaqué la ville de Kibish, au nord-est du pays, dans le district de Turkana. – *(AFP.)*

□ **MAROC : visite officielle d'Edouard Balladur le 23 juillet.** – A l'invitation du roi Hassan II, le premier ministre Edouard Balladur effectuera une visite officielle au Maroc vendredi 23 juillet. Lors d'un séjour officiel à Rabat les 28 et 29 mai, le ministre des affaires étrangères Alain Juppé avait transmis aux autorités marocaines un message de M. Balladur, soulignant la volonté du nouveau gouvernement de donner aux relations franco-marocaines *« un nouvel élan et d'entrer dans une ère de confiance réciproque »*.

Le projet de référendum sur le Sahara occidental

Les pourparlers entre le Polisario et le Maroc sont bloqués

Les négociations entamées samedi 17 juillet entre le Front Polisario et le Maroc sur l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (*le Monde* daté 18-19 juillet) n'ont pu se poursuivre le lendemain, en dépit des efforts du représentant spécial de l'ONU pour le Sahara occidental, Cahabzada Yacoub Khan.

Selon le président de la commission de l'ONU pour l'identification du corps électoral au Sahara, Eric Jensen, les *« tractations »* de M. Yacoub Khan devaient se poursuivre lundi. Aucune information n'a été fournie de source officielle sur les raisons de ce blocage, mais selon certaines informations le Polisario contesterait la représentativité de la délégation envoyée par le Maroc, dont neuf des onze membres sont originaires du Sahara occidental.

Dans un message adressé samedi aux négociateurs, le secrétaire général de l'ONU les avait incités à surmonter leurs divergences sur les critères d'identification du corps électoral au Sahara occidental, soulignant que le processus de paix engagé par les Nations unies était *« irréversible »*. – *(AFP.)*

DIPLOMATIE

Un pas de plus vers la normalisation entre les Etats-Unis et le Vietnam

Washington a décidé de poster trois diplomates à Hanoï

Accomplissant un pas de plus vers la normalisation des relations entre les deux pays, les Etats-Unis ont décidé, dimanche 18 juillet, de poster trois diplomates à Hanoï, spécialistes des affaires consulaires, qui seront chargés de s'occuper des Américains de plus en plus nombreux à se rendre en visite au Vietnam.

WASHINGTON

de notre correspondant

Si le département de la défense a déjà une mission permanente dans la capitale vietnamienne (MIA), affectée au dossier des prisonniers de guerre et des soldats disparus en opération pour le département d'Etat, ce sera une première : les Etats-Unis n'entretiennent pas de relations diplomatiques avec le Vietnam, qu'ils soumettent à un embargo commercial depuis la chute de Saïgon – aujourd'hui Ho-Chi-Minh-Ville – en 1975 ; certains agents consulaires américains ont déjà été en mission temporaire à Ho-Chi-Minh-Ville, mais aucun d'entre eux ne s'était encore rendu à Hanoï.

Rapportée dimanche dans la presse américaine, la nouvelle a été annoncée à Hanoï par le sous-secrétaire d'Etat chargé de l'Asie, Winston Lord, à l'issue d'une visite de quarante-huit heures au Vietnam. Selon le compte rendu de l'envoyé spécial du *Washington Post*, M. Lord a mis en garde contre des conclusions trop rapides : les diplomates s'occuperont du nombre croissant d'Américains – anciens combattants et hommes d'affaires – qui se rendent au Vietnam et n'auront pas pour mission de préparer une reprise des relations en bonne et due forme. Il reste que cette initiative, venant après la décision du président Bill Clinton, début juillet, de ne plus s'opposer à l'octroi de prêts du FMI et de la Banque mondiale au Vietnam, apparaît bel et bien comme un geste de plus vers une normalisation américano-vietnamienne.

Peut mieux faire...

D'une certaine manière, l'embargo commercial est déjà contourné : les firmes américaines peuvent maintenant passer des accords avec le FMI ou la Banque mondiale pour réaliser des contrats conclus par le Vietnam avec ces deux institutions (voir *le Monde* daté des 4 et 5 juillet). Mais l'administration Clinton maintient la même position que les précédentes : l'embargo ne sera levé que lorsque les Etats-Unis estimeront que Hanoï fait tous les efforts pour tirer au clair le dossier des soldats américains disparus durant le conflit entre les deux pays. M. Clinton l'a rappelé dans une lettre adressée à Le Duc Anh et que le sénateur John Kerry a remise en main au président vietnamien lors d'un séjour à Hanoï à la mi-mai.

Dans sa réponse confiée ce week-end à M. Lord, le président Anh réaffirme le désir du Vietnam de donner toute satisfaction aux Etats-Unis. L'administration américaine reconnaît que des progrès ont été accomplis. Les missions d'enquêtes officielles se sont multipliées ; d'autres doivent avoir lieu. A la mi-mai, le Vietnam a remis à un envoyé spécial des Etats-Unis, le général John Vessey, une liste de tous les Américains capturés au cours de dix années de guerre. Les Vietnamiens ont affirmé qu'ils venaient de *« retrouver »* ce fameux Livre bleu réclamé depuis longtemps par Washington. Les autorités américaines estiment, cependant, que Hanoï ne dit pas tout, peut faire plus et ne leur a pas encore ouvert tous ses dossiers.

Les suspicions de Washington ont été ravivées au printemps par le chercheur Stephen Morris. Préparant un livre sur l'URSS et la guerre du Vietnam, M. Morris a découvert dans les archives soviétiques un document de 1972 indiquant que les Vietnamiens détenaient alors 1 205 prisonniers de guerre américains. Au moment des accords de 1973, les Vietnamiens avaient remis aux Etats-Unis quelque 400 détenus et assuré qu'ils ne détenaient plus personne. Même si le « document Morris » contient quelques invraisemblances, il a ranimé les doutes sur le sort de plusieurs centaines de prisonniers. Celui de quelques dizaines de disparus en opération reste aussi mystérieux.

Résumant les enquêtes de la sous-commission du Sénat présidée par le sénateur Kerry, le *Wall Street Journal* dressait, à la mi-mai, trois conclusions, en forme de questions. Y a-t-il encore des prisonniers américains vivants en Indochine ? Réponse : non, en dépit de ce que laissent entendre un certains nombre d'escrocs qui manipulent les sentiments et les finances des familles d'anciens combattants. Y a-t-il encore des cas mystérieux et non résolus de prisonniers et de disparus ? Réponse : oui, pour la plupart des soldats capturés ou disparus en opération au Cambodge et au Laos. Le Vietnam a-t-il fait tout ce qu'il pouvait pour résoudre ces questions ? Réponse : non, Hanoï en sait plus qu'il ne veut bien le dire. Tant que ce sentiment ne sera pas dissipé aux Etats-Unis, il y a peu de chances que l'administration accomplisse la normalisation que Hanoï appelle de ses vœux.

ALAIN FRACHON

FRANCOPHONIE

« Des pans entiers de l'activité nationale deviennent bilingues »

regrette Philippe Séguin

« La loi Bas-Lauriol de 1975 [sur l'obligation de l'utilisation du français en France, notamment dans le monde du travail] *n'est plus ou presque plus appliquée (...). Des pans entiers de l'activité nationale deviennent bilingues* [français-anglais] *avec tous les inconvénients que cette situation comporte (...). Beaucoup de Français se sentent exclus d'une modernité dont l'anglais semble s'arroger l'exclusivité, sans compter les handicaps scientifiques, commerciaux, industriels (...). Même à Paris, certains croient bon de se passer du français »* vient de déclarer Philippe Séguin à la revue *Lettres et cultures de langue française* (1).

Le président de l'Assemblée nationale constate ensuite que *« le français se porte bien dans plusieurs régions du monde mais pas en France »* et que *« notre langue reste l'une des deux seules qui soient parlées sur tous les continents »*. Afin de redresser la situation en France même, M. Séguin préconise *« davantage de protection »* pour le français dans l'Hexagone, faisant sans doute allusion au projet de loi allant dans ce sens qu'avait préparé Catherine Tasca au temps du gouvernement Bérégovoy et que le nouveau ministre de la culture et de la francophonie, Jacques Toubon, a remis sur le métier (*le Monde* du 18 juin).

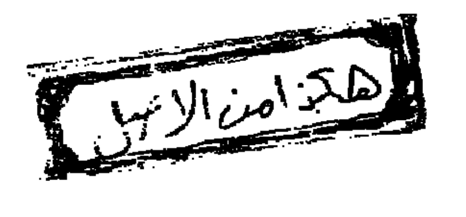
Ne croyant pas *« aux vertus d'une langue unique, surtout si elle est de surcroît celle de la plus grande puissance économique et aussi militaire de la planète »*, M. Séguin conclut : *« Songez au monde uniforme et glacé que nous préparons si personne ne résiste (...). Or, il se trouve que la France est l'un des pays qui ont les moyens de le faire : là comme ailleurs, je crois à la résistance. »*

Dans le même numéro de la revue, Boutros Boutros-Ghali estime, en quelque sorte en écho à Philippe Séguin, que *« l'avenir du français dépend de la volonté politique des Etats francophones à défendre leur langue »* mais qu'il *« ne faut pas attendre de miracle des mesures techniques »*.

Après avoir vanté *« la francophonie (...), instrument précieux pour la mise en œuvre du dialogue Nord-Sud, voire du dialogue Sud-Sud »*, le secrétaire général des Nations unies se déclare *« profondément réfractaire à une langue unique, même s'il est tentant, notamment dans le domaine des publications scientifiques, de donner la préférence à l'anglais »*. M. Boutros-Ghali termine ses déclarations en confiant : *« J'aime à penser le français comme une langue non alignée. »*

J.-P. P.-H.

(1) Numéro 18 de l'organe de l'Association des écrivains de langue française patronnée par le chef de l'Etat et présidée par l'auteur Edmond Jouve (120 p. 60 F. 14, rue Broussais, 75014 Paris).



DIPLOMATIE

Washington a décidé de pos[...] trois diplomates à Hanoï

FRANCOPHONIE

« Des pans entiers de l'activité nation[...] deviennent bilingues »

EUROPE

ESTONIE : après le « oui » massif à leur référendum

Les russophones de Narva veulent être des « citoyens comme les autres »

NARVA

de notre envoyé spécial

« Ce n'est pas l'autonomie que nous voulons, c'est devenir des citoyens estoniens comme les autres... » : voilà ce que répètent les habitants de Narva, ville située à l'est de l'Estonie et peuplée à 96 % de russophones. Si, dimanche 18 juillet, un peu plus de 50 % d'entre eux ont répondu *« oui »*, à une écrasante majorité, à la question du référendum organisé par la municipalité – *« Etes-vous favorable à une autonomie nationale territoriale de Narva dans le cadre de la République estonienne ? »* – c'est, avant tout, disent-ils, pour *« montrer qu'on existe et pour que les autorités estoniennes, mais aussi internationales, se penchent sur notre sort »*.

Preuve de l'ambiguïté de ce référendum : aucun des dirigeants locaux ne peut dire quelles seraient les mesures concrètes d'autonomie qu'ils souhaiteraient voir prendre au cas où le vote serait suivi d'effets. Car les autorités estoniennes ont d'avance dénié toute valeur juridique à la consultation. Mais les rumeurs vont bon train : samedi, « on » disait que dix mille anciens militaires russes étaient massés de l'autre côté de la frontière – à quelques centaines de mètres de là, puisqu'il suffit de traverser un pont pour se trouver à Ivangorod, en Russie.

Dimanche, prenant argument d'une plaisanterie d'un ministre estonien, « on » expliquait que le gouvernement central était prêt à *« abandonner Narva aux Russes »* et, à tout le moins, accepter que la ville fasse de nouveau partie de la zone rouble. Ce qui serait une catastrophe pour ses habitants, qui, profitant de la bonne tenue de la couronne estonienne par rapport au rouble, vont régulièrement faire leurs courses à Ivangorod.

Dialecte du bout du monde

Cette ville est aussi celle de tous les malentendus. *« Je suis arrivé ici il y a quarante ans, les maisons que vous voyez, j'ai participé à leur construction, mes enfants sont nés ici, et on ne veut pas me considérer comme un Estonien ! »*, dit tristement Sergueï Malkov, un vieil ouvrier du bâtiment. Bien sûr, il « regrette » de ne pas avoir appris un mot d'estonien, *« mais, à quoi cela sert-il ici de parler estonien, puisque tout le monde est russe ? »*.

Et quant vous demandez à Irina, ouvrière d'un complexe sidérurgique qui revendique aussi son statut de *« vraie Estonienne »*, le nom du président de la République, elle répond, gênée, qu' *« elle ne s'en souvient plus »*. En revanche, elle a son mot à dire sur les querelles politiques à Moscou. *« Vous voyez bien ! »*, dit un journaliste estonien à ses collègues étrangers lorsque, demandant en estonien son chemin à un policier de Narva, ce dernier le regarde comme s'il parlait un dialecte du bout du monde.

Le « malentendu ethnique » s'aggrave de fortes dissensions politiques. Il s'est certes trouvé une petite minorité de russophones de Narva pour voter, lors du referendum de 1991, pour l'indépendance de l'Estonie. Mais parmi les actuels dirigeants de la ville, beaucoup n'ont pas caché leur sympathie pour les putschistes d'août 1991. Et s'il ne reste, sur tout le territoire estonien, qu'une seule statue de Lénine, c'est à Narva qu'elle se trouve. Choquante, cette statue ? *« Mais pourquoi donc, s'insurge Irina, cela fait partie de notre histoire ». « ... De LEUR histoire, pas de la nôtre »*, grommelle le journaliste estonien.

Jugés, « avant », comme des privilégiés, car les pays baltes ont toujours été les plus riches de l'ex-URSS, les Russophones se sentent aujourd'hui devenus des parias. *Les lois adoptées par le Parlement* estonien – qui leur donnent la possibilité de prendre la nationalité estonienne, mais seulement s'ils répondent à des critères tels qu'une connaissance minimale de la langue nationale – ont été perçues comme autant de discriminations à leur égard.

« Moscou aussi nous abandonne... »

Si, pour le moment seules quelques centaines d'habitants de Narva ont quitté la ville et qu'on ne peut objectivement parler de ségrégation « violente » à l'égard des russophones, ces derniers vivent tous désormais avec l'angoisse du lendemain. *« Ce n'est pas tant les lois adoptées qui nous font peur, que l'usage que certains Estoniens pourront en faire »*, répètent-ils.

Parce qu'ils travaillent pour la plupart dans ces monstres militaro-industriels de l'ex-URSS, les habitants de Narva subissent de plein fouet, et davantage que les Estoniens, la crise économique. Une cimenterie qui en employait 1 200 n'en fait travailler aujourd'hui que 200. Et c'est loin d'être fini. Le fossé va donc se creuser entre ces enclaves russophones et le reste de l'Estonie, qui mène relativement bien sa transition économique. Comment réagiront alors tous ces jeunes de Narva, face à la double discrimination – étranger et chômeur – dont ils se sentiront victimes ?

« Ce n'est quand même pas à nous, victimes de la colonisation soviétique, qui avons perdu des dizaines et des dizaines de milliers des nôtres dans les camps de Sibérie, à résoudre ces problèmes », rétorquent de nombreux Estoniens. *« Qui est discriminé ici ? »*, interroge Siig Ahto, un des rares Estoniens à vivre à Narva, qui dit ne pas pouvoir parler sa langue, dans une ville qui, avant la guerre, ne comptait que 30 % de russophones.

Et le malentendu continue. *« Moscou, aussi, nous abandonne »*, disent les habitants de Narva ; *lorsque les Russes ont interrompu les livraisons de gaz à l'Estonie, soi-disant pour protester contre l'adoption des lois sur la nationalité, ils ne se sont même pas aperçus que nous avons été les principales victimes de cette mesure ! »* Conclusion d'un ingénieur : *« nous sommes vraiment les cocus de cette histoire. »*

JOSÉ-ALAIN FRALON

CROATIE : malgré les bombardements serbes

Le pont de Maslenica a été rouvert

Le pont flottant construit à Maslenica, en Dalmatie, par les Croates pour remplacer l'ancien pont suspendu détruit lors de la guerre serbo-croate, il y a près de deux ans, a été inauguré, dimanche 18 juillet, par le président Franjo Tudjman, malgré l'activité de l'artillerie serbe dans la région.

MASLENICA

de notre envoyé spécial

L'attente aura duré jusqu'à la dernière minute : le pont allait-il être prêt pour son inauguration, prévue – contre vents et marées – par Zagreb, pour le dimanche 18 juillet ? La question était loin d'être anodine et ne relevait pas de la simple chronique locale, puisque la seule annonce de cette inauguration avait failli déclencher une nouvelle guerre serbo-croate et suffisamment inquiété la communauté internationale pour que le Conseil de sécurité de L'ONU se mobilise. Celui-ci était allé jusqu'à demander aux autorités croates de renoncer à leur projet de construire un pont flottant légèrement en aval du site de l'ancien pont de Maslenica, en Dalmatie, détruit il y a près de deux ans, coupant les communications terrestres entre le nord et le sud de la Croatie.

C'est que les Serbes indépendantistes de la Krajina voisine (territoire croate sous contrôle serbe) voyaient d'un très mauvais œil la volonté croate de rétablir, coûte que coûte, les communications avec la Dalmatie. Or le site de Maslenica, situé sur un bras de mer se terminant par une sorte de petite mer intérieure, dont les rives sont partiellement tenues par les forces serbes, est à portée de canon de ces dernières, qui avaient menacé de recourir à la force pour faire avorter le projet croate.

La caution de Slobodan Milosevic

Jeudi et vendredi, les négociateurs internationaux ont finalement réussi à faire signer aux Serbes de Krajina, puis aux Croates, un accord censé écarter le risque d'un nouvel embrasement généralisé *(le Monde* daté 18-19 juillet). Mais on sait ce que tiennent, ici, les accords. Alors, le président de Serbie, Slobodan Milosevic, a donné, à l'issue d'une rencontre avec son homologue croate, sa caution au projet de Zagreb en signant, samedi à Genève, un communiqué commun avec M. Tudjman. Ce texte explique que les deux présidents considèrent l'accord conclu la veille avec les Serbes de Krajina comme *« un pas important vers la normalisation de l'ensemble des relations serbo-croates »*. Puis, nous a indiqué le porte-parole de Franjo Tudjman, Vesna Skare, le président Milosevic a contacté les Serbes de Krajina pour les mettre en garde contre les conséquences d'un geste inconsidéré lors de l'inauguration du pont. Pour les Croates, il s'agissait de garanties suffisantes, même dans une région où alliances et accords sont aléatoires, mouvants et éphémères, comme le prouvent amplement les retournements constants dans la Bosnie-Herzégovine voisine.

Au pas de charge

Les artilleurs serbes se sont visiblement fait un plaisir de tenter, jusqu'au bout, de gâcher la fête croate de dimanche. Ils y sont presque parvenus. Et les cérémonies prévues pour débuter en fin de matinée ont du être reportées à la fin de l'après-midi. Malgré l'énergie déployée par les ouvriers croates pour terminer l'assemblage des nombreux éléments du pont flottant de 275 mètres de long et de 6,50 mètres de large, tout n'était pas prêt à temps. C'est que les bombardements serbes se sont succédé pendant le week-end autour de Maslenica. Dimanche encore, pendant une heure à la mi-journée des obus de mortier se sont abattus sur trois villages des environs.

Et, la confiance dans les accords et autres « garanties » ayant des limites, l'inauguration s'est faite au pas de charge. Le président Tudjman n'aura pas passé beaucoup plus d'une heure et demie sur le sol dalmate, trajet entre l'aéroport de Zadar-Zemunik et Maslenica (une quarantaine de minutes) compris. Car il s'agissait également de rouvrir symboliquement cet aéroport – fermé, lui aussi, depuis près de deux ans ; bref, comme le dit le ministre croate des communications et des transports, Ivica Mudrinic, il s'agissait de *« réintégrer le territoire de la Dalmatie »* afin qu'il ne soit plus, aujourd'hui, *« une île »*. Pour que le geste soit encore plus spectaculaire, ce sont trois avions qui se sont posés dimanche à Zadar-Zemunik : un Boeing rempli de journalistes, un ATR chargé d'une partie du corp diplomatique et l'appareil du président Tudjman.

Un bref discours devant la structure métallique nue d'un aérogare totalement vidé, une traversée à pied du célèbre bras de mer sur un pont flottant vert pomme, une bénédiction donnée par l'évêque de Zadar ainsi que par le nonce apostolique représentant le pape à Zagreb, Mgr Guilio Enaudi, et toute la suite présidentielle avait disparu. La rapidité avec laquelle tout cela s'est passé – tranchant sur le battage fait autour de « l'affaire » de Maslenica – n'a pas empêché Franjo Tudjman d'évoquer les raisons pour lesquelles il tenait tant à ce pont. La réouverture de ce dernier ainsi que celle de l'aéroport sont *« importantes*, a-t-il dit, *pour les liens de la Croatie avec l'étranger, pour le développement économique de la région et pour le rétablissement de la souveraineté croate »* sur l'ensemble de la Croatie.

Reste que, aux termes de l'accord conclu avec les Serbes de Krajina, l'armée croate devra avoir évacué la région (reconquise sur les *Serbes en janvier dernier) d'ici au* 31 juillet pour y être remplacée par les « casques bleus » de la Force de protection de l'ONU. Reste également que, si le développement économique de la Dalmatie est essentiel non seulement à l'économie croate, mais aussi à la tranquillité politique d'une province dans laquelle la popularité du président Tudjman n'est pas au plus haut, l'accord de vendredi laisse un goût d'amertume chez beaucoup. Le texte prévoit, en effet, la présence de la police serbe dans trois villages de la région reprise par les Croates en janvier et abandonnée demain aux « caques bleus ». Or cette concession de Zagreb est loin de faire l'unanimité ici.

YVES HELLER

□ **IRLANDE DU NORD : un soldat britannique tué.** – Un soldat britannique a été tué, samedi 17 juillet, en Ulster, près de la frontière avec la République d'Irlande, victime d'un tireur embusqué.

□ ***ALLEMAGNE*** **: incendie dans un foyer de demandeurs d'asile.** – Un incendie, dont la police n'exclut pas qu'il soit criminel, a éclaté, dans la nuit du samedi 17 au dimanche 18 juillet, dans un foyer de demandeurs d'asile de la banlieue de Borken, dans l'ouest du pays, faisant un blessé léger. Une quinzaine d'étrangers, originaires de Sri-Lanka, du Pakistan et du Liban, vivaient dans le bâtiment au moment de l'incendie. Un rapport gouvernemental publié la semaine dernière indiquait que pour le seul mois de mai quatre cents agressions xénophobes avaient été enregistrées, la plupart d'entre elles étant des tentatives d'incendie criminel. – *(AFP.)*

BOSNIE : tout en excluant de se rendre à Genève

M. Izetbegovic s'interroge sur le « réalisme » de ses propres positions

Le président bosniaque Alija Izetbegovic a estimé dimanche 18 juillet qu'une division de son pays selon des critères ethniques, comme le proposent Serbes et Croates, était peut-être le seul moyen de ramener rapidement la paix. Il a cependant exclu de se rendre à Genève pour reprendre les négociations tant que les Serbes de Bosnie n'auront pas mis fin à leurs agressions.

La présidence collégiale bosniaque, dirigée par M. Izetbegovic, avait présenté la semaine dernière un plan de paix préservant le caractère fédéral et pluri-ethnique du pays. *« Nous ne devrions pas accepter une partition permanente de la Bosnie. Mais sans concessions importantes* [de la part des Musulmans] *en termes de division ethnique, il n'y a pas moyen d'obtenir la paix dans un proche avenir »*, a cependant déclaré le président dimanche à la radio de Sarajevo.

« Peut-être pourrions-nous résoudre ce dilemme si nous étions prêts à nous battre un an de plus. Mais si nous voulons la paix maintenant, des concessions sont inévitables », a-t-il ajouté. A l'issue d'une réunion de la présidence collégiale samedi, M. Izetbegovic avait déjà exprimé son scepticisme quant au maintien d'une position consistant à rejeter le partage ethnique : *« En écoutant ces conversations, j'étais confronté à un dilemme : nos propositions sont-elles réalistes ? Est-ce que la voie vers la paix, c'est une Bosnie unie ? Qu'est-ce qui est le plus important ? Comment voterait la population si elle avait le choix ? Il semble pour le moment que tout cela ne tient pas ensemble. »*

Une offre « équitable »

A l'issue de leur rencontre de samedi à Genève en présence des médiateurs David Owen et Thorvald Stoltenberg, les présidents serbe et croate, Slobodan Milosevic et Franjo Tudjman, ont affirmé de concert qu'ils n'entendaient pas démanteler la Bosnie pour se la partager.

Dans un communiqué commun, ils ont déclaré : *« La seule façon d'obtenir une paix durable en Bosnie-Herzégovine est de reconnaître les intérêts de ses trois peuples constituants et de parvenir à un accord sur la création de trois républiques dans le cadre d'une confédération. »* Les Musulmans *« devraient accepter cette offre honnête et équitable pour eux »*, a estimé M. Milosevic. Le président bosniaque a cependant décliné l'invitation à reprendre les pourparlers de Genève tant que dureront les combats, notamment autour de Sarajevo et des enclaves musulmanes de Bosnie orientale.

Les forces serbes ont en effet poursuivi dimanche leur avance vers les monts Igman, à proximité de la capitale. Les lignes de défense bosniaques ont été enfoncées à Golo Brdo, tandis que des observateurs étrangers ont compté au moins 28 chars serbes progressant vers ces monts boisés qui surplombent l'aéroport de Sarajevo. *Les monts Igman* forment la seule voie d'approvisionnement clandestin à travers les positions serbes qui entourent Sarajevo et la seule position en hauteur de l'armée bosniaque aux environs de la ville. Les combats se sont également poursuivis entre Croates et Musulmans dans la région de Mostar et Capljina, au sud de la Bosnie-Herzégovine. – *(AFP, AP, Reuter.)*

□ **L'Europe centrale pour l'intégrité de la Bosnie.** – Les chefs des gouvernements d'Europe centrale, réunis samedi 17 juillet à Budapest, ont exprimé leur soutien à *« l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine »*. Réunis sous la bannière de l'Initiative d'Europe centrale (instance de concertation qui rassemble la Hongrie, l'Autriche, l'Italie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Slovénie, la Croatie, la Bosnie-Herzégovine et la Macédoine), ils ont d'autre part demandé l'organisation d'une conférence internationale sur la protection des droits des minorités. – *(Reuter.)*

A TRAVERS LE MONDE

TURQUIE

Des attentats à la grenade font un mort et deux blessés dans une zone touristique

Trois hôtels de la ville touristique d'Antalya, sur la côte sud de l'Anatolie, ont été la cible, samedi soir 17 juillet, d'attentats à la grenade, provoquant la mort d'une personne et en blessant au moins deux autres. Ces attentats interviennent trois semaines après une autre agression du même type contre des hôtels du centre-ville, qui avait fait 23 blessés, dont une quinzaine de touristes allemands et scandinaves.

Les attentats de samedi ont visé cette fois trois petits hôtels de la périphérie, et les victimes sont des Turcs. Aucun de ces attentats n'a, pour le moment, été revendiqué, mais les autorités d'Ankara les attribuent aux rebelles séparatistes kurdes du PKK. Ces derniers avaient mis fin, le 8 juin dernier, à la trêve unilatérale qu'ils avaient décrétée en mars. – *(AFP.)*

CUBA

Fidel Castro écarte toute idée de multipartisme

Fidel Castro a écarté, dimanche 18 juillet, toute possibilité d'ouverture politique dans son pays, dans un entretien accordé à la presse brésilienne. *« A Cuba, il n'y a pas et il ne peut pas y avoir d'autres partis* [politiques]. *Je crois que l'unité monolithique du peuple est notre plus important atout pour résister »*, a déclaré le leader cubain.

Commentant la demande de levée du blocus américain contre Cuba, adoptée vendredi par le *sommet* ibéro-américain à Salvador de Bahia, Fidel Castro a déclaré qu'il ne s'attendait pas à une levée du blocus à moyen terme. *« Il faut nous faire à l'idée que cela va durer longtemps »*, a-t-il ajouté. Le dirigeant cubain a estimé qu'il revenait aux Etats-Unis de prendre l'initiative d'engager avec La Havane des négociations sur la levée du blocus. – *(AFP.)*

RWANDA

Une femme à la tête du gouvernement

Agathe Uwilingiyimana, ancien ministre de l'enseignement primaire et secondaire, a été nommée, samedi 17 juillet, au poste de premier ministre, après trois jours de négociations entre le président Juvenal Habyarimana et la coalition gouvernementale.

La candidature du premier ministre sortant, le docteur Dismas Nsengiyaremye, à un second mandat, a été rejetée par quatre des cinq partis d'opposition qui forment, depuis le 16 avril 1992, un gouvernement de transition vers le multipartisme. *La* première femme à occuper ce poste au Rwanda, après avoir prêté serment dimanche, a constitué un gouvernement provisoire dont la mission est de conclure un accord de paix, avant la nomination d'une équipe ouverte aux rebelles du Front patriotique du Rwanda (FPR) . – *(AFP, Reuter.)*

AMÉRIQUES

COLOMBIE

Le gouvernement annonce le démantèlement du cartel de Medellin

Un rapport officiel, publié dimanche 18 juillet par les principaux journaux colombiens, affirme que les forces de sécurité ont pratiquement démantelé, en un an, le réseau terroriste du cartel de la drogue de Medellin depuis que son chef Pablo Escobar s'est enfui de prison. Ce document, rédigé par les services de la police et de l'armée chargés de trouver Escobar, affirme que les forces de sécurité ont capturé 1 314 membres présumés de l'organisation et en ont tué 145 lors d'affrontements armés. *« Le cartel de Medellin est actuellement pratiquement démantelé des suites des opérations systématiques et continues »* du gouvernement.

Le rapport précise également que les forces de sécurité ont neutralisé plus d'une vingtaine de voitures piégées dans plusieurs villes de Colombie depuis la fuite du « baron de la drogue ». Toutefois, plus d'une douzaine ont explosé. *tuant 36 personnes* et en blessant 360. Les autorités estiment que ces opérations ont permis d'isoler presque totalement Pablo Escobar, qui, selon les services de renseignement, se trouverait à Medellin ou dans la région. Le gouvernement colombien a offert une récompense de plus de 7 millions de dollars pour tout renseignement sur sa cachette.

D'autre part, les autorités américaines ont révélé qu'un homme, arrêté samedi 17 juillet, pour vol à l'étalage de souvenirs dans un magasin du parc d'attractions des Studios Universal d'Orlando (Floride), pourrait bien être le numéro deux du cartel de la drogue colombien. Victor Hugo Polo, 24 ans, de Miami, a été placé en détention en raison d'un mandat d'arrêt fédéral l'accusant de vente de cocaïne et d'être le principal adjoint d'Escobar. La police fédérale devait le prendre en charge lundi et vérifier avec certitude son identité. *(AP, AFP.)*

ÉTATS-UNIS

Les malheurs du directeur du FBI

Le directeur du FBI, William Sessions, a déclaré, dimanche 18 juillet, qu'il ne démissionnerait que sur injonction directe de Bill Clinton. Il a réaffirmé n'avoir pris aucune initiative moralement répréhensible. La veille, l'attorney général (ministre de la justice) Janet Arno avait sommé William Sessions de démissionner sous peine de se voir limoger par le président. Il est notamment accusé de mauvaise gestion et de dépenses injustifiées.

A sa sortie du bureau, M. Sessions avait trébuché sur un trottoir et s'était fracturé le bras... Le remplacement de M. Sessions, nommé directeur du FBI en 1987 par le président Ronald Reagan pour un mandat de dix ans, pourrait intervenir dans les prochains jours. – *(Reuter, AFP.)*

□ **Mort de l'ancien amiral américain Edmond Moran.** – L'amiral à la retraite Edmond Moran, qui fut l'un des artisans du débarquement allié en Normandie le 6 juin 1944, est mort jeudi 15 juillet à l'âge de quatre-vingt-seize ans à son domicile de New-Canaan, dans le Connecticut, a-t-on appris samedi. L'amiral Moran avait supervisé la flottille de 160 remorqueurs qui transportèrent à travers l'Atlantique les éléments permettant la construction et l'installation immédiate, le jour J, d'un port flottant au large des côtes françaises. – *(AFP.)*

□ **PÉROU : manifestation pacifique de 20 000 personnes.** – Vingt mille Péruviens ont manifesté dimanche 18 juillet, dans le quartier chic de Miraflores, à Lima, un an après le violent attentat à la voiture piégée qui avait fait vingt-cinq morts et cent cinquante blessés. Cet attentat du 16 juillet 1992 est le plus violent jamais commis en ville par le mouvement terroriste du Sentier lumineux (maoïstes) dans le cadre de sa lutte armée. – *(AP.)*

POLITIQUE

Le RPR souhaite obtenir des garanties avant de réexaminer la loi Falloux

Décidément, l'avenir du projet de révision de la loi Falloux sur le financement de l'enseignement privé par les collectivités locales paraît de plus en plus aléatoire. Et les préalables s'accumulent avant la reprise éventuelle, à l'automne, de la discussion parlementaire sur cette proposition de loi, interrompue le 30 juin, au Sénat, au terme de la session ordinaire, et que le président de la République avait refusé d'inscrire à l'ordre du jour de la session extraordinaire de début juillet.

Dimanche 18 juillet, Jean-Louis Debré, secrétaire général-adjoint du RPR, a indiqué au «Forum RMC-*l'Express*», que la reprise de la discussion ne sera inscrite à l'ordre du jour du Parlement qu'après consultation des élus locaux, car *«elle risque d'alourdir encore les charges des collectivités locales»*. *«Je souhaite que nous n'abandonnions pas ce projet, mais qu'avant de l'inscrire à l'ordre du jour du Parlement, le ministre de l'éducation consulte»* les présidents des conseils généraux et régionaux, ainsi que les maires, a expliqué le député de l'Eure, *«pour voir s'il est urgent ou non, important ou non, de mettre un plafond dans les dépenses d'investissements des collectivités en faveur de l'enseignement privé»*.

Le 13 juillet, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, avait suggéré que les parlementaires de la majorité réfléchissent à nouveau, avant la fin de l'été, aux enjeux de cette réforme. Jacques Barrot, vice-président de l'UDF, avait annoncé que les responsables de l'enseignement catholique seraient amenés à faire *«un geste»*, destiné à démontrer que leurs demandes de subventions seraient raisonnables (*le Monde* du 16 juillet). Les garanties évoquées par M. Debré vont plus loin et risquent de retarder, un peu plus, la reprise du débat sur ce projet controversé.

G. C.

La réunion du Parlement en congrès à Versailles pour réformer la Constitution

«La nécessité et l'urgence» d'une réforme plus profonde «seraient moins apparentes»

déclare M. Balladur

Edouard Balladur a ouvert, lundi 19 juillet, au château de Versailles, la séance du Congrès du Parlement en présentant le projet de révision de la Constitution qui a motivé cette réunion. Après avoir assuré que les institutions *«ne peuvent être immuables en tous points»*, le premier ministre a justifié la réforme constitutionnelle proposée en commençant par ce qui concerne la Haute Cour. *«A l'heure où le gouvernement demande à tous les Français de se rassembler dans l'effort de redressement national, la cohésion sociale et morale, ainsi que la confiance de nos concitoyens dans tous ceux qui exercent des responsabilités publiques, sont l'une des conditions de la réussite. (...) Or cette cohésion, cette confiance ont été ébranlées; les esprits ont été frappés par une série d'événements consternants ou dramatiques. Les Français ont eu le sentiment – à l'excès peut-être, mais enfin ils l'ont eu – que ceux qui les gouvernent ou qui les représentent bénéficient d'une sorte d'impunité objective, qu'ils sont au-dessus des lois.»*

Le premier ministre a évoqué, ensuite, les modifications relatives au Conseil supérieur de la magistrature. *«Les Français attendent également du juge qu'il soit impartial, ce qui implique son indépendance. Bien que prévue dans la Constitution, et – quoi qu'on dise ici et là – très largement acquise dans les consciences et dans les faits, l'indépendance de l'autorité judiciaire par rapport au pouvoir exécutif a pu, dans le passé, donner prise à des doutes. Pour dissiper toute équivoque, il faut mettre la carrière des magistrats à l'abri des pressions et, aussi, des soupçons de pression.»*

M. Balladur a évoqué les autres projets de réforme constitutionnelle qui *«méritent à coup sûr qu'on y réfléchisse, car rien ne doit être négligé pour que nos institutions soient mises en mesure de s'adapter aux aspirations des citoyens comme aux nécessités du temps»*.

«La hiérarchie des urgences»

Il a ajouté : *«Il me semble, cependant, que la réforme qui est actuellement soumise à votre approbation est suffisammment importante pour ne pas être suivie immédiatement par une autre, dans d'autres domaines de notre Constitution, autre réforme dont la nécessité et l'urgence seraient moins apparentes et soulèveraient à coup sûr des controverses, certains y voyant une atteinte aux principes mêmes de la Ve République et à l'équilibre de nos institutions.»*

«L'opportunité de proposer une nouvelle et prochaine réforme constitutionnelle un an avant l'élection présidentielle mérite, à coup sûr, quelque méditation, a insisté le premier ministre. *Certes, rien n'est abandonné, et le gouvernement demeure ouvert à la réflexion et au dialogue avec les Assemblées. Cependant, là comme ailleurs, l'action des pouvoirs publics doit s'inspirer d'une exacte appréciation de la hiérarchie des urgences.»* M. Balladur a réaffirmé que le *«redressement intérieur et extérieur»* est *«la tâche qui constituera l'objectif prioritaire du gouvernement dans un proche avenir»*.

Fin de non-recevoir

par Thierry Bréhier

POUR le président de la République, la révision de la Constitution, pour laquelle le Parlement a été réuni en Congrès à Versailles, lundi 19 juillet, ne devait être qu'une première étape, obligeant le gouvernement à entrer dans la voie des modifications constitutionnelles et, ainsi, à mettre en chantier la réforme à laquelle François Mitterrand tient beaucoup plus, pour des raisons de principes, mais aussi parce qu'il espère qu'elle créera un ferment de division de la droite : le rééquilibrage des institutions au bénéfice du Parlement.

Edouard Balladur, en ouvrant le Congrès, a signifié au chef de l'Etat une fin de non-recevoir, estimant qu'un tel débat ne serait pas sain à l'approche d'une élection présidentielle et que les préoccupations des Français sont autres. Avec de tels arguments, une réforme constitutionnelle redonnant au Parlement une partie du pouvoir qui lui avait été retiré en 1958 – ce qui est en général souhaité, à condition que ce soit limité – ne sera jamais à l'ordre du jour. Une «cohabitation» n'est-elle pas, au contraire, le meilleur moment pour modifier la règle du jeu? Elle n'est vraiment respectée que si elle est acceptée par tous. Profiter du moment où l'accord d'hommes aux origines politiques différentes est indispensable pour la rédiger paraît donc particulièrement judicieux. Ne pas le faire laisse craindre qu'il n'y ait bien des arrière-pensées.

Cependant, la lourde procédure du Congrès, déclenchée pour deux réformes qui ne touchent que marginalement à l'équilibre des pouvoirs, ne doit pas être moquée. Elle garantit qu'une majorité de passage ne modifiera pas à l'improviste les règles permettant le bon fonctionnement de la démocratie. Le souci était si prégnant dans l'esprit du général de Gaulle qu'il avait tenu, en 1958, à ce que, en principe, la Constitution ne puisse être modifiée qu'avec l'accord des citoyens, directement consultés par référendum, la réunion commune des deux Chambres du Parlement pour l'éviter ne devant être qu'exceptionnelle.

La principale modification aux institutions de 1958 – l'élection du président de la République au suffrage universel direct – avait effectivement été apportée par la voie référendaire, même si ce fut selon une procédure constitutionnellement fort contestable (voir la page «Point» ci-contre). Les autres réformes ne furent pas toutes sans portée. L'autorisation accordée par le Congrès en 1974 aux parlementaires de saisir le Conseil constitutionnel accrut non seulement les pouvoirs de l'opposition, mais améliora considérablement les garanties de l'Etat de droit.

La révision que le Congrès devait approuver lundi aura-t-elle la même portée? Il est difficile de le prévoir avec certitude, tant l'application qui sera faite des nouvelles règles aura, en fait, autant de poids que leur rédaction même. Malheureusement, force est déjà de constater que l'actuelle majorité parlementaire a refusé nettement un nouveau progrès de cet Etat de droit, en supprimant, de la réforme que lui a soumise François Mitterrand, la possibilité pour les justiciables de saisir eux-mêmes le Conseil constitutionnel s'ils estimaient qu'une loi qui leur était appliquée était contraire à leurs droits fondamentaux. Edouard Balladur s'est toujours déclaré favorable à cette réforme, mais il n'a pas osé affronter ses amis du Sénat et de l'Assemblée nationale.

Des deux instances dont la composition et le rôle vont être modifiés, la Haute Cour est la plus symbolique, mais, théoriquement, la moins utile : heureusement, il n'est pas fréquent que des ministres de la République commettent des crimes et des délits dans l'exercice de leurs fonctions. Malheureusement, les règles procédurales et, surtout, l'interprétation qui en a été donnée par la Cour de cassation, les rendaient pratiquement pénalement irresponsables. Aussi rare que ce fût, c'était inacceptable. Il était grand temps que cela fût corrigé, car il n'aurait pas dû être nécessaire d'attendre l'affaire du sang contaminé ni même celle du Carrefour du développement pour s'étonner que les membres du gouvernement n'aient jamais de comptes à rendre à la justice de leur pays. Pour autant, ce ne peut être une pratique commune, la séparation des pouvoirs, règle de base de la démocratie, interdisant aux juges de contrôler l'action politique des gouvernants.

Cette même règle imposait, en revanche, que soit mis fin à la domination du pouvoir exécutif sur la carrière des magistrats, domination qui ne datait pas de 1981. D'où la réforme du Conseil supérieur de la magistrature. Mais la pratique sera, là encore, plus importante que les textes, tant l'indépendance est plus affaire d'état d'esprit que de règles. Une nouvelle chance va être offerte aux magistrats. A eux de la saisir et de démontrer qu'ils peuvent traiter des dossiers «politiques» sans souci de ménager les puissants, ou les futurs puissants, comme sans idée de vengeance.

Cette réforme a été voulue par François Mitterrand. Il en a accepté les modifications que lui a apportées la droite et, tout particulièrement, l'inscription dans la Constitution d'un début d'évolution vers l'autonomie du parquet vis-à-vis du ministre de la justice, ce qui peut déboucher sur un changement sensible de l'organisation judiciaire française.

L'autogestion selon Jean-Pierre Brard

Député communiste en délicatesse avec la direction de son parti, le maire de Montreuil cherche un appui auprès des «citoyens»

Jean-Pierre Brard aime jouer les apprentis sorciers. Jamais en panne d'une proposition de loi iconoclaste ou d'une déclaration détonnante, critiquant la direction de son parti, le député communiste s'essaye aussi, dans son fief de Montreuil, à la démocratie directe. Dans cette ville de la banlieue est de Paris, il a mis en place un «Comité des citoyens», lieu d'information et de débat entre le député et ses administrés. *«C'est une structure qui permet aux gens de participer à la vie publique en gardant la maîtrise des initiatives qu'ils prennent»*, explique le député de Seine-Saint-Denis, qui tente ainsi de mettre au goût du jour l'«autogestion» des années 70.

Lors de la dernière réunion du Comité des citoyens, une centaine de personnes, à majorité grisonnante, se sont déplacées pour écouter le député exposer les trois projets de loi Pasqua, votés à l'Assemblée nationale (réforme du code de la nationalité, contrôles d'identité, entrée et séjour des étrangers). Le débat a montré une salle partagée, avec, d'un côté, ceux qui disent à mots couverts leur accord avec les mesures gouvernementales – *«Dans l'ensemble, ce n'est pas trop mauvais»*, estime un retraité – et, de l'autre, les adversaires résolus des projets de loi, comme ce *«fils d'immigrants italiens du début du siècle»*, qui avoue avoir très mal vécu l'état d'incertitude avant de pouvoir opter pour la nationalité française à dix-huit ans. Le député, visiblement très à l'aise en sa qualité de médiateur, conclura que ces lois *«sont globalement une restriction des libertés»*, tout en se vantant d'avoir été un des premiers à déposer une proposition de loi contre la polygamie, plus sévère que le texte voté...

Le Comité des citoyens a démarré en novembre 1992, à la veille des élections législatives. Jean-Pierre Brard se trouvait alors dans un contexte politique délicat. *«Les tensions et le contentieux avec le PC, très critique vis-à-vis de la politique municipale, étaient tels que cela risquait de gêner la campagne*, raconte Alain Léger, président du Comité des citoyens. *Nous avons donc décidé, avec Jean-Pierre Brard et d'autres communistes critiques, de lancer un appel de personnalités montreuilloises pour soutenir le député sortant.»* Très vite, vu le grand nombre de signatures recueillies, les initiateurs ont l'idée de mettre sur pied une structure *ad hoc*, qui doit élaborer un programme électoral. En signant un texte intitulé «Charte de coopération et programme de législature», Jean-Pierre Brard passe une sorte de contrat avec le comité. *«Nous avons discuté pendant deux réunions plénières, deux soirées terribles»*, se souvient le député. Le résultat est parfois surprenant et bien loin de l'orthodoxie du PCF, comme le chapitre sur le partage du travail, qui ménage les PME-PMI.

«Le chat se mord la queue»

Le 22 mars 1993, Jean-Pierre Brard décide de se passer de l'étiquette communiste et de se présenter comme candidat du «Rassemblement des citoyens». Après un premier tour décevant, n'obtenant que 29 % des voix, soit 9 points de pourcentage de moins qu'en 1988, le communiste critique est élu avec 54 %. *«Sans le Comité des citoyens, je serais passé par la fenêtre, comme Robert Montdargent dans le Val-d'Oise»*, estime M. Brard, persuadé que le PC avait donné des *«consignes»* de ne pas voter pour lui. Le fait est que dans certains bureaux de vote connus comme des fiefs communistes, le taux de bulletins blancs a atteint 10 %.

Maire depuis 1984, à la suite de la démission de Marcel Dufriche, Jean-Pierre Brard est député depuis 1988. Lors du vingt-septième congrès du Parti communiste, en décembre 1990, il était «sorti du bois» en appelant à la démission de Georges Marchais. Définitivement marqué comme contestataire, ses relations avec la section locale se sont dégradées. Il n'aura alors de cesse de se chercher une «base» hors du PCF. Le Comité des citoyens est sa quatrième tentative. *«A la quatrième fois, on est plus méfiant»*, confie Francis Rol-Tanguy, ancien membre du cabinet de Charles Fiterman, ministre des transports dans le gouvernement de Pierre Mauroy. Resté dans la mouvance des communistes critiques, Francis Rol-Tanguy est très sceptique sur la capacité du maire à écouter les initiatives de ses administrés. *«Il aura fallu deux ans de bataille pour que la mairie prenne en compte les critiques faites sur les projets de la ZAC du Bas-Montreuil»*, dit-il. Selon lui, la démarche de Jean-Pierre Brard ne peut aboutir. «Il *est maire, député et président d'honneur du Comité des citoyens : c'est le chat qui se mord la queue!»*

Il n'empêche : avec sa centaine de participants aux réunions organisées depuis les législatives, le comité rassemble du monde. *«Même s'il lui manque quelques relais dans les associations, les syndicats d'enseignants ou les employés communaux, le comité a une composition variée et pluraliste»*, reconnaît Francis Rol-Tanguy. Différentes «sensibilités» l'ont investi : on y retrouve des militants d'Alternative-démocratie-socialisme (ADS), des anciens socialistes, des représentants des communautés juive et catholique, un royaliste, un ancien président de la PEEP (fédération de parents d'élèves proche de la droite), un Ecologiste dissident de Génération Écologie, un ancien prêtre ouvrier, un responsable des anciens d'Algérie... Après s'être transformé en association type loi 1901, la structure cherche à essaimer dans les quartiers, *«pour rapprocher son activité de la vie quotidienne des gens»*, selon son président.

Jean-Pierre Brard ne doute pas que son initiative fera tache d'huile. Échirolles, une autre municipalité communiste «critique», dans l'Isère, a déjà lancé son comité des citoyens. *«Cela montre bien le rejet des structures traditionnelles et l'aspiration des gens à vivre autre chose par eux-mêmes»*, explique le maire de Montreuil, qui a planifié une rencontre, en septembre, de tous les comités existants. *«La démarche de citoyenneté a un grand avenir»*, insiste-t-il avec une belle assurance. M. Brard veut y croire : privé du soutien de son parti, il y va de sa survie électorale.

SYLVIA ZAPPI

Deux élections cantonales

LA RÉUNION : canton du Chaudron-Saint-Denis-7 (2e tour).

I., 8 146; V., 3 349; A., 58,88 %; E., 3 156.

Camille Sudre, div. g., 1 782 (56,46 %) .... *ÉLU.*

Gabriel Armoudom, PS, adj. m. de Saint-Denis, 1 374 (43,53 %).

[Camille Sudre, avec 323 suffrages de plus qu'au premier tour, succède à Gilbert Annette (app. PS), maire de Saint-Denis, qui s'était démis de son mandat pour cause de cumul depuis son élection comme député en mars dernier. Dans son fief, Camille Sudre, fondateur de Radio-Free-DOM, retrouve ainsi un nouveau mandat, après avoir été déclaré inéligible pour un an à la région par le Conseil d'Etat à la suite de l'annulation, le 7 mai 1993 (*le Monde* daté 9-10 mai), des élections régionales de mars 1992. Le second tour, marqué par une abstention inférieure à celle du premier tour, permet au candidat socialiste, Gabriel Armoudom, d'améliorer son score de 554 voix et de réduire ainsi, très sensiblement, son écart par rapport à Camille Sudre (408 voix au second tour contre 639 au premier).

11 juillet 1993 : I., 8 110; V., 3 139; A., 61,29 %; E., 3 014; Camille Sudre, 1 459 (48,40 %); Gabriel Armoudom, 820 (27,20 %); Michel Vitry, RPR, 735 (24,38 %).

2 octobre 1988 : I., 6 071; V., 3 327; A., 45,19 %; E., 3 235; Gilbert Annette, PS, 1 923 (59,44 %); Eliane Leperlier, div. d., 1 312 (40,55 %).]

SARTHE : canton de Pontvallain (2e tour).

I., 7 177; V., 3 344; A., 53,40 %; E., 3 279.

Gérard Véron, div. d., m. de Cérans-Foulletourte, 1 834 (55,93 %) .... *ÉLU.*

Henri Blanchard, MRG, m. d'Yvré-le-Pôlin, 1 445 (44,06 %).

[Gérard Véron l'emporte avec un écart de 389 voix, alors qu'au premier tour il était devancé de 20 suffrages par Henri Blanchard. Il succède à Roland Boussard (div. d.), récemment décédé, qui, conseiller général depuis 1976, était un proche de François Fillon (RPR), président du conseil général de la Sarthe, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Malgré le soutien que la plupart des maires du canton apportaient à leur doyen, Henri Blanchard, qui assurait ne s'être présenté que pour assurer l'intérim d'ici aux élections cantonales générales de mars 1994, n'améliore son score que de 187 suffrages d'un tour à l'autre. De son côté, M. Véron, qui bénéficiait du désistement d'un deuxième maire du canton, candidat divers droite, enregistre une progression de 596 voix.

11 juillet 1993 : I., 7 209; V., 3 368; A., 53,28 %; E., 3 134; Henri Blanchard, 1 258 (40,14 %); Gérard Véron, 1 238 (39,50 %); Alain David, div. d., m. d'Oizé, 638 (20,35 %).

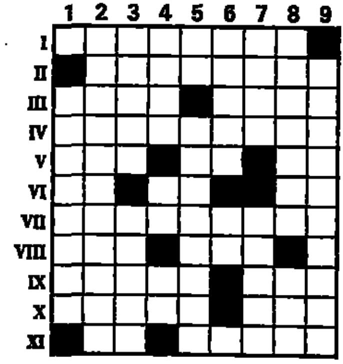
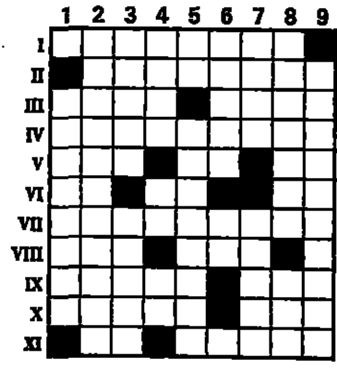
2 octobre 1988 : I., 6 903; V., 4 451; A., 35,52 %; E., 4 322; Roland Boussard, c. s., UDF, 2 185 (50,55 %); Claude Leblanc, PS, 2 137 (49,44 %).]

□ **Réforme de la procédure pénale : les sénateurs socialistes saisissent le Conseil constitutionnel.** – Le groupe socialiste du Sénat a saisi le Conseil constitutionnel sur le texte de loi réformant la procédure pénale. Les sénateurs socialistes estiment que sont *«remis en cause»* trois principes : celui de la liberté individuelle *«par les articles concernant la garde à vue»*, celui du respect des droits de la défense *«par les articles relatifs aux règles de procédure pénale dérogatoires au droit commun»*, et celui de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 *«par les dispositions concernant la garde à vue du mineur de treize ans»*. Ils considèrent aussi que *«le législateur n'a pas respecté la limitation de son pouvoir d'abrogation des lois anciennes»*.

□ **Le président de la région Centre dénonce les décisions du CIAT de Mende.** – Maurice Dousset, président (UDF-PR) du conseil régional du Centre, député d'Eure-et-Loir, a dénoncé, samedi 17 juillet, une *«discrimination inadmissible»* dans les mesures annoncées par Edouard Balladur et Charles Pasqua lors de la réunion du comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT), le 12 juillet, à Mende. Les crédits de l'Etat devant être modulés en fonction de la richesse ou du chômage dans chacune des régions, le Centre a été classé dans le groupe des plus favorisées, alors que, selon M. Dousset, il est, *«plus encore que les autres régions, touché par la crise actuelle»*. – *(Corresp.)*

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6086

HORIZONTALEMENT

I. Visite intéressée. – II. Haut fourneau. – III. Vomit dès qu'il se réveille. Base de calculs. – IV. Variété de cafard. – V. Sont indispensables à Electre. D'un auxiliaire. Symbole. – VI. Sigle. Pas rétro. Ovariectomie partielle. – VII. Un vrai poison. – VIII. Accroc dans une nappe. Moins séduisant. – IX. Diriger. D'un verbe qui n'engendre pas la mélancolie. – X. Etend. La chute de Napoléon. – XI. Abréviation. Eliminent.

VERTICALEMENT

1. Elle ne saurait être prise en considération par qui veut la fin. – 2. Lignes d'intérêt local. – 3. Prête à rire quand elle est douce. Est massif. – 4. Ne pensent pas un mot de ce qu'ils disent. Figure mythologique. Symbole. – 5. En marge. Concourent à un embellissement. – 6. Ministres sans portefeuille. Morceau de bois. – 7. On les laissait froidement tomber dans la rue. Où de constants échanges sont assurés. – 8. Retranchement devant l'ennemi. Atome. – 9. Haute tension.

Solution du problème n° 6085

Horizontalement

I. Epicarpes. Forer. – II. Maréchal. Pelote. – III. Bien. Olives. Da. – IV. An. Ta. Etats («Bayonne» : ville des USA). Ta. – V. Pabst. Irène. – VI. Laïus. Sosie. Cal. – VII. Egérie. Usé. Aria. – VIII. Urgente. DCA – IX. Sieste. Allô! Set. – X. Elu. Palissade. – XI. Serpent. Etés. Im. – XII. SSO. Eo! Te. – XIII. Sensé. Iton. – XIV. Goût. Neuvaine. – XV. Assagissements.

Verticalement

1. Emballeuses. Age. – 2. Pain. Argiles. Os (cf. «Provence»). – 3. Ire. Piégeurs. Us. – 4. Centaures. Posta. – 5. Ac. Absinthe. – 6. Rho. Eté. Nenni. – 7. Palets. Proses. – 8. Elit. Ou. Aa. Eus. – 9. Vaisselles. Vé! – 10. Pétrie. Lit. Dam. – 11. Fessée. Doses. Ie. – 12. OL. Ac. SS. Inn. – 13. Rod. Ecrasa. Têt. – 14. Etat. AI (synovie du poignet). Edito. – 15. Ré. Allaitement.

GUY BROUTY

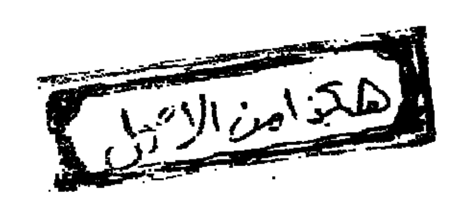
POINT / LA RÉFO

Dépolitiser la justice

Les nouvelles dispos

Une vieille promesse

Les fiches du secrétaire général

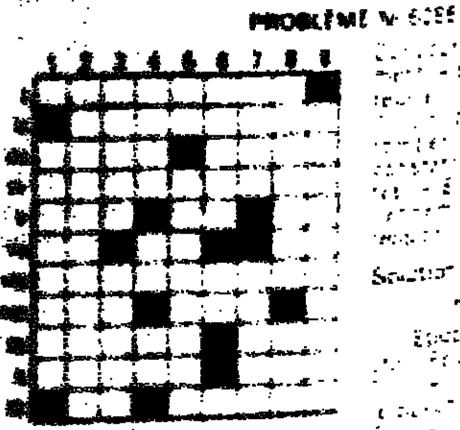


...former la Constitution

...de non-recevoir

par Thierry Bréhier

MOTS CROISÉS



POINT / LA RÉFORME DE LA CONSTITUTION

Dépolitiser la justice

Pour la cinquième fois depuis 1958, le Parlement *se réunit, lundi 19 juillet,* en Congrès pour modifier la Constitution. Il l'avait déjà fait quatre fois : en 1963, pour modifier les dates des sessions parlementaires ; en 1974, pour accorder à soixante députés ou à soixante sénateurs le droit de saisir le Conseil constitutionnel ; en 1976, pour préciser l'organisation de la campagne des élections présidentielles ; en 1992, pour permettre la ratification du traité de Maastricht. L'élection du président de la République au suffrage universel direct avait, elle, été décidée, en 1962, par référendum. Cette fois, le Congrès va *adopter définitivement* la première étape d'une vaste réforme institutionnelle souhaitée par François Mitterrand. Ce n'en est pas la partie la plus sensible qui va ainsi être approuvée par la droite. Le souhait du président de la République de redonner du pouvoir au Parlement, s'il rencontre quelques échos favorables au RPR et à l'UDF, fait hésiter bien des membres de la majorité d'autant que, renforçant l'autorité politique du gouvernement, il réduit d'autant celle du chef de l'Etat.

La révision déjà soumise au Congrès n'est, pour autant, pas sans importance. En retirant au président de la République le droit de nommer tous les membres du Conseil supérieur de la magistrature, en accroissant les prérogatives de celui-ci, en privant les parlementaires de la possibilité d'envoyer les ministres en Haute Cour, mais en l'accordant à tous les citoyens, elle devrait contribuer à distendre les liens fâcheux entre politique et justice. Les événements récents rendaient cette réforme indispensable.

Les nouvelles dispositions

Le projet de loi constitutionnelle soumis au Congrès modifie l'article 65 de la Constitution – celui relatif au Conseil supérieur de la magistrature – et crée un nouveau titre, complétant celui sur la Haute Cour. Il ajoute aussi un nouvel article aux dispositions transitoires prévues par le texte de 1958. Voici la nouvelle version, les dispositions inchangées figurant en italique.

Article 65

Le Conseil supérieur de la magistrature est présidé par le président de la République. Le ministre de la justice en est le vice-président de droit. Il peut suppléer le président de la République.

Le Conseil supérieur de la magistrature comprend deux formations, l'une compétente à l'égard des magistrats du siège, l'autre à l'égard des magistrats du parquet.

La formation compétente à l'égard des magistrats du siège comprend, outre le président de la République et le garde des sceaux, cinq magistrats du siège et un magistrat du parquet, un conseiller d'Etat, désigné par le Conseil d'Etat, et trois personnalités n'appartenant ni au Parlement ni à l'ordre judiciaire, désignées respectivement par le président de la République, le président de l'Assemblée nationale et le président du Sénat.

La formation compétente à l'égard des magistrats du parquet comprend, outre le président de la République et le garde des sceaux, cinq magistrats du parquet et un magistrat du siège, le conseiller d'Etat et les trois personnalités mentionnées à l'alinéa précédent.

La formation du Conseil supérieur de la magistrature compétente à l'égard des magistrats du siège *fait des propositions pour les nominations des magistrats du siège à la Cour de cassation, pour celles de premier président de cour d'appel* et pour celles de président de tribunal de grande instance. Les autres magistrats du siège sont nommés sur son avis conforme.

[Elle] *statue comme conseil de discipline des magistrats du siège.* [Elle] *est alors présidée par le premier président de la Cour de cassation.*

La formation du Conseil supérieur de la magistrature compétente à l'égard des magistrats du parquet donne son avis pour les nominations concernant les magistrats du parquet, à l'exception des emplois auxquels il est pourvu en conseil des ministres.

Elle donne son avis sur les sanctions disciplinaires concernant les magistrats du parquet. Elle est alors présidée par le procureur général près la Cour de cassation.

Une loi organique détermine les conditions d'application du présent article.

[Le deuxième aliéna de l'article 68 de la Constitution est abrogé. Il prévoyait que les ministres étaient pénalement responsables devant la Haute Cour de justice, qui ne reste plus compétente que pour juger le président de la République en cas de haute trahison.]

[Les titres X à XVI de la Constitution deviennent respectivement les titres XI à XVII de la Constitution].

Titre X
De la responsabilité pénale des membres du gouvernement

Article 68-1

Les membres du gouvernement sont pénalement responsables des actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions et qualifiés crimes ou délits au moment où ils ont été commis.

Ils sont jugés par la Cour de justice de la République.

La Cour de justice de la République est liée par la définition des *crimes et délits ainsi que par* la détermination des peines telles qu'elles résultent de la loi.

Article 68-2

La Cour de justice de la République comprend quinze juges : douze parlementaires élus, en leur sein et en nombre égal, par l'Assemblée nationale et par le Sénat après chaque renouvellement général ou partiel de ces Assemblées et trois magistrats du siège à la Cour de cassation, dont l'un préside la Cour de justice de la République.

Toute personne qui se prétend lésée par un crime ou un délit commis par un membre du gouvernement dans l'exercice de ses fonctions peut porter plainte auprès d'une commission des requêtes.

Cette commission ordonne soit le classement de la procédure soit sa transmission au procureur général près la Cour de cassation aux fins de saisine de la Cour de justice de la République.

Le procureur général près la Cour de cassation peut aussi saisir d'office la Cour de justice de la République sur avis conforme de la commission des requêtes.

Une loi organique détermine les conditions d'application du présent article.

Article 93

Les dispositions de l'article 65 et du titre X, dans leur rédaction issue de la loi constitutionnelle n°... du ..., entreront en vigueur à la date de publication des lois organiques prises pour leur application.

Les dispositions du titre X, dans leur rédaction issue de la loi constitutionnelle n°... du..., sont applicables aux faits commis avant son entrée en vigueur.

L'indépendance du Conseil supérieur de la magistrature
Une vieille promesse

Réunissant pour la première fois sous sa présidence les membres du Conseil supérieur de la magistrature, François Mitterrand affirmait, le 25 juin 1981 : *« La mise en œuvre effective du principe d'indépendance implique, à terme, la réforme du Conseil supérieur de la magistrature. »* Il rencontrait ainsi les vœux de la plupart des magistrats : au cours d'une consultation réalisée deux ans plus tard auprès de l'ensemble du corps, 67 % des 5 522 magistrats consultés demandaient une réforme constitutionnelle qui faisait d'ailleurs partie des *« 110 propositions »* du candidat Mitterrand.

Aux termes de la Constitution, le CSM a pour tâche d'*« assister » le président de la* République, qui est le *« garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire »*. Créé en 1958, ce CSM rénové succédait au Conseil de la IVe République, qui comprenait notamment des personnalités élues par l'Assemblée *nationale* et des magistrats élus par leurs pairs.

Les fiches du secrétaire général

Afin de mettre un terme aux dérives corporatistes et politiques de cette institution, les constituants de 1958 avaient décidé de placer le nouveau CSM sous l'autorité directe du président de la République. Le chef de l'Etat se voyait donc confier la désignation des neuf membres du Conseil – six étaient cependant choisis *sur* une liste établie par la Cour de cassation – et la nomination du secrétaire général.

Depuis trente-cinq ans, le chef de l'Etat dispose donc d'une forte emprise sur une ins*titution-clé puisque* le CSM est chargé de faire des propositions pour les nominations des premiers présidents et des conseillers à la Cour de cassation et de donner un avis sur toutes les nominations des magistrats du siège. François Mitterrand aime à souligner qu'il a toujours suivi les avis et propositions du CSM, mais en participant de manière très directe à la gestion de la carrière des magistrats du siège, le président pèse indiscutablement sur le comportement et les velléités d'indépendance des juges.

Le secrétaire général, qui est nommé par le président de la République, s'est en outre révélé un allié très précieux. La rocambolesque affaire des « plombiers » du CSM – deux gendarmes à la retraite avaient été surpris par des gardiens de la paix alors qu'ils s'apprêtaient à placer sur écoute l'huissier du Conseil – avait conduit en 1988 à la publication de notes confidentielles rédigées par la *secrétaire générale* de l'époque, Danièle Burguburu. Dans ces fiches destinées au président de la République, Mme Burguburu portait des appréciations sur la carrière et le comportement de certains hauts magistrats du siège. En 1986, elle soulignait ainsi *l'absentéisme du premier* président de la Cour de cassation, Mme Simone Rozès, et donnait ses appréciations personnelles sur dix-huit magistrats candidats au CSM.

Bien accepté aux débuts de la Ve République, l'architecture définie par la Constitution de 1958 a mal résisté aux « affaires » et aux désirs d'indépendance affichés de plus en plus ouvertement par les magistrats. La réforme constitutionnelle du CSM faisait ainsi partie *des revendications de l'intersyndicale* justice de 1989, qui réunissait l'ensemble des syndicats du monde judiciaire, des avocats aux greffiers en passant par les magistrats. Lors de la septième convention des états généraux de l'opposition, en 1991, le RPR et l'UDF s'étaient d'ailleurs prononcés eux aussi en faveur d'une réforme constitutionnelle afin que le CSM *« échappe à l'appréciation politique du chef de l'Etat »*.

ANNE CHEMIN

La responsabilité pénale des ministres
Une Haute Cour hors de portée

Depuis 1918, aucun ministre de la République française n'a eu à répondre devant la Haute Cour de crimes et délits commis dans l'exercice de ses fonctions. C'est assez dire que cette juridiction où des politiques prétendent rendre la justice ne remplit pas la mission qui lui est confiée. Cela n'était pas grave tant que les membres du gouvernement pouvaient être amenés à rendre des comptes devant les tribunaux ordinaires, ce qui s'est effectivement produit quelques rares fois sous la IIIe République. Mais, depuis 1958, ils bénéficient d'une immunité pénale de fait.

La Cour de cassation a, en effet, déduit du texte de la Constitution actuelle et des lois organiques que les ministres – et les anciens ministres – ne pouvaient répondre des actes criminels ou délictueux qu'ils auraient pu commettre en tant que tels, que devant la Haute Cour. C'était laisser les politiques seuls maîtres du jugement des politiques. En effet seul le vote par l'Assemblée *nationale* et par le Sénat d'une « mise en accusation » identique peut enclencher la procédure de la Haute Cour. Et, si effectivement, après cette première étape, ce sont des magistrats de la Cour de cassation qui instruisent le *dossier, l'instance de jugement* n'est composée que de parlementaires.

Un droit nouveau pour le citoyen

La décision ne peut donc être que *politique. La pression du* système majoritaire a été telle depuis 1958 que, jusqu'à l'affaire du sang contaminé, jamais une majorité n'a accepté d'envoyer en Haute Cour l'un ou l'autre de ses membres. La gauche a bien tenté d'enclencher la procédure contre Michel Poniatowsky, pour son comportement de ministre de l'intérieur lors de l'assassinat de Jean de Broglie, et contre Charles Pasqua, pour avoir laissé ses services donner un « vrai-faux passeport » à Yves Challier, impliqué dans le dossier du Carrefour du développement, la droite a bien essayé de faire de même contre des ministres communistes qui avaient critiqué une décision du Conseil d'Etat, rien de cela n'a pu franchir l'étape parlementaire. Et, *si* Christian Nucci, l'ancien ministre socialiste de la coopération, a vu son cas examiné par la commission d'instruction, qui a conclu à un non-lieu partiel et à un constat d'amnistie pour le reste, c'est parce qu'elle a éclaté lorsque *la droite* était majoritaire au Parlement.

Cette impossibilité, pour le citoyen, de se plaindre devant des juges du comportement d'un membre du gouvernement qui l'aurait lésé, n'a pas ému grand monde pendant près de vingt-cinq ans. Il a fallu que les victimes des transfusions sanguines empoisonnées exigent de pouvoir demander des comptes aux ministres éventuellement responsables de cette tragédie pour que chacun veuille bien convenir que la procédure de mise en cause de la responsabilité pénale des ministres devait être modifiée sans, pour autant, perdre son caractère spécifique. Outre que faire relever ceux-ci de la justice classique serait les livrer aux passionnés de la chicane et risquer *ainsi de rendre pratiquement* impossible l'action gouvernementale, ce serait oublier que les actes ministériels sont des décisions politiques : laisser la magistrature pouvoir souverainement les apprécier serait porter atteinte au principe de la *séparation* des pouvoirs.

La solution retenue tient compte de ces soucis contradictoires : tout en retirant à la majorité du moment la possibilité de régler des comptes sous les apparences de la justice, elle permet aux particuliers d'enclencher la procédure, confie à des juges professionnels le soin d'instruire le dossier, mais associe aux plus hauts magistrats du pays des politiques lors du jugement de leurs pairs.

THIERRY BRÉHIER

Un long cheminement

Tout a vraiment commencé le 10 novembre 1991. Ce soir-là, invité de la cinquième chaîne de télévision, François Mitterrand annonce qu'il ne quittera pas l'Elysée sans avoir réformé la Constitution (*le Monde* du 12 novembre 1991). L'idée n'est pas nouvelle chez lui, puiqu'il n'a jamais caché son sentiment : *« Ces institutions étaient dangereuses avant moi ; elles pourraient le redevenir après moi. »* Mais, jamais, il n'a vraiment cherché à mettre en œuvre cette réforme lors de son premier septennat.

Dès cette première intervention, le président de la République souhaitait modifier la composition et le rôle du Conseil supérieur de la magistrature, permettre la saisine directe du Conseil constitutionnel par les justiciables – réforme qu'il avait déja tentée en 1990 et qui s'était heurtée au veto du Sénat,– *revoir la durée du mandat présidentiel*, élargir le champ des textes pouvant être soumis à référendum – ce à quoi le Sénat s'était opposé en 1984, – mettre fin à l'*« étouffement »* du Parlement. Alors, il explique que cette vaste réforme institutionnelle pourrait se faire en partie par la voie du référendum, en partie par une procédure purement parlementaire. La signature du traité de Maastricht bouscule le calendrier présidentiel, puisqu'il apparaît vite que sa ratification imposait préalablement une modification constitutionnelle. Or M. Mitterrand ne veut pas mélanger *les deux débats. Le rééquilibrage* des institutions est donc renvoyé au plus tôt à l'automne 1992.

Il faudra pourtant attendre le 9 novembre 1992 pour que le chef de l'Etat rouvre le dossier. Cette fois définitivement. Sur TF 1 (*le Monde* du 11 novembre 1992), il *annonce qu'il va faire connaître* ses propositions, qu'il les soumettra à un comité consultatif avant de proposer un projet au Parlement. Aux thèmes déja abordés, il ajoute – conséquence de l'affaire du sang contaminé – la réforme de la Haute Cour. Tout s'accélère alors. Le 30 novembre, dans une lettre aux présidents de l'Assemblée nationale, du Sénat, du Conseil constitutionnel, il détaille ses réflexions (*le Monde* du 2 décembre 1992). Le 3 décembre sont nommés, en conseil des ministres, les seize membres d'un « comité consultatif pour la révision de la *Constitution », présidé par* le doyen Georges Vedel ; ce sont essentiellement des juristes appartenant à toutes les familles de pensée.

Respectant le calendrier qui lui a été imposé, ce comité remet, le 15 février 1993, son rapport au président de la République. Il propose une accentuation du caractère *« parlementaire » des institutions*, grâce à un renforcement des pouvoirs des deux Chambres et à une limitation des prérogatives du président de la République, sauf en matière de diplomatie et de défense. Ce comité bâtit aussi une réforme du Conseil supérieur de la magistrature et de la Haute Cour, dont le texte actuel s'inspire partiellement (*le Monde* du 17 février).

Le conseil des ministres du 10 mars, un des derniers du gouvernement Bérégovoy, approuve deux projets de révision constitutionnelle, qui sont déposés sur le bureau du Sénat, afin qu'ils ne deviennent pas caducs avec la fin de la législature. Ces projets reprennent la plus grande partie des travaux du comité, mais M. Mitterrand a voulu scinder cette réforme en deux pour en faciliter une approbation partielle par *la droite. Dans le premier figure* tout ce qui concerne la justice (CSM, Haute Cour, droit de saisine du Conseil constitutionnel), dans le second, tout ce qui concourt au rééquilibrage des pouvoirs publics (*le Monde* du 12 mars).

Approbation partielle d'Edouard Balladur

Dès sa déclaration de politique générale, devant l'Assemblée nationale, le 8 avril, Edouard Balladur reprend effectivement à son compte le premier projet, mais en excluant l'ouverture de la saisine du Conseil constitutionnel. Ce projet commence à être discuté par le Sénat le 25 mai, puis par l'Asssemblée nationale le 22 juin. Si les deux Chambres acceptent le principe de la réforme, elles divergent profondément dans sa mise en œuvre. Après une deuxième lecture au palais du Luxembourg, le premier ministre réunit les dirigeants de la majorité en charge du dossier et impose son arbitrage. Les députés puis les sénateurs l'acceptent, en rechignant, et votent un texte identique, les premiers le 7 juillet, les seconds le 8 juillet (*le Monde* du 10 juillet).

Le président de la République décide, le 13 juillet, de convoquer le Parlement en Congrès le lundi 19 juillet. Lors de son intervention du 14 juillet, il explique qu'il a été *« constamment consulté »* pendant les travaux parlementaires, et que ses demandes ont été satisfaites à plus *« de 80 % »*. Il regrette quand même l'abandon de l'extension aux justiciables du droit de saisine ; il rappelle son souhait de voir discuter la deuxième partie de la réforme, tout particulièrement celle portant sur *« l'accroissement des compétences du Parlement »*.

Th. B.

La procédure

La Constitution a fixé, en son article 89, la procédure permettant de la réviser. Certes le général de Gaulle, lorsqu'il fait approuver, en 1962, l'élection du président de la République au suffrage universel et tente, en 1969, de modifier la composition et le rôle du Sénat, a utilisé l'article 11 qui permet au président de la République de soumettre *« sur proposition du gouvernement »* directement à référendum un projet *« portant sur l'organisation des pouvoirs publics »*. Mais la plupart des juristes avaient alors estimé ce procédé anticonstitutionnel. Depuis, M. Mitterrand a eu l'occasion d'estimer que *« l'usage »* avait légitimé cette manière de faire.

Cette fois, l'article 89 est strictement respecté. Il prévoit que l'initiative d'une révision constitutionnelle *« appartient concurremment au président de la République, sur proposition du premier ministre, et aux membres du Parlement »*. Le texte doit d'abord en être voté *« en termes identiques »* par l'Assemblée nationale et le Sénat. Il est ensuite définitivement approuvé par référendum. Toutefois, lorsque le projet émane du chef de l'Etat, celui-ci peut décider, après le vote conforme des deux Chambres, *« de le soumettre au Parlement convoqué en Congrès »*. Dans ce cas il doit recueillir *« la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés »*. En l'espèce, cela ne soulève pas de difficultés, puisque seuls les parlementaires communistes ont voté contre ce texte en dernière lecture au Palais-Bourbon comme au palais du Luxembourg.

Le Congrès, dont le bureau et donc le président sont ceux de l'Assemblée nationale, réunit tous les sénateurs (321) et tous les députés (575, puisque Henri Emmanuelli a démissionné et que l'élec*tion dans une circonscription de la* Loire-Atlantique a été annulée). Au total ce sont donc 896 parlementaires qui doivent exprimer personnellement leur vote à la tribune, chacun ne pouvant recevoir délégation de vote que d'un seul de ses collègues. Comme ce Congrès ne peut *qu'approuver – ou repousser* – le texte déjà adopté par les deux Chambres, il n'y a pas de discussion mais simplement des explications de vote : une par groupe de l'Assemblée nationale et du Sénat, soit actuellement onze. Le gouvernement a le droit de prendre la parole.

SOCIÉTÉ

A deux jours de la confrontation générale dans l'affaire OM-Valenciennes

La Fédération internationale de football n'exclut pas une suspension du club marseillais

Si la culpabilité de la direction du club phocéen dans l'affaire de corruption présumée est établie, le secrétaire général de la Fédération internationale de football (FIFA), Joseph Blatter, n.a pas exclut, dimanche 18 juillet, l'éventualité d'une suspension de l'Olympique de Marseille de la Coupe d'Europe des clubs champions la saison prochaine. Ces déclarations soulignent l'enjeu de la confrontation générale organisée, mercredi 21 juillet, à Valenciennes, par le juge d'instruction Bernard Beffy.

D'un côté, Jean-Pierre Bernès, directeur général de l'OM, seul à nier les faits sur lesquels s'accordent désormais six personnes, mises en examen ou entendues comme témoins. De l'autre, trois joueurs de Valenciennes et un joueur de Marseille qui, avec l'appui d'une épouse dans chaque camp – celle du Valenciennois Christophe Robert, celle du Marseillais Jean-Jacques Eydelie, – affirment qu'il y eut bien tentative de corruption, le 19 mai, veille du match VA-OM, sur l'instigation de M. Bernès. Fixée à 14 heures mercredi, cette confrontation décisive déterminera la suite du feuilleton, selon l'attitude adoptée par M. Bernès. Sans doute les divers éléments matériels rassemblés par les enquêteurs y seront-ils aussi évoqués, sans que l'on sache encore si les empreintes relevées par la police scientifique et technique sur quelques uns des billets composant la somme de 250 000 francs remise aux époux Robert ont pu être exploitées.

Tandis que se prépare ainsi un acte décisif dans le volet «corruption» de l'instruction du juge Beffy, l'enquête sur une éventuelle surbornation de témoin dont aurait été l'objet l'ancien entraîneur de Valenciennes, Boro Primorac, se heurte toujours à l'énigme du «troisième homme». M. Primorac a affirmé avoir été contacté par un ami qui l'a mis en relation avec André-Noël Filippeddu (et non Fillipedu, comme nous l'avons écrit par erreur), restaurateur à Bonifacio, en Corse. Il a précisé avoir déjeuné avec ce dernier, le 17 juin, au restaurant des Champs-Elysées le Fouquet's, qui l'aurait ensuite invité à se rendre au siège de Bernard Tapie Finances, avenue de Friedland. Une rencontre avec le président de l'OM aurait alors eu lieu, durant laquelle on aurait proposé à M. Primorac de «porter le chapeau» et de défendre la version selon laquelle ce fut en fait Valenciennes qui tenta de «négocier» un match nul.

M. Filippeddu défend une tout autre version, tout en reconnaissant l'existence du déjeuner du 17 juin, qui avait, entre-temps, été confirmé par les serveurs et les responsables du Fouquet's. Il affirme que c'est M. Primorac qui a cherché à entrer en contact avec lui, afin qu'il le mette en relation avec M. Tapie, après qu'il eut été remercié par le club de Valenciennes. Décrivant le déjeuner, M. Filippeddu a affirmé avoir d'abord pris un verre au bar du restaurant avec le fils des propriétaires, Jean-Louis Casanova, dont il s'est prétendu l'ami, puis avoir rejoint la table 31, prévue pour trois couverts. Propriétaire avec son épouse du restaurant, Maurice Casanova conteste en revanche tout lien d'amitié entre son fils et M. Filippeddu, qui fut simplement, il y a une dizaine d'années, barman dans une brasserie parisienne appartenant à un autre de ses fils. Assis à la «table amiral» du Fouquet's, la table 30, mitoyenne de la table 31, Maurice Casanova a pu reconnaître sur photographies M. Primorac, mais ne pouvait voir les deux autres convives. Contrairement à ce que nous avons écrit à tort dans nos éditions du 15 juillet, M. Casanova dément catégoriquement que son fils se soit approché de la table où déjeunaient MM. Primorac et Filippeddu.

Qui était le troisième convive? Les deux hommes se renvoient la balle, chacun affirmant que ce troisième homme accompagnait l'autre. Les enquêteurs n'excluent pas qu'en fait MM. Filippeddu et Primorac le connaissent tous deux et, pour des raisons différentes, aient intérêt à taire son identité. Quant à la suite de cette journée du 17 juin, leurs versions divergent radicalement, M. Filippeddu affirmant avoir cherché en vain à joindre M. Tapie sur un téléphone portable pendant le déjeuner, puis avoir emmené M. Primorac boire un verre dans son pied-à-terre parisien, et enfin avoir appelé l'un de ses vieux amis, Marc Fratani, attaché parlementaire de M. Tapie, qui lui aurait dit de «laisser tomber».

A partir des vérifications effectuées lors de leurs deux visites au siège de BTF et des auditions du personnel faites à ces occasions, les enquêteurs semblent pourtant apporter plus de crédit à la version de M. Primorac, malgré ses zones d'ombre – et notamment la non-identification du troisième homme. Reste à savoir si, matériellement, M. Tapie était à son bureau au moment où l'ex-entraîneur de Valenciennes situe leur rencontre, c'est-à-dire en début d'après-midi. Le président de l'OM a un alibi pour l'heure du déjeuner : il était au siège de TF 1, à Boulogne-sur-Seine, invité par le journaliste Charles Villeneuve, qui le quitta dans le hall autour de 14 h 45. M. Tapie n'a pas encore révélé publiquement son emploi du temps pour la suite de la journée.

EDWY PLENEL

L'impossible secret

Suite de la première page

Mais l'article 11 du code, tout en soulignant que *«la procédure au cours de l'enquête et de l'instruction est secrète»*, précise que ce secret s'impose *«sans préjudice des droits de la défense»*. Ainsi, en 1976, les conseils du dirigeant autonomiste corse Edmond Siméoni avaient-ils délibérément décidé de violer le secret parce que le juge d'instruction avait refusé d'organiser une reconstitution et de procéder à une expertise balistique et à une analyse de fragments de projectiles. *«Continuer à garder le silence devient pour nous intolérable*, déclarait alors Me Raymond Filippi. *Cela correspondrait à être les complices de ceux qui veulent étouffer l'affaire.»*

Depuis quelques années, ces pratiques se sont multipliées : tous les journalistes qui travaillent sur les affaires judiciaires savent que la plupart des avocats ouvrent volontiers leurs dossiers. *«Révoltés»*, disaient-ils, par les méthodes du conseiller rennais de la cour d'appel de Rennes Renaud Van Ruymbecke, les avocats du socialiste Henri Emmanuelli, alors président de l'Assemblée nationale, n'avaient pas hésité à distribuer en 1992, au cours d'une conférence de presse, certains des procès-verbaux du dossier que ce magistrat était chargé d'instruire. Jusqu'à la récente réforme du code de procédure pénale, la défense, qui avait beaucoup moins de droits que l'accusation au cours de l'instruction, voyait en outre dans la médiatisation l'occasion de *«rétablir l'équilibre»* par rapport à la toute-puissance du parquet.

En clair, le strict secret de l'instruction ne s'impose aujourd'hui qu'aux magistrats instructeurs, aux experts, aux greffiers et aux officiers et agents de police judiciaire. *«Ceux qui savent doivent se taire, les autres peuvent s'exprimer à leur guise, sans contrôle et sans sanction»*, résumait en 1992 l'avocat Paul Lombard dans un dialogue avec Simone Rozès, qui termina sa carrière au plus haut poste de la magistrature, celui de président de la Cour de cassation (1). Constatant les limites de ce secret, le rédacteur de l'article 11 lui-même, l'avocat Jacques Isorni, demandait en 1972 la *«révision»* d'un texte qu'il avait pourtant défendu quatorze ans plus tôt en tant que rapporteur de la commission des lois.

Le secret de l'instruction, notait-il alors, *«n'est pas sans danger, en raison de la toute-puissance de la police, du parquet et du juge d'instruction, toute-puissance éventuellement génératrice des abus les plus graves. J'en ai été le témoin lors de l'affaire Kacmarczyck, dont je ne m'étais occupé que l'instruction terminée, le témoin indigné au point que j'écrivais au* Monde *une lettre publique pour regretter d'être l'auteur d'une disposition légale permettant de tels abus»*. *«Le secret de l'instruction ne veut plus dire grand-chose*, conclut Jean-François Ricard, actuel président de l'Association française des magistrats instructeurs (AFMI). *Les textes actuels ne permettent pas de résoudre les problèmes liés aux rapports entre la presse et la justice. Il faut donc envisager un nouveau mécanisme.»*

Certains hommes politiques estiment détenir la solution : révoltés par les excès de la presse, ils ne cachent pas leur désir d'imposer un jour un secret total en interdisant de divulguer ne serait-ce que le nom des personnes mises en examen. Lors de la discussion sur la réforme de la procédure pénale, en 1992, la socialiste Denise Cacheux avait ainsi présenté à la commission des lois de l'Assemblée nationale un amendement interdisant la publication *«du nom ou de tout élément permettant d'identifier une personne mise en cause dans une procédure»*. Le RPR Jacques Toubon n'était pas en reste : reprenant une proposition de loi de Jean-Louis Debré, il proposait de punir d'un emprisonnement de un à six mois tous ceux qui auraient publié *«le nom ou tout élément permettant d'identifier une personne faisant l'objet d'une ordonnance de présomption de charges pendant la durée de l'instruction»*.

Cette solution maximaliste supposerait que la justice travaille toujours de manière incontestable, puisqu'elle serait ainsi protégée par un secret total. De plus, elle paraît difficile à mettre en œuvre, surtout dans le cas des personnalités publiques. Comment imaginer en effet que la mise en cause judiciaire d'élus qui soumettent leur candidature au suffrage universel puisse être tue? Dans un pays où le parquet, maître des poursuites, est hiérarchiquement soumis au garde des sceaux, cette solution permettrait en outre aux autorités politiques d'étouffer discrètement certaines affaires sensibles. *«Paradoxalement, la médiatisation permet parfois à la justice de mieux fonctionner*, confie un juge d'instruction de province. *Quand le parquet refuse de me délivrer un réquisitoire dans un dossier difficile, je donne quelques informations à la presse, et le parquet, qui refuse parfois de bouger pour des raisons de prudence, consent alors à confier une instruction à un juge.»*

Un secret absolu déplairait d'ailleurs sans doute à la Cour européenne des droits de l'homme. Saisis en 1974 par le *Sunday Times*, qui avait subi les foudres de la High Court, puis de la Chambre des lords, parce qu'il avait fait état dans ses colonnes de la tragédie de la thalidomide (2), les juges de Strasbourg avaient estimé que le *contempt of court*, qui interdit à la presse de faire état des procédures judiciaires en cours, était contraire au droit à la liberté d'expression garanti par l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme. Soulignant que l'affaire de la thalidomide relevait de l'intérêt public, qu'il était fort douteux que les actions des parents atteignent le stade des plaidoiries et qu'il n'y avait pas d'enquête publique, la cour avait condamné l'Angleterre en estimant à l'époque que l'ingérence *«ne correspondait pas à un besoin social assez impérieux pour primer l'intérêt public s'attachant à la liberté d'expression* (3)*»*.

Si l'on reste dans le cadre de la procédure actuelle, le problème n'est donc pas de modifier radicalement l'article 11 en instaurant un secret absolu, mais de trouver peu à peu les voies d'une cohabitation plus harmonieuse. Cette solution suppose à la fois une réflexion des journalistes et un aménagement des rapports presse-justice. Résignés à une médiatisation qu'ils n'apprécient guère, certains magistrats plaident aujourd'hui pour l'instauration de porte-parole dans les tribunaux. *«Je serais partisan, dans la mesure où le nombre de magistrats le permettrait, que, dans chaque tribunal, il y ait un magistrat chargé des relations avec la presse, et qui la tienne informée du déroulement des affaires les plus importantes, sans dissimuler quoi que ce soit*, notait ainsi en 1990 Philippe Bilger, magistrat un temps spécialisé dans les affaires de presse, lors d'un dialogue avec son collègue Claude Grellier (4). *Ainsi, la presse aurait au moins les éléments pour relater de façon correcte l'affaire.»*

Cette solution améliorerait incontestablement les rapports entre la presse et la justice dans les dossiers généraux, mais elle serait sans doute difficile à mettre en œuvre pour le suivi des affaires qui sont encore à l'instruction. Issu de la magistrature assise, ce porte-parole, qui ne pourrait pas avoir accès au dossier, devrait se contenter d'évoquer le cadre procédural de l'affaire ou de préciser le fonctionnement de la justice. Face à un procureur autorisé à faire des mises au point sur le contenu du dossier, il risquerait de se faire très vite contourner.

Constatant la liberté de parole de la défense, d'autres préféreraient offrir aux procureurs la possibilité de remplir pleinement le rôle de l'accusation en s'exprimant plus librement que ne le font la plupart des magistrats du parquet. *«Les avocats se sont affranchis du secret*, constate Valéry Turcey, secrétaire général de l'Union syndicale des magistrats (USM). *Il serait sans doute bon que l'on rétablisse l'équilibre en autorisant le ministère public à s'exprimer autrement qu'avec des communiqués. Je suis bien conscient que l'on risque de s'acheminer peu à peu vers une instruction-spectacle à l'américaine, mais je ne vois pas d'autre solution.»* *«Ce système a un avantage*, note Jean-François Ricard, *c'est de permettre au juge d'instruction de s'abstenir de toute déclaration, et donc de garder son statut de juge impartial.»*

Une troisième solution consisterait à aménager au cours du procès pénal des phases publiques permettant aux journalistes d'accéder à des débats contradictoires. Un premier pas dans ce sens a été franchi en 1989 : depuis cette date, les chambres d'accusation peuvent tenir des audiences publiques lorsqu'elles statuent sur la détention. La commission «justice pénale et droits de l'homme» présidée par Mireille Delmas-Marty proposait en 1991 d'aller plus loin encore. Dans le cadre de la nouvelle architecture procédurale créée par l'instauration d'un juge des libertés, elle demandait que les audiences sur la détention, le contrôle judiciaire, la prolongation du délai d'enquête, la reconnaissance ou la contestation des faits par l'accusé soient publiques (5). *«Le système actuel est malsain car l'information est interdite et donc souvent orientée*, constate Alain Vogelweith, le secrétaire général du Syndicat de la magistrature (SM). *L'instauration de phases publiques permettrait aux journalistes d'avoir accès à une information juste et contradictoire.»*

La commission sur les relations presse-justice constituée au beau milieu des rebondissements de l'affaire OM-Valenciennes par la chancellerie s'est réunie pour la première fois place Vendôme le 12 juillet. *«Nous n'allons pas forcément vers un bouleversement total de la législation*, souligne-t-on au ministère. *Il s'agit d'engager une réflexion au sujet d'un problème difficile et de poser des principes pour l'avenir.»* Outre des magistrats de la chancellerie, cette commission comprend les représentants de tous les syndicats de magistrats, à l'exception du Syndicat de la magistrature, qui n'a pas apprécié cette convocation dans l'urgence alors qu'il n'avait pas été consulté au sujet des contrôles d'identité ou de la procédure pénale.

ANNE CHEMIN

(1) Simone Rozès et Paul Lombard, *le Juge et l'Avocat, Dialogue sur la justice*, Robert Laffont, 1992.

(2) Médicament employé à la fin des années 50 pour traiter les nausées des femmes enceintes, qui provoqua chez leurs enfants des malformations gravissimes.

(3) Vincent Berger, *Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme*, Sirey, 1991.

(4) Claude Grellier et Philippe Bilger, *le Besoin de justice*, Joseph Vebret-Editions Plume, 1990.

(5) Commission «justice pénale et droits de l'homme», *la Mise en état des affaires pénales, rapports*, La Documentation française, 1991.

Mis en examen par un juge d'instruction d'Evry

Deux hauts cadres d'Alcatel CIT sont soupçonnés d'importants détournements financiers

Deux hauts cadres du département transmission d'Alcatel CIT, filiale télécommunications d'Alcatel Alsthom, ont été mis en examen par un juge d'instruction d'Evry après avoir été licenciés début mai. Employés sur le site de Villarceaux (Essonne), les deux hommes sont soupçonnés d'avoir détourné des sommes importantes au détriment du groupe, notamment en surfacturant de 12 % à 19 % des contrats d'achat de matériel par France-Télécom à Alcatel CIT. La direction d'Alcatel CIT a décidé de se constituer partie civile dans ce dossier instruit par le juge Jean-Marie d'Huy. Celui-ci a effectué une perquisition au siège d'Alcatel-CIT, à Vélizy-Villacoublay.

Tout commence au début de l'année par un banal contrôle fiscal au siège d'une société d'installation électrique, AGI-Electricité, située à La Ville-du-Bois (Essonne). Un délit d'abus de bien social est découvert, les comptes faisant apparaître une double déclaration de paiement des charges patronales. Portant sur *«plusieurs millions»*, selon Frédérique Campi, premier substitut chargé des affaires économiques et financières au parquet d'Evry, ces pratiques sèment le doute : à qui profite le deuxième versement? Huit jours à peine après le début de la procédure, la société dépose son bilan. C'est alors qu'une seconde piste se dessine, celle d'une société civile immobilière (SCI) établie à la même adresse qu'AGI-Electricité. Or cette «SCI du Colé» porte un nom choisi à partir des initiales de ses deux gérants, José Corral et Antoine Léal, deux hauts cadres du département transmission d'Alcatel CIT.

Quand, le 6 avril, Claude Goguel, secrétaire général d'Alcatel CIT, est informé par la police judiciaire qu'une enquête risque de mettre en cause deux cadres du groupe, il ne réagit qu'au nom de José Corral. *«Nous avons tous travaillé avec lui»*, déclare-t-il. Agé de cinquante-six ans, M. Corral est salarié du groupe depuis de nombreuses années. En fonction sur le site de Villarceaux, il était jusqu'en mars directeur financier de deux départements – industrie et transmission –, avant de se limiter au seul département industrie. Agé de cinquante-trois ans, Antoine Léal, quant à lui, était jusqu'à son licenciement en mai, responsable du service gestion sur le site de Villarceaux, chargé des travaux et de l'entretien.

Licenciement pour faute lourde

Début avril donc, les enquêteurs alertent M. Goguel en l'informant des énigmatiques activités immobilières du couple «Colé». Le secrétaire général d'Alcatel-CIT lance aussitôt une enquête interne. On découvre alors que MM. Corral et Léal ont des responsabilités dans plusieurs sociétés dont les sièges sociaux sont soit dans les Yvelines, soit dans l'Essonne, soit en Gironde. En plus de la SARL AGI-Electricité et de la SCI du Colé, déjà citées, on retrouve leur trace – l'un ou l'autre directement ou au travers de prête-noms, familiaux notamment – dans les sociétés Promotex, LD construction (bâtiment), Proloisirs (agence immobilière). Il semble que les deux collègues se sont arrangés pour être présents dans l'ensemble des corps de métiers nécessaires à des activités de travaux.

Ce choix ne serait pas indifférent à la complémentarité de leurs fonctions sur le site de Villarceaux : M. Léal y ordonne les travaux de rénovation, de nettoyage ou d'entretien, tandis que M. Corral, en tant que responsable financier, donne l'accord pour payer. Au terme de l'enquête interne, la direction acquiert la conviction que, depuis quatre ans, les deux hommes ont orchestré une «surfacturation» systématique de l'ensemble des travaux effectués sur le site de Villarceaux pour le compte du groupe Alcatel CIT, mais au détriment de sa trésorerie. Le 3 mai, ils reçoivent leur notification de licenciement pour faute lourde.

Un mois plus tard, le 2 juin, M. Corral était mis en examen et placé en détention peu après dans le cadre de l'information judiciaire ouverte au tribunal d'Evry. Rentré tardivement du Maroc, M. Léal a reçu notification de sa mise en examen, assortie d'une réquisition de placement en détention, jeudi 1er juillet. Pour l'heure, l'enquête judiciaire a permis de motiver ces deux mises en examen par les présumées malversations financières correspondant aux travaux menés sur le site de Villarceaux. Cependant, les activités des deux cadres d'Alcatel CIT semblent plus diversifiées encore. Selon le substitut Campi, qui suit ce dossier à la section financière du parquet d'Evry, les sociétés du couple «Colé» auraient effectué des travaux au domicile personnel de certains cadres d'Alcatel CIT qui auraient été facturés à Alcatel CIT. *«Il s'agirait de pratiques courantes sur divers sites du groupe»*, souligne M. Campi, qui ajoute que, *«selon les déclarations d'un des détenus, en plus de Villarceaux, ce type de travaux personnels aurait également, de façon certaine, été effectué sur le site de Vélizy.»*

Le syndicat et le «grand moraliste»

Toujours selon ce magistrat, *«une autre ramification de l'affaire»* émergerait des confidences des deux hommes. Chaque année, France-Télécom signe avec Alcatel CIT des contrats d'achat de matériel pour un montant d'environ 500 millions de francs. Or, il apparaîtrait que *«depuis plusieurs années, ces contrats sont «surfacturés» d'environ 12 % à 19 %»*. A qui étaient destinés les centaines de millions de francs ainsi détournés? Les enquêteurs ne le savent pas encore. Quant au premier volet de l'affaire, il reste une inconnue que le juge d'instruction doit encore élucider : quel est le montant exact du préjudice financier pour Alcatel, autrement dit, le montant des sommes éventuellement empochées par MM. Léal et Corral ou par leurs collaborateurs éventuels?

M. Goguel reste prudent : *«Une chose est certaine dans l'immédiat : leurs sociétés ne sont apparemment intervenues que sur environ 25 % des 50 millions de travaux effectués à Villarceaux au cours des quatre dernières années. Le préjudice n'aurait donc concerné qu'un certain pourcentage encore inconnu d'environ 12 millions de francs* [25 % de 50 millions de francs]*»*. Il reste cependant à s'assurer que les 75 % restants de l'enveloppe de 50 millions de francs de travaux n'ont pas fait l'objet, par le biais de sociétés encore inconnues, des mêmes malversations.

Pour sa part, dans un tract daté du 8 juin, la section CGT du site d'Annecy d'Alcatel CIT parle d'*«un détournement de 30 à 40 millions de francs, soit le salaire* [15 000 francs par mois] *de 250 personnes pendant un an»*. Au passage, le syndicat traite M. Corral de *«grand moraliste»*. La raison? En 1991, ce dernier fut détaché par la direction du groupe avec pour mission d'éplucher les comptes du site d'Annecy, alors en mauvaise passe financière. A la suite de cet audit, la décision fut prise d'équilibrer la comptabilité du site savoyard. Résultat : le rapport de M. Corral conduisit la direction d'Alcatel CIT à mettre en œuvre un plan social prévoyant la suppression de 250 emplois.

OLIVIER PIOT

Évasion collective à la maison d'arrêt de Luynes (Bouches-du-Rhône)

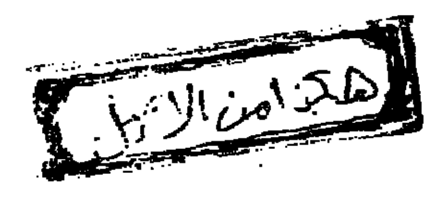
Six prisonniers ont profité de la promenade matinale des détenus, lundi 19 juillet, vers 8 h 45, pour s'évader de la maison d'arrêt de Luynes (Bouches-du-Rhône). Trois d'entre eux ont été rapidement repris, dont l'un a été blessé par un surveillant, posté dans un mirador. Il a été conduit à l'hôpital d'Aix-en-Provence. Les trois autres détenus ont réussi à gagner une forêt proche. Les six détenus auraient utilisé des matériaux de travaux relatifs à la pose de filins destinés à éviter les évasions par hélicoptère, selon les premiers éléments de l'enquête. Des barrages de gendarmerie ont été établis dans la région d'Aix-en-Provence afin d'intercepter les fuyards, dont l'identité n'était pas connue, lundi en milieu de matinée.

Galériens de Pa

La triste errance de Philippe, blessé à ...
La carence de structures médicalisées pour les ...

RÉPÈRES





Deux hauts cadres d'Alcatel

sont soupçonnés

d'importants détournements finan

SOCIÉTÉ

Galériens de Paris

La triste errance de Philippe, blessé à une jambe, illustre la carence de structures médicalisées pour les « sans domicile fixe »

Philippe a trente et un ans, un sac, deux béquilles, un plâtre et pour une semaine, une clé. Philippe est SDF depuis neuf ans (1). Fin mai, une voiture le renverse et lui brise la rotule. Entré à l'hôpital Béclère de Clamart (Hauts-de-Seine) pour être opéré, il en ressort au bout de trois jours, avec la jambe brochée et plâtrée. Commence alors pour lui un marathon clopinant à travers Paris, de dispensaires en asiles de nuit, de foyers en soupes populaires, de l'hôtel, un jour de chance, à la « zone » le lendemain, sans jamais avoir le temps de reposer cette jambe qui lui fait mal, qui réclame des soins, menacée par la phlébite. Un mois de galère à se traîner dans la ville.

Cercle vicieux

Et puis un soir, Philippe atterrit chez les « compagnons de la nuit », rue Gay-Lussac, dans le 5ᵉ arrondissement. Un lieu de rencontre où les SDF discutent, se lavent, font des projets, en attendant le petit matin. Philippe, *« prêt à se laisser crever »*, finit par raconter son histoire. Les membres de l'association Sans domicile solidarité (SDS) présents décident de l'aider à trouver une « structure d'accueil », pour qu'enfin il puisse se faire soigner.

Une journée au téléphone et les bons Samaritains ne sont pas plus avancés. Ils décident de passer à l'action, d'organiser une « manif » pour dénoncer le scandale. La manif – vingt personnes et une banderole – a lieu le 12 juillet, devant la DASS du 11ᵉ arrondissement, avec le soutien de l'association Droit au logement. Après quelques heures de tractations courtoises, la DASS propose une solution *« temporaire »* : trois jours, puis une semaine à la cité Saint-Martin, un foyer du Secours catholique.

La solution est provisoire. Qu'adviendra-t-il de Philippe après ce court répit ? *« Le fait même que SDS existe,* souligne Pierre, le président de cette association née du déclic provoqué par les victimes du froid, cet hiver, *est révélateur de la carence des services sociaux. Il y en a une multitude, mais ils sont inadaptés. Philippe en est le symbole. »*

La cause de tous les maux, pour ces galériens, qui ne veulent pas être étiquetés clochards, c'est le manque de logements : *« Sans toit,* dit Pierre, *comment manger, se laver, dormir et se livrer à la recherche effective et permanente d'un emploi, pour paraphraser l'ASSEDIC ? »* Pourtant, Philippe a un métier, comme Pierre et ses compagnons. Il est peintre en bâtiment ; eux sont imprimeurs, serveurs, cuisiniers ou tailleurs de pierre. Mais pour avoir du travail, il faut un logement ; pour avoir un logement, il faut du travail. Pour résoudre cette équation en forme de cercle vicieux, SDS ne voit que *« l'application réelle de la loi Besson (2) et la réhabilitation des millions de mètres carrés de bureaux vides »*.

Ping-pong administratif

Les soins aux SDF posent aussi un problème de santé publique. Philippe est loin d'être un cas isolé. *« Il n'y a aucune structure pour accueillir des malades en moyenne durée,* déplore Xavier Emmanuelli, médecin responsable du Centre d'hébergement et d'accueil des personnes sans abri (CHAPSA), de l'hôpital de Nanterre. *On sait parfaitement remplacer un foie, mais on n'a plus les moyens d'immobiliser un lit pour un tuberculeux non solvable. »* Le CHAPSA, héritier des « dépôts de mendicité » du dix-neuvième siècle, n'est qu'un lieu de transit, un centre d'accueil d'urgence de 300 places.

Chaque jour, 400 SDF – clochards pour la plupart, mais aussi toxicomanes ou simples *« galériens »* – raflés par les « bleus » ici ou là, peuvent y être examinés. Et chaque jour, Xavier Emmanuelli et son équipe découvrent des malades chroniques, touchés par le sida ou la tuberculose. Des psychotiques laissés à leurs divagations. Des multiopérés jamais rééduqués, mutilés, estropiés à force d'esquarres, de furoncles, de maladies de peau, ayant perdu tout contact avec leur corps. Hôpitaux et dispensaires se les renvoient, dans un ping-pong inlassable.

« Quand on ne vous regarde plus, vous n'existez plus », explique Xavier Emmanuelli. Les pionniers de Sans domicile solidarité le disent aussi : *« Nous sommes une société parallèle à la vôtre, mais nous voulons établir le dialogue avec vous. Ce qui nous importe, c'est d'être reconnus comme des êtres humains. »*

HERVÉ MORIN

(1) Les SDF seraient, selon les estimations, de 14 000 à 60 000 pour Paris (1992) et, sur la France entière, de 200 000 à 400 000.

(2) La loi du 31 mai 1990, dite loi « Besson », stipule notamment dans son article 1 que *« garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation »*.

► Sans domicile solidarité est actuellement à la recherche d'un local pour ses réunions. Contact : Droit au logement, tél. (1) 40-21-83-81.

ÉDUCATION

Pour la prochaine rentrée

M. Bayrou prépare des mesures en faveur des maîtres auxiliaires

M. Bayrou, *ministre de l'éducation nationale*, devait présenter aux syndicats d'enseignants, lundi 19 juillet, lors de la réunion du comité technique paritaire national, un projet de *« protocole relatif à la résorption de l'auxiliariat »*. Pour faire face à des besoins croissants en enseignants, le ministère de l'éducation nationale se trouve, en effet, contraint, depuis longtemps, de recruter des maîtres auxiliaires – 40 000 actuellement – dont la situation est précaire, comme on l'a constaté l'an dernier : du fait du succès de la politique de recutement de jeunes professeurs titulaires dans les IUFM, plus de 5 000 maîtres-auxiliaires n'ont pas retrouvé leur emploi à la rentrée 1992.

« Je ne peux pas assister sans réagir à la mise au chômage de ces milliers de maîtres qui ont enseigné parfois plusieurs années, et que l'on débarque sans autre forme de procès. Je n'accepte pas que leur expérience soit ainsi purement et simplement gaspillée (...). Nous avons une obligation morale envers eux », souligne François Bayrou dans un entretien à *Libération*, le 19 juillet. Pour résoudre ce problème, le ministre de l'éducation nationale n'envisage pas de plan global de titularisation, comme cela avait été le cas en 1983.

En revanche, il souhaite donner aux maîtres auxiliaires un maximum de possibilités de *passer les concours de recrutement* de professeurs. Les auxiliaires qui ont effectivement enseigné plus de cinq ans se verront offrir, à partir de la session de 1995, un concours interne spécifique de recrutement : ils seront dispensé de l'écrit, ce qui constitue, selon le ministre, *« un avantage considérable »*.

Une réduction de moitié

A ceux qui ont moins de cinq ans d'expérience, deux possibilités seront proposées. Ils pourront préparer les concours en IUFM et y bénéficier, dans les académies ou les disciplines déficitaires, d'allocations d'étude. A défaut, ils se verront proposer des postes de surveillants d'externat. Enfin, pour les non-titulaires qui se retrouveraient, à la rentrée prochaine, sans solution, le ministère s'apprête à proposer des postes de surveillants, permettant de valoriser leur expérience en effectuant, par exemple, des remplacements ou des séquences de tutorat pour les élèves.

Le ministère de l'éducation nationale espère obtenir l'accord, et la signature, des syndicats d'enseignants sur ce protocole, dont l'objectif est de réduire au moins de moitié le nombre des auxiliaires.

REPÈRES

CATASTROPHES

Messages de condoléances après l'accident de l'usine Metaleurop

François Mitterrand a envoyé, samedi 17 juillet, un message de condoléances aux familles des victimes de l'explosion qui s'est produite la veille dans l'usine Metaleurop à Noyelles-Godault près d'Hénin-Beaumont (Pas-de-Calais) (*le Monde* daté 18-19 juillet). Le ministre de l'industrie, Gérard Longuet, s'est rendu le même jour sur les lieux de cette catastrophe qui a fait sept morts et quate blessés graves. M. Longuet a déclaré que *« les secours ont fonctionné comme ils devaient fonctionner »*. Cet accident constitue, a-t-il ajouté, *« un rappel à l'ordre »*. *« L'industrie, ce sont des risques et il y a un devoir absolu de sécurité. »* L'accident de Noyelles-Godault est la plus grave catastrophe industrielle du Nord-Pas-de-Calais depuis près de vingt ans.

MÉDECINE

Suspension de l'arrêté sur la rémunération des gardes hospitalières

Une circulaire du 24 mai 1993, qui réduisait de 60 % la rémunération des gardes médicales hospitalières assurées par les médecins « attachés associés » – d'origine étrangère pour une grande part – en l'alignant sur celle des internes en médecine, a soulevé de vives protestations (*le Monde* du 17 juillet). Le ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville a annoncé, dans un communiqué publié, vendredi 16 juillet, sa décision de *« suspendre immédiatement l'application de l'arrêté du 27 janvier 1989 »* qui était à l'origine de cette circulaire.

Prise *« après concertation avec les organisations syndicales de praticiens hospitaliers »*, qui avaient vivement dénoncé la *« ségrégation »* entraînée par la mesure, cette suspension annule un mot d'ordre de grève illimitée des gardes que les médecins étrangers du centre hospitalier universitaire de Tours (Indre-et-Loire) avaient voté à l'unanimité, vendredi 16 juillet.

EN BREF

□ **Le preneur d'otages de Neuilly-sur-Seine aurait été assassiné, selon sa sœur.** – Anne-Marie Schmitt, la sœur du preneur d'otages de la maternelle de Neuilly-sur-Seine qui a été tué le 15 mai par les policiers du RAID, a Eestimé, dimanche soir 18 juillet sur France 2, que son frère *« a été assassiné »*. *« Je ne comprends pas pourquoi on l'a tué*, a-t-elle ajouté. *Il y avait certainement un autre moyen de le neutraliser. Il y a un responsable. Il faudra qu'il explique pourquoi il a pris cette décision. »* Contestant la version officielle de la mort d'Erick Schmitt, sa famille avait déposé plainte, mardi 13 juillet, pour « homicide volontaire avec préméditation » (*le Monde* du 17 juillet).

□ **Meurtre d'un adolescent de seize ans à Niort.** – Après qu'un adolescent âgé de seize ans a été retrouvé mort devant la villa de ses parents à Niort (Deux-Sèvres), dans la nuit de jeudi 15 à vendredi 16 juillet, l'un de ses amis a été mis en examen pour homicide volontaire par Sophie Lerner, juge d'instruction à Niort, et écroué. Fils d'un médecin niortais, l'adolescent décédé a été frappé avec un objet contendant, qui pourrait être une batte de base-ball. Il avait auparavant passé la soirée en boîte de nuit avec deux amis, dont le meurtrier présumé, qui était présent devant la villa à l'arrivée de la police.

□ **Des tracts antisémites distribués dans les Hauts-de-Seine.** – Des tracts au contenu violemment antisémite ont été distribués dans les boîtes aux lettres d'un quartier de Clichy (Hauts-de-Seine), vendredi 16 juillet, jour de la commémoration nationale des persécutions antijuives de la rafle du Vel' d'Hiv'. Ces documents anonymes mettaient en cause un certain nombre de personnalités du monde des affaires, de la politique et de la presse. Une plainte contre X... a aussitôt été déposée par Gilles Catoire, maire (PS) de la ville.

□ **Cinq jours de report pour la navette spatiale Discovery.** – La NASA a annulé, samedi 17 juillet, le tir de la navette spatiale américaine Discovery une trentaine de minutes avant la mise à feu de l'engin. Ce report est la conséquence d'une anomalie de fonctionnement d'un composant électronique du sytème pyrotechnique qui libère les énormes fusées d'appoint de la navette dès que la puissance suffisante au décollage est atteinte. Pour une raison encore inconnue, l'interrupteur incriminé s'est mis en position une heure avant le tir, alors que cette opération n'intervient que dix-huit secondes seulement avant la mise à feu. Les spécialistes estiment que le changement et les contrôles de la pièce défaillante pourraient conduire à un retard de cinq jours. – *(AFP., UPI.)*

□ **Accord spatial entre la Russie et les Etats-Unis.** – Les Etats-Unis et la Russie ont signé, samedi 17 juillet, un accord destiné à étudier les possibilités de procéder à des opérations conjointes dans le domaine de l'exploration spatiale. Cet accord, qui intervient deux jours après la décision de Moscou de geler, sous la pression de Washington, la vente à l'Inde de moteurs de fusée russes (*le Monde* daté 18-19 juillet), devrait notamment permettre d'évaluer les possibilités de mise en orbite d'une station spatiale habitée *« en harmonie avec les obligations internationales des deux nations »*. – *(AFP.)*

□ **Violents orages en Saône-et-Loire.** – Les violents orages qui se sont abattus, samedi 17 juillet vers 20 heures, sur le département de la Saône-et-Loire ont provoqué d'importants dégâts dans plusieurs communes proches de Louhans. La pluie et de gros grêlons ont, pendant environ une demi-heure, ravagé les cultures, tandis que les forts vents qui accompagnaient la perturbation arrachaient les toits, brisaient les lignes électriques et téléphoniques et roulaient, de façon spectaculaire, un silo à grains d'une dizaine de tonnes sur une bonne centaine de mètres. Ces intempéries, qui n'ont pas fait de victime, se sont ensuite dirigées vers les départements du Doubs et du Jura, qu'elles ont frappés moins sévèrement dans le courant de la nuit.

SPORTS

CYCLISME : la quatorzième étape du Tour de France

Cocorico Lino

En remportant, dimanche 18 juillet, la quatorzième étape du Tour de France entre Montpellier et Perpignan (224,5 kilomètres) devant l'Italien Giancarlo Perini après une échappée de près de 200 kilomètres, Pascal Lino a donné à la France sa première victoire dans ce Tour. Samedi, l'Allemand Olaf Ludwig avait remporté la liaison entre Marseille et Montpellier. Pas de changement en tête du classement général, toujours dominé par l'Espagnol Miguel Indurain.

PERPIGNAN

de notre envoyée spéciale

Le Tour de France respire. Il tient son sauveur. Pascal Lino, ce Breton blond, va-t-il finir en héros national ? C'était lui, déjà, qui avait fait frémir la fibre gauloise en 1992 en arborant le maillot jaune pendant dix jours. A Perpignan, il a apporté la première victoire française du Tour 1993. Soudain, l'épreuve a pris un ton joyeux, inespéré. Comme si tout pouvait changer dans une course verrouillée par Miguel Indurain. Las ! le sauveur français était, dimanche soir, à la trente-sixième place, à une bonne demi-heure du maillot jaune. Quelles que soient les minutes perdues, gâchées, une victoire d'étape dans le Tour est précieuse, un événement dans la vie d'un coureur, surtout français.

Un énorme soulagement

Voilà deux semaines que l'on attendait cet instant. La caravane se faisait chaque jour un peu plus amère, fataliste, et se mettait parfois en colère (*le Monde* du 15 juillet), on allait jusqu'à parler de Berezina. Au départ, le matin, les pauvres Français se faisaient tout petits, s'excusaient comme ils le pouvaient avec des mots simples – *« Je vais attaquer », « je ne vais pas me laisser faire »* – mais si compliqués à transformer, sitôt montés sur le vélo, perdus dans un peloton toujours aussi nerveux.

Chaque jour, la pression était plus forte sur leur épaules. D'un coup de rein sur la ligne d'arrivée, Pascal Lino a desserré l'étau : *« J'ai prouvé qu'il ne fallait pas enterrer les Français. A quelques kilomètres de la fin, je me suis dit : on va leur faire voir si nous sommes vraiment inexistants sur ce Tour. »*

C'est lui, tout d'abord, qui éprouve un énorme soulagement. Pendant quelques secondes, le cœur en chamade, asphyxié par les journalistes et les copains qui le pressent, il a attendu la décision des commissaires. Une minute, un siècle. Il n'y avait qu'un boyau entre Perini et lui sur la ligne d'arrivée. Il a poussé un grand cri. Celui de sa première belle victoire. En 1992, Pascal Lino avait été un bien étrange maillot jaune. Il l'avait subtilisé à son ami Richard Virenque après une échappée en groupe et l'avait porté pendant dix jours sans jamais passer en vainqueur sur la ligne d'arrivée. *« Gagner une étape, c'est encore plus beau que de porter le maillot jaune sans victoire »*, dit-il d'une voix gouailleuse. Il ne veut plus s'arrêter de parler, n'en finit plus de raconter son échappée avec quatre hommes, pendant près de 200 kilomètres et cette course-poursuite finale avec Perini, avant d'arracher la victoire, *« avec mes tripes »*.

Il est, sans doute, parmi les Français, celui que l'on attendait le moins. Il était perdu dans le classement à près d'une heure du leader, quand il avait terminé cinquième en 1992. Alors, il était au faîte de sa popularité, un astre dans le cyclisme français. A vingt-six ans, il découvrait la richesse, lui qui venait de passer deux ans dans une équipe française à jouer les « bouche-trous ». Quelques mois plus tard, il signait un contrat mirobolant avec la formation espagnole Festina.

Depuis, il était devenu une étoile filante. Une tendinite avait grippé la machine : l'homme est réputé pour avoir le plus beau coup de pédale du peloton. *« Je viens de retrouver ma forme*, explique-t-il. *Elle est revenue quinze jours trop tard. »* Il parle d'une préparation tardive, commencée en janvier, après des vacances en Nouvelle-Calédonie : *« La prochaine fois, je ne me ferai pas avoir. Quand je suis revenu, les autres avaient déjà 2 000 kilomètres de compétition dans les jambes. »*

Il se souvient aussi de ce mois de mai d'angoisse. Convaincu de dopage aux amphétamines après l'Amstel Gold Race, aux Pays-Bas, en avril, il se ronge les sangs pendant un mois avant de connaître le verdict des juges. Il risque trois ans de suspension, il écope de six mois avec sursis. Il courra le Tour de France : *« Ce fut une période difficile. J'ai beaucoup gambergé. »*

La gamberge, il connaît, Lino. *« Il est fragile*, constate Bruno Roussel, directeur sportif de Festina. *C'est un lymphatique. Il faut l'encourager. Ce matin, je l'ai secoué. » « Cela faisait trois jours qu'il le faisait*, renchérit Lino. *Je me suis battu. Je n'ai pas craqué dans les derniers kilomètres. J'ai gagné. J'ai sauvé mon Tour de France. »*

BÉNÉDICTE MATHIEU

L'art de la fugue

PERPIGNAN

de notre envoyée spéciale

Il faut savoir choisir la bonne locomotive. Une échappée heureuse s'effectue sans la compagnie d'un homme trop bien classé, qui pourrait la faire capoter en la freinant. Il suffit de pas grand-chose pour s'enfuir. Dimanche, le peloton, malmené sur une côte, à 30 kilomètres du départ, a regardé filer Pascal Lino et ses quatorze compagnons de fortune, bientôt réduits à quatre : les Italiens Giancarlo Perini, Mario Chiesa, Gianni Faresin et le Belge Johan Bruyneel.

Cinquante-sixième, avec 52 mn 42 s de retard sur le maillot jaune, Lino ne pouvait menacer Miguel Indurain, tout comme Perini, pointé soixante et unième à 54 mn 54 s. Même Bruyneel, vingt-sixième à plus d'une demi-heure, a pu obtenir un « ticket de sortie », comme disent les coureurs.

Pendant 179 kilomètres, les cinq hommes se sont entendus à merveille car il le fallait bien. Ils ont pris deux, quatre, puis quinze minutes au peloton, fermement retenu par les coéquipiers de Miguel Indurain. Le maillot jaune était heureux de garder, dans sa nasse, ses vrais adversaires, Alvaro Mejia, Zenon Jaskula et Tony Rominger.

Tandis que l'Espagnol préservait sa tranquillité et ses dauphins leurs forces avant les Pyrénées, les fuyards se sont dépensés sans compter. Contre le vent, la fatigue, une union, même hétéroclite, fait la force. Ils se sont relayés en tête ou ont attendu l'un d'eux qui s'était attardé auprès de la voiture de son directeur sportif pour prendre un bidon ou glaner un conseil. Quand il a fallu songer à la victoire, Lino et Perini se sont encore enfuis, jouant au chat et à la souris. Le Français faisait le gros du travail, l'Italien refusait de prendre les relais, afin de garder du jus pour les derniers mètres. *« Je l'ai eu au sentiment*, explique Pascal Lino. *Il a fini par m'aider à semer les trois autres qui revenaient. »*.

B. M.

Les classements

Treizième étape
(samedi 17 juillet)
Marseille-Montpellier
(181,5 kilomètres)

1. O. Ludwif (All.), 4 h 13 min 10 s; 2. Djamolidine Abdoujaparov (Ouz.); 3. J. Museeuw (Bel.); 4. G. Fidanza (Ita.); 5. F. Moncassin (Fr.); 6. L. Jalabert (Fr.); 7. F. Simon (Fr.); 8. C. Capelle (Fr.); 9. U. Raab (All.); 10. J. Nijdam (PB), tous dans le même temps...

Quatorzième étape
(dimanche 18 juillet)
Montpellier-Perpignan
(224,5 kilomètres)

1. P. Lino (Fr.), 5 h 28 min 51 s; 2. G. Perini (It.) même temps; 3. J. Bruyneel (Bel.); 4. M. Chiesa (It.); 5. G. Faresin (It.), tous les trois à 13 s; 6. D. Abdoujaparov (Ouz.); 7. L. Jalabert (Fr.); 8. C. Capelle (Fr.); 9. F. Simon (Fr.); 10. G. Fidanza (It.), tous à 16 min 19 s...

Classement général : 1. M. Indurain (Esp.) 64 h 27 min 59 s; 2. A. Mejia (Col.) à 3 min 23 s; 3. Z. Yaskula (Pol.) à 4 mn 45 s; 4. T. Rominger (Sui.) à 5 min 44 s; 5. B. Riis (Dan.) à 10 min 26 s; 6. A. Hampsten (EU) à 11 min 12 s; 7. C. Chiappucci (It.) à 14 mn 9 s; 8. J. Bruyneel (Bel.) à 14 min 30 s; 9. V. Poulnikov (Ukr.) à 14 min 35; 10. E. Breukink (PB) à 15 min 8 s...

OMNISPORTS : l'Universiade d'été 1993

Le modèle américain

Cinq mille athlètes de dix-sept à vingt-huit ans, venus de 135 pays, se sont retrouvés, du 8 au 18 juillet, à Buffalo (Etats-Unis) pour participer à la dix-septième édition de l'Universiade d'été, les Jeux mondiaux universitaires. 155 étudiants représentaient la France.

BUFFALO

de notre envoyée spéciale

Des piscines olympiques, des stades de basket, de volley, des courts de tennis, des pistes d'athlétisme : l'équipement de l'université d'Etat de Buffalo a permis à une large partie des épreuves de l'Universiade d'été de se tenir sur le campus même. Pourtant, cette université de l'Etat de New-York, qui accueille 29 000 étudiants, ne bénéficie pas d'une installation sportive exceptionnelle pour le continent nord-américain.

Ici, les universités investissent des sommes considérables pour l'entraînement des étudiants et s'affrontent chaque année dans de prestigieux tournois. Les universitaires nord-américains sont les seuls à bénéficier d'un entraînement de haut niveau, totalement intégré à leur cursus universitaire. Ainsi le nageur franco-américain Yann de Fabrique conjugue-t-il harmonieusement son entraînement et ses études de médecine à l'université de Caroline-du-nord. Sans modifier le programme établi par son « coach », il a représenté la France aux JO de Barcelone, et vient de remporter, à Buffalo, une médaille d'argent sur 400 mètres nage libre.

Paradoxalement, il aura fallu soixante-dix ans, depuis les premiers Jeux mondiaux des étudiants à Paris en 1923, pour que la patrie du sport universitaire organise enfin une Universiade. Cette coquetterie de l'histoire n'est pas le seul fait du hasard : ce type de compétition, destinée à offrir à de jeunes sportifs la possibilité de participer à une rencontre internationale devant un large public, n'a guère d'intérêt pour des athlètes américains, abonnés au plus haut niveau.

Comme l'explique Roch Campana, secrétaire général de la Fédération internationale de sport universitaire (FISU), *« l'Universiade n'a pas pour fonction d'être une préparation aux JO. Il s'agit avant tout d'une compétition entre athlètes qui poursuivent des études »*. En conséquence, l'argent des sponsors et des chaînes de télévision afflue moins vite que pour d'autres événements internationaux. Les organisateurs de cette Universiade ont dû revoir leurs budgets à la baisse, à la suite du refus des grands réseaux de télévision d'acheter les droits de retransmission des épreuves.

Concilier sport et études

Socialement reconnues, les performances sportives ne sont pas considérées ici comme annexes par rapport aux études. L'élève ou l'étudiant n'a pas à jongler entre les emplois du temps et les compétitions. Rémi Barbarin, membre de l'équipe de France universitaire de tennis, qui a retrouvé ses compatriotes à Buffalo, le confirme : *« C'est la première fois que je peux concilier sports et études »*, dit-il, une casquette de base-ball vissée sur la tête.

Après une licence obtenue à l'université Paris-V Lacretelle, il est, depuis le mois de janvier, étudiant en management sportif à l'université d'Etat du Mississippi. Son niveau en tennis lui a permis de bénéficier d'une bourse offerte par l'université. Il est exonéré des 80 000 francs d'inscription annuelle, se voit offrir les livres nécessaires à ses études et reçoit chaque mois une allocation de près de 1 500 francs pour se loger et se nourrir.

L'université du Mississippi ne fait pas de philanthropie. En échange, elle demande à Rémi de défendre les couleurs des Bulldogs, l'équipe de la faculté. Mais à vingt-deux ans le jeune Français apprécie surtout les avantages du système : *« Nous avons quatre heures de cours par jour comme les autres étudiants et le reste du temps nous nous entraînons. Un coach est à notre disposition. Je progresse et je me fais plaisir. Nous avons joué vingt-sept matches par équipe depuis janvier. En France, je participais à quatre rencontres universitaires par an sans entraînement. »*

Cependant, ces possibilités ne sont offertes qu'à une poignée d'étudiants ayant déjà tous un excellent niveau en sport. Ils doivent défendre les couleurs de leur université, pas leurs intérêts propres. Et si l'université récolte parfois, pas toujours, de confortables bénéfices de ces activités sportives, l'athlète, lui, n'en perçoit pas une miette. Les bourses sont accordées durant quatre ans : au terme de ce régime de faveur, le sportif doit trouver d'autres moyens pour financer ses études.

La quasi-totalité des universités américaines entretiennent des équipes dans les principales disciplines. Le recrutement de ces athlètes comme leurs conditions d'études sont contrôlés de manière très stricte par une association, la NCAA. *« Il y a tellement d'argent en jeu qu'un règlement s'imposait*, explique Nick Rodis, secrétaire général de la Fédération des sports universitaires et scolaires, qui coiffe la NCAA. *Les sommes engagées par les universités se comptent, pour celles inscrites en division 1, en millions de dollars ; et les bénéfices qu'elles en retirent sont encore plus importants. »*

Les derniers amateurs

Ainsi, la NCAA vérifie que les sportifs ont bien le niveau suffisant pour intégrer une université et poursuivent effectivement des études. Il est rigoureusement interdit de surenchérir pour obtenir la venue d'un athlète. Les bourses sont partout équivalentes au montant des droits d'inscription et leur nombre limité ; la direction de la faculté ne peut proposer des avantages en nature complémentaires, qu'il s'agisse d'une voiture ou d'un logement à un jeune basketteur surdoué.

Enfin, le sportif ne peut être sponsorisé, ne reçoit pas d'argent pour ses victoires et ne peut jouer plus de quatre ans dans l'équipe de l'université.

« Les étudiants sont les derniers sportifs amateurs, estime Peter Daland, entraîneur de natation universitaire de 1950 à 1992, aujourd'hui responsable des compétitions de natation pour la FISU. *Les règles imposées par la NCAA sont très strictes et les sanctions très lourdes. Si une université déroge à ce règlement, elle peut se voir interdire de compétition, et c'est une catastrophe étant données les sommes en jeu. »*

Les problèmes n'apparaissent pas vraiment dans les sports comme la natation, le tennis ou l'athlétisme, mais dans les trois disciplines considérées comme majeures : le basket, le football américain et le base-ball. La tentation est forte d'entraîner plus qu'il n'est permis les équipes ou de dispenser les athlètes de cours. L'enjeu financier est souvent énorme : *« Il y a les droits de retransmission audiovisuels*, dit Nick Rodis. *Mais certains établissements gèrent aussi des équipements sportifs très lourds. L'université du Michigan, par exemple, possède un stade de 100 000 places. Les matches de football joués à domicile le remplissent et rapportent beaucoup d'argent. »*

« Le football fait vivre tous les autres sports, confirme Peter Daland. *Mais il est important pour une université d'avoir de bonnes équipes dans les autres disciplines. Si les résultats sportifs sont bons, le nombre d'étudiants augmentera et le montant des droits d'inscription sera justifié. »*

MICHÈLE AULAGNON

Nouveau record du monde de l'heure

Un champion pour temps de crise

Il a fallu neuf années pour que le record de Franceso Moser tombe. Pour qu'un amateur britannique, un bricoleur de génie, ait le culot de le renverser. Sur sa « machine à remonter le temps », l'Ecossais Graeme Obree a parcouru 51,596 kilomètres en une heure, samedi 17 juillet, sur la piste du vélodrome d'Hamar, en Norvège, alors que le champion italien avait parcouru 51,151 kilomètres.

Son vélo de bric et de broc, c'est aussi une machine à en remontrer aux temps, difficiles outre-Manche. Une machine à démonter les certitudes technologiques des records programmés, à dépasser les performances sponsorisées des athlètes de l'establishment. Un vélo pour temps de crise.

Graeme Obree a vingt-huit ans, une femme, un enfant, des emprunts à rembourser, 4 000 francs d'allocation chômage par mois et une passion, le vélo. Au fil du temps, il s'est forgé un petit palmarès. Mais il lui manquait un record, le plus prestigieux pour les fanatiques d'effort chronométré : le record de l'heure.

Alors dans son garage Graeme a fabriqué une bicyclette hors norme, sur laquelle il s'est élancé le corps cassé, les bras effacés, un tronc fuselé, une tête d'homme-canon, tandis que ses jambes effacaient les kilomètres. Loin des éphémères flamboiements du Tour, un anonyme a repoussé dans la discrétion les frontières des performances humaines, à la seule force de sa volonté.

HERVÉ MORIN

TENNIS : la France battue par l'Inde en quarts de finale de Coupe Davis

Relève trop tendre

La France a été éliminée par l'Inde, lundi 19 juillet, à l'issue du quatrième simple des quarts de finale de Coupe Davis. Interrompu la veille par l'obscurité au cinquième set, le match opposant Rodolphe Gilbert à Ramesh Krishnan a tourné, lundi midi, à l'avantage de l'Indien (2-6, 6-4, 4-6, 7-5,6-4). L'Inde jouera en demi-finale, en septembre, contre l'Australie, qui a battu ce week-end l'Italie (3-2) à Florence.

FRÉJUS

de notre envoyée spéciale

Santoro était blessé, Forget convalescent et Pioline absent faute d'avoir pu convaincre la Fédération française de tennis (FFT) de venir à Fréjus avec son propre entraîneur. En l'absence, donc, de ses meilleurs éléments, l'équipe tricolore avait confié qu'elle abordait la compétition *« sans optimisme excessif »*. Guidée par Henri Leconte, trente ans, qui avait fait ses débuts en Coupe Davis en 1982, une nouvelle génération n'avait donc que son esprit collectif à opposer à une équipe indienne presque inconnue.

Malgré une saison décevante sur terre battue, Arnaud Boetsch, couronné cette année sur gazon pour la troisième fois de sa carrière au tournoi de Rosmalen (Pays-Bas), s'est naturellement imposé comme tête de file, chargé d'engager le match contre Krishnan, trente-deux ans, vendredi 16 juillet. Le vainqueur de l'Orange Bowl 1985 a parfaitement rempli son contrat. En maîtrisant aisément la balle cotonneuse et le toucher subtil et désuet de l'Indien, il a apporté le premier point à l'équipe tricolore (6-3, 6-3, 6-1).

Bien lui en a pris : démuni face au jeu survolté et agressif de Leander Paes, Henri Leconte n'a pu faire illusion. Lanciné, à partir du quatrième set, par une douleur au dos sans rapport, a-t-il assuré, avec trois opérations de hernies discales subies dans le passé, le gaucher français n'a pu renouveler l'exploit qui, en finale en 1991, lui avait permis d'apporter à la France deux des trois points de la victoire contre les Américains.

Samedi, dans le double, Arnaud Boetsch a assumé jusqu'au bout son rôle de bon Samaritain. Auprès d'un Leconte revigoré par les soins du docteur Montalvant, encouragé par un public fréjusien chauffé à blanc, Boetsch a déclaré qu'il avait voulu *« déblayer le terrain »* pour aider son aîné et soulager son jeune coéquipier Rodolphe Gilbert, chargé, le lendemain dans le dernier simple, de remplacer Leconte au pied levé.

Un « sixième sens » de volleyeur

Mais ces bonnes intentions ont été contrecarrées par Leander Paes, l'équilibriste de Calcutta, joueur à la cadence si rapide qu'il transforme presque la terre battue en une surface gazonnée, pour y régner à la volée. Boetsch s'est retrouvé subjugué par un adversaire semblable, a-t-il déclaré après sa défaite, *« à un oiseau qui volait sur le court »*. A 2-2 entre l'Inde et la France, il devenait dès lors difficile pour Rodolphe Gilbert, qui faisait ses premiers pas en Coupe Davis, d'apporter à son pays le point décisif.

Au terme d'un match de plus de quatre heures disputé sous un soleil de plomb, interrompu dimanche soir par l'obscurité, l'Inde et la France s'étaient donc séparées sur une parfaite égalité : deux victoires, deux sets remportés dans le dernier match, et deux jeux partout dans l'ultime set. Gilbert, qui avait pourtant battu Becker à Roland-Garros en mai dernier, n'a pu venir à bout du grand art de Ramesh Krishnan, ce champion doté d'un *« sixième sens de volleyeur d'herbe »* selon Georges Goven, capitaine de l'équipe de France.

Patrice Hagelauer, l'entraîneur des quatre Français, a mis la défaite des Tricolores sur le compte de la nature même de la Coupe Davis, une compétition fatale dans le passé aux plus grands (Ilie Nastase, Jimmy Connors, Ivan Lendl), ou au contraire offerte aux plus modestes, sublimés soudain par un enjeu collectif et plus audacieux que dans les tournois individuels.

Mais l'absence des premiers Français a pesé dans la balance, comme le laissaient sous-entendre les propos amers d'Arnaud Boetsch après sa défaite contre Paes : *« On est une équipe un peu bancale*, a t-il déclaré, *mais on se serre les coudes comme des fous. »*

FLORENCE DUTHEIL

Autres résultats

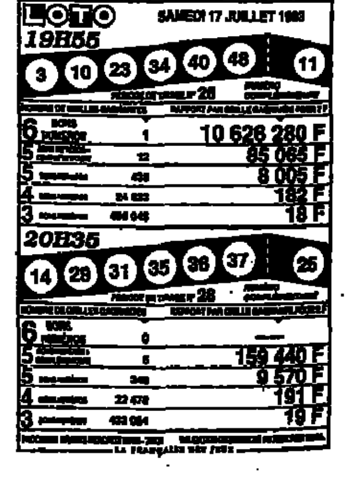
Quarts de finale du groupe mondial de la Coupe Davis

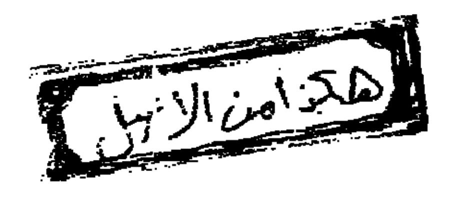
– Australie bat Italie (3 à 2) à Florence

– Suède bat Pays-Bas (4 à 1) à La Haye

– Allemagne bat l'ex-Tchécoslovaquie (4 à 1) à Halle

Les demi-finales opposeront la Suède à l'Allemagne et l'Australie à l'Inde, du 24 au 26 septembre).





WEIMAR

Faust, chez lui

Un oratorio commence

OMNISPORTS

Le modèle américain

CULTURE

L'été festival

WEIMAR

Faust, chez lui

Manfred Karge met en scène le « Faust » originel de Goethe

WEIMAR

de notre envoyé spécial

Il fallait bien, à force qu'il soit bien ou mal traité un peu partout dans le monde, au théâtre comme à l'opéra, que le célèbre docteur *Faust rentre chez lui*, à Weimar, capitale culturelle de Thuringe et haut lieu de la pensée allemande. C'est fait aujourd'hui, en compagnie du metteur en scène Manfred Karge, capitaine courageux des scènes européennes, ex-citoyen de RDA exilé pour survivre, ex-compagnon de route du Berliner Ensemble et de Matthias Langhoff, directeur, depuis 1986, du Burgtheater de Vienne, Karge a retrouvé son pays, cette Allemagne de l'Est qui n'a jamais parue si proche.

Pour cela, il a fallu attendre, longtemps : la chute du mur de Berlin. Alors, la route s'est *ouverte qui menait à Weimar*, splendide petite ville de 65 000 habitants, hantés par l'art, marqués par l'histoire. Jean-Sébastien Bach y fut maître de chapelle, cent trente ans avant que Franz Liszt ne le soit à son tour. Goethe y avait sa demeure. Schiller, son voisin, de dix ans son cadet, a pu mettre ses pas dans les siens. L'architecte Walter Gropius inventa là, en 1919, une école et un style : le Bauhaus. A quelques kilomètres au nord de la ville, les nazis édifièrent en 1937, Buchenwald, camp de concentration où sont morts 65 000 déportés, autant que d'habitants à Weimar aujourd'hui.

C'est donc l'esprit en alerte et le cœur lourd que l'on prend le chemin du château où le Festival de Weimar a élu domicile. Du plus pur clacissisme allemand, il est surmonté d'une haute tour dans le goût du baroque et son entrée est surveillée par une bastille médiévale. Au centre de sa cour carrée a atterri ces jours-ci une boîte noire, cube de bois peint dont l'un des côtés est transpercé par une pointe biseautée, de bois peint elle aussi. Mastaba surgi de l'Antiquité, la « black box », comme l'ont déjà surnommée les festivaliers, a été conçue par le décorateur Dieter Klass à mesure que se dessinait le « projet Faust », commande du Festival à Manfred Karge.

Un oratorio commence

Outre la création de *Urfaust*, ou *Faust primitif écrit* par Goethe à l'âge de 23 ans, en 1773, Manfred Karge de retour de Strasbourg à Francfort, sa ville natale, a travaillé sur le *Volksbuch* et l'affaire de la mort de Margarethe Brandt, deux des sources d'inspiration du poète qui font l'objet d'une seconde soirée (présentée du 27 juillet au 25 août au même endroit).

Quatre cent cinquante spectateurs peuvent prendre place dans la boîte, sur des gradins en pente forte à l'aplomb d'un espace scénique, en pente douce lui, de la largeur de la salle côté public. A l'intérieur comme à l'extérieur, tout est noir, propice à un cérémonial comme le théâtre n'a pas fini d'en inventer. Cette impression est encore renforcée quand, du dessous des gradins, comme s'il était l'un des spectateurs, Faust (Martin Brambach) surgit et allume onze bougies qu'il place en cercle sur le sol. La scène devient alors chapelle. Un oratorio commence.

Mais il ne faudrait pas croire que Manfred Karge se soit pour autant épris de religion. Car, tandis que le docteur cherche à donner un sens à sa vie de vieillard, l'esprit de la terre (Christoph Gareissen) surgit d'une trappe d'un rouge épouvantable, et, tandis qu'il *« tisse sur le métier grondant du temps le vêtement vivant de la Divinité »*, il dispose au pied de Faust une faucille et un marteau...

Un homme apparaît, en manteau mastic, un chapeau melon noir sur la tête surmonté d'une plume rouge. Il se saisit d'une bougie et allume un cigare. *Dans* cet appareil, clin d'œil à Brecht, il fera la leçon à un étudiant de passage. Croyant parler à Faust, le jeune homme parlait à l'envoyé du diable, Méphisto (Thomas Thieme), personnage rond et d'abord sympathique.

La rencontre entre Faust et Méphisto n'aura pas lieu, chez Karge, dans la taverne qu'avait imaginée Goethe, mais « ailleurs », un ailleurs fantasmé qui mêle, dans la lueur d'une boule de verre projetant mille éclats de lumières, comme dans une boîte *de nuit, les sons d'une musique* de manège déglingué et les cris des héros. Faust, retrouvant sa jeunesse perdue (chapeau de paille, knickerbockers, grosses chaussettes et sac à dos), se saisit des pans du manteau de Méphisto et voilà les deux « êtres » partis à la conquête d'un monde de plaisirs.

Sur leur route, une très jeune fille, elle a quatorze ans. On l'appelle Gretschen et elle est vertueuse, sorte de Cendrillon au service de sa mère car son frère est parti à la guerre. Marguerite (Chris Pichler) a les cheveux tirés en queue de cheval, des lunettes rondes et une robe vert canard. Méphisto chante mais ne l'enchante pas. Dans une lumière glacée, il se saisit de sa main et la place sur son sexe. La jeune fille hurle. Rien ne la sauvera plus désormais sur le chemin qui la conduira au désastre, même pas Marthe, la voisine (Lore Brunner) que Méphisto séduira à son heure.

Une machine à jouer

Le *Faust* originel a la force et la beauté d'une œuvre de jeunesse. *Gœthe y est saisi par la* violence du nouveau mouvement littéraire qui triomphe en Allemagne, le Sturm und Drang. Cette passion sera l'œuvre de sa vie. Elle mêle l'humain et le sacré, le réel et l'imaginé (des esprits, un ange noir, des poisons...). Elle est aujourd'hui servie par un homme « diaboliquement » intelligent. Il faudrait dire toute l'habileté de Manfred Karge. Il y a d'abord la folie de construire pour Goethe un théâtre nouveau, stupéfiante réussite qui place le spectateur à juste distance de l'œuvre et des acteurs, vraie machine à jouer que Karge pourra – il en a l'intention – utiliser encore longtemps, à Weimar, où il doit travailler jusqu'en 1999. Il y a là tant d'inventions qu'il est impossible d'en faire le compte. Toute une série de portes, de trappes, de fenêtres qu'on pourrait croire ouvertes sur l'extérieur, propices à donner un peu d'air au drame, ne sont en fait que des trompe-l'œil qui ajoutent à l'oppression que subit Marguerite.

La jeune fille, comme jamais auparavant, est ici l'héroïne de la pièce. C'est l'autre parti de Karge, tenu de bout en bout. A peine nous donne-t-il un Faust plus en retrait, ce dont le héros se vengera à la faveur des créations annoncées de *Faust I* et *Faust II*... Karge a découvert Marguerite-Chris Pichler dans ce qu'on appelle à Vienne un « théâtre de cave », une salle alternative. Ce qui était un coup de poker est devenu un coup de maître. La jeune actrice – elle a vingt ans – donne chair, poésie, élégance à *l'héroïne*. Le charme de cette découverte fait résonner très loin dans la conscience l'œuvre de Goethe et symbolise à elle seule l'esprit qui règne sur le Festival de Weimar.

Coproduit par la ville et la Fondation des classiques de Weimar, ce rendez-vous qui se cherchait depuis la réunification s'est trouvé cette année, en la personne de son nouveau directeur artistique, Franz Peschke, un homme prêt à tout et à tout faire bien. L'édition 1993 met en jeu, autour du thème de Faust, le théâtre, la littérature, les arts plastiques et la musique. Ce pari est tout entier *reflété par l'inoubliable Urfaust* de Manfred Karge.

OLIVIER SCHMITT

► *Urfaust*. 24 représentations à 20 heures jusqu'au 29 août. Schlosshof. Renseignements : Weimar Kunstfest, Marktstrasse 1, 5300 Weimar. Tél. : 19-49-36-43-29-58. La compagnie Pitoiset de Dijon présentera son propre *Faust* primitif, du 21 au 25 juillet à 20 heures, au « Cinéma » (Haus Stadt Weimar). Le texte de la pièce, dans une traduction de Roger Pillaudin, est édité par Le Quartz de Brest et la librairie Dialogues, forum Rouil, 29200 Brest.

AVIGNON

MONICA PASSOS au Passage du Sud-Est

Musiques du monde

Ouvert à toutes les voix, un grand hangar accueille l'Afrique, les deux Amériques et un peu d'Europe

Même si cette année le théâtre domine comme jamais le Festival, voilà bien longtemps qu'il n'en est plus la seule activité. « In » et « off », on danse, on chante, on jongle, on fait des acrobaties, ou de la musique. Dans les rues, il y a les tambours, les orchestres, toute cette frénésie bruyante qui impressionne tant les étrangers en visite, terrasse les autres, envahit les spectacles de plein air. Quelques brasseries ont même engagé des pianistes-crooners. Mieux encore, le Passage du Nord-Ouest – Faubourg-Montmartre, Paris – s'est démultiplié. Rebaptisé Passage du Sud-Est, il ouvre pendant tout le mois de juillet une succursale face aux remparts, en un lieu appelé Théâtre des Sources.

C'est un grand hangar bas de plafond, meublé de quelques tables, de chaises de jardin, d'un podium pour les orchestres et les chanteurs. Une installation, provisoire il est vrai, et plus rudimentaire que celle de Paris. La jeunesse festivalière y rencontre toutes sortes de musiques, jazz, variétés, et celles dites « du monde ». A quelle catégorie appartient Monica Passos ? De naissance, elle est brésilienne, chante aussi en français, travaille avec des musiciens banlieusards de toutes origines. C'est ainsi qu'elle les présente. Elle a un bagout de meneuse de revue, porte une robe noire ornée de poupées accrochées en cascade, *qui n'allège guère sa silhouette.*

Mais justement, elle joue de son volume charnel comme de celui de sa voix. Une voix étendue, en même temps veloutée et forte, qu'elle module comme si elle chantait en fourreau pailleté, dans le luxe d'un cabaret sophistiqué. Les contrastes ne font pas peur à Monica Passos. Elle reste trois soirs au Passage du Sud-Est, alors que la plupart des numéros font juste un tour avant de s'en aller ailleurs. On attend l'Afrique et les deux Amériques, un peu d'Europe, et même l'accordéon musette de Jo Privat (le 25 à 22h) : le Passage du Sud-Est ratisse large et voit loin.

COLETTE GODARD

► Passage du Sud-Est, porte Magnanen, 24, boulevard Saint-Michel. Renseignements, tél. : 90-86-32-76 et au bureau du « off », place du Palais des Papes.



MARC ENGUERAND

MONICA PASSOS **Pulpeuse et pétillante, débordante de vitalité comme il se doit quand on vient du Brésil, Monica Passos a chanté en tournée dans le Sud-Est, avant de se produire au Passage du Sud-Est, nouveau lieu indispensable des soirées avignonnaises.**

LA NUIT DES NAISSANCES à la Chartreuse

Spectacle au forceps

Des auteurs racontent leur entrée dans la vie

Bien qu'elle eût lieu sous un ciel *étoilé, dans un des plus beaux* sites du festival, la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, cette traversée de la nuit n'a été ni magique ni cosmique. Plutôt dramatico-bouffonne, en fait, avec quelques tunnels éprouvants. Ni la paix des jardins et des cellules monastiques, ni l'harmonie architecturale des cloîtres n'avaient incité les auteurs de ces *Naissances* à sublimer leurs souvenirs. Ils ont entraîné le public de parturition difficile en traumatisme post-natal, d'un *« Familles, je vous hais ! »* à une protestation véhémente contre l'obligation de sortir du trou. Dans ces conditions, l'accouchement du spectacle ne pouvait se faire qu'au forceps.

L'idée de *la Nuit des naissances* est imputable au dramaturge Roland Fichet, naguère invité de la Chartreuse pour un stage d'écriture, et qui dirige à Saint-Brieuc le Théâtre de la Folle Pensée. Là, en *collaboration avec Annie Lucas*, il met à l'épreuve de la scène toute sorte de textes contemporains, expérimente d'autres modes d'intervention dans le champ social. Qu'ils aient le talent de mobiliser autour d'eux une véritable famille artistique, cette opération en donne la preuve : quinze écrivains *français et étrangers – d'Algérie*, de Turquie, d'Autriche, de Belgique, du Canada, – ont accepté d'écrire un *« récit de naissance »*. Robert Cantarella et Jean-Louis Jacopin se sont joints à Annie Lucas pour les mettre en scène, et une dizaine d'acteurs sont venus grossir le noyau de la troupe bretonne.

Depuis le *Mahabharata* de Peter Brook, les spectacles durant toute une nuit ont toujours du succès auprès du public d'Avignon : *a fortiori* quand ils offrent l'occasion de parcourir des lieux rarement accessibles. Roland Fichet n'a donc pas eu de mal à trouver des noctambules pour cet événement. Il en a même trouvé plus qu'il n'aurait fallu : au-delà d'un nombre restreint, les candidats subissent l'effet « troupeau », avec ralentissements, bouchons, visibilité réduite et concentration problématique. Ce qui n'a pas manqué de se produire à la Chartreuse en dépit des astuces des organisateurs pour gérer les flux.

La partie proprement déambulatoire était précédée de deux longs prologues joués devant des spectateurs assis. Un texte de Noëlle Renaude, *les Cendres et les Lampions*, ouvrait le ban : représenta*tion tonique, interprétée sur trois* toboggans, du défilé des générations. D'emblée, elle présentait la venue au monde comme simple étape avant disparition. Le ton de dérision était donné : comment pourrait-on célébrer l'accidentel, le transitoire ?

A l'évidence, le regard noir des auteurs contemporains sur le monde – très sensible dans ce festival, de Bond à Berkoff ou Minyana, – ne pouvait s'éclairer à l'évocation de ces naissances qui débouchent sur tant d'impasses existentielles. Si l'Algérien Slimane Benaïssa s'est souvenu sans déplaisir de la sienne, c'est pour peindre sous des couleurs tragiques l'entrée dans la vie du bébé sevré. Le Belge Jean-Marie Piemme, lui, a démystifié les charmes du cercle de famille dans un texte décapant, et Joël Jouanneau a écrit un savoureux récit d'avant-naissance, tout aussi violent dans l'expression du refus de la vie.

Le « récit » le plus fort de cette première partie était sans doute le texte de Christian Rullier *Par le cul*, mis en scène par Jean-Louis Jacopin : des instantanés débilitants de papa et maman sur fond de guerre de 1939-1945, dans un univers imbibé de bière et morale*ment déglingué. L'hérédité chargée* de l'intellectuel contemporain s'exposait de façon moins claire dans *Troyes*, de l'Autrichienne Marlène Streeruwitz.

Après ces premiers fiascos de naissances, Roland Fichet s'est efforcé de dérider le public tout au long de sa promenade. Sinon par la causticité de ses propres textes et des brouillons fournis par ses amis – une série de sketches ne laissant pas d'impérissables souvenirs, – du moins grâce au tonus de ses acteurs.

Par instants, entre deux détours harassants par quelque escalier dérobé ou labyrinthe de verdure, le public a même retrouvé son énergie devant du vrai beau théâtre. Par exemple, dans cette salle de la Bugade où l'étonnante Fabienne Rocaboy, mise en scène par Annie Lucas, interprétait *Essence*, de Valérie Schwarcz, récit *d'une intense et cruelle vitalité*. Pour la révélation de cette actrice, de cet auteur, autant que pour les grands cyprès dans le ciel d'été de la Chartreuse, cette *Nuit des naissances* n'a pas été perdue.

BERNADETTE BOST

Hommages à Léo Ferré

Le président François Mitterrand a rendu hommage à *« l'esprit de générosité et de résistance d'un homme qui fut aimé par tous les publics »*. Il incarnait à ses yeux, *« plus que tout autre, la tradition qui, depuis le Moyen Age n'a cessé d'unir la poésie et la musique, le souci de l'art et l'amour du peuple »*.

« Toujours, et par-delà ses engagements et la fureur des événements, il est resté avant tout un artiste », a déclaré le ministre de la culture, Jacques Toubon. Jean-Louis Foulquier, créateur des Francofolies qui se déroulent actuellement à La Rochelle, lui a dédié ce festival de la chanson francophone.

Enfin l'ancien ministre de la culture, Jack Lang, a souligné que *« pour plusieurs générations de Français* [Léo Ferré] *est à la fois la mémoire de nos révoltes et le poète de nos espérances »*.

CULTURE

L'été festival

GRANDE PARADE DU JAZZ à Nice

Dans les jardins de Cimiez

Six heures de musique par jour, sur trois podiums

Thelonious Monk, le fils de Thelonious Monk, s'appelle T. S. Monk. Il joue de la batterie et dirige un groupe sérieux (Don Slicker trompette, Willie Williams ténor, Bobby Porcelli alto, Scott Colley basse, Ron Mathews piano). Tous les groupes sont aujourd'hui sérieux. C'est une des questions. T. S. Monk annonce *une composition de son père*, à la demande du témoin que l'on distingue en fond de scène, Billy Higgins. Higgins l'a jouée autrefois avec Monk. Monk Junior s'exécute devant Higgins. Le respect est joyeux et appuyé, l'épreuve convenable, quand il parle de son père, T. S. Monk dit *« my dad »* (mon papa). Intéressant.

C'est Nice. Ce mélange de familiarité, d'égards et de collusion, c'est tout le charme de Nice. Un festival est un passage. Celui-ci n'en démord pas. Un festival est une fête et celle-ci champêtre, oliviers, guinguettes, loupiotes colorées, fraîcheur à l'odeur rousse des fins d'après-midi...

Sur les hauteurs de Cimiez, trois podiums voient depuis vingt ans se succéder une soixantaine de musiciens par soir, au train de quatre changements, toutes les heures, de dix-huit à minuit.

C'est réglé comme un arrangement de Neal Hefti. On fait son menu. On pointe. Une habile combinatoire permet d'apercevoir tous les groupes en deux jours : ils sont tous programmés plusieurs fois en plusieurs lieux et se renouvellent. Au bout du compte, douze journées, quelques centaines de musiciens, plusieurs dizaines de milliers de spectateurs, pas mal de réussite, beaucoup de douceur. Sans compter l'espèce d'héroïsme discret qu'il y a eu à imposer cette formule (unique) à Nice justement. Simone Ginibre dirige artistement le festival de George Wein.

Deux solutions : on peut regretter le côté musée, l'invitation capricieuse à la promenade, le zapping auditif, les effets d'interférence. C'est la version mélancolique. Elle ne tient pas longtemps devant les faits. Autant choisir l'autre : cette débauche familiale de musique a son charme, doublé d'une active curiosité du public. On s'affaire. On croise les musiciens à tout bout de champ. On les photographie, on se fait photographier avec eux. La troisième version, celle que l'on choisira, demande un brin d'imagination, cherche à atteindre un degré d'illusion assez élevé (le nouveau musée Matisse en plein site, libre d'accès, y aide) pour fantasmer le hasard comme un programme. On rêve de réseaux sans conséquence, on crée des passages mystérieux entre les noms et les groupes, on suit assez de traboules sonores purement *imaginaires pour s'inventer* un pique-nique mis en ondes par John Cage. La douceur des soirs fait le reste.

Invitation capricieuse

Billy Higgins surveille le petit Monk. Tantôt, il jouait avec le petit Joshua Redman (le fils de l'immense et modeste Dewey Redman qui, en six mois de battage a connu plus de succès que son père en trente ans). Médiateur de cette opération, Pat Metheny, le guitariste bien-aimé au médiator de velours. Répertoire : un coup de blues dans le genre hurleur, deux ballades en aquarelle, un doigt de funk, trois gammes de free, retour à la littérature hard-bop et une bossa pour finir. Le tout interprété, on le jure, à la perfection.

Au fond, ce mélange constituait la stratégie même des musiciens de variétés. Dès qu'ils pouvaient s'en échapper, *« after hours »*, ils se faisaient poètes, on les nommait alors *« musiciens de jazz »*. Retour post-moderne à l'envoyeur, ils sont aujourd'hui musiciens de jazz et jouent des variétés très savantes. Ils *ne veulent pas lasser. Ils zappent* à leur tour le goût du public qu'ils préviennent.

Du coup, on devient l'objet d'une brève collusion spatiale : sur la scène centrale (Dance stage) Bradley Jones, jeune bassiste homonyme de son leader Elvin Jones, attaque un long chorus plaqué par accords, flamenquismes et cordes frottées ainsi qu'on le fait d'une guitare. Instantanément, petite madeleine bruyante, surgit l'ombre de Jimmy Garrison – on lui a assez reproché ces fines espagnolades... – bassiste de Coltrane avec Elvin Jones il y a trente ans. La madeleine fait des petits. Au loin sur la grande scène (Garden stage) Joshua Redman coltranise. Duo accidentel, mémoire du free, innocence des associations, parfum des oliviers, pur hasard. La musique tient à peu de chose.

Collusion temporelle : le lendemain, en flânant, on tombe en plein solo de Bradley Jones, le même solo, donc un autre, dans l'arène cette fois (Arena stage), avec un jeu plus développé sur les harmoniques, un son très élaboré, Elvin est cette fois aux mailloches. Questions. Questions de musicien ? À quoi tiennent ces imperceptibles variations ? A quel caprice, à quelle règle répondent-elles ? Le jazz y trouve-t-il ses petits ? Au loin, très incongrus sur le solo « garrissonien » du bassiste du « batteur de Coltrane », ainsi marche la rêverie, au loin, quelques vocalismes appliqués (moins que leurs pitreries en scène, très « djazz ») de Vox Office.

Cimiez et la voûte du ciel d'où va tomber la nuit boivent les silences. Intéressant, à deux pas de Jon Hendricks, le maître du genre, légende dont l'âme tient le coup. Après quoi, retour sur l'aile au « Garden » pour les cinq de Zap Mama, voix de femmes sur fond de musiques plus ou moins ethniques, de gags plus ou moins usés et de folklores plus ou moins africains. Les arrangements et les costumes sauvent l'ennui.

Revenons aux bassistes et aux batteurs, la lourde vérité du jazz, son système respiratoire, sa question. Charlie Haden, de plus en plus préoccupé par des problèmes d'oreille, maintient sereinement, avec Ernie Watts (Quartet West) la réputation d'un festival qu'on a longtemps soupçonné de traditionalisme surveillé. On peut y voir un effet du temps, un état du jazz, le retour à la forme claire, aux arrangements bien troussés, une autre histoire.

Figures d'une même forme

On traverse alors Cimiez comme autant de « drums-clinics », ces démonstrations de batterie réservées naguère aux professionnels. La tête vissée dans le torse, bouche ouverte, ahanant, Elvin Jones déploie sa force de frappe à peine atténuée par le temps. Il dame le pion au jeune Monk *qui n'en disconviendrait pas.* Billy Higgins et André Ceccarelli (venu seconder Bireli Lagrene) imposent deux figures d'une même forme, la batterie exacte, la base, qui est en voie de transformation : autant dire de disparition. Al Foster en administrera bientôt la preuve définitive dans le trio le plus significatif de l'été, celui de Joe Henderson. En observant que Dennis Chambers (avec John McLaughlin), Steve Gadd (dans le groupe de Al Jarreau) et Peter Erskine sont sur les routes, le panorama est complet. Si Indurain était aux tambours, il n'aurait pas la partie si belle.

Dès l'ascenseur de l'hôtel, on descend avec Panama (Francis). Dans le couloir, on croise Pat (Metheny). Dans le hall, le nom d'Elvin s'étale sur des caisses. Al Grey avale un chili con carne sous l'étrange chapeau qui le rend ici, au fil des ans, reconnaissable.

Tête nue, Lionel Hampton assure son rôle annuel de monument visitable (sauf mardi). Chaque année, quand on le peut, on le met sur les routes. Jouer le souvenir de ce qu'il fut, semble le rendre heureux. Il adresse pas mal de coups aux étoiles, chasse peut-être une mouche en si bémol. Le problème du vibraphone, c'est qu'il faut viser. On lui a concocté une équipe de rêve, Clark Terry, Harry Edison, Benny Golson, Junior Mance, Jimmy Woode et Panama Francis. Plus, sous son chapeau, Al Grey, le phrasé intact au trombone, le bonheur d'exister aussi.

En bas, les attentifs sont assis. Les chaises sont chères. On les traîne avec soi. Sur les bords, on repère vite les passagers, bavards et hésitants. Deux façons de régler la névrose du choix. Au milieu, en vrac, les derniers arrivés. La formule rend leur renouvellement constant. *Métaphysique et arithmétique* en chantier, il n'y a pas ici de dernier « dernier arrivé ». Un peu à l'écart, dans l'herbe, des groupes d'amis étendus, des familles, des amoureux, des rêveurs. Comme dans la vie moderne, en version suave : chacun sa route, chacun son passage, chacun son rôle, sur une orchestration plutôt bien réglée.

FRANCIS MARMANDE

► Grande Parade de Nice : Etta James, George Wein's All Stars, Tribute to Muddy Waters, B. B. King, Wynton Marsalis (du 19 au 21), Illinois Jacquet, Hervé Sellin, Delfeayo Marsalis, Manhattan Transfer, Joe Henderson Trio, Warren Vaché (du 20 au 24), Galliano, Maceo Parker, Ronnie Jordan (les 23 et 24).

COMMUNICATION

Après le rachat du quotidien de Strasbourg par le groupe Hersant

La rédaction des « Dernières Nouvelles d'Alsace » cherche à se rassurer sur son avenir

Le tour de table mis au point pour le rachat des *Dernières Nouvelles d'Alsace* par le groupe Hersant, le groupe Vernes et l'*Est Républicain* pourrait encore s'agrandir. Le nom de nouveaux partenaires pourrait être annoncé prochainement. Les réactions après ce rachat, annoncé vendredi soir 16 juillet (*le Monde* daté 18-19 juillet), sont nombreuses. La Fédération française des sociétés de journalistes estime que le rachat du quotidien alsacien par le groupe Hersant fait *« fi de la légalité »*. La FFSJ précise en effet : *« Il avait été indiqué, lors des dernières acquisitions, que le groupe Hersant avait atteint la limite légale de 30 % de la diffusion totale des quotidiens. Cette limite se trouverait donc largement dépassée par l'acquisition des* DNA. *Pour contourner ce plafond légal, il sera sans doute invoqué que cette prise de contrôle n'est pas réalisée au seul profit de Robert Hersant, mais par un groupe auquel il est intéressé. Cet argument n'a pas de valeur juridique. »* Le Syndicat national des journalistes CGT a, lui aussi, *« condamné cette nouvelle concentration de la presse »*. Le délégué CFDT des journalistes des *DNA* se demande *« si les méthodes du groupe Hersant vont être appliquées aux DNA »*.

STRASBOURG

de notre correspondant régional

« Le Français achète chic mais pas cher. » Ce titre sur les nouveaux comportements des consommateurs paraissait dans les colonnes de *l'Est républicain*, le jour même, vendredi 16 juillet, où les salariés des *Dernières Nouvelles d'Alsace* (*DNA*) apprenaient que le quotidien lorrain était devenu l'un des nouveaux propriétaires de leur journal. Les journalistes des « infos géné » des *DNA* riaient de bon cœur de ce parallélisme, samedi 17 juillet au matin, sans doute pour mieux cacher leur inquiétude.

Pendant ce temps, Jacques Puymartin, le président-directeur général des *DNA*, et Alain Howiller, le directeur-rédacteur en chef, réunissaient pour la seconde fois en moins de vingt-quatre heures les chefs de service et les grands reporters. Avant la rencontre, M. Puymartin, très détendu, passant d'un micro de radio à une caméra de télévison, distillait dans la cour du 17, rue de la Nuée-Bleue le discours rassurant que les circonstances imposaient : *« Le journal est en bonne santé et marche bien, c'est notre meilleure garantie ». « Dans ces conditions,* s'interrogeait-il, *pourquoi voulez-vous que l'actionnaire majoritaire effectue des bouleversements ? A nous de garder la confiance dans notre journal qui est lié à cent vingt ans d'histoire alsacienne. »*

En réponse à la surprise générale provoquée par la vente du titre au groupe Hersant, le PDG des *DNA* expliquait que la discrétion est de rigueur dans ce genre d'opérations en raison des remous en Bourse qu'elle peut susciter. *« Moi aussi, j'ai été surpris. Depuis la disparition de la Cinq, les rumeurs sur la vente étaient si nombreuses que je n'y faisais plus attention. Mais j'ai tout de même été avisé au moment voulu »*, tenait-il à préciser.

Alain Howiller martelait, lui aussi, sa *« confiance »* en l'avenir. Il trouvait normal le déroulement de l'opération – *« ces choses-là se passent toujours en période de vacances »* – même s'il regrettait que les 1 150 membres de l'entreprise aient appris la nouvelle par une dépêche d'agence ou à la radio. Le directeur de la rédaction n'exprimait guère d'inquiétude, lui non plus, quant à l'indépendance de son équipe : *« Robert Hersant est un gestionnaire et je ne crois pas à une quelconque intervention. » « D'ailleurs,* affirmait-il, *nous n'avons eu jusqu'ici aucune pression même au moment des municipales de 1989, alors que la liste UDF-RPR faisait campagne pour la construction du VAL de Matra et celle des socialistes pour la réalisation du tramway. »*

« C'est vrai, se souvenaient plusieurs rédacteurs, *mais seulement jusqu'au premier tour... Entre les deux tours, Marcel Rudloff* (UDF-CDS) *se trouvant en mauvaise posture contre toute attente, on nous a demandé de serrer les boulons : ce qui n'a pas empêché Catherine Trautmann* (PS) *de l'emporter... »* Sachant que la bataille des municipales de 1995 s'annonce des plus dures – il est de notoriété publique que les états-majors parisiens du RPR et de l'UDF affichent comme une priorité la reprise de l'hôtel de ville – une dizaine de journalistes envisageaient déjà de quitter le journal en recourant à la clause de cession prévue par le code du travail.

« Les intrigues vont reprendre... »

Au marbre, on ne s'inquiétait pas outre-mesure de l'arrivée du « papivore ». Un délégué CGT commençait par laisser tomber : *« Le Livre n'aime pas Hersant et Hersant n'aime pas le Livre. »* Puis il précisait sa pensée : *« En règle générale, il reprend des entreprises en difficulté, et, comme les* DNA *ne le sont pas, peut-être aura-t-il une autre attitude à notre égard... »*

Cette constante mise en avant de la bonne santé du quotidien alsacien commence toutefois à tarabuster nombre de ses salariés. En 1992, le bénéfice net de l'entreprise a diminué par rapport à 1991 (13 millions de francs) et le bilan sera moins favorable encore au terme de 1993. *« La direction ne cesse de répéter que notre meilleure garantie est notre solidité financière,* soulignent certains représentants du personnel, *alors que depuis deux ans on réduit les frais, y compris ceux de reportage. »*

A la vérité, beaucoup de journalistes ne se satisfont pas des assurances données par la direction : *« Puymartin tenait surtout à nous rassurer, mais les problèmes spécifiques, n'ont pas été examinés. »* Au premier rang des préoccupations de la rédaction figurent les éditions bilingues (40 000 exemplaires) des *DNA*, en perte de vitesse depuis une vingtaine d'années (50 % du tirage en 1968 contre 18 % aujourd'hui). Les nouveaux propriétaires précipiteront-ils l'échéance ? La structure des services et le sort réservé à la rédaction parisienne – qui partage déjà ses bureaux avec celle de *l'Est républicain* – suscitent d'autres inquiétudes. Un « ancien » sans illusions, soulevait, samedi, une autre question, interne à la rédaction : *« Comme lors de l'arrivée de Lagardère, les intrigues vont reprendre pour tenter de faire « sauter » Howiller. »* Dans les pages du journal, en tout cas, depuis samedi matin la vie continue. Comme avant ?

MARCEL SCOTTO

CARNET DU Monde

Mariages

M. et Mme Alain OHREL
M. et Mme Robert OLLIVIER

sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants.

Charlotte
et
Bertrand,

célébré le samedi 24 juillet 1993, à 17 heures, en la collégiale de Saint-Léonard (Haute-Vienne).

Préfecture
44000 Nantes.
13, rue Jean-Barraud,
77100 Nanteuil-lès-Meaux.

Décès

– Mme Henri Béchet,
née Françoise Maurat,
François et Bernadette Béchet
et leurs enfants,
Pierre et Marie Béchet
et leurs enfants,
Bruno et Anne-Marie Gillet
et leurs enfants,
ont la tristesse d'annoncer la mort de

Henri BÉCHET,
président de chambre honoraire
de la Cour des comptes,

décédé à Chantilly, muni des sacrements de l'Eglise, le 6 juillet 1993.

La cérémonie religieuse a eu lieu en l'église Notre-Dame de Chantilly, dans l'intimité.

– Les familles Binetruy, Bourdenet et Roger,
font part du décès de

Daniel BOURDENET,

survenu le 16 juillet 1993, à Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Catherine Roger,
82, rue de l'Université,
75007 Paris.

– Georges Mailhos,
président de l'université de Toulouse-le Mirail,
Et la communauté universitaire,
ont l'immense regret de faire part du décès de leur collègue et ami

Emilien CARASSUS,
professeur émérite
de littérature française,
président honoraire de l'Université,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu *le 11 juillet 1993*, à l'âge de soixante-douze ans.

L'inhumation a eu lieu à Revel, le lundi 12 juillet.

– Les amis de

Saïd CHIKHI

ont la douleur de faire part de son décès, survenu le mardi 6 juillet 1993, à Paris, à la suite d'une longue et cruelle maladie.

Agé de quarante-neuf ans, Saïd Chikhi était professeur de sociologie et chercheur. Il avait fondé en 1991 la revue *Naqd*, à Alger.

Tous ceux qui l'ont connu appréciaient sa probité intellectuelle et son sens du dialogue.

– M. et Mme Jean Creachcadec,
ses parents,
Mme Léontine Creachcadec,
sa grand-mère,
Michel et Bruno Creachcadec,
ses frères,
M. et Mme Georges Le Borgne
et leurs enfants,
ses *oncle, tante et cousins*,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Joël CREACHCADEC,

survenu à Paris-13e, le 14 juillet 1993, dans sa trente-troisième année.

Les obsèques religieuses seront célébrées le mardi 20 juillet, à 14 heures, en l'église Saint-Merri, 76, rue de la Verrerie, à Paris-4e, où l'on se réunira.

– Françoise de Panafieu,
député de Paris, adjoint au maire de Paris chargé des affaires culturelles,
Jean-Jacques Aillagon,
directeur des affaires culturelles de la Ville de Paris,
ont la tristesse de faire part du décès de

Joël CREACHCADEC,

qui s'est éteint le mercredi 14 juillet 1993, à Paris.

Ils s'associent à la douleur de sa famille et de ses amis.

Ses obsèques auront lieu le mardi 20 juillet, à 14 heures, en l'église Saint-Merri.

– Sa famille,
Et ses proches,
ont la douleur d'annoncer le décès du

docteur Réza FARIS,

survenu le 9 juillet 1993.

Les obsèques ont eu lieu le 15 juillet, dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Le président de l'université de Provence,
Le vice-président chargé du secteur littéraire,
Le directeur de l'UFR ERLAOS,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Guy HAZAEL-MASSIEUX,
maître de conférences de linguistique
comparée des langues romanes,
ancien directeur de l'UFR ERLAOS.

Les obsèques ont eu lieu le 7 juillet 1993, à Aix-en-Provence.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Pierre HÉRUBEL,
née Françoise Laffon de Ladébat,

survenu le 14 juillet 1993, à Chalonnes-sur-Loire (Maine-et-Loire).

– Sœur Myriam,
Et la communauté des diaconesses,
Le pasteur Jean-Marc Viollet,
Yves Guitton,
Et l'Association des œuvres et institutions de Reuilly,
Le docteur Michel Azoulay,
Sa famille,
Et tout le personnel de la maternité des diaconesses,
Les médecins,
Luc Heid,
Et le personnel de l'hôpital des diaconesses de Reuilly,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Alain Stéphane IOAN,
gynécologue-accoucheur,

survenu à cinquante-cinq ans, le 15 juillet 1993, à Cillero (Espagne).

Un service sera célébré le mercredi 21 juillet à 8 h 30, en l'église Notre-Dame d'Auteuil.

L'inhumation aura lieu ensuite au cimetière de Chéry-lès-Pouilly (Aisne).

Ni fleurs ni couronnes.

– On nous prie d'annoncer la mort, survenue à New-York, de

Mrs Germain SELIGMAN.

L'enterrement a eu lieu à Paris, dans la stricte intimité familiale.

De la part de
M. et Mme François-Gérard Seligmann,
M. et Mme Gilbert Schil,
M. Alain Fulda,

23, rue de Constantine,
75007 Paris.
80, rue Boissière,
75016 Paris.
49, rue Vineuse,
75016 Paris.

Remerciements

– M. Gilbert Cuzin,
Ses enfants,
Sa famille,
Et ses amis,
profondément touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

M. Gilbert CUZIN,

vous adressent leurs sincères remerciements.

– La famille de

Alain GUILLET,

très émue des marques de sympathie qui lui ont été témoignées, vous adresse ses très sincères remerciements.

26, rue Lacarrière,
94370 Sucy-en-Brie.

– Liliane, Marc, Serge Travert,
Et *toute la famille*,
très sensibles aux marques de sympathie et d'amitié témoignées lors du décès de

André TRAVERT,

expriment leurs sincères remerciements à tous ceux qui se sont associés à leur peine.

Anniversaires

– En ce 19 juillet, jour anniversaire de sa naissance, une affectueuse pensée est demandée à ceux qui ont connu et aimé

Odette Lucienne
THUAU COTTARD SARROM,

en union avec
Sa fille, Michèle,
Et ses petits-enfants, Louis Matthieu et Nicolas Serafim Denys.

JOURNAL OFFICIEL

Est publié au *Journal officiel* du samedi 17 juillet

UN ARRÊTÉ

– du 10 mai 1993 fixant les règles parasismiques applicables aux installations soumises à la législation sur les installations classées.

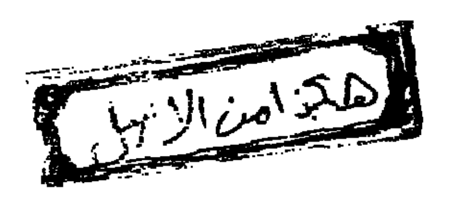
Et au *Journal officiel* du dimanche 18 juillet

UN DÉCRET

– no 93-910 du 16 juillet 1993 modifiant le décret no 93-54 du 15 janvier 1993 pris en application de l'article L.6 du code du service national.

MUSIQUE

CONCERTS



AGENDA

MUSIQUE

Nous publions le lundi (daté *mardi*) la liste des concerts de la semaine, dont une sélection commentée figure dans le supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

CONCERTS

ÉGLISE DE LA MADELEINE. Chœur et orchestre Sinfonietta de Paris : 21 h mar. Verena Keller (soprano), Florence Katz (mezzo-soprano), Bernard Boudier (ténor), Thierry de Gromard (basse), Marisa Canalis (flûte), Dominique Fanal (direction). Mozart, Haendel.

ÉGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS. Il Seminario Musicale : 21 h mar. Véronique Gens (soprano), Gérard Lesne (haute-contre). Pergolèse, Scarlatti.

ÉGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE. Laurence Allalah, Hervé N'Koua : 18 h 30 mer., jeu. Violoncelle, piano. Beethoven, Schumann, Brahms Orchestre de chambre Alexandre Stajic : 21 h mer., jeu. Julia Catalani (soprano), Jacqueline Mayeur (mezzo-soprano), Alexandre Stajic (direction). Pergolèse, Vivaldi. Jean-Louis Sprauel : 18 h 30 ven., sam. Violoncelle. Bach Les Trompettes de Versailles : 21 h sam. Haendel, Vivaldi, Telemann, Loeillet Camerata Koussevitsky : 18 h 30 21 h lun., mar. Schubert, Mozart Billy Eidi : 21 h sam. *Piano. Poulenc, Debussy, Monpou.*

ÉGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE. Sylvie Dusseau : 20 h 45 mer. Violon. Bach Ensemble instrumental Sainte-Geneviève : 20 h 45 sam. ; 17 h 30 dim. Ryland Angel (haute-contre), Dominique Valgelier (violon). Vivaldi, Bach, Corelli Ensemble instrumental Saint-Geneviève : 20 h 45 mar. Théo Calisseno (baryton), Isabelle Dupré (hautbois), Dominique Valgalier (violon). Bach.

ÉGLISE SAINT-PIERRE (42-62-46-22). Orchestre de chambre Bernard Thomas : 21 h mer. Thierry Caens (trompette). Vivaldi, Haendel, Mozart Orchestre de chambre Bernard Thomas : 21 h mar. Francis Duroy (violon). Vivaldi.

ÉGLISE SAINT-SÉVERIN. Maîtrise des Petits Chanteurs de Carcassonne : 21 h mar. Monique Jeannest, Marie-Louise Gasser (sopranos), Didier Oueillé (haute-contre), Francis Gasser (ténor), Michel Ormières (basse), Orchestre de l'Académie nationale de musique de Varsovie, Jean-Philippe Sarcos (direction). Bach et Vivaldi.

MUSÉE NATIONAL DU MOYEN AGE-CLUNY (43-25-62-00). Ensemble Ultreia : 12 h 30 ven. ; 16 h sam., dim. Dans le cadre du festival Paris quartier d'été.

ORANGERIE DU PARC DE BAGATELLE. Ensemble Carl Stamitz : 21 h jeu. ; 16 h 30 dim. Mozart, Haydn, Weber.

SAINTE-CHAPELLE (46-61-55-41). Ensemble Ars Antiqua de Paris : jusqu'au 28 juillet. 19 h 21 h mer. Musique des troubadours et des trouvères, musique espagnole du XVIe siècle, Ensemble d'archets européen : 21 h jeu., sam. Hubert Pralicz (violon), Carl Brainich (direction). Paganini, Massenet, Kreisler, Bizet, Mozart, Schubert, Tchaïkovski, Vivaldi Ensemble Ars Antiqua de Paris : jusqu'au 30 juillet. 19 h 21 h ven. Musique du Moyen Age, musique de l'âge d'or de la *musique espagnole, Ensemble* Ars Antique de Paris : jusqu'au 26 juillet. 19 h 21 h lun. Musique du temps de Saint-Louis, musique à la cour de Bourgogne. Les Trompettes de Versailles : jusqu'au 25 juillet. 21 h dim. Vivaldi, Haendel, Loillet et Telemannf.

SCEAUX. ORANGERIE (46-60-07-79). Anne Gastinel, Gérard Wyss : 17 h 30 sam. Violoncelle, piano. Beethoven, Webern, Brahms, Chostakovitch. Dans le cadre du Festival de l'Orangerie de Sceaux Duo Gotkovsky : 17 h 30 dim. Violon, piano. Mozart. Dans le cadre du Festival de l'Orangerie de Sceaux.

ÉGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS. Chœurs Saint-Alexandre-Nevsky : 21 h mar. Basile Evets (direction).

ÉGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE. Orchestre de chambre Alexandre-Stajic : 20 h 30 ven., sam. Alexandre Stajic (direction). Vivaldi. Jean-François Ott, Salvatore-Michel Picardi : 20 h 30 lun., mar. Violoncelle, piano. Vivaldi, Bach, Beethoven, Mozart, Fauré.

ÉGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE. Chœur de chambre Exaudi de Cuba : 20 h 45 sam. ; 17 h 30 dim. Maria-Felicia Perez (direction). Monteverdi, Gesualdo, Vittoria, Poulenc. Peter Wispelwey : 20 h 30 mar. Violoncelle. Bach. Dans le cadre du Festival du Marais.

ÉGLISE SAINT-PIERRE (42-62-46-22). Orchestre de chambre Alexandre-Stajic : 21 h mar. Alexandre Stajic (direction). Bach, Purcell, Rameau, Geminiani, Boccherini. Isabelle Le Goux, Michel Wiedkowski : 21 h ven. Piano. Brahms, Debussy, Liszt, Rachmaninov, *R. Strauss.*

ÉGLISE SAINTE-CLOTILDE. Chœur de chambre Accentus : 20 h 45 mar. Laurence Equilbey (direction). Brahms, Bruckner.

ESPACE JEMMAPES (45-35-97-31). Avon Stuart Company : 17 h dim. Negro spirituals.

ESPACE REUILLY (44-68-00-01). Miguel Angel Estrella, Cuarteto dos Mundos : 21 h mer. Piano. Bartok, Ginastera, Aguire, Bouchardo, Ravel, Falla, Piazzola, Mercado. Concert au profit de l'ADICCA.

GYMNASE JEAN-DAME (49-59-95-60). Ensemble des Ateliers de création musicale : 21 h jeu. Dumont, Kuczynski, Maréchal, Roussel.

HOTEL BOUTILLER-DE-CHAVIGNY (48-87-51-95). Christophe Fel : 17 h 30 dim. Baryton, Ensemble Carl-Stamitz. Poulenc. Dans le cadre du Festival du Marais Idil Biret : 19 h mer. Piano. Chopin. Dans le cadre du Festival du Marais Dubravka Tomsic : 21 h 15 sam. Piano. Beethoven, Chopin. Dans le cadre du *Festival du Marais.*

IRCAM (44-78-48-16). Ensemble Inter-Contemporain : 20 h 30 mar. Donatienne Michel-Dansac (soprano), Pierre-Laurent Aimard (piano), David Robertson (direction). Manoury.

MUSÉE NATIONAL DU MOYEN AGE-CLUNY (43-25-62-00). Ensemble Alla Francesca : 18 h dim. Dans le cadre du Festival de musique médiévale de Paris.

OPÉRA-BASTILLE (44-73-13-00). Orchestre de l'Opéra de Paris : 19 h 30 mer. Denis Dubois (direction). Mozart, Bizet. Amphithéâtre Solistes de l'Orchestre de l'Opéra de Paris : 20 h ven. Mozart, Beethoven.

OPÉRA-COMIQUE. SALLE FAVART (42-86-88-83). Sandrine Piau, Miriam Ruggeri, Vincent Grégoire : 19 h jeu. *Sopranos, haute-contre,* Stephen Vandyck (ténor), Vincent Bouchot (baryton), Kaori Uemura (basse de viole), Kenneth Weiss (orgue, direction). Charpentier, Graziani, Carissimi, Mazzochi.

ORANGERIE DU PARC DE BAGATELLE (36-70-00-44). Jean-François Heisser : 20 h 45 jeu. Piano. Chopin, Granados, Zygel. Dans le cadre du Festival Chopin à Paris Duo Tal-Groethuysen : 16 h 30 sam. Piano. Chopin, Czerny, Schubert, Mendelssohn. Dans le cadre du Festival Chopin à Paris Trio Fontenay : 16 h 30 dim. Chopin, Schubert.

SAINTE-CHAPELLE (46-61-55-41). Les Musiciens du roy : 21 h mer. Marais, Bach, Telemann, Mozart. Gabriel Fumet. 21 h jeu. Flûte. Bach, Telemann, Mozart, Paganini, Debussy. Les Trompettes de Versailles. 21 h ven., dim. Vivaldi, Haendel, Telemann Ensemble baroque français. 21 h sam. Mozart, Vivaldi Gabriel Fumet. Richard Siegel : 21 h lun., mar.

SALLE PLEYEL (45-63-88-73). Orchestre philharmonique de Radio-France : 20 h 30 ven. Alicia de Larrocha (piano), Marek Janowski (direction). Mozart, Strauss, Orchestre national de France : 20 h 30 sam. Florence Quivar (mezzo-soprano), Maîtrise et chœur de Radio-France, Seiji Ozawa (direction). Symphonie nº 3 de Mahler. Dans le cadre du Festival de Saint-Denis London Symphony Orchestra : 20 h 30 mar. Jessye Norman (soprano), Pierre Boulez (direction). Stravinsky, Debussy, Webern, Schoenberg.

LA SEDIRA (43-79-69-57). Sylvie de May, Chantal Loew, Christophe Ramon : 20 h 30 lun. Sopranos, ténor, Philippe Tonerre (piano). Capdevielle, Auric, Canteloube, Damase, Breville, Falla, Lazzari, Rosenthal, Roussel, Saint-Saëns, Sauguet.

THÉATRE DES DÉCHARGEURS *(42-36-00-02). Duo Delta : 20 h 30* sam. Piano, clarinette. Poulenc, Lutoslawski, Brahms.

Périphérie

CHATENAY-MALABRY. MAISON DE CHATEAUBRIAND (47-02-45-63). Marina Leguay, Reiko Hozu, Trio Wozzeck : 17 h dim. Flûte, piano. Hubeau, Reinecke, Schubert.

COMBS-LA-VILLE. LA COUPOLE (64-88-69-11). Chœur et orchestre Eurofa : 20 h 45 ven. Justus von Websky (direction). Puccini.

ÉTAMPES. EGLISE NOTRE-DAME-DU-FORT (69-92-69-00). Orchestre national d'Ile-de-France : 17 h dim. Valérie Millot (soprano), Lucile Vignon (mezzo-soprano), Pascal Aubert (ténor), Laurent *Naouri (basse), Chœur régional* Vittoria d'Ile-de-France, Jacques Mercier (direction). Saint-Saëns, Gounod.

ÉTAMPES. THÉATRE MUNICIPAL (69-92-69-00). Ensemble à deux violes escales : 21 h jeu. Sainte-Colombe, Marais, Visée.

MEAUX. CATHÉDRALE (60-23-40-00). Orchestre national d'Ile-de-France : 20 h 45 jeu. Valérie Millot (soprano), Lucile Vignon (mezzo-soprano), Pascal Aubert (ténor), Laurent Naouri (basse), Chœur régional Vittoria d'Ile-de- France, Jacques Mercier (direction). Saint-Saëns, Gounod.

MÉRY-SUR-OISE. CHATEAU DE LA CGE (30-36-77-77). Asayo Otsuka, Richard Tronc : 20 h 45 ven. Soprano, baryton, Raymond Alessandrini (piano). Verdi, Puccini, Catalani, Bellini, Leoncavallo. Dans le cadre du Festival d'Auvers-sur-Oise.

MÉRY-SUR-OISE. EGLISE SAINT-DENIS (30-36-77-77). Katia Ricciarelli. 20 h 45 sam. Soprano, Vincenzo Scalera (piano). Vivaldi, Paisiello, Rossini, Bellini, Tosti, Puccini, Cilea. Dans le cadre du Festival d'Auvers-sur-Oise.

NUCOURT. ÉGLISE SAINT-QUENTIN. Yuri Boukoff : 20 h 30 sam. Piano. Bach, Beethoven, Brahms, Rachmaninov, Debussy, Chopin.

PONTOISE. ÉGLISE SAINT-MACLOU (30-30-33-33). Orchestre de chambre de Cergy-Pontoise : 20 h 45 jeu. Gérard Garino (ténor), John-Paul Bogart (basse). Robert Valette (orgue), Ensemble vocal de l'Ecole nationale de Cergy-Pontoise, Chœur Cergy-boucle de l'Oise, Chorale Sainte-Cécile de Saint-Gratien. Andrée-Claude Brayer (direction). Puccini. Dans le cadre du Festival d'Auvers-sur-Oise.

RUEIL-MALMAISON. CHATEAU (47-32-35-75). Anne Queffélec : 20 h 30 mar. Piano. Scarlatti, Ravel, Liszt, Beethoven.

SAINT-DENIS. BASILIQUE (42-43-77-72). Orchestre national de France : 20 h 30 jeu., ven. Florence Quivar (mezzo-soprano), Maîtrise et Chœur de Radio-France, Seiji Ozawa (direction). Symphonie nº 3 de Mahler. Dans le cadre du Festival de Saint-Denis.

SAINT-DENIS. MAISON DE LA LÉGION D'HONNEUR (42-43-77-72). Orchestre de chambre de Stockholm : 20 h 30 mar. Esa-Pekka Salonen (direction). Lindgren, Stravinsky, Haydn, Bartok. Dans le cadre du Festival de Saint-Denis.

SURESNES. SALLE DES FÊTES. Quatuor de saxophones Jean-Yves Fourmeau : 20 h 30 ven. Vivaldi, Paganini, Hamel.

OPÉRAS

CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE (40-40-46-46). Le Directeur de théâtre : 20 h mer., jeu. Opéra de Mozart. Rémi-Charles Caufman (Buff), Denis Ferron (Vogelsang), Matthieu Lécroart (Herz), Viviane Durand, Yeon Hee Park (Mme Silberklang), Orchestre du CNSMDP, Jean-Sébastien Béreau (direction), Bernard Broca (mise en scène). Entrée libre, réservation obligatoire.

OPÉRA-BASTILLE (44-73-13-00). Faust. 19 h 30 mer., lun. Opéra de Gounod. Giuseppe Sabbatini (Faust), James Morris (Méphistophélès), Nancy Gustafson (Marguerite), Philippe Duminy (Valentin), Colette Alliot-Lugaz (Siebel). Jocelyne Taillon (Marthe). Chœur et orchestre de l'Opéra de Paris, Julius Rudel (direction), Jorge Lavelli (mise en scène). Carmen 19 h 30 jeu., sam., mar. Opéra de Bizet. Béatrice Uria-Monzon (Carmen), Barry McCauley (Don José), Hei-Kyung Hong (Micaela), Barseg Tumanyan (Escamillo), Chœur et orchestre de l'Opéra de Paris, Myung-Whun Chung (direction), José Luis Gomez (mise en scène), Kate Flatt (chorégraphie).

OPÉRA-COMIQUE. SALLE FAVART (42-86-88-83). Médée. 19 h 30 mer., ven., sam., dim., mar. Opéra de Charpentier. Lorraine Hunt, Françoise Semellaz (Médée), Jacques Bona, Bernard Deleure (Créon), Agnès Mellon, Monique Zanetti (Créuse), Guy de Mey, Pierre Catala (Jason). Jean-Marc Salzmann (Oronte). Compagnie Ris et Danceries, Les Arts florissants, William Christie (direction), Jean-Marie Villégier (mise en scène), Béatrice Massin (chorégraphie).

THÉATRE DU TAMBOUR-ROYAL (48-06-72-34). Les Noces de Figaro. 19 h 30 mer., jeu., ven., sam., lun., mar. ; 15 h dim. Opéra de Mozart. Olivier Peyrebrune, Marc Souchet (Figaro), Jérôme Josserand, Paul-Henri Lacrambe, Jacques des Longchamps (comte Almaviva), Simine David, Catherine Manandaza, Edith Schmidt (comtesse Almaviva), Béatrice Malleret, Florence Vinit (Suzanne), Pierre Muller, Akémi Souchay (piano), Elisabeth Navratil (mise en scène).

Périphérie

AULNAY-SOUS-BOIS. ESPACE JACQUES-PRÉVERT (48-68-00-22). Jongleurs dans la jungle : 21 h sam. ; 16 h dim. D'Isabelle Aboulker. Avec les enfants du CREA, Didier Grojsman (direction), Jean-Marc Montel (mise en scène), Edith Liénard (chorégraphie).

CORBEIL-ESSONNES. PLACE DE L'ARQUEBUSE (64-96-63-67). L'Histoire du soldat : 21 h 30 mer., jeu., ven. ; 17 h dim. De Stravinsky. Musiciens et professeurs du conservatoire de Corbeil- Essonnes, Philippe Dürville (direction), Jean-Claude Penchenat (mise *en scène).*

JAZZ, POP, ROCK

AU DUC DES LOMBARDS (42-33-22-88). Patrick Saussois Quartet : 22 h 30 mer. ; Carl Schlosser Quartet : 22 h 30 jeu., ven., sam. ; Katy Roberts Trio : 22 h 30 dim. ; Paris Jazz Repertoire Orchestra : jusqu'au 26 juillet 1993. 22 h 30 lun.

BAISER SALÉ (42-33-37-71). Deux Temps : 22 h 30 jeu., ven. ; Corinne Dray : 22 h 30 sam., dim. ; Shotgun : 22 h 30 lun.

LE BILBOQUET (45-48-81-84). Xavier Richardeau Quartet : 22 h 45 mer., jeu., ven., sam. ; Turk Mauro Quartet : 22 h 45 dim. ; Patrick Saussois Quartet : 22 h 45 lun., mar.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05). New Orleans Globe Trotters : 21 h 30 mer. ; Andy Hamilton : 21 h 30 lun., mar.

FRONT PAGE (42-36-98-69). Ze Boom : 22 h 30 mer. ; Blues Night : 22 h 30 jeu. ; Swamp Devil : 22 h 30 sam. ; House Band : 22 h 30 dim. ; Acid Hawai : 22 h 30 lun. ; Mike Lester : 22 h 30 ven.

HIPPOCAMPUS (45-48-10-03). Trio Jazz Middle : 21 h ven. ; Trio New Orleans : jusqu'au 31 juillet. 21 h sam. ; Cuarteto Cedron : 18 h lun., mar. Voyage à travers le tango. Dans le cadre du festival Paris quartier d'été.

JAZZ CLUB LIONEL-HAMPTON (40-68-30-42). Tori & Richard Allen : 22 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; Laurent de Wilde et Eric Barret Quartet : jusqu'au *7 août. 22 h 30 mar.*

LATITUDES SAINT-GERMAIN (42-61-53-53). Ludovic de Preissac Trio : 22 h 30 jeu. ; Guillaume Petite Trio : 22 h 30 ven., sam.

LA LOUISIANE (42-36-58-98). Boozoo's Jazz Combo : 21 h mer. ; Jean-Pierre Gélineau Trio : 21 h jeu. ; Michel Mardignan Clarinette Connection : 21 h ven. ; Philippe de Preissac Group : 21 h sam., mar. ; Fabrice Eulry : 21 h lun.

LE MONTANA (45-48-93-08). Philippe de Preissac Trio : 22 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; Chris Henderson Band : 22 h 30 dim. ; Benoît Ducoin Trio : 22 h 30 lun., mar.

MONTGOLFIER (40-60-30-30). Serge Rahœrson : 22 h mer., jeu., ven., sam. ; Nivo Rahœrson : 22 h lun., mar.

NEW MOON (49-95-92-33). Persona *non Grata : 20 h 30 mer. ; Les Zuluber*lus : 23 h ven. ; Les Papouses : 23 h sam.

NEW MORNING (45-23-51-41). Joe Zawinul Syndicate : 21 h mer., jeu. ; Elvin Jones Jazz Machine : 21 h ven. ; John Hammond : 21 h sam. ; John Scofield Quartet : 21 h lun., mar.

LE NOUVEAU CAFÉ (43-21-65-29). Josiane Saint-Louis : jusqu'au 31 juillet 1993. 21 h mer., jeu., ven., sam., mar.

PASSAGE DU NORD-OUEST (47-70-81-47). Oumou Sangare : 22 h lun.

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59). Benny Bailey Quartet : 21 h 30 mer. ; Le Quintet de Paris : 21 h 30 jeu. ; High Society Jazz Band : 21 h 30 ven. ; Caldonia : 21 h 30 sam. ; Jazzolog : 21 h 30 lun. ; Marcel Zanini *et son orchestre : 21 h 30 mar.*

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36). Carl Schlosser, Bruno Rousselet, Richard Portier : 22 h 45 mer. Saxophone, contrebasse, batterie ; Aldo Romano, Michel Benita, Laurent de Wilde : 22 h 45 jeu., ven., sam. Batterie, contrebasse, piano ; Eric Le Lann, Alain Jean-Marie : 22 h 45 mar. Trompette, piano.

REX CLUB (45-08-93-89). Lucy Nation : 23 h 30 mer. Soirée Metallic Jungle.

SLOW CLUB (42-33-84-30). Tiger Lily and the Jitterbug Bites : 22 h mer., jeu., ven., sam. ; Maxim Saury Jazz Music : 22 h mar.

SUNSET (40-26-46-60). Vincent Artaud, Boris Blanchet, Thierry Arpino : 22 h 30 mer., jeu. ; Khalil Chahine Quartet : 22 h 30 ven., sam. ; Francis Lockwood Trio : 22 h 30 lun. ; Pseudo Trio : 22 h 30 mar.

UTOPIA JAZZ CLUB (43-22-79-66). Alain Giroux & Jean-Louis Mahjun : 22 h mer. ; Widow Maker : 22 h jeu. ; Philippe Pontier : 22 h ven. ; Pick-up : 22 h sam.

LA VILLA (43-26-60-00). Olivier Hutman Trio : 22 h 30 mer., jeu., ven., sam.

Périphérie

CHESSY. MANHATTAN JAZZ CLUB (60-45-75-16). Laurent Guanzini Trio : 21 h mer. ; Gérard Bandini Swing Machine : 21 h jeu., ven., sam. ; Jacques Bouniard : jusqu'au 25 juillet 1993. 21 h dim. ; Trio Carl Schlosser : 21 h lun., mar.

ELANCOURT. LE BILBO-CLUB (30-62-58-82). Rodeo Joe : 21 h 30 *ven. ; Les Naufragés : 21 h 30 lun.*

MUSIQUES DU MONDE

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-97). Cabaret de la chanson française : 21 h mer., jeu., ven., sam., lun., mar. Chansons à la carte tous les soirs.

THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Nagu'airs et Cie : jusqu au 24 juillet 1993. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam.

THÉATRE DU TAMBOUR-ROYAL (48-06-72-34). Deux Blondes et un piano : jusqu'au 31 août 1993. 19 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar. ; 15 h dim. Spectacle d'opérettes et de chansons. Avec Andréa Goust et Anne Bernanonse, Marc Séclin (mise en scène).

THÉATRE MAUBEL-GALABRU (42-23-15-85). André Burton, Pascal Gutman : 18 h 30 dim. Chansons en stick.

BALLETS

CAFÉ DE MADRID (48-24-97-22). Cuadro Flamenco Azahar : jusqu'au 27 juin 1993. 21 h 30 mer., jeu., ven., *sam., dim. Flamenco.*

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60). Rajarajeswari : 20 h 30 sam. Danse de l'Inde, bharata natyam.

CHATELET. THÉATRE MUSICAL DE PARIS (40-28-28-40). Ballett Frankfurt : 20 h 30 mer., jeu., ven., sam. Impressing the Czar, William Forsythe (chor.).

CIRQUE D'HIVER BOUGLIONE (43-87-91-43). Ecole des Beaux-Arts de Phnom Penh : 20 h 30 mer. Conservatoire Marius-Petipa. L'Enfant, la danse et le Cambodge.

OPÉRA DE PARIS. PALAIS GARNIER (47-42-53-71). Ballet de l'Opéra de Paris : jusqu'au 10 juillet 1993. 19 h 30 jeu., ven., mar. ; 14 h 30 20 h sam. *Orchestre de l'Opéra de Paris, Jonathan* Darlington (direction). Thème et variations, George Balanchine (chor.). Moves, the Concert, de Jerome Robbins (chor.).

PALAIS DE L'UNESCO (45-68-25-85). Folkloristisch Danstheater : 20 h 30 ven. Danser au fil de la route de la soie.

THÉATRE DE LA BASTILLE (43-57-42-14). Carlotta Ikeda, Ko Murobushi : jusqu'au 30 juin 1993. 21 h mer., jeu., ven., sam., mar. Aï Amour, Carlotta Ikeda, Ko Murobushi (chor.).

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Pina Bausch Tanztheater Wuppertal : 20 h 30 mer., ven., sam. ; 17 h dim. Le Sacre du printemps, Café Müller, Pina Bausch (chor.).

***THÉATRE DES ARÈNES DE MONT*MARTRE (42-62-35-00).** Théâtre chorégraphique de Rennes et de Bretagne : 21 h mer., jeu. Mozartissimo, Gigi Caciuleanu (chor.). Dans le cadre du Festival de la Butte Montmartre Théâtre chorégraphique de Rennes et de Bretagne : 21 h ven., sam. Oskolki, miroirs brisés, Gigi Caciuleanu (chor.). Dans le cadre du Festival de la Butte Montmartre.

THÉATRE DES CHAMPS-ELYSÉES (49-52-50-50). The Royal Ballet : 20 h 30 mer. Orchestre Colonne, Barry Wordworth, Anthony Twiner (direction). Danses concertantes, Gloria, Kenneth McMillan (chor.), musique de Stravinsky et Poulenc ; Un mois à la campagne, Frederick Ashton (chor.), musique de Chopin. *Dans le cadre du Nouveau Festival* international de danse de Paris The Royal Ballet : 20 h 30 jeu., ven. Orchestre Colonne, Barry Wordworth, Anthony Twiner (direction). L'Arbre de Judas, Kenneth McMillan (chor.) ; Still Life at the Penguin Cafe, David Bintley (chor.) ; Ballet Imperial, George Balanchine (chor.) Dans le cadre du Nouveau Festival international de danse de Paris The Royal Ballet : 15 h dim. Orchestre Colonne, Barry Wordworth, Anthony Twiner (direction). Ballet Imperial, George Balanchine (chor.) ; Un mois à la campagne, Frederick Ashton (chor.) ; Gloria, Kenneth McMillan (chor.). Dans le cadre du Nouveau Festival international de danse de Paris.

***THÉATRE DU ROND-POINT-RE*NAUD-BARRAULT (44-95-98-00).** Les Dayak de Bornéo : 20 h 30 mer., jeu. Rites et danses de Bornéo.

Périphérie

LA COURNEUVE. CENTRE JEAN-HOUDREMONT (48-36-11-44). Compagnie Laroche-Valière : 21 h ven. De ton seul visage, François Laroche-Valière (chor.).

MUSIQUES DU MONDE

INSTITUT DU MONDE ARABE (40-51-38-50). Les Gnawas de Marrakech : 21 h 15 jeu. ; 22 h ven. Ensemble El-Gharnatia de Koléa : 21 h dim. Musique arabo-andalouse.

PARIS EN VISITES

MARDI 20 JUILLET

« Historique du Louvre (visite extérieure), vestiges des tours et enceinte de Philippe-Auguste, suivie de nombreuses curiosités », 10 h 30, angle de la rue de Rivoli et de la rue de Marengo (Paris autrefois).

« L'Assemblée nationale », 10 h 30, 33, quai d'Orsay (P.-Y. Jaslet).

« Hôtels et passages pittoresques du faubourg Saint-Honoré », 11 heures, parvis de la Madeleine (M.-C. Lasnier).

« Le quartier chinois et ses lieux de culte », 14 h 30, métro Porte-de-Choisy (M.-C. Lasnier).

« Très riches hôtels et jardins du faubourg Saint-Germain. Les salons rocaille de l'hôtel de Villars, exceptionnellement ouverts », 14 h 30, métro Solferino (P.-Y. Jaslet).

« La place et les alentours de l'église Saint-Étienne du Mont », 14 h 30, devant l'église Saint-Étienne du Mont (Sauvegarde du Paris historique).

« Promenade historique dans l'île de la Cité et l'île Saint-Louis », 14 h 30, sur le Pont-Neuf, devant la statue d'Henri IV (Connaissance de Paris).

« L'île de la Cité, naissance de Paris, vieilles maisons de chanoines », 15 heures, 2, rue d'Arcole (Paris autrefois).

ÉCONOMIE

BILLET

Le thon de la colère

Compliqués à régler lorsqu'ils sont terrestres, les conflits frontaliers le sont davantage encore quand il s'agit de délimiter les zones de pêche. Diplomates, juristes, tribunaux internationaux, organismes professionnels en font régulièrement l'expérience dans les commissions paritaires, voire en brandissant la menace de canonnades. Et il ne se passe pas d'année sans que les pêcheurs français aient à affronter là les Canadiens, *ailleurs les Espagnols ou les* ressortissants de Guernesey. Le golfe de Gascogne a été, ces derniers jours, le théâtre de heurts parfois violents entre Français et Espagnols. Les migrations du thon blanc qui remonte vers le nord de l'Atlantique au moment des chaleurs en sont la cause. Venant de Vigo, de Vendée ou de Lorient, des centaines de bateaux affluent dans les mêmes parages. Mais plus qu'un conflit sur les *« territoires »* respectifs des uns et des autres – la mer est communautaire jusqu'à 200 milles des côtes et progressivement le régime transitoire de l'Espagne, première flotte de pêche de la CEE, tend à s'estomper, – c'est sur les méthodes de capture que porte le contentieux. Les Français *mouillent des filets* verticaux dans les mailles desquels se prennent les poissons. La tradition espagnole en revanche s'appuie sur les longues lignes qui quadrillent l'océan. Les choses se compliquent car les heurts ont eu lieu dans les eaux internationales où la liberté est la règle.

Dans un souci d'apaisement, les patrons des bateaux ont décidé *de regagner leurs ports* respectifs. Une réunion était prévue à Paris, à la direction des pêches, lundi 19 juillet, et une rencontre entre professionnels des deux pays à Bordeaux en milieu de semaine. Le ministre de l'agriculture et de la pêche, Jean Puech, devait profiter du conseil des ministres des Douze à Bruxelles pour avoir une franche explication avec son tout nouveau collègue ibérique car, *dans ce genre de conflit au* large, il est toujours difficile de savoir qui sont l'agresseur et l'agressé. D'autant que ni les Bretons ni les pêcheurs de Vigo ou Bilbao n'ont la réputation d'être des... mous.

Hemingway, qui s'y connaissait en pêche au gros, disait : *« Pour bien s'entendre avec les gens de langue espagnole, il faut appliquer deux règles : donner du tabac aux hommes et ne pas s'occuper des femmes. »* Il aurait pu ajouter : *« Les laisser pêcher tranquilles. »*

FRANÇOIS GROSRICHARD

Alors que la France précise sa position sur le GATT

Les Douze délibèrent de la répartition des aides des fonds structurels européens

Au cours du conseil « affaires générales », lundi 19 juillet à Bruxelles, le ministre des affaires étrangères, Alain Juppé, devait rappeler la position de la France sur les négociations au GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), et son souhait de voir le pré-accord agricole de Blair House renégocié. Favorable à l'établissement d'une *« préférence communautaire »* qui ne soit pas protectionniste, il devait confirmer l'attachement de la France à la mise en place d'instruments commerciaux défensifs du type de ceux qui existent aux Etats-Unis. Lors de ce conseil *« affaires générales », les Douze devraient* aussi adopter les six règlements qui serviront de cadre au fonctionnement des fonds structurels au cours des années à venir.

BRUXELLES (Communautés européennes)

de notre correspondant

141 milliards d'écus sur six ans(1)! Telle sera, en vertu des décisions du sommet d'Edimbourg en décembre 1992, la somme considérable qui sera affectée par le budget européen aux fonds structurels (fonds régional, agricole, social) au cours des six années à venir (1994-1999). Viendront s'y ajouter les 15 milliards d'écus du fonds de cohésion, également créé à Edimbourg, dont le bénéfice est *réservé à l'Espagne*, la Grèce, l'Irlande et le Portugal (appelés *« pays de la cohésion »*).

Une telle manne aiguise les appétits, chaque État membre s'efforçant d'élargir sa part du gâteau. L'affaire est loin d'être négligeable pour la France et promet d'être tout à fait profitable pour les DOM, la Corse ainsi que, désormais, trois arrondissements du département du Nord, qualifié bien à propos de Hainaut français, qui figurent sur la liste des régions dites de « l'objectif 1 », le plus richement doté : 96 milliards d'écus sur six ans.

Les régions en retard de développement

Au stade actuel, les ministres des *affaires étrangères, après avoir* arrêté, lors de leur réunion du 2 juillet, la liste des régions en retard de développement, celles de « l'objectif 1 », délibèrent avec la Commission, qui assure la gestion des Fonds, de la répartition de cette enveloppe. Sur ce total de 96 milliards d'écus, 61 milliards iront aux « pays de la cohésion ». A Edimbourg, les Douze se sont engagés à ce que l'aide financière apportée à *ces quatre pays par les* fonds structurels et par le fonds de cohésion en 1999 soit globalement doublée par rapport à celle dont ils bénéficient en 1993. La répartition envisagée est la suivante : 34 milliards d'écus pour l'Espagne, 18 milliards pour la Grèce, 16,5 milliards pour le Portugal et 7,5 milliards en faveur de l'Irlande.

Mais cette dernière pose problème. Particulièrement bien traitée *lors de la première période* d'application des fonds structurels (1989-1993), bénéficiant de l'aide communautaire par habitant de très loin la plus élevée de la CEE, elle entend garder à son *profit la* même proportion des sommes affectées aux régions de « l'objectif 1 », ce qui signifierait environ 9 milliards d'écus. Bruce Millan, le commissaire (britannique) responsable des fonds structurels, refuse catégoriquement, faisant valoir que les critères pris en compte pour la répartition des crédits disponibles ont été en partie modifiés.

Le veto irlandais

En fait, la Commission a voulu donner un coup de pouce en faveur de l'Espagne, qui se plaignait d'obtenir une aide par habitant trop chichement comptée, et l'opération a légèrement écorné le magot irlandais... A la veille de la session, les Irlandais menaçaient toujours d'opposer leur veto à l'adoption des *règlements*.

En dehors des « pays de la cohésion », il restera donc à répartir au titre de « l'objectif 1 », 35 milliards d'écus (96-61), un pactole à partager entre un nombre plus important de régions qu'auparavant : au *Mezzogiorno italien*, à l'Irlande du Nord, aux DOM et la Corse, sont venus s'ajouter les cinq Länder d'Allemagne de l'Est, en Grande-Bretagne, le Merseyside et l'Ecosse des *Highlands et des îles, aux* Pays-Bas, le Flevoland, une banlieue d'Amsterdam, en Belgique, le Hainaut et en France, pour éviter les distorsions de concurrence avec cette province voisine de Wallonie, le Hainaut français, c'est-à-dire les arrondissements de Valenciennes, de Douai et d'Avesnes.

Il apparaît que les Allemands ont déjà obtenu de la Commission la garantie de se voir attribuer 14 milliards d'écus pour leurs Länder de l'Est. La lutte se circonscrit principalement entre les Italiens, les Britanniques et les Français, la Commission ayant tendance à faire des promesses qui, lorsqu'on les additionne, aboutissent à des *totaux dépassant* les crédits disponibles. Au cours de la période précédente (1989-1993), la France a obtenu 880 millions d'écus pour les DOM et environ 100 millions *d'écus pour la Corse*. Daniel Hoeffel, ministre de l'aménagement du territoire et des collectivités locales, s'est fixé comme objectif que la Commission s'engage à *allouer sensiblement plus* de 2 milliards d'écus aux trois régions françaises de « l'objectif 1 ».

Les fonds structurels interviennent aussi au profit des régions industrielles en déclin – c'est « l'objectif 2 » – et du développement *rural : ce sont les régions* dites de « l'objectif 5b ». Dans ces deux cas, les règlements que les Douze s'apprêtent à adopter, se contentent de fixer les critères à prendre en considération pour attribuer les crédits disponibles et à *décrire les procédures* à suivre. En fonction de ces critères, les Etats membres transmettront, en septembre, les listes des régions qu'ils souhaitent voir aidées et la Commission, après consultations, examinera dans quelle mesure il *est possible de satisfaire* les demandes.

PHILIPPE LEMAITRE

(1) 1 écu = 6,50 F.

En grève de la faim depuis près de trois semaines

Le combat des mineurs de potasse est-allemands

BERLIN

de notre corresponsant

Depuis le début du mois, une *quarantaine de mineurs de la* petite ville est-allemande de Bischofferode ont cessé de s'alimenter pour tenter d'empêcher la fermeture prévue à la fin de l'année de leur mine de potasse. En plein été, leur combat désespéré est devenu le symbole de la révolte *de tous ceux qui, à l'est de l'Allemagne*, refusent d'être les laissés-pour-compte de la réunification.

Dans cette région pauvre du nord de la Thuringe, la fermeture *de la mine de Bischofferode, avec* ses 700 emplois, signifierait que plus de la moitié de la population active du canton serait sans travail. Depuis la réunification, 11 000 des 33 000 emplois de la région ont déjà disparu. On a fermé la filature, une usine de tricotage et *une autre d'électronique*. Les mineurs n'ont pas supporté d'être les sacrifiés du plan de restructuration de l'industrie de la potasse allemande concocté *par la* Treuhand, organisme chargé de privatiser le patrimoine économique de l'ex-RDA.

Les appels au calme des autorités fédérales et régionales n'ont *eu aucun effet sur les grévistes* de la faim, qui ont commencé leur mouvement après l'échec de plusieurs semaines d'occupation de leur mine et de leur usine. Plusieurs d'entre eux ont dû être hospitalisés ces derniers jours à la suite de malaises mais d'autres *ont pris le relais, dont cinq* femmes. Dimanche 18 juillet, les responsables du comité d'entreprise ont rejeté les dernières propositions du ministre-président du Land de Thuringe, Bernhard Vogel, chrétien-démocrate, pour garantir aux mineurs des emplois *dans d'autres activités*.

Le soutien de la population

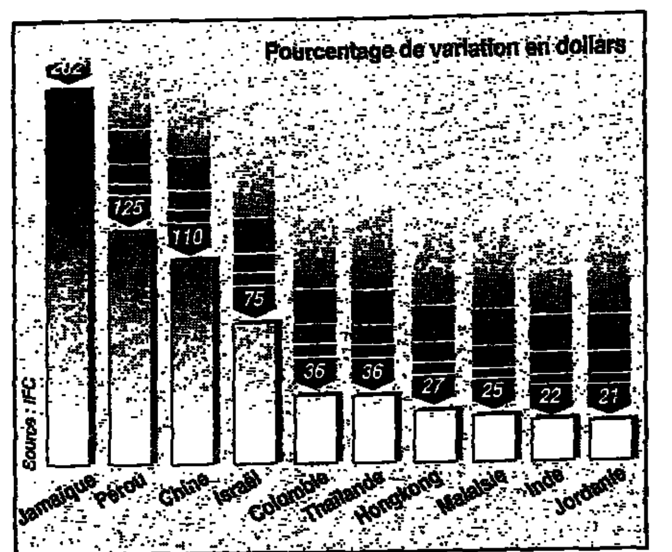
Ces derniers, qui bénéficient du soutien de la population, ont placé tous leurs espoirs dans une offre d'achat de leur entreprise par un homme d'affaires ouest-allemand. Mais celle-ci *n'a pas été* jugée suffisamment *sérieuse* par la Treuhand, qui estime le site de Bischofferode impossible à rentabiliser.

Dans son plan de restructuration de l'industrie de la potasse allemande, la Treuhand a prévu la fusion de la société Mitteldeutsche Kali AG, qui regroupe les activités de potasse dans l'ex-Allemagne de l'Est, avec le groupe ouest-allemand Kali+Salz AG. *Cette fusion lui coutera* 1,3 milliard de marks (5,7 milliards de francs) et s'accompagnera de nouvelles réductions d'effectifs au cours des prochaines années, aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest.

L'industrie est-allemande de la potasse a pourtant été jusqu'ici la première victime de la crise. Ses *effectifs ont fondu de 32 000 à* 5 000 en trois ans.

HENRI DE BRESSON

Les dix Bourses les plus performantes en 1992



Selon* International Finance Corp, *les dix meilleures performances mondiales de marchés boursiers en 1992 viennent pour l'essentiel de pays en développement. Alors que l'économie européenne tourne au ralenti, nombre de pays en voie de développement ont des perspectives économiques non négligeables pour les investisseurs étrangers. C'est le cas notamment des pays d'Amérique latine – au nombre de trois parmi les dix premiers du classement – ou des pays du Sud-Est asiatique.

Le rapport annuel de la Cour des comptes

Les déboires de Télésystèmes

Chaque année, les magistrats de la Cour des comptes témoignent d'un goût de plus en plus prononcé pour l'industrie. L'an passé, ils épinglaient Bull. Cette année, c'est au tour de Télésystèmes, filiale de France Télécom, qui regroupe les activités historiques de l'exploitant de télécommunications dans les services informatiques.

Déficitaire à partir de 1989, Télésystèmes, huitième SSII (société de services et d'ingénierie informatiques) française, a subi de *lourdes pertes en 1990 (200 millions* de francs) et en 1991 (102 millions). Deux augmentations de capital ont été nécessaires en 1991 pour éviter une détérioration *trop forte de la situation* financière. Pour les magistrats, ces déboires ne sont que la conséquence directe d'un système de gestion défaillant et d'une politique *de rachats mal maîtrisée* et sans doute trop ambitieuse.

Procédure budgétaire longtemps *« déficiente », « absence de rigueur comptable »*, imperfections du contrôle de gestion... Aux yeux des rapporteurs, Télésystèmes évolue au début des années 90 tel un bateau ivre, adossée à un groupe bénéficiant de moyens financiers puissants, mais incapable de connaître ses coûts et surtout d'en prévoir l'évolution.

Ainsi, faute de tableaux de bord suffisamment précis et fiables, aucune action réelle de redressement n'a été engagée avant 1991, note la Cour. Auparavant, *« protégée par son appartenance au groupe France Télécom »*, Télésystèmes *« n'avait arrêté que des mesures de réorganisation qui, d'ailleurs, avaient accru les charges supportées par l'entreprise »*. C'est ainsi que, en 1989, la recomposition de la société autour de vingt-neuf centres de profit a accru la confusion, *« renforçant les tendances centrifuges »*, au sein de Télésystèmes et *« alourdissant frais de structure et lacunes de gestion »*.

Une vigoureuse politique de croissance externe

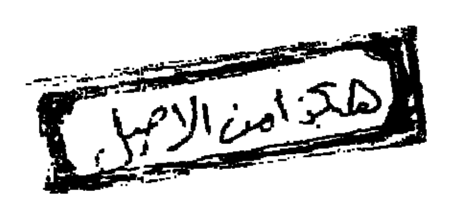
Malgré ces faiblesses, Télésystèmes s'est lancée dès 1988 dans une vigoureuse politique de croissance externe, sur laquelle le jugement de la Cour est sévère. *« Le prix des acquisitions semble avoir été mal négocié et les analyses sur l'opportunité des opérations mal conduites »*, estiment les auteurs qui citent, entre autres, le rachat pour 50 millions de francs de Thom6 (filiale de Thomson-CSF), dont une bonne partie du fonds de commerce reposait sur son activité avec sa maison mère. Le bilan de cette stratégie est négatif, affirment les magistrats. Selon la Cour, Télésystèmes a acheté trop rapidement des sociétés pour pouvoir les intégrer, alors qu'elle n'avait pas les moyens d'en assurer le suivi, notamment à l'étranger.

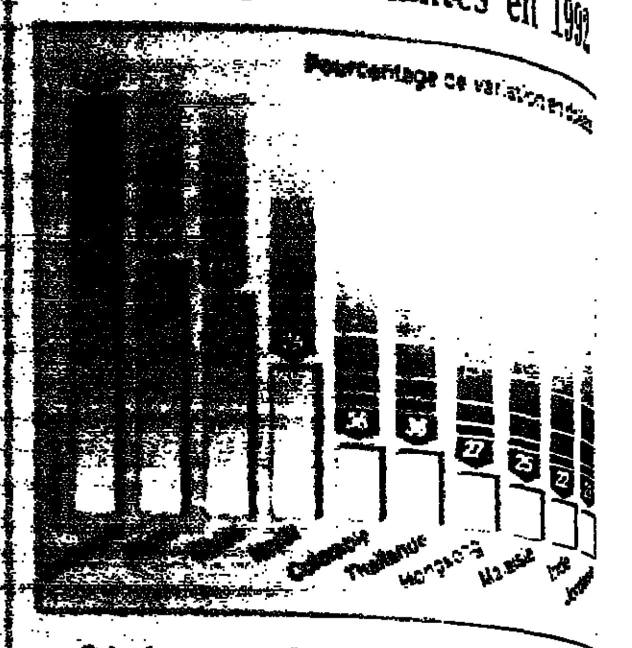
Qu'en est-il alors de la restructuration ? *Moins que des actions* engagées, le rapport s'étonne de la méthode. Le redressement a été totalement sous-traité à un cabinet extérieur, souligne-t-il. *« La mission n'a pas été définie par une convention. Elle a duré deux ans et a coûté 11 millions de francs, sa durée et les moyens humains à mettre en œuvre n'ayant pas été précisés au départ. »*

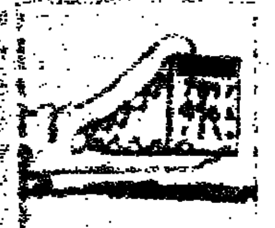
Par ailleurs, certaines réorganisations engagées par l'expert extérieur (abandon de l'organisation en centres de profit pour une structure dite « matricielle ») se sont révélées inopérantes. Et la nouvelle équipe de direction, nommée à l'automne 1992, a décidé de revenir aux *choix antérieurs*.

Dans sa réponse à la Cour, le pdg de Télésystèmes tient à nuancer les affirmations des rapporteurs. *« Plutôt que d'insuffisant, c'est sans doute de perfectible qu'il conviendrait de qualifier le système comptable »*, écrit-il, jugeant par ailleurs *« excessivement sévères les critiques relatives à la politique de croissance externe »*, et notamment au prix de rachat de Thom6 : *« Il ne représentait que 20 % d'une année de chiffre d'affaires, ratio a* priori *tout à fait acceptable. »*

C. M.







Les déboires de Télésystèmes

ÉCONOMIE

Le virage chinois de Singapour

La crise ? Inconnue sur l'île. Toujours aussi dynamique, la cité-Etat veut tirer profit du décollage chinois. Tout en continuant à attirer chez elle les multinationales.

SINGAPOUR

de notre envoyé spécial

« Go regional, go China ». Partout, depuis les bureaux hyperclimatisés de leurs tours anonymes, les dirigeants de la cité-Etat de Singapour exhortent leur 2,8 millions de concitoyens à commercer, à investir et à aller travailler *dans la région*, *l'Asie du Sud-Est*, mais aussi, et surtout, au-delà, en Chine et au Vietnam. Début juillet, Lee Kuan Yew, l'ex-premier ministre, toujours véritable numéro un de l'île, menait encore à Pékin une imposante délégation de cent cinquante hommes d'affaires singapouriens. Ce recentrage traduit un net changement dans la politique des managers de cette petite économie très étatisée et pourtant très performante, baptisée par certains *« Singapour Limited Corporation »* – son organisation s'assimilant pour beaucoup à celle d'une grande entreprise.

Pendant près de trente ans en effet, les gestionnaires du pays ont dragué les grandes firmes multinationales occidentales pour les attirer sur leur île lointaine. Et les voilà à vouloir inciter les leurs à l'expatriation, à se reconcentrer sur le monde chinois. Le signe d'un échec ? Bien au contraire. La première phase fut un succès spectaculaire. Mais, en ce début des années 90, les crises américaine et européenne (les premiers marchés de l'île), les concurrences voisines comme les potentialités offertes par le continent chinois conduisent la direction du pays à un virage très net. Pour cette île pauvre en ressources naturelles, en espace et en hommes, une nouvelle direction donc, l'Asie, avec un *« cœur de cible »* – comme dirait la direction marketing du pays, – la Chine.

Un coup d'œil plongeant sur le port (numéro un dans le monde par le tonnage qui y transite) *depuis le luxueux building* de marbre et d'acier de PSA (Port of Singapour Authority). Une balade dans la City (le Manhattan local). Une visite des « parcs industriels » de l'île. De tels voyages impressionnent. Ils sont venus, ils sont tous là : Siemens, Philips, Thomson, Mitsubishi... Tous les grands noms de l'industrie et de la finance sont installés là avec leurs équipes commerciales, leurs usines, voire leurs centres de recherches. Grâce à la continuité de la politique économique *(« un colbertisme libéral intelligent »)*, à des infrastructures toujours surdimensionnées, à des avantages fiscaux nombreux, à une main-d'œuvre disciplinée et plutôt bien formée et à une stabilité politique exceptionnelle (une dictature éclairée), Singapour a pendant longtemps attiré le capital étranger !

Une vision à très long terme

Trois mille firmes multinationales sont venues s'y installer, réalisant des investissements massifs *(85 % environ du total des* investissements sont effectués par des étrangers) et contribuant à une croissance forte, continue et soutenue de l'économie locale (8 % par an encore dans les années 80). Après le léger ralentissement de 1992 (+ 5,8 %), le gouvernement prévoit déjà un retour à une croissance de plus de 7 % cette année. Et il guette le moment où la production par habitant dépassera celle de l'ancien pays colonisateur, le Royaume-Uni. Le revenu moyen (15 700 dollars américains par an pour 23 700 en France) y est déjà supérieur à celui de l'Espagne.

Attirer les grands industriels occidentaux et japonais sur l'île : l'objectif reste primordial pour l'Economic Development Board (EDB), l'instrument du gouvernement, *celui qui a organisé depuis* trente ans le succès de Singapour. *« Nous voulons conforter notre rôle de centre d'affaires global pour la région »*, explique Lee Suan Hiang, son directeur général adjoint. Mais depuis plus d'un an maintenant, le gouvernement, les entreprises publiques, les administrations et l'EDB se sont vu fixer par celui que l'on considère encore ici comme le véritable *« chairman »* de la *« Singapore Corporation »*, Lee Kuan Yew, une nouvelle ambition : la cité-Etat doit investir la région et profiter, elle aussi, du décollage du continent chinois. L'économie externe doit désormais contribuer davantage à la prospérité de l'île.

Le modèle ? La Suisse. Pas seulement pour sa propreté... et l'ennui qui semble y régner. Petit pays, Singapour doit, comme l'Helvétie, investir à l'étranger et retirer une part croissante de sa richesse de ses placements extérieurs. Dans les salles de réunion de l'EDB, on aime à rappeler que les investissements industriels à l'étranger représentent pour la Suisse, en stocks, 30 % du produit intérieur brut et, en flux, 2 % du revenu. Pour Singapour, les chiffres équivalents sont encore bien modestes, respectivement de 8 % *et 0,5 %*.

Dans ce petit pays où l'on réfléchit toujours sur le long terme (avec un horizon de vingt-cinq ans au moins), les dirigeants sont partis d'un constat simple. Singapour va de plus en plus souffrir des *barrières que ne manqueront* pas de dresser les pays industriels – ses clients – et va avoir dans le même temps à affronter une concurrence nouvelle au niveau local. La cité-Etat n'offre qu'un marché limité. Conséquence de la pénurie de main-d'œuvre, ses coûts salariaux sont en forte augmentation. Les autres pays de la région (la Malaisie, l'Indonésie, la Thaïlande...) adoptent enfin eux-mêmes les arguments de l'île modèle. Pour maintenir son avance, Singapour a donc ajusté sa stratégie.

Certes, elle ambitionne toujours de rester le centre de services de la région. Elle poursuit ainsi avec obstination le développement de ses infrastructures. L'aéroport de Changi, déjà surdimensionné (il reçoit 16 millions de passagers pour une capacité de 25 millions) travaille cependant à un doublement de ses capacités d'accueil pour le début du prochain millénaire. Des projets aux apparences tout aussi « mégalo » sont engagés pour le port de conteneurs, les télécommunications ou la circulation routière... Quatrième centre mondial pour les opérations de change (elle a dépassé l'an dernier Zurich et talonne Londres, loin derrière New-York et Tokyo pour l'instant), la City de Singapour veut être à l'Asie chinoise ce que Londres est à l'Europe, explique-t-on à la Banque centrale, Monetary Authority of Singapour (MAS). Les initiatives visant à la création d'espaces offshore prises par la Malaisie (l'île de Labuan, *« un caillou au large de Brunei »*) et par la Thaïlande irritent, bien sûr. Mais, convaincus de leur supériorité, les Singapouriens proclament *« vive la concurrence »* et organisent consciencieusement la riposte.

« Pas question d'abandonner l'industrie », ajoute aussi M. Lee, de l'EDB, partisan d'un développement toujours équilibré entre les services et l'industrie, mais aussi entre l'Etat et le secteur privé, entre le capital local et le capital étranger... Le gouvernement cherche ainsi à favoriser la formation, la recherche et le développement de nouveaux secteurs comme l'aéronautique, la pétrochimie fine, les biotechnologies ou la micro-électronique. Avec un certain succès déjà. Les gérants de la cité veulent enfin élargir leur territoire à travers des opérations comme, depuis 1989, le fameux « triangle de croissance » avec l'Etat malais de Johore et l'archipel indonésien de Riau. Plus de cent cinquante entreprises s'y sont déjà installées. Tout cela ne suffit pas *a priori* pour entretenir un avenir radieux.

Singapour veut aussi tirer partie du boom chinois et devenir l'une des clés de ce marché mirifique. *« Notre objectif,* explique M. Lee, *c'est d'inciter nos entreprises à tisser des liens avec des firmes multinationales dans les pays de la région, la Chine en tout premier lieu. »* Dans cette perspective, la cité-Etat a des atouts que le pouvoir central ne cesse de faire valoir. Elle est déjà le premier partenaire commercial du Vietnam. Mais elle souffre aussi, *vis-à-vis de la Chine communiste*, de quelques lourds handicaps, notamment par rapport aux deux autres « tigres » de la région, Hongkong et Taïwan.

Autoritarisme politique et colbertisme libéral

Depuis qu'en 1990 elle a reconnu la Chine, Singapour – les trois quarts de sa population sont d'origine chinoise – entretient, il est vrai, d'excellentes relations politiques avec Pékin, où l'on regarde la stratégie économique de l'île avec admiration. Lee Kuan Yew est un habitué de la capitale chinoise.

Disposant d'importants capitaux (lire l'encadré), d'un savoir-faire reconnu, notamment dans le domaine des infrastructures – *« des excellents organisateurs, plutôt que des marchands »*, – les Chinois de Singapour ont ensuite des liens avec les firmes multinationales *que le pouvoir souhaite* faire fructifier sur le continent. Il se fait à chaque occasion l'avocat des coopérations triangulaires, comme celle qui doit permettre la fabrication d'un nouvel hélicoptère, l'EC 120, grâce à l'association de l'Aérospatiale française, *de la Singapore Aerospace et de* son homologue chinois. Autre exemple : la coopération que vient de nouer le géant semi-public singapourien Sembawang (ingénierie, infrastructures, construction navale...) avec l'américain Bechtel. *« Nous avons des complémentarités qui vont nous permettre de mener des grandes opérations en Chine »*, explique Ng Pock Too, numéro deux de Sembawang.

Mais dans cette volonté de conquête, la cité-Etat a aussi de lourds handicaps. Même s'ils ont maintenu des relations avec leur famille restée au pays, les Singapouriens n'ont plus guère d'atomes crochus avec le continent. Leurs réseaux n'y ont pas l'ampleur de ceux des Taïwanais et des Hongkongais. *« Comme la plupart de mes compatriotes, je me sens davantage Singapourien d'origine chinoise que Chinois de Singapour »*, avoue Kua Soon Khe, directeur général de la chambre de commerce chinoise de Singapour. Et il ajoute : *« Si les liens sentimentaux peuvent animer encore les anciennes générations, ce n'est plus le cas pour les plus jeunes. »* Cocoonnés à l'excès, les Singapouriens sont aussi devenus plus casaniers. Avec l'enrichissement, l'esprit d'entreprise s'est un peu assagi. L'île n'est en réalité aujourd'hui que le dixième investisseur étranger en Chine. Et les entreprises ont du mal à trouver des cadres qui acceptent de s'expatrier. *« C'est l'un de nos grands défis »*, avoue M. Ng. L'Etat, et son arme dans ce domaine, l'EDB, multiplient les incitations au départ. Avec des résultats mitigés.

Les Chinois de Singapour ont oublié enfin certaines pratiques. La corruption par exemple. Elle a disparu ici. Or elle est – de l'avis de tous ceux qui y travaillent – indispensable pour réussir sur le continent. *« Ils réapprendront très vite, mais il ne faudra pas qu'ils ramènent ces habitudes sur l'île »*, explique-t-on d'une manière quelque peu elliptique à l'EDB. En prenant *lui-même en charge* quelques grandes opérations, l'Etat singapourien compte bien, une fois de plus, jouer un rôle moteur dans ce nouveau virage. Singapour a-t-elle pris, par rapport aux autres pays de la région, du retard ? Les Singapouriens rappellent la fable... des tigres et de la tortue. Et ajoutent : *« Là-bas, vous savez, il y a de la place pour tout le monde. Il y a en Chine deux cents villes de la taille de Singapour. »* *« Singapour Unlimited »*, effectivement !

ERIK IZRAELEWICZ

Un joli magot géré prudemment

SINGAPOUR

de notre envoyé spécial

Quarante milliards de dollars, plus de 220 milliards de francs ! Fruit d'une épargne forcée accumulée au cours des années, Singapour dispose d'une belle cagnotte. Elle serait en fait plus volumineuse encore que ne le dit ce chiffre officiel. Il faut y ajouter en particulier l'énorme trésorerie dont disposent certains grands groupes comme Singapore Airlines, l'une des compagnies aériennes les plus rentables du monde. La cité-Etat est ainsi l'un des pays les plus économes au monde.

Ce magot provient à la fois d'un excédent des comptes de l'Etat pratiquement permanent d'une part, d'une *« épargne forcée »* des ménages d'autre part, 40 % du montant des salaires étant obligatoirement gelés dans des comptes pour la protection sociale (la retraite essentiellement). Très faiblement rémunérées, ces sommes peuvent être utilisées, sous certaines conditions, pour l'acquisition d'un logement. Plus de 85 % des ménages singapouriens sont d'ailleurs propriétaires de leur appartement – un record dans le monde. La réforme fiscale prévue pour le 1er avril 1994 ne vise pas à réduire le surplus budgétaire, mais à introduire une TVA (au taux unique de 3 %), une innovation qui sera accompagnée *d'une réduction partielle* de l'impôt sur le revenu.

Pourquoi une épargne aussi importante ? Koh Beng Seng, directeur général adjoint de la Monetary Authority of Singapore, la Banque centrale (MAS), souligne que ces 40 milliards ne représentent que six mois d'importations. Le pays étant une zone de transit, le chiffre a en fait peu de signification. M. Koh rappelle ensuite que l'île est petite, qu'elle ne dispose pas de ressources naturelles et *qu'elle dépend énormément des* firmes multinationales. Il insiste enfin sur le vieillissement actuel de la population.

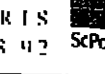
Ces réserves officielles sont pour l'essentiel gérées par deux organismes publics : le Government of Singapore Investment Corporation (GSIC) et Temasek, le premier procédant à des placements financiers, le second prenant des participations industrielles. Ils font l'un et l'autre preuve d'une très grande prudence. Ni l'un ni l'autre, ils ne se sont brûlé les doigts lors des crises monétaires de l'automne dernier, contrairement à l'imprudente Banque centrale de Malaisie, qui a perdu alors près de 3,8 milliards de dollars !

Intérêt pour la France

Parmi les gestionnaires de ces fonds, la France a plutôt bonne cote. En 1992, le GSIC a été très actif dans l'achat de titres du Trésor. Une bonne affaire, reconnaît-on aujourd'hui au siège de la banque centrale. Temasek a pour sa part déjà pris des participations dans des groupes comme Ciments Lafarge et Worms et Cie. Ce holding d'Etat aurait quelques *projets avec d'autres entreprises* françaises, dont L'Air Liquide. Les dirigeants de Singapour ont en tout cas fait savoir leur intérêt pour les privatisations à Gérard Longuet, ministre français de l'industrie.

Celui-ci était de passage dans la cité-Etat à la fin du mois de mai à l'occasion du *French Festival of Singapore*, une quinzaine organisée par l'ensemble de la communauté française de l'île (l'ambassade, le poste d'expansion économique, les entreprises...). *Clou du festival*, un concours de chanson française. Une jeune Singapourienne tentait sa chance en fredonnant un air de Mylène Farmer : *Sans contrefaçons*. Cartier faisait partie des sponsors !

E. I.



VIE DES ENTREPRISES

Contestant la mise en œuvre du plan social

Le comité d'entreprise assigne Grundig-Creutzwald en référé

Le tribunal de grande instance de Metz doit examiner, mardi 20 juillet, l'assignation en référé déposée par le comité d'entreprise de l'usine Grundig à Creutzwald (Moselle) pour contester la mise en œuvre du plan social de 350 suppressions d'emplois (sur un total de 887). La direction de l'usine avait annoncé, en juin, cette diminution d'effectifs afin de réduire la «surcapacité» de cette unité fabriquant des téléviseurs. Grundig, qui souhaite ramener de trois à deux le nombre de ses usines en transférant la production de Creutzwald à Vienne en Autriche, est actuellement en contact avec des sociétés asiatiques d'électronique grand public (*le Monde* daté 18-19 juillet) pour une éventuelle reprise de l'unité mosellane.

Dans un communiqué, les élus du comité d'entreprise disent avoir assigné Grundig au motif qu'un plan social *«ne peut être engagé alors que le CE manque d'informations sur l'état du projet de reprise de l'entreprise, reprise qui aura une incidence sur le projet de licenciement présenté»*. Les élus du CE appellent les salariés à se rendre en cortège à l'audience pour manifester leur soutien à cette démarche.

Bernard Tapie Finance retire Testut de la cote

Bernard Tapie Finance (BTF), en décidant le retrait de sa filiale Testut de la cote, confirme sa stratégie de désengagement de la Bourse (*le Monde* du 6 juillet). Mais cette offre publique de retrait (OPR) ne fait pas que des heureux, notamment chez les actionnaires minoritaires de cette firme de pesage, qui songent à se constituer partie civile dans les jours qui viennent pour contester le prix offert par BTF.

Cette OPR, valable entre le 12 juillet et le 2 août au soir, est effectuée au prix de 100 francs par titre. A ce cours, Testut, dont la situation nette au 31 décembre 1992 est négative de 92 millions, est valorisé à 39 millions de francs. Selon certaines sources, on aurait pu réduire le capital à une valeur symbolique, et cela au détriment de tous les minoritaires, ce qui n'a pas été fait. Reste que les actionnaires minoritaires pourront – même s'ils ont déjà apporté leurs titres à l'offre – effectuer un recours auprès de la Commission des opérations de Bourse (COB) s'ils s'estiment lésés.

Sans l'accord des organisations syndicales

Les Verreries Souchon-Neuvesel mettent en place la préretraite progressive

SAINT-ÉTIENNE

de notre correspondant

Faute d'avoir pu conclure un accord national au niveau de l'entreprise avec les organisations syndicales, la direction des Verreries Souchon-Neuvesel, branche emballage du groupe BSN, a signé une convention de préretraite progressive avec le ministère du travail. Cet accord concerne les salariés non cadres de plus de cinquante-cinq ans des six établissements verriers. Ceux qui acceptent désormais de travailler à mi-temps toucheront la moitié de leur salaire brut mensuel, auquel s'ajouteront un revenu de remplacement versé par les ASSEDIC égal à 30 % du salaire de référence et une rémunération supplémentaire de 10 % pour les personnes acceptant de travailler en binôme ou par intermittence. L'entreprise a instauré également une prime d'encouragement d'un montant de 35 000 francs versée en deux fois. *«Les salariés payés en dessous du plafond de la sécurité sociale percevront ainsi 96 % de leur rémunération nette précédente»*, assure Louis Letoublon, directeur des ressources humaines.

BSN s'est engagée par ailleurs à compenser partiellement les transformations de poste à mi-temps par l'embauche de personnes à contrat à durée indéterminée, à raison d'un temps plein pour deux mi-temps. Ces postes seront proposés pour partie à des salariés licenciés de la verrerie Verdome à Puy-Guillaume (Puy-de-Dôme), rachetée en 1992 par BSN. Seuls dix anciens salariés de Verdome ont accepté pour l'instant ces reclassements. Les autres postes seront ouverts à des demandeurs d'emploi. A VSN, sur les 220 salariés de plus de cinquante-cinq ans, 70 % devraient accepter de passer à mi-temps, selon les résultats des premières consultations engagées par chaque direction d'établissement, *«soit entre 150 et 180 personnes»*, selon M. Letoublon : 75 à 90 personnes devraient donc être embauchées.

Non signée par les organisations syndicales au plan national, cette convention a été ratifiée localement par la CGT à Veauche (Loire), par Force ouvrière à Vayres (Gironde), par la CGC à Gironcourt (Vosges). Seules la CFDT et la CFTC ont refusé de parapher tout accord. Elles n'ont pas voulu entériner le changement d'orientation de la politique sociale de l'entreprise. Jusqu'à présent, par suite de la signature d'accords avec l'UNEDIC ou de convention FNE, les départs en préretraite étaient en effet généralement compensés par des embauches. Après la mise en place d'une cinquième équipe et la diminution du temps de travail hebdomadaire à trente-trois heures, la direction n'a pas voulu pérenniser ce dispositif. Certains syndicats auraient souhaité d'autre part l'instauration de la retraite à cinquante-cinq ans.

VINCENT CHARBONNIER

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

CONFLIT

Moët et Chandon : fin de l'occupation des locaux et ouverture de négociations. – Ayant obtenu l'ouverture de négociations, les salariés des maisons de champagne Moët et Chandon et Mercier ont libéré, dans la nuit du 16 au 17 juillet, les locaux qu'ils occupaient depuis le 15 juillet (*le Monde* du 17 juillet). Un accord est intervenu entre le comité d'entreprise et la direction du groupe Moët et Chandon (Moët et Chandon, Mercier, Ruinart), propriété du groupe du luxe LVMH, pour ouvrir des négociations qui devaient avoir lieu lundi 19 juillet et mardi 20 juillet. A la demande des syndicats, quatre sujets doivent être abordés afin d'être éventuellement intégrés dans le *«plan d'adaptation des ressources humaines»* qui prévoit la suppression de 245 emplois : la mise en place d'un accord de préretraite à 57 ans, avec 40 années de cotisations sociales; une mesure en faveur de la préretraite progressive à mi-temps pour les salariés âgés de plus de 55 ans; la définition d'un plan de formation *«diplômante et qualifiante»*; l'étude d'un processus permettant, par étapes, d'atteindre au plus tôt les 35 heures par semaine. Sur les deux premiers points, au moins, les syndicats souhaitent que le nombre des bénéficiaires vienne en déduction des réductions d'effectifs envisagées.

RÉSULTAT

□ **Darnal Expansion (Galeries Barbès, Pier Import) : chute de 98 %.** – La société Darnal Expansion, spécialisée dans la distribution de meubles, qui contrôle les enseignes Galeries Barbès et Pier Import, a enregistré une chute de 98 % de son résultat net au cours de l'exercice clos le 28 février, à 532 000 francs contre 45,33 millions un an auparavant. Le bénéfice net de 532 000 francs a été obtenu après prise en compte d'un bénéfice exceptionnel de 16,5 millions provenant de cessions d'actifs. Le chiffre d'affaires a reculé de 34 % à 319,5 millions contre 481,3 millions un an auparavant.

EMPLOI

□ **Virgin présente un plan quinquennal au ministre du travail.** – Vendredi 16 juillet, Patrick Zelnick, PDG des magasins Virgin Mégastore, a été reçu par le cabinet du ministre du travail. Il lui a présenté un plan quinquennal qui devrait permettre la création de 1 000 emplois nouveaux par le groupe qui doit prochainement ouvrir une nouvelle unité à proximité du Louvre. M. Zelnick a également évoqué le renforcement d'une action de formation et de qualification des jeunes qui est déjà réalisée dans le magasin des Champs-Elysées. Ce projet fait *«l'objet d'un examen très attentif»*, précise un communiqué du ministère du travail. La semaine dernière, Michel Giraud avait précisé que son attitude sur le dossier de l'ouverture du dimanche serait fonction d'une création *«significative»* d'emplois. Ce week-end, Virgin a de nouveau enfreint l'interdiction dominicale.

ACQUISITION

□ **Altus Finance développe son pôle tourisme maritime.** – Stardust Marine, la filiale tourisme maritime d'Altus Finance (Crédit lyonnais) vient de racheter l'organisateur de voyages Sea Tours, et sa filiale Class Yacht qui exploite une quinzaine de grands voiliers dans l'océan Indien. Ce rachat fait suite à la reprise, en mai, des deux plus importantes sociétés de location de bateaux aux Antilles, ATM Yachts et Jet Sea. La filiale tourisme maritime d'Altus Finance, qui regroupe une flotte d'environ 400 bateaux, fait désormais figure de numéro un mondial de la location de voiliers et de la croisière à bord de grands yachts.

CAPITAL

□ **Privatisation de British Telecom : la demande a dépassé l'offre de titres.** – L'offre de privatisation de la dernière tranche d'actions de British Telecom a enregistré 1,67 millions de demandes, a indiqué dimanche 18 juillet la banque d'affaires S.G. Warburg Group, à la veille de l'introduction en Bourse de ces dernières actions. Lors d'une conférence de presse, la banque a qualifié d'*«immense succès»* l'opération, clôturée vendredi 16 juillet pour les institutions financières, mercredi 14 pour les particuliers. En raison de cet engouement, le gouvernement a décidé d'offrir 60 % des actions aux petits actionnaires britanniques, au lieu de la moitié initialement prévue des 1,22 milliard d'actions, l'autre partie étant destinée aux institutions financières. SG. Warburg a par ailleurs indiqué que 46 % des demandes d'institutions financières venaient du Royaume-Uni. La vente de cette dernière tranche d'actions (21,8 %) de BT détenue par l'Etat, après celles vendues en 1984 et 1991, doit rapporter plus de 5 milliards de livres (43,5 milliards de francs) au Trésor. *(Corresp.)*

CRISE

□ **Chaffoteaux et Maury : projet de suppressions d'emplois à Ploufragan.** – La direction de Chaffoteaux et Maury (fabricant de chauffe-eau et de chaudières) de Ploufragan (Côtes-d'Armor) envisage de supprimer 122 emplois sur les quelque 900 salariés que compte l'entreprise. Lors d'un comité central d'entreprise vendredi 9 juillet, la direction a expliqué que les dévaluations des monnaies italienne, britannique et espagnole avaient provoqué une chute des ventes rendant nécessaire une réduction des effectifs. Le syndicat CGT a demandé la nomination d'un expert *«en vue d'apporter un éclairage sur les prévisions pour la fin de l'année 1993»*. Chaffoteaux et Maury, dont l'actionnaire majoritaire était le Gimmo (Groupe d'investisseurs du Maghreb et du Moyen-Orient) de février à mars 1989, avait été repris par le groupe italien de l'électroménager Novicelli en avril 1989, puis racheté par un autre groupe familial italien, Elfi en décembre 1992.

COMMANDE

□ **Contrat record pour Stolt Comex Seaway en Norvège.** – Le groupe Stolt Comex Seaway (SCS) a obtenu le plus gros contrat clef en main de l'histoire de l'industrie des services sous-marins, pour un montant d'environ 430 millions de francs, sur le champ pétrolier sous-marin de Troll (Norvège), a annoncé le 12 juillet la filiale marseillaise du groupe norvégien Stolt. Le contrat, attribué par la compagnie pétrolière Norsk Hydro, prévoit l'installation et le raccordement de conduites flexibles sous-marines, par plus de 300 mètres de profondeur. Les travaux seront réalisés entre 1994 et 1997, avec une pointe d'activités en 1995. Le développement du champ de Troll, au nord-ouest de Bergen, approuvé par les autorités norvégiennes en mai 1992, est le plus important projet sous-marin de l'industrie pétrolière norvégienne à ce jour. Sa production devrait débuter en janvier 1996.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 19 juillet ↓ Hésitante

Après un début de séance très hésitant, la Bourse de Paris s'est plus franchement orientée vers la baisse lundi 19 juillet en milieu de matinée avant de reprendre quelques couleurs aux alentours de 13 heures. Ayant ouvert en hausse marginale de 0,12 %, les valeurs françaises accusaient une perte de 0,42 % une heure et quart plus tard. Peu après 13 heures, l'indice CAC 40 s'appréciait symboliquement de 0,04 %.

Le recul initial était dû avant tout à des prises de bénéfices, mais les tensions au sein du SME semblant en voie d'apaisement, la Bourse devrait plonger dans la torpeur estivale qu'elle n'avait pas encore connue la semaine dernière en raison des attaques sur le franc, soulignait un opérateur parisien.

Les anticipations de baisses de taux lors de la prise en pension mercredi outre-Rhin sont toujours au rendez vous et conduisent à une forte remontée du marché obligataire (le contrat notionnel septembre s'inscrit à 120,48, soit ses plus hauts niveaux).

Parmi les valeurs en repli, on notait la Générale des eaux qui cédait 0,55 %, et Paribas qui cède 1,35 %. Matra-Hachette, qui vient de perdre le contrôle du quotidien « les Dernières Nouvelles d'Alsace » au profitdu groupe Hersant, cédait 0,30 % dans un marché peu actif.

Metaleurop était en très nette baisse et le titre perdait 4,7 %. Une usine du groupe a explosé à la fin de la semaine dernière dans le nord de la France. Le titre Pinault Printemps a été suspendu lundi sur le marché parisien. SAMAG, filiale du groupe de distribution, a annoncé lundi matin la vente d'au moins la moitié des titres qu'elle détient dans Pinault (22,2 %).

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

(INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES)

Indices généraux de base 100 : 31 décembre 1992

	9-7-93	16-7-93
Valeurs franç. à rev. variable	110,8	109,9
Valeurs industrielles	107,2	106,6
Valeurs étrangères	132,8	132,8
Pétroles-Energie	115,9	115
Chimie	97,2	97,1
Métallurgie, mécanique	109,9	110,8
Electricité, électronique	104	104,2
Bâtiment et matériaux	113,6	113,3
Ind. de consom. non alim.	106,5	106,2
Agroalimentaire	102,5	100,5
Distribution	117,6	118,5
Transports, loisirs, services	102,9	102
Assurances	132,2	130,4
Crédit banque	114,5	113
Sicomi	125,7	125,7
Immobilier et foncier	120,3	120,3
Investissement et portefeuille	121,6	117,3

Base 100 en 1949

	9-7-93	16-7-93
Valeurs franç. à rev. variable	4 382,2	4 347,6
Valeurs étrangères	4 594,8	4 594,9

Base 100 en 1972

	9-7-93	16-7-93
Valeurs franç. à rev. variable	632,5	627,4
Valeurs étrangères	621,2	621,2

SOCIÉTÉ DES BOURSES FRANÇAISES

Base 100 : 31 décembre 1981

	9-7-93	16-7-93
Indice général	548	540,4
Produits de base	484,4	479,1
Construction	470	477,5
Biens d'équipement	283,5	279,7
Biens de consom. durables	528,5	534,9
Biens de consom. non durables	930,8	904,6
Biens de consom. alim.	869,8	849,5
Services	529,2	528,8
Sociétés financières	588,9	580,3
Sociétés de la zone franc exploitant principalement à l'étranger	511,9	491
Valeurs industrielles	–	542,7

TOKYO, 19 juillet ↓ Baisse

Les valeurs japonaises ont cédé du terrain lundi à la suite de la liquidation des positions longues qui avaient été nouées lors de la hausse du marché avant les élections. Au terme des échanges, l'indice Nikkei a perdu 180,61 points, soit 0,89 %, à 20 150,92 points. Le volume des transactions s'est sensiblement contracté, avec 260 millions de titres échangés contre 330 millions vendredi.

Le dénouement de positions d'arbitrage suscité par la faiblesse du marché à terme a également pesé sur le comptant. La cote a néanmoins bénéficié des achats de fonds publics. Selon un boursier, la baisse constatée ce jour est surtout technique et n'a pas grand-chose à voir avec les élections législatives.

VALEURS	Cours du 16 juillet	Cours du 19 juillet
Ajinomoto	1 350	1 360
Bridgestone	1 250	1 280
Canon	1 380	1 370
Fuji Bank	2 490	2 490
Honda Motors	1 310	1 360
Matsushita Electric	1 300	1 280
Mitsubishi Heavy	671	669
Sony Corp.	4 670	4 650
Toyota Motors	1 630	1 610

CHANGES

Dollar : 5,8370 F ↓

Le franc amorçait lundi matin 19 juin à Paris une timide convalescence. Le mark s'inscrit à 3,4130 francs pour un deutschemark contre 3,4155 francs vendredi soir. Le dollar est en forte baisse, perdant 7 centimes, à 5,8370 francs, contre 5,9047 francs vendredi soir.

FRANCFORT	16 juillet	19 juillet
Dollar (en DM)	1,7277	1,7128

TOKYO	16 juillet	19 juillet
Dollar (en yens)	107,98	107,65

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (19 juillet)	7 7/16 - 7 9/16 %
New-York (16 juillet)	3 %

BOURSES

	15 juillet	16 juillet
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	546,06	540,30
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 963,08	1 974,93

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

	15 juillet	16 juillet
Industrielles	3 550,93	3 528,29

LONDRES (Indice « Financial Times »)

	15 juillet	16 juillet
100 valeurs	2 831,70	2 833
30 valeurs	2 221,50	2 818,90
Mines d'or	221	224,50
Fonds d'Etat	98,45	98,31

FRANCFORT

	15 juillet	16 juillet
Dax	1 807,66	1 813,46

TOKYO

	16 juillet	19 juillet
Nikkei Dow Jones	20 331,53	20 150,92
Indice général	1 652,88	1 644,68

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,8400	5,8420	5,9020	5,9070
Yen (100)	5,4184	5,4254	5,4763	5,4864
Ecu	6,6336	6,6389	6,6273	6,6372
Deutschemark	3,4125	3,4130	3,4146	3,4173
Franc suisse	3,8765	3,8805	3,9021	3,9089
Lire italienne (1000)	3,6890	3,6940	3,6719	3,6814
Livre sterling	8,6870	8,6959	8,7169	8,7321
Peseta (100)	4,3436	4,3484	4,2989	4,3105

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3	3 1/8	3 1/16	3 3/16	3 5/16	3 7/16
Yen (100)	3 1/8	3 1/4	3 1/16	3 3/16	3	3 1/8
Ecu	8	8 1/8	7 11/16	7 13/16	7 3/16	7 5/16
Deutschemark	7 1/8	7 1/4	7	7 1/8	6 13/16	6 15/16
Franc suisse	4 5/8	4 3/4	4 9/16	4 11/16	4 7/16	4 9/16
Lire italienne (1000)	9 1/4	9 1/2	9 3/16	9 7/16	9 1/16	4 5/16
Livre sterling	5 15/16	6 1/16	5 15/16	6 1/16	5 7/8	6
Peseta (100)	11 1/2	12 1/4	10 15/16	11 11/16	10 1/4	10 7/8
FRANC FRANÇAIS	7 5/8	8	7 5/16	7 9/16	6 7/8	7 1/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la salle des marchés de la BNP.

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 19 JUILLET

Liquidation : 23 juillet
Taux de report : 7,00

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : +0,02 % (1975,24)

Règlement mensuel

Variation 31/12 (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote (sélection)

Second marché (sélection)

Sicav (sélection) 16 juillet

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 16/07	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,8540	5,8915	5,65	6,15
Ecu	6,6560	6,6505	—	—
Allemagne (100 dm)	341,3800	341,6800	330	350
Belgique (100 F)	16,5495	16,5515	16,05	17,05
Pays-Bas (100 fl)	303,5200	303,5900	291	311
Italie (1000 lires)	3,6860	3,6915	3,50	4
Danemark (100 krd)	87,9200	87,8800	84	92
Irlande (1 iep)	8,2270	8,2450	7,90	8,65
Gde-Bretagne (1 L)	8,7810	8,7430	8,30	9,10
Grèce (100 drachmes)	2,5000	2,5015	2,69	3,09
Suisse (100 f)	387,9400	388,2400	373	393
Suède (100 krs)	73,7800	73,5900	69	78
Norvège (100 k)	80,2000	80,0600	75	84
Autriche (100 sch)	48,5000	48,5460	47	50
Espagne (100 pes)	4,3600	4,3350	4,15	4,75
Portugal (100 esc)	3,5250	3,5150	3,20	4
Canada (1 $ can)	4,5681	4,5877	4,40	4,85
Japon (100 yens)	5,4558	5,4805	5,25	5,55

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 16/07
Or fin (kilo en barre)	73850	74300
Or fin (en lingot)	73700	74850
Napoléon (20f)	421	421
Pièce Fr (10 f)	389	—
Pièce Suisse (20 f)	425	427
Pièce Latine (20 f)	422	423
Souverain	535	535
Pièce 20 dollars	2800	2600
Pièce 10 dollars	1220	1230
Pièce 5 dollars	725	—
Pièce 50 pesos	2840	2770
Pièce 10 florins	435	438

Matif (Marché à terme international de France)

16 juillet 1993

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 129 318

Cours	Mars 94	Sept. 93	Déc. 93
Dernier	122,28	120,32	119,92
Précédent	121,88	119,82	119,42

CAC 40 A TERME
Volume : 14 687

Cours	Juillet 93	Août 93	Sept. 93
Dernier	1985	1997	2015
Précédent	1973	1986	1997

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi : Pourcentage de variation 31/12 — Mardi : Montant du coupon
Mercredi : Date paiement dernier coupon — Jeudi : Compensation
Vendredi : Quotités de négociation

ABREVIATIONS

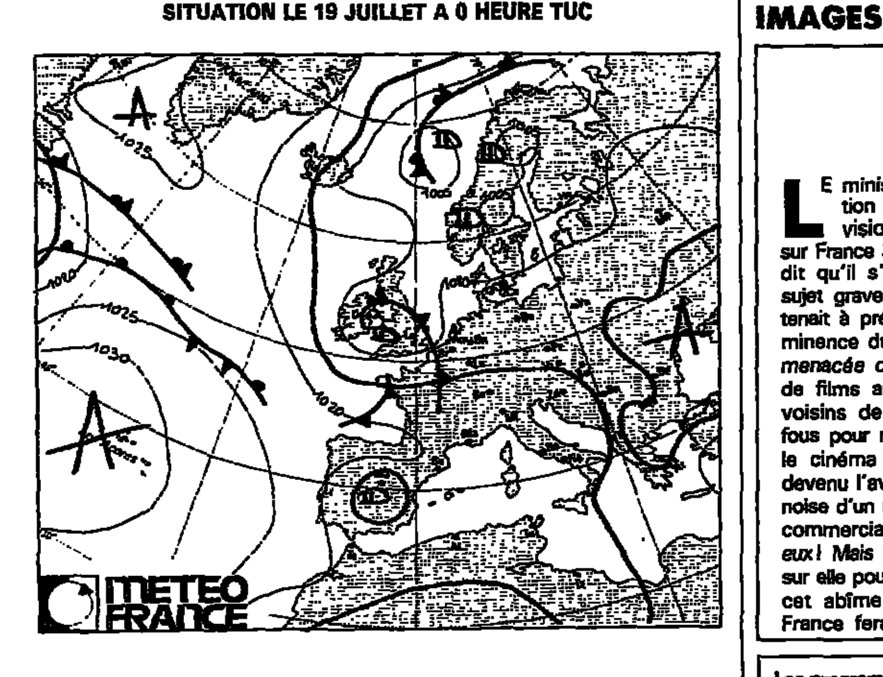
B = Bordeaux — Li = Lille
Ly = Lyon — M = Marseille
Ny = Nancy — Ns = Nantes

SYMBOLES

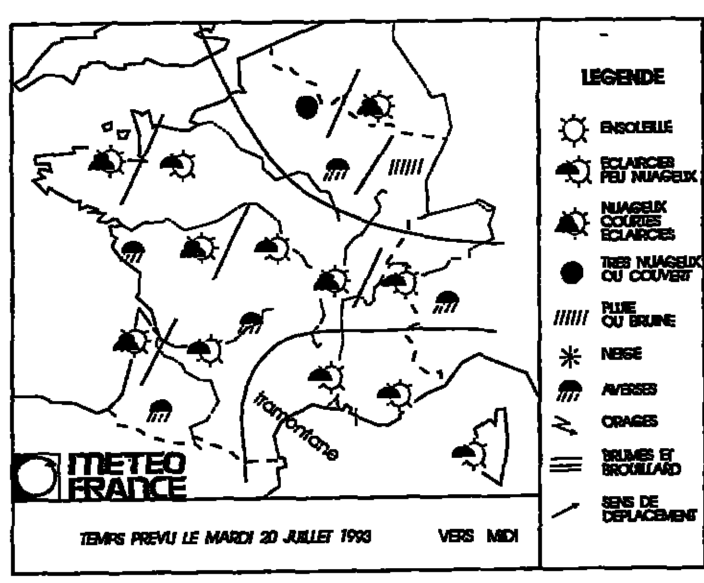
1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 19 JUILLET A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 20 JUILLET 1993

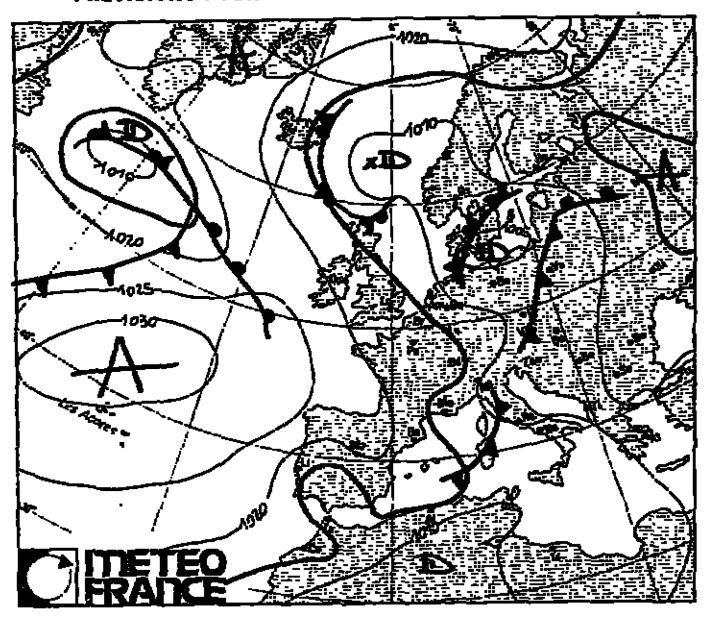


Mardi : ciel souvent nuageux avec des averses. – Sur les régions méditerranéennes : du Languedoc-Roussillon aux Alpes du Sud et à la Corse, le ciel restera généralement peu nuageux toute la journée. Toutefois des averses locales pourront se déclencher en Corse dans l'après-midi. La tramontane soufflera jusqu'à 60 km/h en rafales.

Sur les régions allant du Nord-Pas-de-Calais à l'Ile-de-France, à la Franche-Comté et à l'Alsace, le ciel restera souvent nuageux avec des averses et des ondées éparses dès le début de matinée. Sur le reste du pays le ciel sera variable avec alternance d'éclaircies et de passages nuageux. Des averses locales, plus nombreuses sur les reliefs, se déclencheront en fin de matinée et dans l'après-midi. Toutefois, elles auront tendance à s'atténuer sur toute la façade ouest du pays.

Les températures resteront en dessous des normales saisonnières : les minimales seront comprises entre 11 et 19 degrés du Nord au Sud ; les maximales seront proches de 18 degrés sur les côtes de la Manche, comprises entre 20 et 25 degrés sur le reste du pays.

PRÉVISIONS POUR LE 21 JUILLET 1993 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 19-7-1993

Valeurs extrêmes relevées entre le 18-7-1993 à 6 heures TUC et le 19-7-1993 à 6 heures TUC

Ville	Max	Min	Temps
FRANCE			
AJACCIO	28	17	D
BIARRITZ	23	17	C
BORDEAUX	25	16	C
BOURGES	23	15	C
BREST	18	13	N
CAEN	21	13	N
CHERBOURG	19	13	N
CLERMONT-FER.	27	16	N
DIJON	25	15	C
GRENOBLE	29	18	C
LILLE	21	13	N
LIMOGES	20	13	C
LYON	27	18	C
MARSEILLE	30	20	D
NANCY	25	16	C
NANTES	22	13	A
NICE	26	19	D
PARIS-MONTS.	22	15	C
PAU	21	14	B
PERPIGNAN	29	21	C
RENNES	21	14	N
ST-ETIENNE	27	15	N
STRASBOURG	25	16	C
TOULOUSE	24	17	C
TOURS	24	13	C
POINTE-A-PITRE	32	23	N
ÉTRANGER			
ALGER	29	21	N
AMSTERDAM	21	13	P
ATHÈNES	36	26	D
BANGKOK	36	27	N
BARCELONE	27	17	D
BELGRADE	36	18	D
BERLIN	23	15	C
BRUXELLES	22	13	N
LE CAIRE	34	22	D
COPENHAGUE	20	10	D
DAKAR	32	25	N
DÉLHI	34	27	N
DJERBA	–	–	–
GENÈVE	27	18	C
ISTANBUL	28	20	D
JÉRUSALEM	–	–	–
LISBONNE	27	17	D
LONDRES	21	12	N
LOS ANGELES	22	18	C
LUXEMBOURG	22	13	C
MADRID	36	18	D
MARRAKECH	38	21	D
MEXICO	24	13	N
MILAN	28	16	C
MONTRÉAL	28	13	N
MOSCOU	22	12	N
NAIROBI	24	14	C
NEW-DELHI	33	25	N
NEW-YORK	29	21	N
PALMA-DE-MAJ.	33	21	D
PÉKIN	32	22	C
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	28	16	D
HONGKONG	–	–	–
SÉVILLE	40	20	D
SINGAPOUR	32	28	C
STOCKHOLM	23	13	A
SYDNEY	–	–	–
TOKYO	21	20	C
TUNIS	36	23	D
VARSOVIE	24	11	C
VENISE	28	22	D
VIENNE	29	19	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES

Coupures

Le ministre de la communication n'abuse pas de la télévision. Quand on l'aperçut sur France 3, dimanche soir, on se dit qu'il s'était déplacé pour un sujet grave. En effet, M. Carignon tenait à prévenir la nation de l'imminence du danger : l'Europe est *menacée d'une nouvelle invasion* de films américains. Si les pays voisins de la France sont assez fous pour ne pas comprendre que le cinéma d'outre-Atlantique est devenu l'avant-garde la plus sournoise d'un nouvel impérialisme plus commercial que culturel, libres à *eux ! Mais qu'ils ne comptent pas* sur elle pour les accompagner dans cet abîme d'irresponsabilité ! La France fera *désormais* barrage à *Starsky et Hutch pour ne pas* condamner ses enfants à consommer demain des boissons à la gomme et de fausses frites au vrai ketchup !

C'était bien parlé. Quand le ministre disparut brutalement de l'écran, à 19 h 43, victime d'une mystérieuse *« interruption du faisceau »,* on se dit donc que la CIA n'était sans doute pas étrangère à ce sabotage. Quand il réapparut, deux minutes plus tard, pour discourir tranquillement de M. Balladur et des prochaines élections européennes, comme si de rien n'était, *on se perdit en conjectures sur* cette sérénité retrouvée. Puis, on en conclut que la guerre n'était peut-être pas pour demain.

Elle *faisait rage, en revanche,* dans les arènes de Fréjus. Un terrible combattant venu des Indes, accompagné d'un étrange gourou qui lui soufflait à chaque pause des choses bizarres dans les oreilles, prétendait terrasser un gentil gladiateur bien de chez nous. Trop *gentil même. Son entraîneur avait* beau l'exciter – *« Agresse-le ! Il faut le tuer ! »* – ce guerrier novice semblait mollir. *Le ministre de la* défense, présent sur les gradins au milieu de la foule angoissée, faisait la grimace. Quand on vit l'arbitre prétexter que la nuit tombait pour *interrompre* ce match dit de tennis, alors que les deux adversaires se trouvaient à égalité, on se dit que cette coupure-là était *diplomatique.*

Pendant ce temps, sur une autre image, à Saint-Méloir, petit village breton, Julien pleurait. Un notable iconoclaste *venait de faire abattre* son copain le chêne, le géant feuillu et débonnaire, presque millénaire, qui protégeait sa maison, avait vu grandir son enfance, celle de son *père, celle de son grand-père,* et même, disait-on, le bon roi François Ier. La population partageait sa peine. Au regard du chagrin de ce garçonnet les raisons invoquées pour justifier l'inqualifiable devenaient forcément mauvaises. Cette coupe-là était assurément un crime et ces *larmes, elles, n'étaient pas* du cinéma.

ALAIN ROLLAT

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : **▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.**

Lundi 19 juillet

TF 1

20.40 Série : Commissaire Moulin. Corvée de bois, de Paul Planchon. *Opération contre un réseau de trafiquants de drogue.*
22.25 Cinéma : La Bonne Année. ■■ *Film français de Claude Lelouch (1973).*
0.25 Série : Alfred Hitchcock présente. Méprise, de Tom Rickman.

FRANCE 2

20.50 Feuilleton : *Le Château des Oliviers.* De Nicolas Gessner (5e épisode). *La grange est détruite par les flammes.*
22.20 *Divertissement :* Popeck à l'Olympia. Spectacle enregistré en décembre 1990.
23.20 Journal et Météo.
23.40 Magazine : Le Cercle de minuit. Au Festival d'Avignon.

FRANCE 3

20.45 Cinéma : César. ■■ *Film français de Marcel Pagnol d'après sa* pièce (1936). Avec Raimu, Pierre Fresnay, Orane Demazis.
23.05 Journal et Météo.
23.35 ▶ Magazine : Strip-tease. De Jean Libon et Marco Lamensch. Les *petites filles modèles, d'Antoine Gallien ;* Dieu seul suffit, de Benoît Mariage ; Rose et Blanche toujours vertes, d'Antoine Gallien ; La vie en rose, de Frédéric de Nexon.
0.30 Continentales.

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : **Carrefour des innocents.** □ Film américain de Hugh Hudson (1989).
22.25 Flash d'informations.
22.30 Cinéma : ***Confidences pour confidences.*** ■■ Film français de Pascal Thomas (1978).
0.25 Cinéma : Demonic Toys. □ *Film américain de Peter Manoogian (1991).*

ARTE

20.45 Cinéma : **Anne Trister.** ■■ Film canadien de Lea Pool (1985).
22.25 Cinéma : **Une saison en Hakkari.** ■ Film turc d'Erden Kiral (1982).
0.10 Cinéma d'animation : Snark. *Boccioni's Bike, de Skip Battaglia.*

M 6

20.45 Téléfilm : **Commando sur Singapour.** *De Donald Crombie. Juillet 1942. Un jeune capitaine australien se porte volontaire pour saboter des bateaux japonais à Singapour.*
23.05 Cinéma : La Vipère. ■■ Film américain de William Wyler (1941).

FRANCE-CULTURE

20.30 Le Grand Débat. Faut-il sauver le cinéma français ? (1). Avec Dominique Wallon, René Bonnell, Daniel Toscan du Plantier, Hubert Astier, Robert Enrico, Pascal Rogard (rediff.).
21.30 Dramatique. Le Ventre du poème, de Philippe Janvier (rediff.).
22.40 La Radio dans les yeux. Louis-René des Forêts.
0.05 Du jour au lendemain. Louis-René des Forêts (suite).
0.50 Musique : Coda. Africa-jazz (jusqu'au 23 juillet).

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Concert (donné le 16 juillet à Aix-en-Provence) : une heure avec Patricia Bardon. A 20.30, œuvres de Mozart, Brahms, Barber, Hahn, Rachmaninov.
21.30 Concert (en direct de l'Opéra de Montpellier) : La Nuit transfigurée, de Schoenberg ; Concerto pour piano et orchestre nº 5 en ut *mineur op. 73, de Beethoven,* par l'Academy of Saint-Martin-in-The-Fields, dir Neville Marriner ; Alfred Brendel, piano.
0.35 Bleu nuit. *Festival de Montpellier :* le Quartette du guitariste Patrice Thomas avec François Couturier, piano, et François Mechali, contrebasse.

Mardi 20 juillet

TF 1

15.30 Série : Hawaii, police d'Etat.
16.25 Jeu : Une famille en or.
16.55 Club Dorothée vacances.
18.05 Série : Chips.
18.55 Série : Premiers baisers.
19.25 Série : Hélène et les garçons.
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.45 Cinéma : Tais-toi quand tu parles. □ Film français de Philippe Clair (1981).
22.25 Cinéma : Le Retour de Sabata. □ Film américain de Frank Kramer (1971).
0.15 Journal et Météo.
0.50 Magazine : Reportages. Quatre-vingts ans à fond la forme (rediff.).

FRANCE 2

15.15 Sport : Cyclisme. Tour de France : repos en Andorre ; A 15.20, La Légende de Louison Bobet, de Jean-Paul Ollivier.
16.10 Série : Aventurier de la jungle.
16.55 Magazine : Giga.
18.05 Série : Riptide.
18.55 Sport : Le Journal du Tour (et à 1.05).
19.25 Jeu : *Que le meilleur gagne plus.*
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : **Les Cavaliers de l'orage.** ■■ Film franco-yougoslave de Gérard Vergez (1983).
22.35 Magazine : De quoi j'ai l'air ? Présenté par Bruno Masure. Flic ou voyou. Invités : Richard Bohringer, Maria Pacôme, Nagui.
23.50 Journal et Météo.
0.10 Magazine : *Le Cercle de minuit.* Au Festival d'Avignon.

FRANCE 3

15.40 Série : La croisière s'amuse.
16.30 Tiercé.
16.40 Variétés : 40e à l'ombre. Emission présentée par Vincent Perrot, en direct de l'île de Ré. Avec Benny B, Maurane, Ophélie Winter.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
19.00 Le 19-20 de *l'information.* De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Feuilleton : Une famille *pas comme les autres* *(12e épisode).*
20.35 Jeu : Hugodélire.
20.45 Série : Guerres privées. *L'avocat ne désarme pas.*
21.40 Opéra : La Traviata. En direct des Chorégies d'Orange. Opéra en quatre actes de Verdi. Livret de Francesco Maria Piave d'après la pièce d'Alexandre Dumas fils, *la Dame aux camélias.* Mise en *scène de Francesca Zambello (1er et* 2e actes). Diffusé en simultané et en stéréo sur France-Musique.
23.05 Journal et Météo.
23.35 Opéra : La Traviata (3e et 4e actes).
0.40 Continentales.

CANAL PLUS

15.45 Cinéma : **Tels pères, telle fille.** □ Film américain d'Emile Ardolino (1990).
17.25 Surprises.
17.40 Canaille peluche.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Série animée : Batman.
18.55 Le Top.
19.30 Flash d'informations.
19.35 Magazine : Nulle part ailleurs. Les meilleurs moments.
20.35 Cinéma : Arachnophobie. ■ Film américain de Frank Marshall (1990).
22.20 Flash d'informations.
22.25 Cinéma : Au pays des Juliets. ■■ Film français de Mehdi Charef (1992).
0.00 Cinéma : Vengeance diabolique. ■ Film américain de John McLoughlin (1991).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Concert : U2. Zoo TV Tour (rediff.).
19.00 *Magazine : Rencontre.* Jean-Pierre Mocky/Mgr Gaillot.
19.30 Documentaire : Des images *qui ont fait l'Histoire.* De Guido Knopp et Ulrich Lenze. Un chancelier à genoux.
19.45 Cinémémo : Enfance. Une émission de David Collison. *Réflexion sur les films amateurs réalisés il y a cinquante ans.*
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 La Roue. Portrait d'Acacio Da Silva.
20.45 Soirée thématique : Vivre ailleurs. Les leurres de la sécurité.
20.46 Court métrage. Voyage dans la Lune, d'Olaf Kaiser ; Dae, de Stole Popov.
21.15 ▶ Documentaire : Le Toit. *Méditations sur la vie à couvert, de Pim* Richter et Alexander Ris.
21.35 Documentaire : ***Chapeau melon et cravate.*** De Pierre Bouchez.
22.40 Documentaire : Et on voit du pays. *De Pim Richter et Alexander Ris.*
23.10 Cinéma : **Permanent Vacation.** ■ Film américain de Jim Jarmusch (1980).

M 6

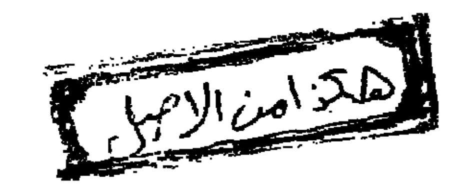
13.55 Magazine : Destination musique. Jil Caplan.
17.05 Variétés : Multitop.
17.35 Série : Rintintin Junior.
18.00 Série : L'*Homme de fer.*
19.00 Série : Deux flics à Miami.
19.54 Six minutes d'informations, *Météo Mode 6.*
20.00 Série : Cosby Show.
20.40 Le Mardi, c'est permis.
20.45 Magazine : Grandeur nature.
20.50 Série : Les Aventures de Tintin. Vol 714 pour Sydney ; Tintin et les Picaros. *Une série qui ne plaît pas uniquement aux enfants.*
22.25 Série : Mission impossible.
23.25 **Les Stars en noir et blanc.** Avec la série : Destination danger.
0.15 Informations : **Six minutes première heure.**
0.30 Magazine : Flashback.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel médecine. Amour et biologie.
21.30 Grand angle. Les enfants du Yorim (rediff.).
22.40 Les Nuits magnétiques. *Avignon 1993 : tours de rôle (1).*
0.05 Du jour au lendemain. Avec Jacqueline Cerquiglini-Toulet (la Couleur de la mélancolie).
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Récital (donné le 13 octobre 1992 à Vienne) : Sonate pour piano nº 16 en sol majeur, Sonate pour piano nº 17 en ré mineur, Sonate pour piano nº 18 en mi *bémol majeur, Sonate pour piano nº 28 en* la majeur op. 101, de Beethoven, par Alfred Brendel, piano.
21.30 Concert (en direct des Chorégies d'Orange et en simultané avec France 3) : La Traviata, opéra en quatre actes, de Verdi, par *les Chœurs du Théâtre du Capitole,* de l'Opéra d'Avignon et des pays de Vaucluse, et l'Orchestre national du Capitole de Toulouse, dir. Michel Plasson.
0.35 Bleu nuit. Le Quintette du guitariste Raphaël Fays avec Pierre Blanchard, violon, Daniel Manzanas, guitare, Pablo Gilabert, guitare basse et Minimo Garay, percussions.



A la suite d'un compromis imposé par l'armée

La démission du président et du premier ministre pakistanais ouvre la voie à de nouvelles élections

Après trois mois d'une crise politique aux multiples rebondissements, l'impossible cohabitation entre le président pakistanais Ghulam Ishaq Khan et son premier ministre Nawaz Sharif a trouvé, dimanche soir 18 juillet, sa conclusion logique : MM. Khan et Sharif ont démissionné, acceptant ainsi les termes du «compromis» imposé par le chef d'état-major des armées, le général Abdul Waheed. Des élections anticipées auront lieu le 6 octobre prochain.

NEW-DELHI

de notre correspondant en Asie du Sud

Entre le président et son premier ministre et rival, tout espoir de réconciliation était impensable. Mais l'issue de leur longue et âpre lutte pour le contrôle du pouvoir était incertaine : *in fine*, la bataille pouvait se terminer sans vainqueur ni vaincu, et les deux adversaires risquaient de tout perdre. Ou de provoquer l'un de ces multiples coups d'Etat militaires qui rythment, depuis l'indépendance, la vie politique pakistanaise.

La solution à laquelle ils sont parvenus présente donc plusieurs avantages. En prenant, ensemble, la décision de se retirer, les deux hommes sauvent la face et peuvent se présenter comme les défenseurs d'une démocratie encore bien fragile : en octobre prochain, ce sera au peuple de se prononcer. Quant à l'armée, plus discrète mais toujours aussi puissante, elle peut se targuer d'avoir imposé «en douceur» ses volontés aux politiciens, rompant ainsi avec une tradition bien établie : en d'autres temps, les prédécesseurs du général Waheed n'auraient sans doute pas hésité longtemps avant de déclarer la loi martiale.

«Je me démets de mes fonctions pour mettre fin à la crise artificielle provoquée par mes adversaires dans le but de punir les pauvres d'aimer Nawaz Sharif», a déclaré, avec emphase, dimanche soir, le chef du gouvernement lors d'un discours radiotélévisé. *«Mon cœur est plein de secrets et, si je les révélais, des foules immenses descendraient dans la rue»*, a ajouté le premier ministre dans une menace voilée à l'égard du chef de l'Etat et de ses partisans.

«J'ai été accusé de tout, mais ce sera à l'Histoire de juger», s'est contenté de déclarer le président, qui a ajouté d'un ton fataliste : *«Et même si l'Histoire ne révèle rien, ça n'a pas d'importance...»* Ce dernier fait d'ailleurs figure de grand perdant. A soixante-dix-huit ans, l'ancien proche du dictateur défunt Zia Ul Haq pensait bien se représenter à l'élection présidentielle de décembre. Tout porte à croire que sa carrière politique est terminée, même si M. Khan a toujours bénéficié du soutien des généraux.

Le jeu de Benazir Bhutto

Tel n'est pas le cas de M. Sharif, qui fait une «sortie» plus honorable que le 19 avril dernier : à cette époque, le président Khan l'avait brutalement «démissionné» après l'avoir accusé de *«conspiration»* et de *«corruption»*. Le «coup d'Etat constitutionnel» du chef de l'Etat avait cependant un autre motif. Depuis quelque temps, le premier ministre affichait clairement son intention de réduire les pouvoirs du président en se proposant de réviser le huitième amendement de la Constitution qui permet, justement, au chef de l'Etat de dissoudre l'Assemblée et de renvoyer le gouvernement.

La décision de Ghulam Ishaq Khan allait pourtant se retourner contre lui un mois plus tard. Le 26 mai, la cour suprême estimait *«non constitutionnel»* le renvoi de M. Sharif, qui était aussitôt réinstallé dans ses fonctions. Allait encore s'ensuivre une crise typiquement pakistanaise où l'on verrait, parfois jusqu'à l'absurde, s'affronter les partisans des deux hommes, le tout sur fond de rumeur incessante de coup d'Etat militaire.

L'ancien premier ministre et chef de l'opposition Benazir Bhutto a *«félicité»*, dimanche soir, *«le peuple pakistanais pour l'issue glorieuse de sa lutte victorieuse»* contre les noirs desseins de ses adversaires, c'est-à-dire à la fois les hommes du président et du premier ministre. Le chef du Parti du peuple (PPP) n'a cependant pas hésité, ces derniers mois, à faire assaut de compromis, voire de *compromissions*, avec ses anciens ennemis, notamment l'armée et le chef de l'Etat... Le résultat est que Mme Bhutto est aujourd'hui perçue comme l'une des bénéficiaires de cette fin de crise. Et certains, à Islamabad, la voient déjà bien partie pour la nouvelle course au pouvoir qui vient de s'engager. Elle devrait néanmoins retrouver sur son chemin M. Sharif, qui demeure son principal adversaire.

BRUNO PHILIP

Dans la région frontalière du Tadjikistan

Kaboul accuse l'armée russe de bombarder des villages afghans

Les troupes russes ont poursuivi, dimanche 18 juillet, leurs bombardements à l'artillerie contre des villages afghans situés dans la province de Takhar (le Pamir afghan, privé de routes et d'observateurs étrangers), faisant *«360 tués et blessés et forçant 6 000 personnes à fuir»*, a affirmé à Kaboul un porte-parole de la présidence afghane, Abdul-aziz Morad. Il a réclamé une aide alimentaire et *médicale d'urgence pour les victimes* et annoncé que l'Afghanistan avait demandé samedi aux Nations unies d'intervenir pour empêcher le renforcement des troupes russes à la frontière afghane, ainsi que l'ouverture de *négociations*.

Les autorités russes ont démenti avoir lancé de telles attaques. Mais des avions militaires russes ont commencé à arriver en milieu de semaine à Douchanbé, après l'incursion de *rebelles tadjiks, entraînés en* Afghanistan, qui avaient totalement détruit un des postes-frontières russes et tué la moitié de sa cinquantaine d'occupants. Le ministre russe de la défense, qui a achevé dimanche une visite de quarante-huit heures au Tadjikistan, a annoncé qu'aucune «nouvelle unité» russe ne serait envoyée dans ce pays, mais que les effectifs de la 201e division, déployée sur place, seront *«complétés et renforcés»*.

□ **AZERBAIDJAN : répression contre le Front populaire.** – La police a dispersé, samedi 17 juillet, quelques centaines de partisans du Front populaire (le mouvement du président déchu Eltchibey) qui manifestaient contre la fermeture de leurs locaux et une perquisition au siège de leur organe, *Azadlyk*. L'ex-président du Parlement, Issa Gambar, a par ailleurs été arrêté vendredi, en même temps que deux ex-ministres et autres responsables reconnus coupables par une commission d'enquête d'avoir ordonné les combats de Gandja, le 4 juin. Mais les députés n'ont toujours pas tranché sur la culpabilité et la destitution formelle de M. Eltchibey, de même que sur l'organisation d'un référendum ou de nouvelles élections. – *(AFP, Reuter.)*

Au Caire

Quatre morts dans un attentat islamiste visant un général égyptien

LE CAIRE

de notre correspondant

Quatre personnes ont été tuées et cinq autres ont été blessées, dimanche 18 juillet, au Caire, lors d'une attaque perpétrée par un commando d'extrémistes musulmans contre la voiture d'un général de l'armée.

Cette attaque, la première contre un officier supérieur de l'armée, *semble être une riposte des extrémistes musulmans* à l'exécution, la veille, de cinq des leurs *(le Monde* daté 18-19 juillet), déclarés coupables d'attentats dirigés contre des cibles touristiques et d'une tentative d'assassinat du ministre de l'information.

Les agresseurs, cinq ou six jeunes gens, portaient en effet un bandeau noir sur le front en signe de deuil. Ils cherchaient visible*ment à tuer le président* de la Haute Cour ministérielle, qui a condamné à mort depuis décembre vingt et un extrémistes musulmans, dont quatorze ont été exécutés et sept sont en fuite.

*Les agresseurs se sont vraisem*blablement trompés de cible, et ont ouvert le feu sur un véhicule transportant un autre officier, le général Chahine, commandant de la région centrale d'Egypte. Des policiers les ont pris en chasse, et des coups de feu ont été échangés. Un agresseur et un passant ont été tués sur le coup, tandis que sept autres personnes, dont deux policiers et un militaire, ont été blessées. Deux d'entre elles ont succombé à leurs blessures. La police, avec l'aide de la population, a pu arrêter deux des agresseurs, les autres ayant réussi à prendre la fuite.

Samedi, de violents accrochages avaient eu lieu entre la police et une manifestation patronnée par la confrérie des Frères musulmans dans la ville de Damanhour, dans le nord-ouest du delta. La police a ouvert le feu sur la foule qui sortait d'un rassemblement de soutien aux Musulmans de Bosnie. La réunion avait été organisée par le comité de soutien aux Bosniaques, *créé par* la confrérie, et auquel participaient des représentants des syndicats dominés par les Frères musulmans, comme ceux des avocats, des médecins, et des ingénieurs. Quatre personnes ont été *blessées par des balles de caout*chouc et cent onze autres ont été interpellées.

ALEXANDRE BUCCIANTI

Réunis à Carnoux-en-Provence (Bouches-du-Rhône)

Des pieds-noirs d'extrême droite critiquent le ministre des rapatriés

MARSEILLE

de notre correspondant

Le Conseil national supérieur des rapatriés (CNSR, proche de l'extrême droite) avait choisi Carnoux-en-Provence (Bouches-du-Rhône), commune née de l'installation sur l'ancien territoire d'Aubagne de Français rapatriés du Maroc, pour tenir une assemblée générale extraordinaire, samedi 17 juillet. Quatre mois après l'assassinat de Jacques Roseau, président du Recours-France que le CNSR considérait comme un traître à la cause des pieds-noirs, cette organisation tente de se poser en nouveau représentant de la communauté.

Présidé par M. Eugène Ibagnès, et regroupant quarante-neuf associations et amicales, le CNSR a été créé en juillet 1991 pour disputer au Recours-France le monopole de l'expression des pieds-noirs. Ses fondateurs, parmi lesquels figure M. Ibagnès, sont les dirigeants de l'Union syndicale de défense des intérêts des Français repliés d'Algérie (USDIFRA), dont sont membres deux des trois meurtriers présumés de Jacques Roseau (*le Monde* du 15 avril). A l'ordre du jour de la réunion de Carnoux-en-Provence figuraient la préparation d'états généraux pieds-noirs, à la rentrée à Marseille, *«sous le signe de l'union»*.

En fait d'union, les intervenants n'ont cessé d'attaquer leRecours-France et le ministre délégué chargé des rapatriés, Roger Romani, qualifié *«d'exécuteur testamentaire»* de M. Roseau. Le ministre a été vivement critiqué pour ne pas avoir répondu à l'invitation qui lui avait été faite de participer à l'assemblée. Il lui a également été reproché de pratiquer *«une stratégie de division»* et d'être *«le ministre non d'une communauté mais d'une association* [le Recours-France, NDLR] *de plus en plus décriée»*. Un appel solennel a été lancé en direction de M. Balladur sur les *«risques sociaux»* qui pourraient résulter de l'attitude de M. Romani.

Enfin, les dirigeants du CNSR ont réclamé la revalorisation des indemnisations versées aux rapatriés et critiqué la mise en place, par M. Romani, d'un groupe de travail sur les harkis (*le Monde* du 14 juillet). *«Annoncer la mise en place d'une commission d'experts pour rédiger un rapport à déposer en juin 1994, alors que trente-deux ans après le repliement en métropole, des problèmes urgents restent encore à régler, relève de la provocation»*, ont-ils estimé, en réclamant *«une loi d'indemnisation couvrant 100 % des biens spoliés»*.

JEAN CONTRUCCI

□ **«Jeune pied-noir» demande le remplacement de M. Romani par M. Santini.** – L'assocation Jeune pied-noir (proche de l'extrême droite) demande à Edouard Balladur *«le départ»* de Roger Romani, ministre délégué chargé des relations avec le Sénat et des rapatriés, et son remplacement par André Santini, député (UDF) des Hauts-de-Seine et ancien secrétaire d'Etat aux rapatriés de 1986 à 1988. L'association reproche au ministre actuel de s'accorder *«une année pour faire réaliser un rapport sur la situation des harkis, désormais pourtant bien connue de tous»* et de ne pas répondre aux *«questions posées par l'ensemble de la communauté»*.

La préparation des élections européennes

Le RPR soutient la candidature de M. Balladur à la tête d'une liste commune de la majorité

Le RPR a réagi, par l'intermédiaire de Bernard Pons et de Jean-Louis Debré, à l'hypothèse évoquée, le 15 juillet, par Edouard Balladur, de conduire une liste unique de la droite aux élections européennes de 1994 (*le Monde* daté 18-19 juillet). Dans un entretien publié par *le Figaro*, lundi 19 juillet, le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale indique qu'il se *«réjouit fortement»* de la *«décision»* du premier ministre. *«J'ai été le premier, avec Charles Pasqua, à estimer que compte tenu de l'union de la majorité et de la composition du gouvernement, une liste unique est souhaitable et que le meilleur dénominateur commun en est Edouard Balladur»*, affirme M. Pons. Il ajoute que *«l'initiative»* du chef du gouvernement *«bloque toute velléité de liste de division, qui provoquerait une crise au sein de la majorité.* [crise] *dont les auteurs porteraient la responsabilité»*.

Au «Forum RMC-*l'Express*», dimanche, Jean-Louis Debré s'est déclaré *«ravi»* de l'attitude du premier ministre. *«La majorité RPR-UDF doit rester unie derrière Edouard Balladur, qui est le premier ministre et, en tant que tel, le chef naturel de cette majorité»* et qui *«doit écarter, lors des élections européennes, les ambitions* [présidentielles] *de tel ou tel de ses dirigeants»*, a fait valoir le secrétaire général adjoint du RPR. Ce scrutin doit *«permettre de montrer à nos partenaires européens que la majorité est unie sur l'essentiel»*, a-t-il assuré, en soulignant qu'à cette occasion *«le RPR, Philippe Séguin compris, sera la garde rapprochée du premier ministre»* et en souhaitant que ces élections *«ne soient pas une étape de la course vers l'Elysée»*. Rappelant que Jacques Chirac reste le *«candidat naturel»* des néogaullistes à l'élection présidentielle, M. Debré a affirmé que Valéry Giscard d'Estaing, président de l'UDF, *«serait un diviseur»* s'il persistait dans son intention de conduire une liste autonome de la confédération libérale.

«Je prends acte de la proposition d'Edouard Balladur, mais il me paraît prématuré d'en parler : aujourd'hui la préoccupation essentielle des Français, c'est l'emploi», estime, de son côté, le président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, Charles Millon, dans un entretien publié lundi par *le Figaro*. Le président du conseil régional Rhône-Alpes, député (UDF-PR) de l'Ain, déclare qu'il faudra *«en reparler au premier trimestre»* de l'année prochaine.

Philippe de Villiers, député (UDF-PR) de la Vendée, indique, dans *le Journal du dimanche* du 18 juillet, que *«quoi qu'il en soit»* il présentera une liste, afin de se battre *«pour une Europe protectrice de nos emplois, pour une Europe des nations au sens où l'entendait le général de Gaulle»*. Considérant que M. Balladur fait *«une erreur»* en voulant tester l'unité de la majorité, M. de Villiers souligne que la déclaration du premier ministre constitue *«un ballon d'essai»*. *«Balladur est en étroite symbiose avec Chirac et considère, à juste titre, cette élection comme la «couturière» de l'élection présidentielle. Le soir de l'éventuelle victoire, celle-ci sera remise dans les mains de Chirac»*, affirme-t-il. Interrogé sur l'éventualité de la présence de Philippe Séguin, président (RPR) de l'Assemblée nationale, sur sa liste, M. de Villiers répond : *«Ce serait prématuré. Mais il se pourrait bien que ceux qui ont combattu Maastricht se retrouvent. Comment peut-on penser qu'il suffirait d'une tête de liste comme Balladur pour qu'il y ait le silence dans les rangs?»*

Mme Aubry suggère que la liste du PS soit conduite par Mme Guigou

Martine Aubry, ancien ministre du travail et de l'emploi, a déclaré, dimanche 18 juillet, au «Forum» de Radio-J, qu'Elisabeth Guigou *«serait une très bonne candidate»* en tête de la liste socialiste aux élections européennes de l'an prochain. *«Elle a, aussi, d'autres projets, je le sais»*, a ajouté Mme Aubry, qui, avec Mme Guigou, avait été félicitée par le président de la République, lors de son entretien télévisé du 14 juillet, pour avoir lancé l'idée des «états généraux» du PS.

Selon l'ancien ministre, *«les Français attendent un vrai projet de gauche»* et *«l'on n'a pas pris assez le temps du débat»* avant de rédiger la motion «Refonder», commune aux rocardiens, aux anciens jospinistes et aux fabiusiens en vue du congrès du PS, en octobre prochain (*le Monde* du 17 juillet). *«Le vrai enjeu, dans les mois qui viennent, pour le PS, ce n'est pas d'avoir une motion centrale avec 90 % des voix au congrès»*, a-t-elle affirmé. *«Nous allons faire en sorte*, a-t-elle ajouté, *que le projet soit clair. Il nous reste trois mois d'ici au congrès. Si nous n'y arrivons pas, nous ne serons pas crédibles.»*

A la suite d'une embuscade dans le Sud

Israël adresse une mise en garde au Liban

A la suite d'une embuscade tendue samedi 17 juillet à une patrouille de son armée au Liban sud – au cours de laquelle deux soldats ont été blessés –, le gouvernement israélien a adressé dimanche une mise en garde au Liban. *«L'armée israélienne est déployée en force pour défendre les localités du nord et leurs habitants. Elle agira contre tous ceux qui veulent lui porter atteinte dans la zone de sécurité»*, a déclaré le porte-parole du gouvernement Eliakim Rubinstein.

Revendiquée par le Djihad islamique en Palestine (pro-iranien), l'attaque de samedi était la première depuis la mort de cinq soldats israéliens les 8 et 9 juillet au cours d'actions anti-israéliennes dans la «zone de sécurité» créée par Israël en territoire libanais (*le Monde* daté 11-12 juillet). L'Etat juif avait alors menacé le Liban de *«représailles douloureuses»* et acheminé des renforts dans la «zone de sécurité».

C'est seulement lorsque Israël aura mis fin à *«son occupation et que l'armée libanaise aura repris le contrôle du Sud que les Israéliens pourront exiger de nous la sécurité à leurs frontières»*, a déclaré dimanche le président libanais Elias Hraoui. – *(AFP, Reuter.)*

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier «Le Monde-L'Économie» folioté 21 à 28

Le numéro du « Monde » daté 18-19 juillet 1993 a été tiré à 550 705 exemplaires.

Demain dans « le Monde »

« Sciences-médecine » : une catastrophe climatique vieille de 115 000 ans

Presque sans crier gare, la température s'est mise à baisser. La chute atteindra 14 degrés. C'était il y a 115 000 ans, à une époque où les conditions météorologiques ressemblaient aux nôtres. Ainsi commençait une période de glaciation qui durera soixante-dix ans, et qui laisse les chercheurs perplexes. Et si le phénomène se renouvelait ?



Vivace randonnée

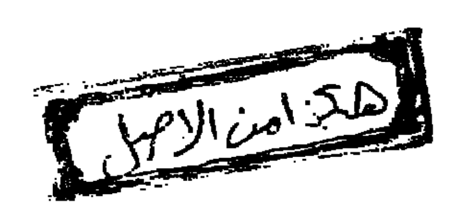
Acacio Pereira

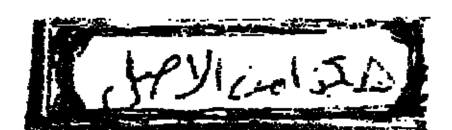


LES COMPORTEMENTS FINANCIER[S]

Pourquoi l'épargne entr…

par ANDRÉ BABEAU





Le Monde

L'espoir déçu des alliages à *mémoire*



Les alliages à mémoire, qui ont la propriété de se déformer à la chaleur puis de reprendre leur forme initiale n'ont pas trouvé les marchés espérés. Seules quelques PMI exploitent des applications précises.

page 24

Privatisations : le zèle péruvien (V)



D'abord hésitant, le gouvernement dirigé par Alberto Fujimori s'est lancé dans un programme de cession au privé de toutes les entreprises publiques, y compris les services. Avec un succès mitigé jusqu'ici.

page 25

1981 à l'envers ?



Et si le gouvernement Balladur était en train – en s'obstinant à maintenir le franc dans le SME – de faire l'erreur symétrique de celle des socialistes en 1981 ? Attention *au dogmatisme*, écrit Jean-Michel Naulot.

page 27

L'ÉCONOMIE

À-CÔTÉS

Vivace randonnée

Douze millions de Français marchent pour le plaisir... Une foison de marchés spécialisés sont nés dans leurs traces

LA France marche... malgré la récession. De la simple promenade digestive au long trekking itinérant, douze millions de Français s'adonnent au plaisir de la randonnée sur les 120 000 kilomètres de sentiers balisés qui maillent le territoire. Le phénomène n'est pas nouveau, mais il prend, depuis peu, de l'ampleur. La Fédération française de la randonnée pédestre (FFRP), qui regroupe 1 200 clubs et compte 250 000 adhérents, a vu ses effectifs augmenter de 20 % en *1992. Mieux, la* vente de ses topoguides devrait faire un bond spectaculaire de 20 à 30 % en 1993. Même constat pour le marché des chaussures, sacs à dos, tentes ou sacs de couchage, qui progresse, bon an mal an, de 6 % à 8 %. Presque un exploit en période de déconsommation.

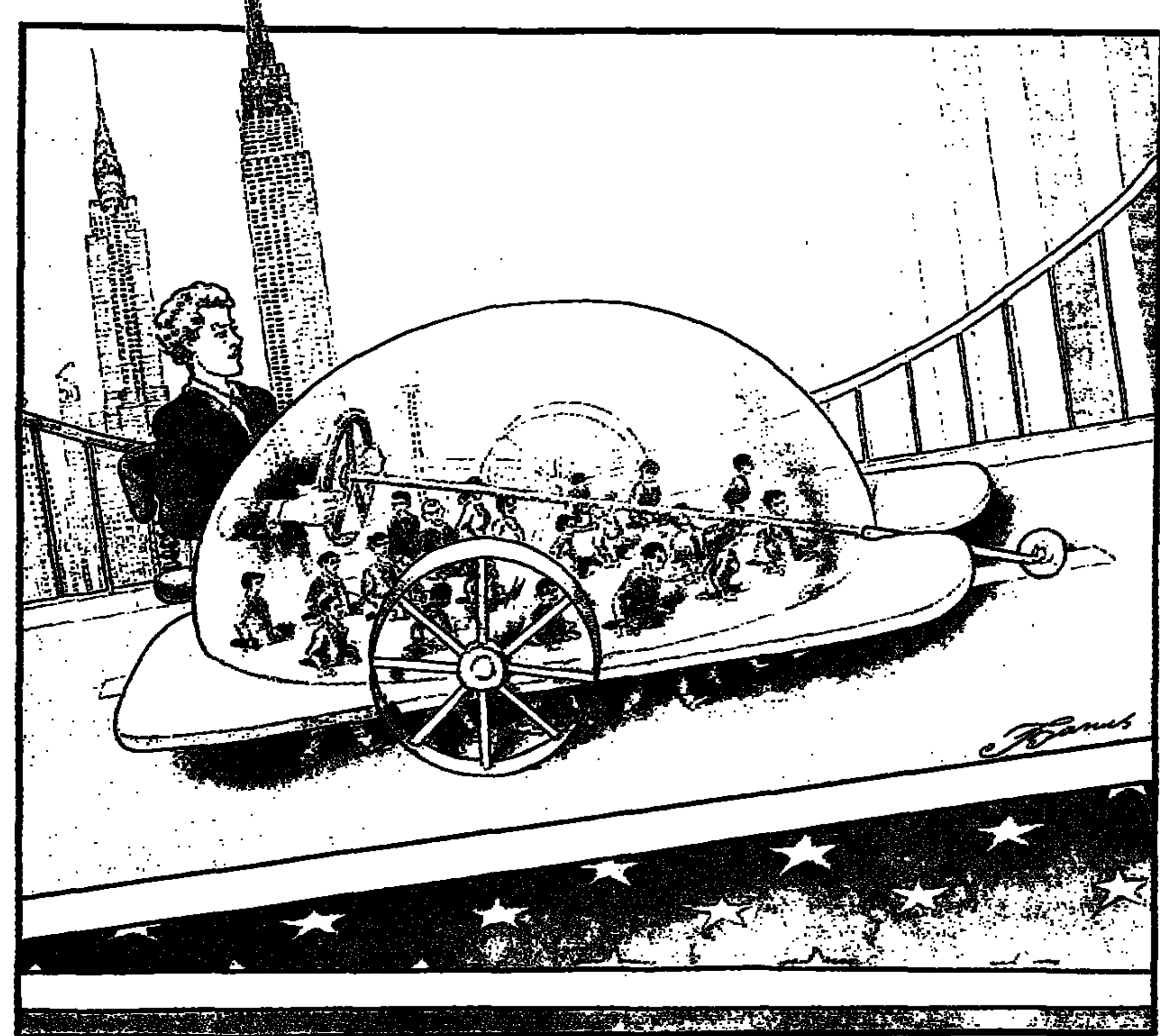
Des chiffres positifs qui aiguisent les appétits. N'a-t-on pas vu apparaître sur ce marché, pourtant encore restreint, Nike et Reebok, les deux géants américains ? Le fabricant français de skis Salomon, n'a-t-il pas lancé en 1991 une gamme de chaussures de randonnée ? Décathlon, l'un des grands de la distribution du matériel de sport, n'a-t-il pas créé toute une série de produits de randonnée à son nom ?

Acacio Pereira

Lire la suite et l'article de Claude Francillon page 26

« SORTIE DE RÉCESSION » INCERTAINE AUX ÉTATS-UNIS

Les faiblesses du géant américain



TUDOR BANUS

Les signaux émis par l'économie américaine manquent de clarté. La reprise qui s'est manifestée, d'abord faiblement, puis plus vivement en 1992, semble déjà essoufflée dans la première moitié de 1993. La confiance des acteurs de l'économie paraît suivre, elle aussi, des fluctuations erratiques... de même que la cote de popularité du nouveau président des Etats-Unis Bill Clinton. Cette « sortie de récession » atypique s'explique par les faiblesses structurelles qui affectent la plus grande économie du monde et qui, faute de solutions, risquent de brider durablement ses performances.

Lire page 23 les articles de Patrick Artus et de Serge Marti.

LES COMPORTEMENTS FINANCIERS DES FRANÇAIS

Pourquoi l'épargne entrave la reprise

La collecte exceptionnellement élevée de l'emprunt Balladur (110 milliards de francs auprès de 1,4 million de personnes) a été vantée par le gouvernement comme un signe de confiance qui, joint à la baisse des taux d'intérêt, devrait contribuer à la reprise de l'activité. Mais, observe l'économiste André Babeau, l'un des meilleurs spécialistes français de l'épargne, les nouveaux comportements qu'on observe chez les épargnants risquent de contredire le pronostic.

par ANDRÉ BABEAU (*)

GLOBALEMENT, la France n'a pas trop d'épargne ; elle n'en a probablement même pas assez. Avec un peu plus d'épargne et dans un environnement différent, *nous investirions* davantage, et ce serait certainement bon pour l'avenir.

Mais ce surplus d'épargne devrait venir moins des particuliers que des entreprises et surtout d'une diminution progressive du déséquilibre du budget de l'Etat. *Dans l'immédiat,* une baisse ne serait-ce que d'un point du taux d'épargne des ménages contribuerait à une relance saine de notre économie : un point de revenu, c'est quelque 50 milliards de francs qui, injectés dans la consommation, se traduiraient *par des commandes* à de nombreux secteurs d'activité. Mais peut-on faire baisser le taux d'épargne des ménages ? On ne prononce évidemment pas par décret sa hausse ou sa baisse : il fait partie de ce qu'on pourrait appeler les « variables lourdes » de l'économie sur lesquelles un gouvernement a peu de *pouvoir.*

Depuis quelques années, il semble d'ailleurs que l'évolution de ce taux d'épargne soit devenue moins prévisible et plus difficile encore à influencer.

Jusqu'à la seconde guerre mondiale, les économies occidentales ont connu différentes sortes de fluctuations d'ampleur différente : des cycles longs dont la période était d'une cinquantaine d'années et des cycles courts dont la durée était de sept à neuf ans.

Coussin amortisseur

Depuis la seconde guerre mondiale, ces fluctuations s'étaient modifiées : en particulier, au cours de la phase de forte croissance de 1945 à 1975, les cycles courts, au lieu de faire se succéder des périodes d'augmentation très rapide de l'activité et des périodes de dépression, se sont plutôt traduits par des fluctuations du taux de croissance autour d'un taux moyen, celui-ci étant au demeurant exceptionnellement élevé.

Du point de vue de l'évolution du taux d'épargne des particuliers cependant, rien n'avait changé ; il conservait un comportement qualifié d'anticyclique : en période de haute conjoncture, en effet, il augmentait et cette augmentation exerçait une influence stabilisatrice en ralentissant la hausse de la consommation ; de façon symétrique, sa *baisse dans les périodes de basse conjoncture* atténuait le ralentissement de la consommation et préparait la reprise.

Ce comportement anticyclique était dû à l'« inertie » de la consommation. Avec une tendance de longue durée à une croissance de 4 % l'an, si le revenu des ménages se mettait, pour une cause ou une autre, à augmenter, au rythme de 5 %, la consommation, elle, continuait à croître au taux de 4 %. Le taux d'épargne avait donc tendance à augmenter de façon mécanique. Inversement, si la hausse du revenu tombait à 3 %, la consommation en maintenant son rythme de croissance à 4 % faisait chuter le taux d'épargne.

L'épargne jouait ainsi, du point de vue de la consommation, un rôle de coussin amortisseur des fluctuations du revenu. Or ce rôle semble avoir disparu depuis quelques années.

Lire la suite page 27

(*) Professeur à l'université Paris-Dauphine et directeur du Centre de recherche sur l'épargne et le patrimoine.

MODE D'EMPLOI

CONSOMMATION

L'assurance-assistance sinistrée

Concurrence sauvage, diversifications incontrôlées : beaucoup de sociétés de ce secteur perdent de l'argent... et manquent de moyens pour tenir certaines promesses envers les usagers

LE flot des touristes, déferlant en France comme à l'étranger dès le commencement de l'été, peut bien faire illusion, l'assurance-assistance française est en crise. Presque toutes les sociétés affichent des pertes, à l'exception d'Europ-Assistance, le numéro un de la profession, qui fête cette année ses trente ans, et de Mondial-Assistance, le numéro deux.

Concurrence sauvage et diversifications plus ou moins réussies sont à l'origine de ces difficultés, notamment de la chute de l'AMI, la filiale assistance de la Garantie mutuelle des fonctionnaires (GMF) : officiellement 800 millions de francs de pertes d'exploitation en 1992, probablement 1 milliard, avec, pour conséquences, une liquidation quasi totale et 250 licenciements. Un sinistre dû à un développement mal maîtrisé dans le tourisme, une politique de dumping au plus mauvais moment, des effectifs et des équipements pléthoriques (par exemple l'achat d'un avion alors que tous les concurrents louent leurs appareils), et à un réseau international démesurément étendu pour une clientèle souvent dramatiquement insuffisante.

Cet échec fait grand bruit dans le petit monde de l'assurance-assistance, déjà éprouvé par la concurrence et terriblement émietté : trente sociétés, vingt-neuf maintenant après la quasi-disparition de l'AMI, se partagent un marché de 2,5 milliards de francs par an en France. *« Vingt-neuf, c'est trop »*, déplore Jean-Paul Grisvard, directeur général d'Europ-Assistance : pour atteindre l'équilibre et financer ses frais fixes, une société d'assurances doit parvenir à un chiffre d'affaires annuel d'au moins 100 millions de francs. Or une quinzaine d'entre elles sont au-dessous de ce chiffre, donc perdent de l'argent.

Mais elles restent soutenues par leurs actionnaires, souvent des compagnies d'assurances puissantes, ou par les maisons mères, comme Elvia Assistance, qui affiche un chiffre d'affaires consolidé de 933 millions, mais dont 20 % seulement concernent l'assistance, 80 % étant consacrés à l'assurance bagages et voyages, ce qui n'est pas la même chose. Une pratique a grandement contribué à dégrader les résultats de l'assurance-assistance, celle de *« l'inclusion »*, c'est-à-dire de l'addition automatique ou quasi automatique, présentée souvent comme gratuite, d'une clause d'assistance voyage à un contrat d'assurance classique (automobile ou chef de famille). C'est le grand succès, notamment, des groupes des mutuelles sans réseaux (MAAF, MACIF, MAIF, MATMUT, etc.), qui obtiennent néanmoins, au travers de leurs filiales d'assistance, des résultats pratiquement équilibrés avec des moyens tout à fait corrects.

Les principales sociétés

	Actionnariat	Chiffre d'affaires en 1992	Bénéfices (ou pertes)
		(En millions de francs)	
Ima	MAAF, MACIF, MAIF et MATMUT (80 %)	616,1	(– 1,4)
Europ Assist.	Concorde-Generali France et CCA (88 %)	1 435	35 (*)
Mondial Assist.	Sacnas (87 %), AGRR Prévoyance (5 %)	622	5,6
UAP Assist.	UAP (100 %)	257	(– 36) (**)
SFA	Allianz (48 %), Axa (52 %)	307,6	(– 9,5)
Gesa	UAP (80 %), Générale des eaux (20 %)	487	(– 10)

* Après impôts. ** France seule. Source : *le Journal de l'assurance.*

Mais cette pratique assez généralisée conduit souvent à une augmentation des taux de fréquence des sinistres : le nombre des interventions, quasi nul au départ, augmente lorsque les assurés découvrent les bienfaits de l'inclusion et en usent largement sans payer de prime spécifique.

De plus, bien des voix s'élèvent dans la profession pour dénoncer l'absence ou la quasi-absence de contrôle des moyens de faire face à certains services (assistance à l'étranger sur le plan technique et médical, notamment pour les soins sur place et les rapatriements) : seules les sociétés d'une taille suffisante en disposent vraiment. *« Si les moyens étaient vraiment contrôlés, une quinzaine de sociétés devraient fermer »*, affirment certains, ajoutant que l'organisme officiel qui en est chargé, la commission de contrôle des assurances du ministère des finances, manque... de moyens, c'est-à-dire d'effectifs.

PÉRIPHÉRIQUES • Dans l'état actuel des choses, celui d'un marché désormais saturé, les sociétés cherchent sinon le salut, du moins un remède dans la diversification, en évitant la dérive fatale de la défunte AMI. Si le rapatriement sanitaire et l'assistance aux véhicules représentent encore 70 % du chiffre d'affaires de la profession, avec des plateaux téléphoniques fonctionnant vingt-quatre heures sur vingt-quatre et des réseaux de correspondants très précieux, il est tentant, pour les sociétés, de vouloir valoriser ces instruments en les déployant sur des marchés périphériques.

Citons pêle-mêle l'assistance aux personnes âgées, avec ou sans télé-surveillance, la télé-surveillance des biens, les hauts cadres expatriés (Europ-Assistance et UAP). Dernier venu, le « conseil » : vie pratique, informations juridiques et fiscales, etc. (Europ-Assistance a lancé sa *hot line* pour assurer, en liaison avec France Telecom, le service des téléphones mobiles (assistance technique, remplacement de l'appareil en cas de vol), initiative imitée par l'UAP. Aujourd'hui, presque rien n'échappe plus à l'assistance, avec naturellement des échecs coûteux, mais aussi, à terme, l'espoir de développements enfin équilibrés.

François Renard

HUMEUR • par Josée Doyère

Dérogations

LA marque du génie français, ce n'est pas le camembert, le beaujolais, le béret basque ou la belote, c'est... la dérogation. Nous qui sommes si fiers d'être cartésiens, logiques et tout, nous nous sommes dotés d'une législation et d'une réglementation super compliquées – que nul n'est censé ignorer, d'ailleurs, ce qui est hautement comique.

Chaque fois qu'un texte est en discussion au Parlement, à force de vouloir rétrécir les mailles du filet, toujours tentantes pour les contrevenants éventuels, le législateur n'a de cesse de le rendre plus opaque, plus complexe... Une fois adoptée, la loi est supposée répondre à tous les cas de figure possibles et imaginables.

Même chose pour la réglementation, les décrets, arrêtés et autres fariboles : dans les ministères, les préfectures, les mairies, on se torture le neurone pour que les termes choisis couvrent toutes les possibilités.

Noble souci. Belle ambition. Manque de pot. Jamais un texte n'arrive à couvrir toutes les éventualités. Qu'il s'agisse de l'entrée d'un gamin à l'école, de l'interdiction de construire dans une zone donnée, du respect de places de stationnement, de l'utilisation de la salle des fêtes, que sais-je ?...

On commence par l'exégèse du texte en cause, des différentes lectures qu'on peut en faire, et de jeunes ou moins jeunes avocats se penchent avec gravité sur la question, fouillant la jurisprudence pour trouver des cas voisins. Puis, en désespoir de cause, on demande... une dérogation ! Après, suivant l'importance du cas d'espèce (et toutes les dérogations ne suscitent pas une information d'ampleur médiatique nationale), c'est le jeu plus ou moins feutré des luttes d'influence.

Regardez l'histoire de l'ouverture des magasins le dimanche. Pour Virgin Megastore, aux Champs-Elysées, c'est une question de chiffre d'affaires, portée astucieusement par son PDG sur le terrain de la culture, avec référence aux théâtres, cinémas et autres musées qui fonctionnent le dimanche.

Pour le législateur, c'est une affaire de droit du travail, les commerces n'ayant pas le droit d'ouvrir le dimanche (sauf les alimentaires, tenus par le commerçant lui-même, et sauf dans les zones touristiques, en gros).

Alors la préfecture d'Ile-de-France lui avait donné, pour un an... une dérogation ; pas au nom de la culture, non (cela aurait suscité trop de vocations ?), mais au nom du secteur touristique que sont les Champs-Elysées.

Et puis, il a changé d'avis, le préfet. Ce qui est parfaitement son droit. Même si ça rend furibard Patrick Zelnick, patron de Virgin (il parle de *« déception »* et de *« colère »*), même si ça ôte aux Parisiens un but de promenade et de shopping, c'est comme ça. Il va bien sûr tenter d'obtenir une nouvelle... dérogation.

Mais la leçon de toute cette histoire, c'est que la dérogation, c'est le droit du prince. C'est bien de vivre dans un Etat de droit. ■

LA COTE DES MOTS

GATT

L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce conclu en octobre 1947, lors de la conférence de Genève, est entré en vigueur le 1er janvier 1948. Cet accord a pour objet de réduire les tarifs douaniers – *« ainsi que les autres entraves aux échanges »*, dit la définition parue au *Journal officiel* du 2 avril 1987 –, et d'éliminer les discriminations en matière de commerce international par le jeu de la clause de la nation la plus favorisée.

Le sigle anglais *GATT* (General Agreement on Tariffs and Trade) est adopté par tous les médias et par les milieux politiques, car *agétac*, curieusement proposé en minuscules au *J.O.*, comme s'il s'agissait de la transformation en nom commun d'un sigle obtenu à partir des initiales de plusieurs noms communs (1), demeure inusité – même sous la forme *Agétac*, qui serait plus logique (le *A* majuscule découlant de l'acception particulière d'*Accord*, nom propre ici). Et plus française.

Etant donné le développement du sigle, certains s'étonnent de voir des formulations du type « au GATT », « au cours des réunions du GATT » ... Ces tournures sont correctes toutefois, et ont notre... accord, car, par extension, *GATT* a rapidement désigné aussi l'organisation née de l'Accord et dont le siège est à Genève.

Celle-ci veille au respect des droits et obligations des pays signataires, s'efforce de régler les différends commerciaux entre eux et organise périodiquement de grandes négociations commerciales, comme l'Uruguay Round. Des négociations qui sont parfois des « Rounds d'observation ».

Jean-Pierre Colignon

(1) Comme *ovni* (n. m.) à partir d'*objet volant non identifié*, par exemple. Même processus pour *radar*, *laser*, *sida*, etc.

LIVRES

Rêves et cauchemars du tourisme

Créatrice d'emplois, productrice de devises, cette activité peut aussi être destructrice de l'environnement et déstabilisatrice pour les sociétés. Comment l'en empêcher ?

LE TOURISME
Un phénomène économique
de Pierre Py.
La Documentation française.
162 p., 75 F.
TOURISMES
Chance pour l'économie, risque pour les sociétés
Sous la direction de Jean-Luc Michaud
PUF, 306 p., 220 F.
TOURISME ET CULTURE
De la coexistence au partenariat
Rencontres de Courchevel 1993
American Express,
127 p., 300 F.

IL existe une malédiction du tourisme, celle de ne pas être reconnu comme une activité noble. Il n'est que de constater la connotation péjorative qui s'attache aux touristes, symbole de la grégarité et de l'irresponsabilité. Et quels trésors d'énergie et de statistiques les ministres français du tourisme successifs ne doivent-ils pas déployer pour démontrer au gouvernement en général et au ministre de l'économie en particulier que les vacances sont devenues une industrie qui crée des emplois et rapporte des devises !

L'autre boulet traîné par le tourisme est qu'il détruit et dégrade. Oh ! pas plus que l'industrie et plutôt moins que la croissance galopante de nos villes, mais il consomme de l'espace, entrechoque les sociétés et les cultures et, quand il est mal conçu, détruit les sites et corrompt les hommes.

EXPLOSION • Trois ouvrages témoignent de ces débats sans cesse répétés, importants parce que le phénomène touristique ne fait que commencer. Pierre Py, dans *le Tourisme*, montre l'explosion de la consommation mondiale depuis 1945. En 1950, 23,5 millions de personnes se rendaient dans un pays étranger ; en 1990... 415 millions. Les recettes sont passées de 17,9 milliards de dollars à 230 milliards. L'auteur rappelle à ceux qui l'ignoreraient que la France est le premier pays « récepteur » mondial de touristes, devant les Etats-Unis. Elle a dégagé en 1991 un excédent commercial touristique de 50,6 milliards de francs, supérieur à ceux de l'agroalimentaire (41 milliards) ou de l'automobile (31,6 milliards). Il décrit les caractéristiques d'une activité très concentrée dans le temps et dans l'espace, très sensible à l'évolution des revenus et de la démographie.

Donc, le tourisme est une chance. Mais ne peut-il ne pas représenter une menace pour son environnement social, culturel, écologique et paysager ? L'ouvrage collectif rédigé sous la direction de Jean-Luc Michaud, directeur au ministère du tourisme, souligne le passage de l'économie de cueillette à une véritable industrie qui emploie, en France seulement, 900 000 personnes et qui crée 30 000 emplois par an. Ce développement – bénéfique – risque de détruire, et d'abord la nature. Jacques Demers, secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif du Québec, explique comment, dans la Belle Province on tente de protéger les parcs naturels en les partageant en zones, la plus stricte étant réservée à la régénération et la plus ouverte accueillant golfs et pistes de ski.

Yvette Barbaza, professeur émérite à l'université Paris-VIII, approuverait plutôt le choix de la Côte-d'Ivoire en faveur d'un tourisme sélectif excluant routards et charters. Mais les objectifs, ambitieux, n'ont pu être atteints : l'Etat est obligé de se désengager du secteur et les retombées économiques provenant des 180 000 visiteurs annuels s'avèrent médiocres. Cependant, la destructuration de la société ivoirienne est plus le fait d'une urbanisation accélérée et les phénomènes d'acculturation sont à imputer à la colonisation. Dans le domaine culturel aussi le choc est spectulaire. Sous l'égide d'American Express un colloque s'est tenu au mois de janvier à Courchevel afin de prendre la mesure de cet affrontement (1). A ma gauche, les « gardiens du temple ». A ma droite, les « marchands du temple ».

CAUCHEMAR • Parmi les premiers, Christian Dupavillon, ex-directeur du patrimoine au ministère de la culture, est l'un des plus qualifiés pour dire : *« Je suis un pessimiste ! Certains monuments, même des cathédrales, prennent parfois des allures de l'enfer, symboliquement parlant. Car sauvegarder un monument, et le rendre accessible au public, devient, dans certains cas, paradoxal. »* Le piétinement de deux millions de visiteurs a mis les alignements des menhirs, à Carnac, en péril. Les 30 000 personnes qui admirent chaque jour Notre-Dame de Paris y exhalent 618 litres d'eau, laquelle est un véritable fixateur de poussière...

Au nom des « marchands », Jacques Rigaud, président de RTL et père du Musée d'Orsay, répond : *« Dans le monde tel qu'il est, il y a parfois le ronronnement des ordinateurs et le bruit des pas dans les drailles des Cévennes, le moteur des autocars et le motet de Marc Antoine Charpentier dans la chapelle de Versailles, le bavardage audiovisuel et la voix du poète de la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon. Oui, il y a tout le bruit que fait le monde, mais le reste qui se passe dans nos cœurs est silence. »*

De recette, point. Mais la prise de conscience, avec Jacques Lacarrière, l'écrivain-promeneur, que, pour les professionnels du tourisme, *« il s'agit de vendre du rêve qui ne tourne pas au cauchemar »*. Une tâche de longue haleine.

Alain Faujas

(1) Direction de la communication, 4, rue Louis-Blériot, 92500 Rueil-Malmaison, tél. : 47-77-77-55.

NOTES DE LECTURE

RUSSIE, L'AN II DE LA TRANSITION
Economie internationale
Revue du CEPII nº 54,
2e trimestre 1993,
La Documentation française,
210 p., 100 F.

« Voici une économie où la production s'effondre sans que le chômage se développe ; où les entreprises contournent la contrainte monétaire en se faisant mutuellement crédit ; où la libération des prix ne produit pas une correction des prix relatifs dans le sens attendu ; où le rouble demeure la monnaie commune d'un espace monétaire », écrivent Virginie Coudert et Jean Pisani-Ferry dans leur introduction au numéro spécial d'*Economie internationale*, la revue du CEPII (Centre d'études prospectives et d'informations internationales), consacré à la situation économique de la Russie.

Le programme radical de réforme concocté fin 1991, par l'équipe du premier ministre Egor Gaïdar, sur le modèle polonais, a en effet échoué. Un échec paradoxal, sans équivalent dans les autres pays qui ont suivi une voie similaire. Treize économistes tentent d'en donner les raisons, autour de quatre grands thèmes : les déboires de la stabilisation, la situation des agents économiques en Russie aujourd'hui, les relations entre les Républiques, et l'assistance internationale. La stabilisation, en particulier, fait l'objet d'interprétations contraires : Jeffrey Sachs, qui a conseillé les gouvernements de Pologne et de Russie, propose une politique *« orthodoxe »* de contrôle des prix, tandis que Jacques Sapir estime qu'appliquer des remèdes classiques ne ferait qu'aggraver l'inflation actuelle.

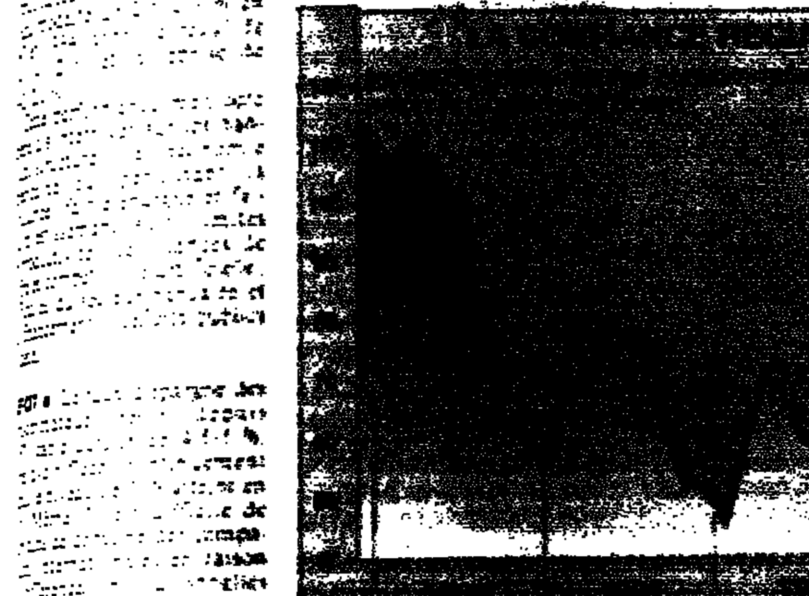
S. T.

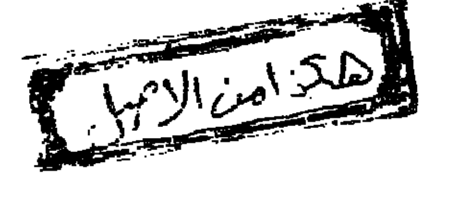
LA MÉDITERRANÉE INQUIÈTE
dirigé par Xavier Gizard
Datar et éditions de l'Aube,
192 p., 95 F.

« La Méditerranée, c'est des mondes », écrivent Xavier Gizard et Paul Balta dans l'avant-propos de ce livre. Et ces mondes risquent de s'entrechoquer comme jamais du fait de la crise économique, de la démographie galopante, de la montée des extrémismes, voire des guerres.

D'autres scénarios que celui de la catastrophe ? C'est ce que pensent les douze auteurs qui ont participé pendant deux ans et demi à cette recherche sur l'avenir du Bassin méditerranéen. L'axe économique a été privilégié (division internationale du travail dans cet espace, défi agroalimentaire, aide au développement, marché du travail, migrations), mais l'histoire et les cultures n'ont pas été négligées. Trois chapitres consacrés au Midi méditerranéen français sont un excellent tremplin à la réflexion et à l'action.

P. D.





HUMEUR • par Josée Doyère

Dérogations

NOTES DE LECTURE

Social Par ici la sortie !

Alain Lebaube

PERSPECTIVES

« SORTIE DE RÉCESSION » INCERTAINE AUX ÉTATS-UNIS

Les faiblesses du géant américain

La baisse des taux d'intérêt a facilité la reprise américaine.
Mais la faiblesse de l'épargne, la productivité médiocre et la fragilité financière brident la croissance

LA croissance de l'économie américaine a été assez erratique dans la période récente : un peu plus de 2 % (en rythme annnel) au premier semestre 1992, plus de 4 % au second, 1,8 % seulement au premier trimestre 1993. Il est probable que la croissance va s'installer au niveau modeste de 2,5 à 3 % en 1993 et 1994, après le recul de 1991 (– 1,2 %) et la reprise de 1992 (2,1 %).

Cette performance médiocre amène à s'interroger sur les handicaps structurels de l'économie américaine qui pénalisent la croissance : faible épargne et faible investissement, gains limités de productivité ; défaillances de l'offre et compétitivité artificielle ; difficultés du secteur bancaire et des financements ; déficits publics et dette...

DÉFICIT • Le taux d'épargne des consommateurs reste, depuis 1987, stable autour de 4,5-5 %, après avoir fléchi continuement depuis le niveau de 9 % atteint en 1981. Même s'il est difficile de faire dans ce domaine des comparaisons internationales en raison des différences institutionnelles (systèmes de retraite, de couverture maladie...), ce chiffre est faible par rapport à d'autres pays : 14,5 % au Japon, 13 % en Allemagne, 12,8 % en France, 11,7 % au Royaume-Uni.

Parallèlement, le taux d'investissement (investissement/valeur ajoutée) en équipements productifs est plus faible que dans les autres pays : autour de 14 % depuis 1989, contre 16 à 19 % en France et en Allemagne, 21 % au Japon. Le déficit du secteur public atteint 4,5 % en 1992, 5 % environ en 1993. On le voit, l'essentiel de l'épargne du pays est détourné vers le financement public ; cela n'a pas de conséquence grave en 1992-1993, puisque le taux d'autofinancement des entreprises atteint 95 % : leur faible besoin de financement permet de limiter le déficit de la balance courante à moins de 1 % du PIB pour ces deux années.

On peut cependant craindre qu'une reprise des besoins de financement privés n'implique un fort déséquilibre entre l'offre et la demande nationales d'épargne, ce qui se traduirait soit par le creusement du déficit extérieur, soit par un resserrement de la politique monétaire. L'épargne privée reste visiblement trop faible pour soutenir une croissance forte avec équilibre extérieur.

PRODUCTIVITÉ • La productivité apparente du travail a stagné depuis le début des années 70 : constante de 1977 à 1979, elle progresse de 0,5 % par an de 1979 à 1990, puis décroît de 0,1 % en 1989 et 0,5 % en 1990 avant d'augmenter de 0,2 % en 1991.

Brutalement, on observe en 1992 une croissance de 2 % (0,1 % de progression de l'emploi salarié pour 2,1 % de croissance du PIB), 2,8 % en glissement sur l'année, avec, ce qui est tout à fait nouveau, une progression un peu plus rapide de la productivité des services que de celle de l'industrie : cela ramènerait les gains de productivité aux États-Unis à leur niveau en Europe (2 % par an pendant les années 80).

L'enjeu de cette éventuelle accélération des gains de productivité est majeur. Avec la stagnation antérieure de la productivité, le taux d'investissement de l'économie américaine lui permettait d'espérer une croissance potentielle de l'ordre de 2,3 % par an ; des gains plus rapides et durables de productivité tertiaire pourraient amener ce chiffre au-delà de 3 % par an, c'est-à-dire permettre une progression beaucoup plus importante de l'économie.

On ne sait pas encore si une rupture durable a effectivement lieu. Le rattrapage des gains de productivité de l'industrie (3 % par an de moyenne depuis 1983) par ceux des services est récent (il date du début de 1992), et cesse apparemment dès la fin de 1992, où l'écart se creuse à nouveau entre productivité industrielle (5 % par an) et productivité totale (2 % par an). Les facteurs qui permettent habituellement une accélération forte de la productivité ne sont pas présents : même si l'investissement productif progresse (3 % en termes réels en 1992, 6,5 % en 1993), cette progression suit deux années de recul (– 0,4 % en 1990 et – 7,1 % en 1991) et n'amène pas l'effort d'accumulation de capital, donc de modernisation, à un niveau plus élevé.

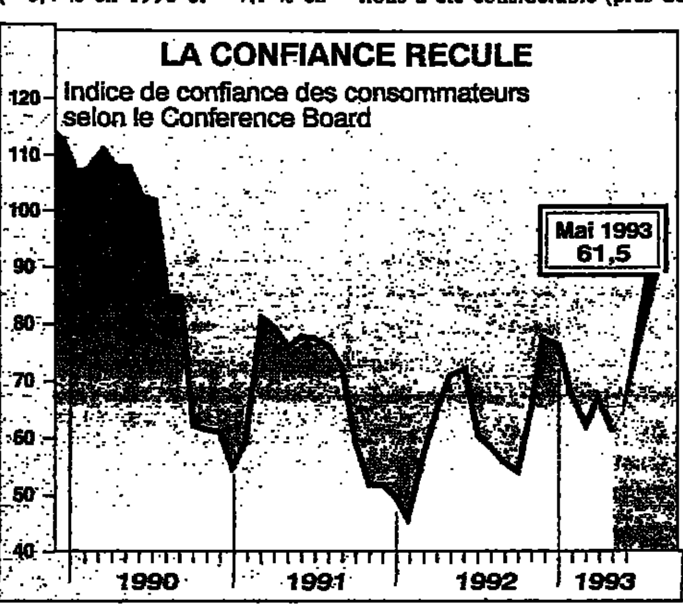
Par ailleurs, les coûts salariaux restent très faibles. Les salaires horaires progressent aujourd'hui à un rythme de 2,6 % par an (depuis 1983, cette progression est toujours inférieure à 5 % par an), les coûts salariaux unitaires de moins de 2 % par an (ils baissent même dans l'industrie). L'incitation à substituer du capital au travail est donc très réduite.

On peut donc plutôt prévoir le retour à un niveau plus modeste (1 % par an) des gains de productivité après l'accélération due à la forte croissance de 1992. La croissance potentielle de l'économie américaine n'excède donc pas 2,5 % par an.

Dès le redémarrage de l'économie, au début de l'année dernière, l'accélération des importations a été considérable (près de 10 % de hausse en termes réels en 1992), en particulier pour les biens d'équipement. Le déficit commercial oscille entre 7 et 8 milliards de dollars par mois, après être revenu autour de 5 milliards en 1991, loin encore des niveaux record de 1987 (12 à 13 milliards par mois).

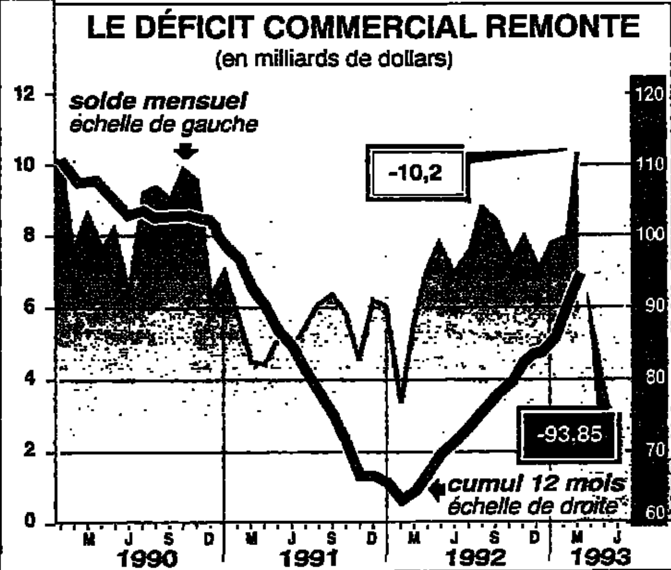
Ces déficits sont limités par les gains de compétitivité liés à la baisse du dollar : depuis 1987, la compétitivité à l'exportation s'est améliorée de 18 % par rapport aux concurrents des États-Unis. Les exportations en volume progressent plus vite que les marchés à l'exportation (de 2 % par an en moyenne de 1987 à 1992). Les gains de compétitivité sur cette période résultent pour un tiers de l'évolution des salaires relativement à celle observée dans les autres pays, pour deux tiers de celle du taux de change.

Il est clair que sans la stimulation artificielle de la compétitivité par la dépréciation, le niveau des exportations serait considérablement plus bas (de 8 % environ) : l'offre de biens aux États-Unis reste inerte et peu compétitive, en dépit de la rigueur salariale. On en trouve la confirmation dans l'évolution des prix : la reprise a déjà provoqué une certaine accélération de l'inflation (de 3 % à la mi-92 à 3,7 % en avril 1993 pour les prix à la consommation et de 1,3 % à 2,4 % pour les prix de production), signe aussi d'une certaine rigidité de l'offre).



BANQUES • 1992 a vu une amélioration spectaculaire de la situation des banques américaines : les bénéfices après impôt se situent 50 % au-dessus de leur niveau moyen de 1989-1991. Cela est dû aux gains sur les transactions sur titres (4,5 milliards de dollars contre moins de 1 en 1989 et 1990) et à la progression des marges d'intérêt. Les taux à long terme étant désormais supérieurs de près de 4 % aux taux à court terme, les banques empruntent court et placent long. Il en résulte certes une amélioration des ratios de capital (ratio Cooke) mais par la chute continue des encours de crédit : la dette privée totale revient de 148 à 141 % du PNB entre 1991 et 1993 ; l'encours de crédit aux entreprises et aux particuliers continue, au début de 1993, à décliner en valeur absolue.

L'amélioration de la situation des banques est fragile et dépend du maintien d'une politique monétaire très expansionniste : une remontée des taux courts amenuiserait considérablement leur rentabilité. La reprise de l'activité, la réduction des dépenses militaires, l'augmentation de certaines taxes indirectes devraient conduire à un déclin très progressif du déficit fédéral : de 5 % du PIB en 1993 à moins de 4 % en 1995-1996. Les intérêts nets sur la dette fédérale atteignent 190 milliards de dollars, soit 3 % du PIB, pour une dette de 53 % du PIB : la faiblesse des taux limite les intérêts payés ; cependant, l'existence d'un déficit primaire (hors intérêts sur la dette) de 2 % du PIB implique que la dette continue à monter.



L'évolution des profits des entreprises révèle la même sensibilité aux taux d'intérêt : après impôt, ils ont progressé de 14 % en 1992, et cette tendance s'amplifie depuis. Les frais financiers des entreprises ont baissé de 4 % en 1991 et de 7,5 % en 1992 grâce à la réduction des taux, ce qui permet au ratio dette/valeur ajoutée des entreprises de baisser de 39,2 % en 1991 à 36,4 % en 1992.

Avec tous les handicaps structurels que nous venons de décrire, le pire scénario pour l'économie américaine serait la reprise de l'inflation : elle entraînerait un durcissement de la politique monétaire, une hausse des taux d'intérêt, et finalement une appréciation du dollar. Les comptes des banques se dégraderaient très vite, les taux d'endettement privés et publics bondiraient, et le commerce extérieur montrerait une forte détérioration puisqu'il ne doit sa modeste amélioration qu'à la sous-évaluation manifeste de la monnaie. C'est un danger dont la nouvelle administration devra tenir compte.

Patrick Artus

Directeur des études de la Caisse des dépôts.

La lente remise en selle de Bill Clinton

Elu après une campagne axée sur l'économie, le nouveau président américain ne convainc pas l'opinion.
Même si certains de ses projets, notamment budgétaires, avancent

NEW-YORK
de notre correspondant

BILL CLINTON aurait-il déjà cessé de faire rêver l'Amérique ? Ou tout au moins les 43 % d'électrices et d'électeurs qui avaient été séduits par la brillante campagne et par le discours novateur de l'ancien gouverneur de l'Arkansas ? Oui ! affirment les sondages qui, début juin, créditaient le jeune président des Etats-Unis de seulement 36 % d'opinions favorables. Non ! rétorquent en chœur les jeunes lectrices du magazine américain *Mademoiselle*, qui, sondages à l'appui, assurent que Bill Clinton reste encore celui qui a le plus de chances de les faire chavirer. Au coude à coude, *il est vrai, avec le chanteur Prince.*

Pourtant l'image de Bill Clinton s'est sérieusement écornée et certains commentateurs, tels ceux de l'hebdomadaire *Time*, sont allés jusqu'à se demander si le président avait bien l'étoffe nécessaire pour assumer cette charge écrasante que Ross Perrot, son rival au cours de la campagne électorale, définissait comme *« le métier le plus difficile au monde »*. D'autres, plus pragmatiques, se contentaient d'adresser au chef de l'Etat quelques sages conseils (recentrer son action politique pour coller à son électorat et chasser sur les terres de ses adversaires, défendre quelques idées-forces au lieu de se perdre dans des thèmes secondaires) qui devraient lui permettre de rebondir.

Ces avis éclairés ont-ils influencé la Maison Blanche ? Toujours est-il qu'à la mi-juillet Bill Clinton, qualifié de *« président élastique »* par ses détracteurs, avait repris un peu de hauteur dans les sondages. Environ 48 % des Américains lui délivraient désormais un satisfecit et le *Washington Post*, pourtant très critique à l'égard du président après l'avoir systématiquement épaulé, admettait que *« toutes choses bien considérées, Bill Clinton faisait finalement un assez bon travail »*. Autre bonne nouvelle pour la Maison Blanche, les deux chambres du Congrès ont finalement adopté – à l'arraché pour ce qui est du Sénat – le programme présidentiel de réduction du déficit budgétaire de moitié sur une durée de cinq ans, en conservant les grands équilibres définis par l'administration et quitte à accepter un compromis sur la taxe de l'énergie.

STATURE • Parallèlement, Bill Clinton a enregistré une remontée automatique de sa cote de popularité après avoir ordonné un raid aérien sur Bagdad. Mais c'est surtout sa prestation au sommet des sept chefs d'Etat et de gouvernement, réunis début juillet à Tokyo, qui lui aura valu un retour d'affection de la part de la presse américaine. Celle-ci a d'abord apprécié la fermeté de langage de l'administration Clinton adoptée à l'occasion des difficiles négociations commerciales engagées avec le Japon. Puis elle a souligné qu'au plan des relations multilatérales, liées à l'Uruguay Round, les réductions tarifaires convenues à Tokyo – et dont il faudra examiner la portée réelle – constituent une victoire pour les Etats-Unis dans la mesure où elle signifie, à terme, des créations d'emplois. Cela a suffi pour que le magazine *Newsweek* considère que le président américain, qui a tellement *« impressionné les autres invités »*, a acquis à l'occasion de ce sommet une *« stature globale »* et est enfin apparu comme un *« véritable leader »*.

Mais Bill Clinton doit encore faire ses preuves face aux deux problèmes-clés – l'emploi et la situation économique – qui lui ont valu d'être élu, mais dont les Américains rappellent chaque jour qu'ils constituent leur priorité. Ils étaient près de 70 %, y compris quelques stars du monde des affaires, à avaliser le programme économique du président au mois de février. A présent, ils ne sont plus que 34 % à approuver la façon dont Bill Clinton conduit la politique économique du pays.

Ce désaveu s'explique. La guerre de tranchées qui s'est déroulée d'abord à la Chambre des représentants, puis au Sénat pour faire adopter le plan budgétaire de M. Clinton a surtout mis aux prises le président démocrate avec ses propres troupes. Dans l'esprit du public son autorité s'est considérablement affaiblie à cette occasion. De même l'épisode du « stimulus plan », ce projet de budget supplémentaire de 16 milliards de dollars prévu pour l'année 1993, et finalement enterré par l'opposition républicaine au Sénat au mois d'avril, a fait très mauvaise impression.

CHÔMAGE • La Maison Blanche avait prévu de créer au moins 500 000 stages d'été dès cette année. L'opposition du Sénat a tué cette initiative alors que 21 % des adolescents sont au chômage, de même que les projets d'aide financière aux municipalités urbaines confrontées à l'explosion des problèmes sociaux. Les Américains au chômage (ils sont toujours 7 % de la population active, soit plus de neuf millions de personnes) ne pourront guère compter sur l'aide de l'Etat au cours des prochains mois pour trouver un emploi. C'est donc de la conjoncture économique et du secteur privé que dépendra leur sort.

Or, sur ce chapitre, en dépit de quelques motifs de satisfaction (l'inflation n'est pas repartie à la hausse et les taux d'intérêt restent à des niveaux très bas), la reprise continue à enregistrer des ratés ainsi que l'attestent les dernières statistiques, notamment en matière de commandes à l'industrie manufacturière, lesquelles ont chuté de 1,6 % au mois de mai. Les faiblesses structurelles de l'économie américaine demeurent *(voir l'article de Patrick Artus)*, ainsi que le montre l'évolution du produit intérieur brut. Après un énergique sursaut au dernier trimestre de 1992, la croissance a été ramenée à 1,8 % au cours des trois premiers mois de l'année, un taux finalement révisé en baisse à 0,9 % après la correction effectuée en mai par le département du commerce.

Face à cette situation, l'adoption probable cet été de l'ensemble du dispositif budgétaire de l'administration Clinton fera sans doute bonne impression auprès des marchés financiers, après avoir été salué par anticipation lors du sommet de Tokyo. Mais elle aura peu d'effet auprès des Américains. Pour assurer sa remise en selle auprès d'un électorat soucieux à demeure d'amélioration immédiate, le président devra trouver d'autres moyens pour comprimer le chômage et doper la croissance. Conscient de l'enjeu, Bill Clinton a entrepris une campagne de séduction auprès des chefs d'entreprise.

Mais à son message sur l'emploi, le patronat répond en montrant du doigt l'augmentation des taxes et celle des impôts contenues, selon lui, dans le projet budgétaire et qui vont pénaliser les sociétés. Le dialogue de sourds continue. Et les mois passent.

Serge Marti

TECHNOLOGIES

L'espoir déçu des alliages à mémoire

Ces nouveaux matériaux n'ont pas tenu toutes leurs promesses. Les grands groupes industriels s'en désintéressent, laissant aux PMI l'exploration des « niches »

LES alliages à mémoire de forme (AMF) n'ont pas la forme. Ces alliages, qui ont la *propriété de revenir d'une forme* à une autre avec une faible variation de la température, ce qui leur donne des forces énormes (par exemple, un ressort en nickel-titane de 0,3 gramme peut pousser une charge de 1 kilogramme), devaient envahir les produits *industriels, mais leurs applications* balbutient toujours.

Depuis vingt-cinq ans, des milliers de brevets ont été déposés, des centaines de prototypes réalisés. La plupart des grandes industries se sont intéressées un jour ou l'autre aux propriétés de ces alliages, notamment celle de se dilater lorsque la température diminue, ou de retrouver leur forme initiale après une déformation. Les idées les plus extravagantes ont fleuri.

On imaginait, par exemple, que des carrosseries accidentées pourraient retrouver leur forme après passage sous la flamme d'un chalumeau. On présenta aussi des moteurs et des bras robotisés en AMF. Le marché allait exploser. *Les industriels japonais (qui en* rachetant des licences ont rattrapé les Américains), notamment Furukawa Electric, filiale du groupe Sumitomo s'attendaient déjà à en vendre des milliers de tonnes.

MODESTE • Le bilan est aujourd'hui fort modeste. Une centaine de produits font appel à des AMF, dont peut-être cinq en France – guère plus que d'œuvres d'art réalisées à partir de tels matériaux. Le *marché mondial* de ces alliages, à base de cuivre ou de nickel-titane, avoisinerait 30 millions de francs et la production ne dépasserait pas 5 tonnes (si l'on considère uniquement ceux utilisés pour leur propriété de mémoire).

Diverses raisons expliquent cette déception. Extrêmement sensibles à la moindre variation de leur composition, ces alliages sont *difficiles à travailler*, et les bureaux d'études des entreprises clientes manquent d'expérience ; les alliages ont des prix élevés, allant de 2 000 à 10 000 francs le kilo, et sont fréquemment concurrencés par des solutions plus classiques, car il faut repenser totalement les *pièces en AMF*...

CONNECTIQUE • Résultat : les grandes entreprises abandonnent ce secteur, au profit de quelques PMI courageuses – Imago et Memometal, en France – qui reprennent leur savoir-faire. Aux Etats-Unis, Raychem, *leader* mondial, a annoncé, il y a deux ans, la cession partielle de son activité AMF.

En France, Cezus, filiale de Pechiney, producteur d'alliages en nickel-titane, a jeté l'éponge, comme Souriau, devenue Framatome Connectors France (FCF). *« Cette technologie demande trop d'investissements pour la taille du marché »*, estime Jean-Michel Bourin, directeur scientifique de FCF.

Les applications des AMF ont été longtemps principalement destinées aux militaires, qui n'ont jamais aimé que les secrets de fabrication soient divulgués vers l'industrie civile. Raychem avait développé cette technologie pour l'armée de l'air américaine, d'abord pour raccorder des tubes hydrauliques sur les chasseurs F14, puis pour d'autres matériels. En France, la force de frappe l'utilise largement, en particulier pour la *connectique : ces alliages* fournissent en effet des connecteurs électriques infaillibles, supportant aussi bien les plus fortes vibrations que les rayons X produits par les explosions des bombes thermonucléaires.



Le chasseur Rafale, le char Leclerc ainsi que le futur missile antimissile Aster emploient aussi des bagues en AMF pour le serrage des tresses de blindage : *« La bague chauffée électriquement se resserre à 360°C autour de la tresse en assurant une jonction absolue quel que soit le savoir-faire de l'opérateur »*, explique Roger Flo, directeur technique de la division électronique de Raychem France.

La chute des commandes militaires réduit aujourd'hui ces marchés. Les applications civiles peuvent-elles compenser ? Actuellement, elles s'apparentent à un inventaire à la Prévert, où il est difficile de distinguer études, prototypes et vrais produits.

L'exemple de l'automobile en témoigne. Mercedes équipe bel et bien les boîtes de vitesses automatiques de ses véhicules d'un ressort en AMF : celui-ci, placé dans le carter, permet un passage confortable des vitesses au démarrage, lorsque l'huile est encore visqueuse.

Mais c'est la seule application réelle dans cette industrie. Renault *ainsi que les constructeurs japonais* Toyota et Nissan ont des projets, ou se servent de ces alliages pour démontrer le savoir-faire de leur entreprise. Renault, par exemple, a fait développer par Tréfimétaux (filiale du groupe Europa-Metalli, premier transformateur mondial de cuivre), une bague en AMF pour éliminer le bruit de la boîte de vitesses provoqué à 70° C par la dilatation des pièces de l'arbre primaire ; Toyota a conçu des phares dont l'ouverture est déclenchée par une pièce en AMF qui se dilate une fois chauffée électriquement.

Dans l'électroménager, ces alliages prennent place dans deux types de friteuse (TEN et SEB), où *des pièces*, en se déformant, permettent la régulation dans l'une de la température, et dans l'autre du nombre d'utilisations de l'huile.

De son côté, la société Imago, de La Ciotat, qui emploie seize personnes dans les AMF, espère faire commercialiser en grande série son *thermomarqueur*, qui signale toute rupture dans la chaîne du froid : à – 18 °C, le ressort en AMF de ce thermomarqueur se contracte, faisant apparaître une bille verte ; lorsque la température dépasse + 6° C pendant un quart d'heure, le ressort se *détend*, en poussant *une bille* rouge. Le système est pour l'instant vendu surtout à des industriels canadiens, mais Imago, qui a obtenu l'agrément du ministère *canadien* de l'agriculture, espère que les industriels français s'y intéresseront davantage lorsque ses succès à l'extérieur seront connus.

PATIN • Imago fabrique aussi un patin amortisseur en AMF pour les disjoncteurs de centrales, vendu à *GEC-Alsthom Canada : en cas de* coupure de courant, ce patin empêche qu'un bras du disjoncteur, en rebondissant, ne casse la céramique d'isolation : *« Il ne rebondit que de 1 millimètre contre 6 millimètres pour un patin en acier »*, explique Laurent Buffard, d'Imago.

Les AMF semblaient aussi très prometteurs dans le domaine médical ou dentaire. Le fil à base de nickel-titane a conquis 20 % du marché des arches dentaires, grâce à la grande élasticité des AMF : *« Celui-ci maintient une pression constante, alors qu'avec le fil traditionnel, il faut resserrer les vis à mesure que les dents poussent »*, explique Régis Flo, de Raychem.

On envisageait aussi la réalisation d'instruments chirurgicaux « superélastiques », de prothèses... Mais Imago, qui a plusieurs références dans ce domaine (un cathéter, une motorisation d'endoscope, des épingles chirurgicales) est plus sceptique sur ces applications : *« Tout est suspendu aux études sur la biocompatibilité des alliages nickel-titane menées actuellement aux Etats-Unis »*, note Eric Weynant, le PDG de la firme.

LUNETTES • La liste ne serait pas complète si l'on ne mentionnait pas les armatures métalliques des soutiens-gorge des Japonaises – qui peuvent être lavés fréquemment tout en conservant leur *forme – et des pièces de lunetterie* – japonaises aussi – qui permettent de mettre une paire de lunettes dans sa poche, voire de la tordre, sans la déformer. Memometal, une petite entreprise créée en mars 1992 à Aiton (Savoie) par Bernard Prandi, ancien responsable des *alliages* à mémoire de forme de Cezus, compte se placer sur ce marché.

Les applications réelles demeurent cependant limitées par *rapport aux espoirs mis dans* cette technologie et aux subventions accordées aux industriels français dans les années 80 par les ministères de la recherche et de l'industrie. *« Il y a eu une mystification collective. Ces alliages ont suscité en France plus de subventions que de chiffre d'affaires »*, confirme Eric Weynant. Au ministère de la recherche, on en est conscient : *« Nous préférons désormais financer une utilisation particulière des AMF plutôt qu'une entreprise »*, notait Philippe Mauguin, conseiller technique du ministre précédent.

Didier Gout

« La survie dépend de l'innovation »

Pour les PME, innover est plus qu'un avantage, c'est une nécessité, explique Henri Guillaume, PDG de l'ANVAR

Indispensable et payante, l'innovation est difficile. L'ANVAR a réuni dans un ouvrage, *Histoires d'innover* (1), le fruit de douze ans d'expérience et de soutien à 25 000 projets. Nous avons demandé à Henri Guillaume, son PDG, d'évoquer les enjeux de l'innovation et les difficultés que rencontrent les PME innovantes.

« Dans votre ouvrage, vous présentez une galerie de portraits d'entreprises qui ont réussi par la technologie. Qu'est-ce qui rend une PME innovante et la fait réussir ?

– Dans une grande entreprise, l'innovation est généralement institutionnalisée, confiée à des équipes internes. Dans une PME, où l'encadrement est restreint, la capacité du dirigeant à saisir une idée à l'extérieur et à la transformer est capitale. Dans 70 % des cas, les clients représentent d'ailleurs la première source d'innovation. Le dirigeant doit non seulement avoir un goût *pour les produits nouveaux*, mais également encourager son personnel à être créatif, ne pas hésiter à employer du personnel qualifié et à consacrer les efforts à la formation.

» L'autre élément essentiel est la maîtrise de la gestion de l'innovation. C'est un processus complexe, avec des aspects techniques, économiques, commerciaux, et la phase recherche et développement est cinq à dix fois moins coûteuse que l'industrialisation et la commercialisation qui suivent la mise au point du prototype. Aujourd'hui, le risque doit être pesé : l'innovation doit procurer un avantage concurrentiel important et une rentabilité suffisante. L'innovation réussie est toujours la rencontre d'un *progrès technique* et d'un marché solvable suffisant.

– On souligne souvent que l'innovation exige un parcours administratif laborieux, susceptible de refroidir les bonnes volontés ? Qu'en est-il des relations entre les PME et l'ANVAR ?

– L'ANVAR est un exemple de continuité d'une politique publique, où les règles administratives ne changent pas tous les six mois, ce qui facilite les démarches. C'est surtout une structure légère – 400 personnes – avec une culture spécifiquement PME. Nous sommes très décentralisés, pour que les entreprises puissent dialoguer avec un interlocuteur unique proche du terrain. 90 % des décisions d'aide sont ainsi prises au niveau régional. Nous avons aussi simplifié les démarches. Le document rempli par la firme est moins un formulaire qu'un outil d'évaluation du projet.

Enfin, nous sommes partenaires de l'entreprise puisque nous *partageons* avec elle le *risque* financier. Si elle échoue, elle n'a pas à rembourser les aides que nous lui avons accordées. Le taux de remboursement actuel de 55 % est bien la preuve que nous ne sommes pas timorés et que nous avons tout intérêt à l'aider à réussir ! *Nous sommes moins des* financiers que des conseillers privilégiés, aidant l'entreprise à rendre son projet viable et à trouver d'autres partenaires : conseils en brevets, consultants pour études de marché, etc.

– Au-delà des institutions spécialisées, l'environnement général n'empêche-t-il pas d'innover ?

– En fait, on rencontre de plus en plus d'entreprises réalisant des « premières » mondiales et s'imposant à l'exportation *via* l'innovation. *Mais les grands groupes* considèrent trop souvent les PME comme des sous-traitants et non comme de vrais partenaires. Si on leur fait encaisser les chocs de la conjoncture, comment peuvent-elles innover ? L'argent, d'autre part, va trop souvent à des investissements spéculatifs au détriment des investissements à risque. Le manque de fonds propres est un *handicap structurel* pour les PME, car l'innovation ne se finance pas sur le court terme.

– Comment expliquez-vous qu'un nombre non négligeable de PME innovantes aient du mal à atteindre la taille critique et soient rachetées par de grands groupes ?

– Pour une entreprise innovante, la taille critique est délicate à atteindre tant pour des questions de financement que de management. Financer la croissance exige des ressources importantes, difficiles à mobiliser notamment à cause de ces carences de fonds propres. On éprouve donc le besoin, à un moment ou à un autre, d'ouvrir le capital à des partenaires extérieurs. Beaucoup de PME y sont réticentes et préfèrent freiner leur développement. D'autres possèdent *un actionnariat trop diffus* pour trouver les fonds nécessaires pour passer le cap. D'autre part, lorsque l'envergure industrielle est atteinte, il faut aussi savoir gérer la production et le commercial, aussi bien que l'innovation. On ne dirige pas de la même façon une affaire de mille personnes devenue leader mondial qu'une entreprise qu'on a créé seul ou presque quelques années plus tôt.

» Le rachat par un grand groupe est *un moyen de résoudre* toutes ces difficultés. Néanmoins, il faut aider les PME à conserver leur identité, notamment chercher les moyens d'amortir les coûts fixes. *Je pense, par exemple*, à la coopération entre PME.

– Mais l'innovation est-elle vraiment un passage obligé pour les PME ?

– Aujourd'hui, c'est une question de survie. Sur un marché trop concurrentiel ou stagnant, sans innovation, vous risquez de disparaître. Innover est également le meilleur moyen d'affronter une conjoncture difficile, de faire la différence avec les pays à faible coût de main-d'œuvre et d'aborder les marchés internationaux. Enfin, les entreprises innovantes investissent plus que la moyenne et sont créatrices d'emplois qualifiés. Ce n'est pas un hasard si leur soutien est devenu une priorité de tous les pays européens.

Contrairement à une idée reçue, la création d'une entreprise technologique n'est pas le cocktail de la mort ! Sur un échantillon représentatif de PME aidées par l'ANVAR de 1980 à 1988, nous avons mesuré que leur taux de survie est de 15 % supérieur à la moyenne nationale.

– Vous mettez en avant l'importance de l'innovation technologique. Mais n'est-elle pas le propre d'une « élite » travaillant dans des secteurs de pointe ?

– Non, on peut innover aussi dans les secteurs traditionnels comme la mécanique, le textile ou le *travail des métaux*. Il n'est pas obligatoire non plus de réaliser un « saut » technologique ou d'engager des dépenses considérables. Les innovations les plus rentables résident dans l'*amélioration* d'un savoir-faire ou dans l'évolution des produits existants. Les entreprises de création récente situées sur des « niches » technologiques, en particulier dans les secteurs de pointe, éprouvent davantage de difficultés à quitter le stade artisanal que *celles qui visent des marchés* vastes.

Le partenariat technologique avec des laboratoires de recherche, l'université ou d'autres PME facilite également l'innovation, dans le déclenchement du processus comme en matière de partage des coûts et des risques. D'ailleurs, 60 % des programmes que nous subventionnons sont liés à des partenariats, y compris à l'échelle *internationale*, *via* le programme Eurêka. »

Propos recueillis par Catherine Lévi

(1) Par l'ANVAR avec Philippe Merlant, InterEditions, 326 p.

Pérou

ARGENTINE

Le service postal dérégle

orientations SERVICE

Filières, débouchés, métiers : des écoles vous informent.

PRIVATISATIONS EN AMÉRIQUE LATINE (V)

Pérou : le zèle des convertis

D'abord hésitant, le gouvernement péruvien s'est lancé dans un programme de cession au privé de toutes les entreprises publiques. Avec un succès modéré jusqu'à présent

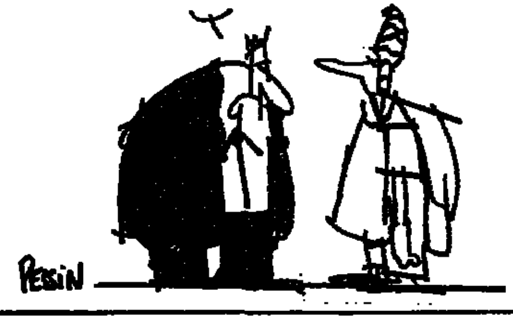
Après le Chili, premier à privatiser largement ses entreprises publiques dès 1974 (« le Monde L'Economie » du 22 juin), l'Argentine, qui a suivi la même voie au pas de charge à partir de 1990 (29 juin), le Mexique, qui en a tiré les profits les plus importants (6 juillet), le Brésil, où le programme a été entravé par les conflits politiques (13 juillet), nous achevons ce tour d'horizon par le Pérou.

LIMA
de notre correspondante

AU cours d'un déjeuner de travail à New-York, en mai 1992, le ministre péruvien de l'énergie et des mines de l'époque annonçait à une centaine de chefs d'entreprise et de financiers du « Conseil des Amériques » : *« Le gouvernement privatisera toutes les entreprises publiques sans exception, à raison d'une par semaine en moyenne, jusqu'à décembre 1994 »* ...

Le dégraissage du secteur public était au programme de tous les partis représentés aux élections générales de 1990, le déficit de ces entreprises ayant atteint 4 milliards de dollars cette année-là (1). Pendant la campagne, le président Fujimori s'était déclaré partisan d'y laisser les entreprises dites stratégiques (pétrole, mines, sidérurgie) et de services (eau, électricité, communication). Mais, depuis, il a cédé aux pressions de la Banque mondiale et s'est engagé dans une politique de privatisation radicale de toutes les entreprises publiques, 180 au total. Un processus audacieux, comparable seulement à l'action du gouvernement Menem en Argentine : au Pérou, aucune « vache sacrée », aucun secteur, ne sera épargné, comme le pétrole au Mexique ou le cuivre au Chili.

Dès l'automne 1991, un cadre légal avait été fixé pour les privatisations et un organisme interministériel, le Comité pour la promotion des investissements privés (COPRI), avait été installé, avec un calendrier. Après l'« autoputsch » du 5 avril 1992, le régime, gouvernant en marge de la Constitution et sans obstruction de l'opposition parlementaire, a entamé une course législative pour vendre les entreprises publiques. Pour être présentables, celles-ci ont tout d'abord été allégées de leurs dettes, et d'une très grande partie de leurs salariés (en moyenne la moitié).



COUP D'ENVOI • Dix-sept entreprises devaient être vendues en 1992. En fait, la situation critique de certaines d'entre elles (raffinerie de pétrole de Conchan, Banco popular) a découragé les investisseurs. Néanmoins, la cession de dix entreprises a permis à l'Etat de recouvrer 207 millions de dollars et d'obtenir des promesses d'investissements de 750 millions de dollars. Le coup d'envoi a été donné le 26 mai 1992 avec la vente de la mine Condestable, à un prix dérisoire (1,3 million de dollars). Ont suivi le Banco de Comercio (5,3 millions), Industrias navales (chantiers navals), Quimica del Pacifico (chimie, 6,5 millions de dollars) et 78 stations-service pétrolières (pour un total de 38,5 millions).

Toutes ont été acquises par des capitaux péruviens. Enatruperu (transports urbains) a été cédée à des salariés de l'entreprise pour 11,1 millions de dollars au total. En revanche, Minero Peru comercial (commercialisation de minerais) a été vendue au groupe brésilien Kibo pour 4,1 millions, Solgas (distributeur du gaz liquéfié) est passé aux mains des Chiliens (pour 7,5 millions), ainsi que la mine de cuivre de Quellaveco, achetée par la firme Mantos Blancos, filiale de l'Anglo-American d'Afrique du Sud. Cette dernière a été bradée 12 millions de dollars, alors qu'elle pourrait, estime-t-on rapporter 300 millions de dollars par an de cuivre fin.

Au contraire, la vente des mines de fer de Hieroperu à la Shougang Corporation chinoise été une affaire en or : cette banque d'Etat a payé 120 millions de dollars, soit cinq fois le prix de base, a pris en charge un passif de 42 millions et a promis d'investir 150 millions de dollars en trois ans. Une affaire encore plus avantageuse que le rachat de la compagnie aérienne Aeroperu par les Mexicains d'Aeromexico, en janvier dernier, pour 54 millions de dollars, soit plus du double du prix de base. Six étrangers sont aussi intéressés par le Banco Continental, qui doit être mis en vente au second semestre de 1993 : trois groupes chiliens, deux américains et le Crédit commercial de France.

Cela a fait de la Shougang Corporation le troisième investisseur étranger, derrière la société américaine Asarco, qui contrôle l'American Southern Peru Copper Corporation, et l'anglo-hollandaise Occidental Petroleum Company, installée de longue date au Pérou. Les Japonais, en revanche, en dépit des espoirs d'Alberto Fujimori, semblent préférer le Chili pour leurs investissements productifs.

Les cessions ont été effectuées selon des formes diverses : appels d'offres, vente aux enchères publique, à la Bourse des valeurs, ou par le biais de concessions – de champs pétrolifères, de gisements miniers, d'infrastructures routières et de centrales hydroélectriques. La COPRI a également étudié la conversion de titres de la dette extérieure en investissements, ce qui a fait plus que quintupler en deux ans la valeur de ces bons – qui reste encore à 19 % du montant nominal.

Les privatisations n'ayant pas avancé aussi rondement que la COPRI se le proposait, celle-ci a décidé de mettre les bouchées doubles en 1993, pour atteindre 1 milliard de dollars de recettes, en vendant une trentaine d'entreprises parmi les plus importantes, comme CPT et Entel (télécommunications locales et internationales), Electrolima (production et distribution d'électricité pour la capitale), Interbank et Banco Continental Centromin et Mineroperu (complexes miniers et métallurgiques), Siderperu (aciéries), Paramonga (papier, transformation de déchets, fibres secondaires) ainsi que des cimenteries, des usines d'engrais, des pêcheries, des ports, aéroports, chemins de fer, etc. La COPRI espère boucler ce processus en 1994 avec les entreprises électriques Sedapal (service des eaux) et Petroperu (pétrole).

LÉTHARGIE • Toutefois, il y a encore peu de chances que ce programme soit réalisé : depuis février, les privatisations sont tombées dans une profonde léthargie. Plusieurs opérations de vente ont échoué, faute de clients. La COPRI a, d'ores et déjà, dû revoir ses objectifs à la baisse : seules une dizaine d'entreprises seraient privatisées avant la fin de l'année.

La privatisation des retraites et la constitution de fonds de pension ont été, au Chili, le moteur de l'expansion du marché des capitaux. Copiant ce modèle, le Pérou a lancé les premiers en mai dernier, chaque groupe financier ayant créé le sien, le plus souvent en association avec des capitaux étrangers : le plus important, Horizonte, a été mis sur pied avec le numéro un chilien, La Provida. L'objectif est de capter les fonds d'un million de personnes pendant la première année. Son corollaire est le risque imminent d'asphyxie de l'IPSS (Institut péruvien de sécurité sociale) auquel resteront affiliés les secteurs les moins bien lotis de la population.

Quel sera l'avenir de ce processus de privatisation ? Théoriquement, celui-ci devrait permettre d'amortir le dramatique coût social de l'ajustement structurel d'août 1990 (« le Monde L'Economie » du 18 mai). Mais entre 1990 et 1992 le chômage et le sous-emploi ont empiré, passant de 8,3 % et 73,1 % à 9,4 % et 75,9 % respectivement. Les suppressions d'emplois dans les entreprises à privatiser pourraient encore les accroître, notamment dans les régions minières. Par ailleurs, le démembrement envisagé de certaines grandes entreprises comme Petroperu (qui serait fragmentée en 40 morceaux) peut les fragiliser. Enfin, il reste à savoir si les capitaux étrangers prendront le relais de l'Etat dans la production et les services : jusqu'ici, les investissements ont été surtout spéculatifs (ils ont représenté 70 % du mouvement de la Bourse en 1992).

Nicole Bonnet

(1) A la fin des années 80, les entreprises publiques représentaient 15 % du produit intérieur brut.

ARGENTINE

Le service postal déréglementé

Le gouvernement a décidé de supprimer le monopole de la poste, déjà largement concurrencée par des opérateurs privés

BUENOS-AIRES
de notre correspondante

L'ARGENTINE vient et c'est quasiment une première mondiale, de décider de déréglementer entièrement le service postal : Encotel, la Poste publique, deviendra une société anonyme et ne bénéficiera plus d'aucun monopole : n'importe qui pourra distribuer du courrier, moyennant paiement d'un droit de 5 000 dollars. Aboutissement d'un long déclin.

Dans ce pays grand comme cinq fois la France, au fil des ans et des péripéties économiques, la tradition postale s'est perdue. En 1992, sur un marché total (courrier et paquets) de quelque 2 milliards de dollars, la Poste publique ne réalisait plus qu'un chiffre d'affaires de 350 millions de dollars. Encotel ne distribue guère qu'une vingtaine d'objets (lettres et paquets) par an, contre 450 en France, 600 aux Etats-Unis et 700 en Suisse. Résultat d'une perte de confiance des usagers face à un service public inefficace : les bureaux de poste sont rares, les facteurs inconnus dans les villages, et, pour les Argentins, envoyer une lettre par la Poste constitue un manque de politesse, car, dans 90 % des cas, elle arrivera avec un mois de retard ou se sera perdue en cours de route.

En revanche, le marché privé est florissant et rentable, Encotel ayant elle-même attribué des permis de distribution du courrier dans tout le pays au cours des années 80, moyennant paiement d'une redevance à l'Etat.

En outre, à côté d'une cinquantaine de sociétés de messagerie privées légales, existeraient plus de cinq cents opérateurs « pirates », dont le chiffre d'affaires dépasserait les 800 millions de dollars par an.

TARIFS • Pour les consommateurs, les tarifs des sociétés privées sont beaucoup plus élevés que ceux d'Encotel, mais c'est le moyen le plus sûr de faire parvenir missives personnelles, lettres d'affaires ou factures. Pour le courrier international, 50 % du marché au départ d'Argentine sont détenus par DHL et 70 % de celui qui arrive dans le pays passent par Federal Express et TNT World Courrier. Le projet initial *du gouvernement prévoyait la* privatisation d'Encotel et le rétablissement d'un monopole partiel, laissant seulement des « franges » limitées aux bénéficiaires de licences. Il avait attiré les opérateurs étrangers, et notamment La Poste française, alliée aux services postaux canadiens, qui ont l'expérience du travail sur un territoire étendu. La déréglementation, qui a aboli toute redevance, risque de rendre moins alléchante l'acquisition d'Encotel, devenue société anonyme (Encotesa).

Celle-ci recevra des subventions du Trésor et aurait des clients obligés : les services publics nouvellement privatisés. Mais le marché risque d'être accaparé par les messageries privées qui ont les reins les plus solides. Celles-ci constituent déjà un puissant *lobby* en *Argentine*.

Christine Legrand

PERSPECTIVES

Vivace randonnée

Suite de la page 21

Phénomène de mode ou vraie tendance de fond ? Les spécialistes sont catégoriques : le regain actuel est plus structurel que conjoncturel, et ce pour deux raisons. L'une, sociologique, liée au retour à la nature, à la recherche de l'authenticité, au besoin d'un repli sur soi ou un cercle d'intimes. L'autre, économique, qui met l'accent sur *le faible coût de cette pratique* sportive.

Car marcher ne coûte pas forcément cher. Si le cafiste (1) pur et dur recherche la qualité du matériel et est prêt à en payer le prix, le néophyte se contente bien souvent d'une bonne paire de baskets peu sophistiquées et peu onéreuses. Le « nouveau randonneur » n'est plus un maniaque du kilomètre. Il intègre la marche dans un ensemble plus vaste d'activités *qui lui permettent*, par exemple, de découvrir une région.

HÉBERGEMENT • Il est plus exigeant, notamment en matière d'hébergement. Si l'on trouve encore dans certains villages du Vercors quelques refuges où passer la nuit pour 12 francs dans un confort spartiate, le « nouveau randonneur » aspire, lui, à un minimum de bien-être. Le succès des gîtes d'étape en témoigne, tout comme *la rénovation accélérée* des refuges ou la création récente d'un nouveau concept d'hébergement, *les Randoplumes*, qui garantit un certain nombre de critères de qualité.

C'est cette nouvelle clientèle que cherchent à séduire fabricants et distributeurs. *« Il faut maintenant qualifier cette activité qui est dans l'air du temps »*, explique Jean Somat, directeur du marketing achat chez Intersport-La Hutte. *« L'enjeu*, ajoute-t-il, *c'est de savoir développer le marché en inventant une nouvelle image de marque. »* En d'autres termes, il faut évacuer l'image d'une activité que certains percevaient, il y a peu encore, comme ringarde, et convaincre le randonneur en baskets d'acquérir un produit spécifique spécialement étudié et dont le prix devient de plus en plus abordable.

Un marché que l'on pourrait presque qualifier de virtuel donc, mais auquel les stratèges en marketing ont déjà donné un nom fédérateur : l'*outdoor*. Ce terme fourre-tout venu des Etats-Unis pour remplacer le bon vieux plein air regroupe l'ensemble des pratiques sportives en milieu naturel : de la marche en tant que telle au *canyoning en passant par le VTT*, le « cross-training » ou le « running ».

OISEAUX • Pour cela, le paquet est mis sur la communication. Ainsi, Reebok France consacre en 1993 50 % de son budget publicitaire télévision à l'*outdoor*. Histoire de se construire une image nouvelle moins marquée par le sport de compétition, la société américaine reversait, en 1992, 10 francs, sur chaque paire de chaussures vendue, à la Ligue de protection des oiseaux d'Allain Bougrain-Dubourg, pour l'aider à acquérir 41 hectares dans le marais poitevin. Même stratégie chez son concurrent, Nike, qui a équipé des groupes du RAID et du GIGN participant au Raid Gauloises. A en croire Jacques Noé, directeur des relations extérieures de Nike France, *« le temps n'est plus où il fallait mettre en avant des stars pour mieux vendre. Sur le marché de la randonnée, la star, c'est le client »*.

Tous les acteurs du marché ont un but avoué : faire de la randonnée le marché de masse de l'an 2000, comme l'a été le tennis dans les années 80 et comme l'est le basket aujourd'hui.

> **“Le temps n'est plus où il fallait mettre en avant des stars pour mieux vendre. Sur le marché de la randonnée, la star, c'est le client.”**

Jean-Marc Gaucher-Holmann, PDG de Reebok France, ne le nie pas lorsqu'il avoue se *« positionner pour demain » : « Nous avons fait le plein dans le sport traditionnel, avec nos 30 % de part. »* Après un an de présence sur le *marché de la chaussure de randonnée*, la filiale française du géant américain en revendique déjà 6 %. Son objectif pour 1994 : devenir le premier, devant les leaders, incontestés depuis des lustres, Line 7 et Aigle.



Reste que, à l'heure actuelle, ne se vendent en France que 700 000 paires de chaussures de randonnée, contre 15 millions pour les autres chaussures de sport : une goutte d'eau...

L'affaire ne deviendra *juteuse que si l'on assiste à une* véritable explosion des ventes. *« On pourra parler de succès*, assure Jean Somat, *si le marché progresse de 20 % à 30 % par an, et ce pendant au moins trois années de suite. » « Pour ne prendre que l'exemple de la chaussure*, poursuit-il, *les perspectives de développement sont énormes sur le papier, puisqu'on évalue le marché potentiel à plus de 2 millions de paires. »* De quoi multiplier par trois les ventes actuelles.

Ce succès espéré est synonyme de changement d'échelle. Le marché du sac à dos montre le chemin : 1,2 million d'unités sont vendues, en moyenne, tous les ans, et déjà les sacs « trottoirs » (ceux que les enfants utilisent pour aller à l'école, par exemple) accaparent 50 % du marché. C'est dans ce contexte que la société française Lafuma a décidé de se diversifier.

ESPOIRS • Leader sur le marché du sac à dos, dont elle détient 30 %, l'entreprise drômoise a pris pied sur celui du sac de couchage, de la tente et des vêtements. *« Nous sommes naturellement sur ce marché, il nous fallait donc être prêts pour le développement annoncé »*, explique son PDG, Philippe Joffard. Alors qu'elle avait déposé son bilan en 1984, Lafuma renoue très vite avec la croissance. Son chiffre d'affaires dans le secteur « randonnée » progresse de 15 % en 1990, 20 % en 1991, pour se ralentir, crise oblige, en 1992, où il augmente seulement de 4,8 %.

Dans le domaine de la distribution, les espoirs sont identiques : le groupe Intersport-La Hutte va lancer en octobre prochain un nouveau concept de magasin dont le quart de la surface sera consacré exclusivement à l'*outdoor*. Avec un positionnement prix avantageux, Décathlon a réussi à se placer comme l'un des leaders du marché. En revanche, au Vieux Campeur, on ne s'émeut pas outre mesure des bouleversements annoncés. Fort d'une image de marque de spécialiste et fidèle à sa tradition de qualité, le distributeur bien connu des Parisiens vend 50 000 paires de chaussures de randonnée par an, dont 80 % ont un prix supérieur à 400 francs.

> **Si l'explosion a lieu, elle signifiera que la randonnée est entrée dans la vie de tous les jours et que les produits qui lui sont attachés auront envahi les trottoirs.**

« Si développement il y a, affirme son PDG, Jacques-Yves de Rorthays, *c'est seulement parce qu'on descend dans la gamme, avec du matériel bon marché, et donc moins technique. »*

PASSIONNÉS • Fait révélateur, Nike et Reebok ne sont plus présents dans le magasin spécialisé de la rue des Ecoles. *« Nos clients n'ont pas suivi sur les produits américains, et il n'y avait pas non plus de réelle conviction de notre part »*, conclut Jacques-Yves de Rorthays. Bref, au Vieux Campeur, on ne croit pas à une explosion du marché de la randonnée, que l'on voit toujours limité à de vrais passionnés.

*Un constat que ne contredi*raient d'ailleurs pas les autres distributeurs et les fabricants, qui espèrent simplement développer leurs ventes en profitant de la « vague verte ». Si l'explosion a lieu, elle signifiera que la randonnée est entrée dans la vie de tous les jours et que les produits qui lui sont attachés auront débordé leur cadre traditionnel pour envahir les trottoirs. Tous se prennent sans doute à rêver à l'exemple du basket : si les effectifs de la fédération française ont augmenté en 1992 de 12 %, les ventes de chaussures ont fait, dans le même temps, un bond de... 58 %.

Acacio Pereira

(1) Adhérent du Club alpin français (CAF).

Le guide du Sud-Est

GRENOBLE
de notre correspondant

Les Français aiment l'aventure de préférence lorsqu'elle est guidée. Outre la boussole, lorsque la course l'exige, les compagnons les plus sûrs des randonneurs sont une carte au 1 : 50 000 ou au 1 : 25 000, et un « topo-guide ». Les éditions Didier Richard, à Grenoble, qui *disposent depuis trente ans d'un* monopole pour la réalisation des cartes au 1 : 50 000 de l'Institut *géographique national* (IGN) *pour* le Sud-Est, comme les Éditions pyrénéennes pour le Sud-Ouest, cherchent, elles, à profiter de la vogue de la randonnée.

L'IGN lui-même, qui a « photographié » tous les recoins de France, a vendu l'an dernier 3,5 millions de cartes, pour un montant de 92,8 millions de francs. Certes, la carte routière de la France au 1 : 1 000 000 vient encore en tête, avec 210 000 *exemplaires, suivie par les cartes* régionales au 1 : 250 000. Mais la récente collection au 1 : 25 000 – *appelée aussi « Top 25 »* –, qui décortique le littoral, les forêts et les massifs montagneux, *grâce à une multitude* d'informations sur les sentiers, les refuges, les campings ou les beaux points de vue, et la « série bleue » également au 1 : 25 000 ont vu leurs ventes augmenter de 7 % en 1992 (1).

L'éditeur grenoblois trace, lui, les principaux itinéraires de randonnée en Rhône-Alpes, Provence Côte-d'Azur et en Corse. Ses cartes au 1 : 50 000 recouvrent *généralement un massif* montagneux (comme celui de Chamonix), un parc national ou *une ville et les sommets qui l'en*tourent (comme Grenoble et le Vercors). Ces « planches », *destinées principalement* à des randonneurs expérimentés, qui quadrillent leur massif sac au dos, atteignent certes 12 000 à 15 000 exemplaires pour les plus demandées, comme la Vanoise, le Mont-Blanc, les Ecrins ou la vallée de Chamonix, mais sont aujourd'hui concurrencées par les « Top 25 », qui satisfont davantage les marcheurs amateurs, soucieux de coller au terrain qu'ils traversent.

*Dès la sortie de ses pre*mières cartes de randonnée, la maison, auparavant spécialisée *dans l'édition et la distribution* d'ouvrages scolaires, avait compris la nécessité de les accompagner de livres. Les « topoguides », qui tentent de satisfaire tous ceux qui évoluent, à pied ou à vélo, sur des terrains mal connus ou difficiles d'accès, constituent aujourd'hui un marché florissant. La Fédération français de randonnée pédestre, qui a lancé cent vingt titres, contenant des reproductions de cartes IGN, des descriptifs détaillés des circuits et une présentation du patrimoine *culturel et architectural des* régions traversées, en commercialise chaque année 150 000 : *les éditions Didier Richard*, pour leur part, en ont vendu plus de 100 000 en 1992.

Pour les visiteurs des grands sites touristiques et des grosses agglomérations des régions Rhône-Alpes et Provence-Côte d'Azur, elles multiplient aussi, depuis deux ans, les livres pratiques sur la randonnée à pied, à ski ou à vélo tout terrain : en 1992, elles en ont publié quarante-quatre, à l'intention notamment d'amateurs de balades simples à partir des villes du Sud-Est. D'autres, plus ambitieux, s'adressent aux pratiquants de grandes randonnées à travers les Alpes du Nord et du Sud.

« Nous avons désormais mis le cap sur l'édition de livres pratiques géographiques », explique Denis Bonzy, qui a repris en 1991 cette PME – vingt-cinq salariés – dont le vrai fonds de commerce était alors les cartes. En 1992, il a réalisé un chiffre d'affaires de 30 millions de francs, en progression de 3,5 % sur l'année précédente, malgré la cession de la librairie : 15,4 millions par la vente de cartes (dont un tiers pour les siennes) et 2,9 millions pour les guides. Aujour*d'hui, il prépare des ouvrages qui* rendront encore plus lisibles les territoires traversés par les randonneurs, *en visant des clientèles* beaucoup plus ciblées : *« Les éditeurs ont généralement peur de sortir des produits qui ne s'adressent pas à tout le monde*, dit-il. *Aujourd'hui, le véritable enjeu est une carte plus petite que celle au 1 : 25 000, ne couvrant qu'une unité géographique restreinte, accompagnée, au verso, d'informations pratiques. »*

Reste, dit-il, à inventer l'ouvrage unique, associant une carte *très précise* et parfaitement lisible et des explications détaillées sur tous les aspects des lieux par*courus. Ce jour-là, les éditeurs* auront franchi un grand pas.

Claude Francillon

(1) La plus forte vente a été en 1992 celle de Fontainebleau, avec 20 000 exemplaires, suivie de Chamonix.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

Le Monde

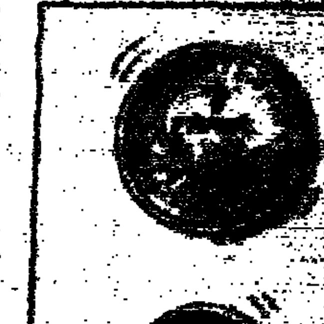
Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani, Robert Solé (adjoints au directeur de la rédaction)
Thomas Ferenczi, Philippe Herreman, Jacques-François Simon
Daniel Vernet (directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

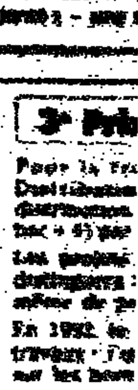
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10



Les comportements financiers

Pourquoi l'épargne entra

Cercle vicieux



OPINIONS

Contre le dogmatisme monétaire

1981 à l'envers ?

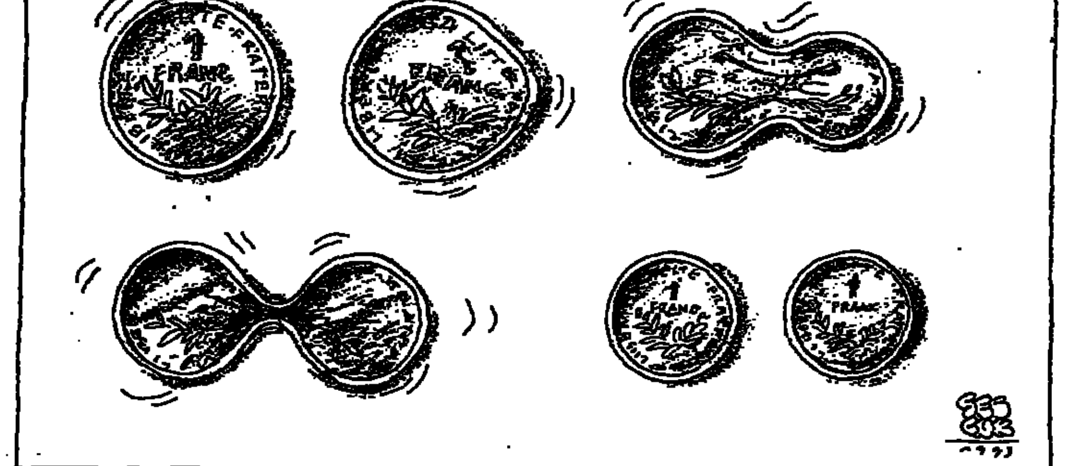
Les nouvelles turbulences des changes en Europe ne font que souligner l'inadéquation d'une politique obstinément ancrée sur le franc fort, dogmatisme inverse de celui des socialistes en 1981 mais tout aussi dangereux, estime Jean-Michel Naulot, proche du RPR.

par JEAN-MICHEL NAULOT (*)

EN 1981, le gouvernement de Pierre Mauroy était convaincu qu'une relance isolée de l'économie française était nécessaire afin d'endiguer la montée du chômage. Promesses électorales obligent. En 1993, le gouvernement d'Edouard Balladur affirme, dans un souci compréhensible de prudence et de continuité, que le franc fort est le socle sur lequel doit être construit le redressement de la France. Construction européenne oblige.

Dans les deux cas – *relance* isolée, franc fort – les dogmes coûtent cher aux Français en termes de pouvoir d'achat et de chômage. Si la France n'avait pas porté ses taux à des niveaux exorbitants dans le cadre de la bataille du franc à l'automne dernier, en prenant le risque de casser la croissance, elle aurait probablement économisé 100 000 à 200 000 chômeurs.

En faisant de la parité monétaire la pierre angulaire de notre politique économique, ne serions-nous *pas en train de commettre la même erreur qu'en* 1981, mais à l'envers ? En 1981, la France avait souffert des excès d'une politique qui considérait que la monnaie n'était que le résidu d'une politique économique globale. Depuis plusieurs années, la France souffre des excès d'une politique qui considère que la monnaie est l'alpha et l'oméga de la politique économique. Entre ces deux extrêmes, n'y a-t-il pas un juste milieu ? Autant la dévaluation compétitive est une absurdité, autant la politique du franc fort, à n'importe quel prix, devient pleine de dangers en



période de récession. Même s'il faut se féliciter de la baisse des taux, la France garde aujourd'hui les taux d'intérêt réels les plus élevés des grands pays indus*triels, à l'exception de l'Espagne, alors qu'elle* connaît une récession sans précédent depuis cinquante ans.

Nos instituts de conjoncture ayant toujours un temps de retard sur la réalité économique, il est probable que le produit national est sur une pente de – 2 % et non de – 1,2 % tant les moteurs de la croissance sont en panne. La consommation est désormais en recul et les effets désastreux qu'exercent sur la compétitivité de nos entreprises les dévaluations de nos partenaires européens commencent à se faire sentir. Le risque existe de voir cette situation s'aggraver encore cette année et se prolonger en 1994.

Dans ce contexte, il devient urgent d'adapter la politique actuelle et de compléter les mesures courageuses prises par le gouvernement par une politique monétaire beaucoup plus offensive. Afin d'interrompre l'engrenage déflationniste dans lequel nous sommes entrés depuis un an, l'objectif doit être de ramener les taux à court terme aux environs de 3 % à 4 %, soit la moitié du niveau actuel. Encore, à ce niveau, nos taux resteront-ils, en termes réels, sensiblement supérieurs à ceux des Etats-Unis. Il est temps d'expliquer à nos amis allemands que puisqu'ils ne décident pas de rompre rapidement avec leur politique de taux élevés, nous allons reprendre provisoirement notre liberté sur le plan monétaire tout en poursuivant une coopération très active dans tous les autres domaines.

Reprendre notre liberté ne signifie pas « dévaluer » mais abandonner un corset qui provoque l'asphyxie progressive de nos entreprises. Assez rapidement, lorsque la croissance reprendra, le franc peut créer la divine surprise en se réévaluant progressivement. Comment les Allemands ne comprendraient-ils pas une telle attitude alors qu'ils sont de plus en plus nombreux à admettre que le deutschemark aurait dû sortir du SME au moment de la réunification ? Dans cette affaire, ce ne sont pas les Allemands qui sont en cause, ni même le chancelier Kohl, mais la Bundesbank qui prend le risque considérable de créer en Europe une situation sociale explosive, comme d'autres l'ont fait au début des années 30.

Certes, la politique monétaire ne suffira pas. Il faudra également réduire beaucoup plus fortement certaines dépenses publiques de manière à diminuer les impôts et à redonner aux Français l'envie de consommer et d'entreprendre.

Mais aujourd'hui, l'urgence c'est la baisse des taux. Si le franc, comme d'autres devises européennes, est depuis quelques jours sous pression, ce n'est pas parce que les marchés sont devenus fous, mais parce que la récession est devenue insupportable. Comme dans d'autres domaines, il faut souhaiter qu'Edouard Balladur fasse preuve de pragmatisme en adaptant sa politique à une situation de récession qu'il n'avait certainement pas imaginée lorsqu'il a pris les rênes du pouvoir. Il est des dogmes qui ont la vie dure, mais les dogmes finissent toujours par mourir.

(*) Economiste.

Les comportements financiers des Français

Pourquoi l'épargne entrave la reprise

Suite de la page 21

D'une part, les économies développées ont tendance à renouer avec de véritables fluctuations d'activité – comme au XIXe siècle, où les phases de prospérité étaient suivies de phases de dépression. D'autre part, et surtout, le taux d'épargne des particuliers n'a plus ce comportement anticyclique, mais évoluerait plutôt maintenant de façon procyclique : dans les phases de marasme, il augmente, dans les phases hautes de l'économie, il diminue.

Les raisons de ce nouveau comportement sont sans doute multiples. La première qui vient à l'esprit est bien sûr le fait que la consommation semble avoir perdu cette inertie sur laquelle ont planché des générations d'économistes : avec l'enrichissement moyen, la consommation dans les pays développés a, depuis longtemps, franchi le seuil des besoins de subsistance. On peut aujourd'hui sans trop de difficultés renoncer à des dépenses de loisir ou d'habillement, repousser le renouvellement de biens durables et se contenter, pour les achats alimentaires, du premier prix. Bref, le consommateur a maintenant sur sa consommation un pouvoir qu'il n'avait évidemment pas il y a seulement un quart de siècle.

Les facteurs purement économiques, faible croissance du pouvoir d'achat et maîtrise de l'inflation, devraient incontestablement faire apparaître un taux d'épargne de 1 à 2 points inférieur à celui que nous connaissons. Mais la liaison positive, toutes choses égales d'ailleurs, entre le niveau du taux d'épargne et la proportion de demandeurs d'emploi constitue une explication psychologique importante.

L'expression « toutes choses égales d'ailleurs » signifie en effet que, indépendamment de la baisse de revenu qu'elle entraîne, la diffusion du chômage exerce psychologiquement un effet dépressif sur l'économie : non pas par les chômeurs eux-mêmes, qui manquent probablement de moyens pour épargner, mais par l'intermédiaire des actifs qui disposent encore de ressources, mais qui s'estiment exposés au chômage et réduisent leur consommation. L'épargne est alors typiquement une épargne de précaution et son importance s'est accrue parce que la consommation, devenue moins vitale, a perdu de son inertie.

Un second élément d'explication est à rechercher du côté de ce que l'on appelle de façon un peu sibylline « l'effet de richesse ». Il s'agit de l'influence sur les comportements d'épargne des variations de prix des différents types d'actifs patrimoniaux (valeurs mobilières, immeubles...) : quand les prix des actifs patrimoniaux baissent, *les ménages ont l'impression* de s'appauvrir et ils augmentent leur épargne pour contrecarrer cette évolution ; et inversement en cas de hausse des prix.

Or, avec l'enrichissement moyen, les patrimoines ont pris de plus en plus d'importance et il n'est pas étonnant que des foyers toujours plus nombreux soient sensibles aux fluctuations de prix des actifs, qui ont été très accusées ces dernières années.

Cercle vicieux

On voit bien alors les conséquences perverses de ces nouveaux comportements d'épargne : la hausse du taux d'épargne dans les périodes de basse conjoncture freine la reprise et peut même accentuer la crise. Mais la baisse du taux d'épargne ne peut être obtenue que par la confiance et le retour à l'équilibre sur les marchés. Le cercle paraît parfaitement vicieux.

Keynes avait mis la persistance de la grande crise sur le compte de la sous-consommation. Mais les deux remèdes qu'il préconisait alors ne paraissent aujourd'hui guère convaincants : une redistribution plus forte des revenus irait dans le sens d'un abaissement du taux d'épargne global parce que les ménages modestes ont un taux d'épargne plus faible que les foyers aisés ; mais elle exigerait un nouvel alourdissement des prélèvements obligatoires et son efficacité ne serait probablement pas décisive. Quant à l'autre remède, la « monnaie fondante » – une sorte de taux d'intérêt négatif sur les dépôts, – son évocation paraît particulièrement incongrue compte tenu du prix actuel de l'argent.

Que reste-t-il donc pour faire baisser le taux d'épargne des particuliers dans cette période de crise ?

La baisse des taux d'intérêt ? Les économistes classiques y auraient cru, mais Keynes avait probablement raison sur ce point : les relations entre taux d'épargne et taux d'intérêt sont complexes et peuvent s'exercer en sens contraire.

Aujourd'hui, en France, la baisse des taux d'intérêt à court terme peut provoquer un désengagement par rapport aux sicav monétaires, mais ce sera sans doute pour replacer ces sommes sur d'autres actifs financiers, sans effet notable sur le taux d'épargne global. Le succès de l'emprunt Balladur vient d'ailleurs d'en apporter la démonstration.

La relance du crédit appuyée sur cette même baisse des taux d'intérêt ? L'endettement a certainement plus d'effet sur le taux d'épargne qu'on ne le croyait encore il y peu. En particulier, une augmentation du recours au crédit à la consommation contribuerait à abaisser le taux d'épargne en provoquant des anticipations de consommation. Mais il n'est pas sûr que cela permette de sortir du cercle vicieux évoqué plus haut : le recours au crédit lui aussi dépend de la confiance et de la capacité à prévoir les revenus à venir.

Ainsi les moyens d'exercer une influence *sur le taux d'épargne des particuliers paraissent-*ils finalement bien modestes.

Du point de vue national, il faut tout faire pour parvenir à un rééquilibre des marchés afin de bloquer le jeu pervers de « l'effet de richesse ». Mais on voit bien que, en raison de l'interdépendance des économies et des conjonctures, le véritable retour à la confiance devra dépasser le cadre national. L'Europe, telle qu'elle existe pour le moment, peut-elle réellement œuvrer en ce sens ?

André Babeau

PUBLICATION JUDICIAIRE

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance de NANTERRE.
Audience publique du Tribunal Correctionnel de NANTERRE, 15e Chambre, *en date du 3 décembre 1992*. A la requête de Monsieur de Procureur de la République. M. COMES Christian, né le 3 juin 1951 à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78) demeurant 10-12, rue Mathilde-Millard (92390) VILLENEUVE-LA-GARENNE, a été condamné à la peine de 10 000 F d'amende pour DIFFAMATION ENVERS UN FONCTIONNAIRE OU CITOYEN CHARGÉ D'UN SERVICE PUBLIC, PAROLE, ÉCRIT, AUDIOVISUEL. Le Tribunal a ordonné la publication d'un extrait de jugement dans « LE MONDE » sans que le coût de l'insertion soit supérieure à 10 000 F. Pour extrait conforme délivré par le GREFFIER à Monsieur le Procureur de la République sur sa réquisition. LE GREFFIER.

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance de PARIS.
CONDAMNATION PÉNALE par jugement (contradictoire) rendu le 1er mars 1993, la 11e chambre du tribunal correctionnel de Paris a condamné pour INFRACTION AUX MESURES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ – pour avoir à Paris, le 12 avril 1991, étant responsable d'un établissement soumis aux dispositions du Code du Travail relatives à la Sécurité, enfreint par une faute personnelle les dispositions des chapitres I, II, III du titre III du Code du Travail, en laissant travailler un ouvrier exposé à une chute dans le vide sans protection – à une amende de DIX MILLE francs. M. SEMELAIGNE Jacques, Georges, né le 6 janvier 1931 à PARIS (16e), directeur d'entreprise, demeurant 7, rue Paul-Baudry à PARIS (8e). Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait dans « LE MONDE » et « LE FIGARO ».
Pour extrait conforme délivré par le Greffier à Monsieur le Procureur de la République, sur sa réquisition.
N'Y AYANT APPEL.

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance de PARIS.
CONDAMNATION PÉNALE POUR FRAUDE FISCALE.
Par jugement (contradictoire) en date du 16 mars 1993, la 11e chambre du tribunal correctionnel de PARIS a condamné pour fraude fiscale – à la peine de QUATRE MOIS d'emprisonnement avec SURSIS et à 10 000 F *d'amende – M. HAMELIN Arnaud*, Charles-Marie, né le 17 juin 1943 à FONTAINEBLEAU (Seine-et-Marne), journaliste, demeurant 4, impasse de la Gaité à PARIS (14e).
Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait au « JOURNAL OFFICIEL » et dans « LE MONDE » et « LE FIGARO ».
Pour extrait conforme délivré par le Greffier à Monsieur le Procureur de la République, sur sa réquisition.
N'Y AYANT APPEL.

Extrait des Minutes du Greffe de la cour d'appel de PARIS.
Par arrêt de la 9e Chambre de la Cour d'Appel de PARIS du 30 juin 1989 – rejet du pourvoi en cassation du *3-12-1990. M. GRILLET Claude, né le* 30 juillet 1942 à CHATEAU-DES-PRÉS (Jura) demeurant 15, rue de la Dôle à GENÈVE (SUISSE) a été condamné à UN AN d'emprisonnement avec SURSIS et 100 000 F d'amende pour fraude fiscale. La Cour a, en outre, ordonné aux frais du condamné :
1°) la publication de cet arrêt, par extrait, dans « LE JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE » « LE MONDE » et « LE FIGARO » ;
2°) l'affichage de cet arrêt, par extrait, pendant TROIS mois, selon les modalités fixées à l'article 1741 du Code Général des Impôts. Pour extrait conforme délivré à Monsieur le Procureur Général, sur sa réquisition. LE GREFFIER EN CHEF.

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance de PARIS.
CONDAMNATION PÉNALE par jugement (contradictoire) rendu le 7 décembre 1992, la 31e chambre du tribunal correctionnel de Paris a condamné pour VIOLATION DES DROITS D'AUTEUR – pour avoir à Paris dans le courant des mois de décembre 1990, janvier, février, mars, avril 1991, édité et reproduit un tapis au mépris des droits de l'auteur – à payer 1 amende de 50 000 F. M. MAGNUSSON Finn, né le 16 octobre 1941 à 99 BOMBAY Inde, directeur de société, demeurant, 9, cité des Pépinières (92140) CLAMART. Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait dans « LE MONDE » et « LE FIGARO ».
Pour extrait conforme délivré par le Greffier à Monsieur le Procureur de la République, sur sa réquisition.
N'Y AYANT APPEL.

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance de PARIS.
CONDAMNATION PÉNALE POUR FRAUDE FISCALE.
Par jugement (contradictoire) en date du 5 NOVEMBRE 1992, la 11e chambre du tribunal correctionnel de PARIS a condamné pour fraude fiscale – OMISSION DE PASSATION D'ÉCRITURES COMPTABLES, à la peine de SOIXANTE MILLE FRANCS *d'amende*.
– M. AXCERIAS Jean-Pierre, né le 29 mars 1939 à PARIS (10e), gérant de société, demeurant 179, avenue Victor-Hugo à PARIS (16e). Le tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait au « JOURNAL OFFICIEL » et dans « LE MONDE » et « LE FIGARO ».
Pour extrait conforme délivré par le Greffier à Monsieur le Procureur de la République, sur sa réquisition.
N'Y AYANT APPEL.

CONJONCTURE

DE l'Allemagne à l'Espagne, en passant par la France, l'Italie ou la Belgique, les consommateurs européens, préoccupés par la dégradation de l'emploi et de leurs ressources, sont très pessimistes sur l'évolution économique récente et ne prévoient guère d'amélioration dans les douze prochains mois. L'indicateur de confiance construit par les services de la Commission des Communautés européennes à partir de leurs opinions sur la situation économique générale, sur leur propre situation financière et sur leurs intentions de faire des achats importants, a notablement baissé depuis le milieu de l'an dernier.

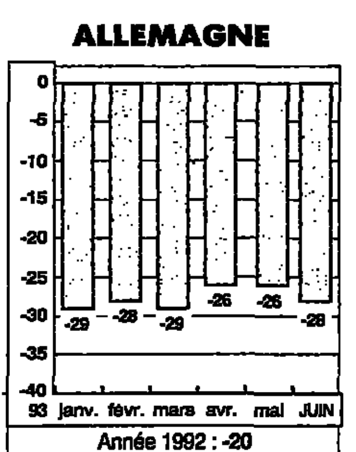
En Grande-Bretagne, où la récession a pris fin récemment, le sentiment des consommateurs reste aussi globalement négatif, malgré une

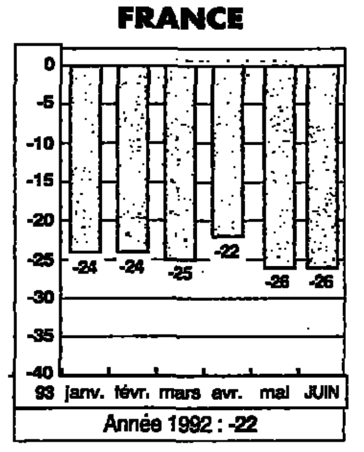
INDICATEUR • L'opinion des consommateurs

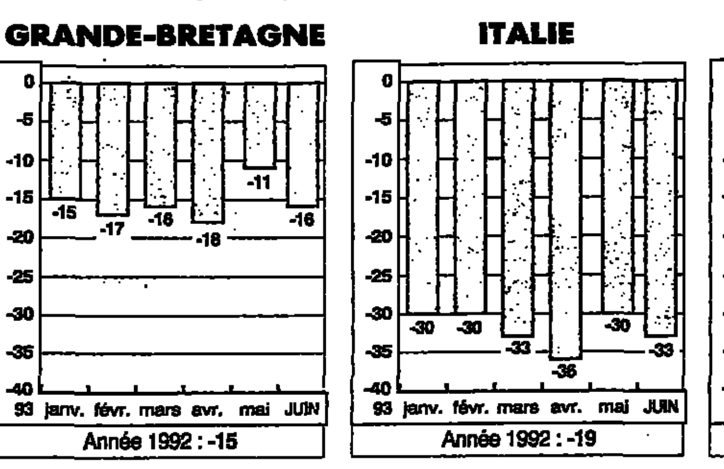
Pessimisme européen

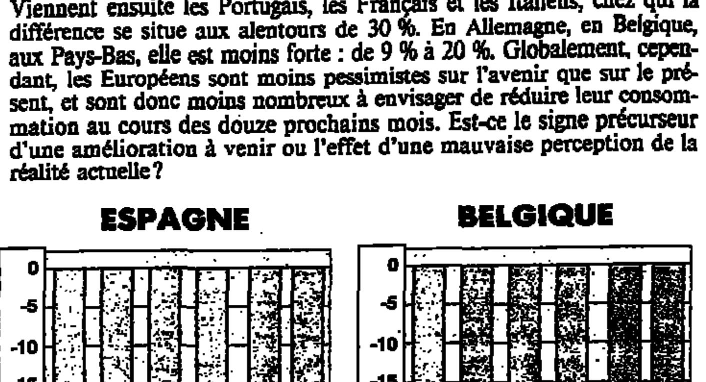
amélioration depuis la fin de l'an dernier. Les ménages qui comptent faire des achats importants sont aujourd'hui plus nombreux (de 12 %) que ceux qui s'y refusent. Mais la persistance des difficultés financières pèse lourdement sur leurs projets de dépenses futures et sur leur confiance globale.

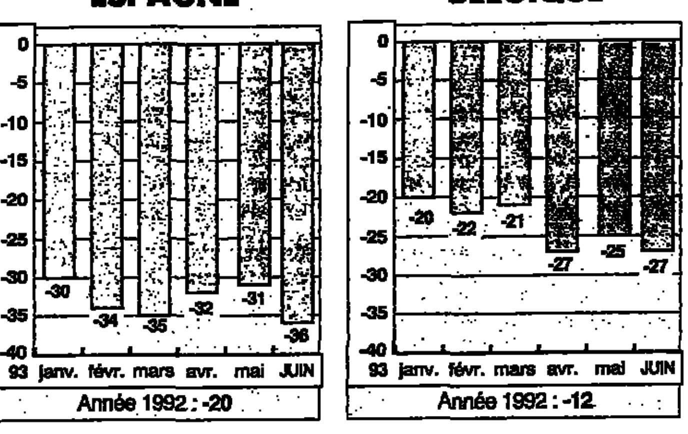
Ailleurs, le temps n'est pas à la consommation. Particulièrement affectés par le niveau élevé du chômage, les Espagnols paraissent, de loin, les moins enclins à la dépense : le nombre de ceux qui renoncent à des achats importants dépasse de 64 % celui des acheteurs potentiels. Viennent ensuite les Portugais, les Français et les Italiens, chez qui la différence se situe aux alentours de 30 %. En Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas, elle est moins forte : de 9 % à 20 %. Globalement, cependant, les Européens sont moins pessimistes sur l'avenir que sur le présent, et sont donc moins nombreux à envisager de réduire leur consommation au cours des douze prochains mois. Est-ce le signe précurseur d'une amélioration à venir ou l'effet d'une mauvaise perception de la réalité actuelle?











Solde des opinions – positives et négatives – des consommateurs. Source Communautés européennes.

RÉGION • L'Asie du Sud-Est et le Pacifique

Loin de la France

LA médiocrité de la présence française en Asie du Sud-Est et en Océanie tient en deux données : une part de marché comprise entre 1,1 % (Philippines) et 3 % (Indonésie); une proportion de l'investissement étranger située entre 1,1 % (Australie, Indonésie) et 2 % (Singapour). La seule exception notable est le Vietnam, à qui la France fournit 5,1 % de ses importations, et 5,3 % de ses capitaux extérieurs – mais il s'agit encore d'une économie de petite taille. Pourtant, la zone compte environ 9 % de la population mondiale et induit quelque 5,4 % des échanges de marchandises. Or, nous n'y dirigeons que 2,3 % de nos exportations. Notre premier partenaire régional, Singapour, ne vient qu'au 25e rang de nos clients (0,5 % des ventes), et nos échanges se concentrent à près de 90 % sur cinq seulement des douze pays concernés : par ordre décroissant, après la cité-Etat, l'Indonésie, l'Australie, la Thaïlande et la Malaysia.

Nous sommes certes là loin de nos bases, mais moins loin de nos traditions que la RFA, qui y réalise pourtant en moyenne deux fois plus d'exportations. Pour les investissements, le tableau n'est pas plus favorable : nous ne venons qu'au quatrième rang des Européens en Australie et à Singapour, généralement au troisième ailleurs. Un point plutôt positif : à la différence de l'Asie du Nord-Est, nos échanges en Asie du Sud-Est restent globalement équilibrés (taux de couverture de 98 % en 1992).

Ces échanges ont de plus un caractère heurté. Dans des pays aux énormes besoins d'équipement, le poids des grands contrats (armement, centraux téléphoniques, usines clés en main...) est souvent déterminant. Or, ces opérations sont par nature fluctuantes : l'aéronautique a représenté en 1991 18,2 % de nos ventes à la Thaïlande, mais 32,6 % l'an dernier. Les biens d'équipement professionnel constituent la majeure partie de nos ventes. Les produits chimiques ont également une place notable, comme, parfois, l'automobile et, toujours, ces produits-symboles du luxe français que sont la parfumerie et, partout où il y a des Chinois, le cognac (les Singapouriens en achètent chacun pour 150 francs par an). L'implantation d'usines de montage détermine d'autres flux : composants électroniques ou pièces d'horlogerie.

En sens inverse, on est passé en peu d'années des produits primaires aux artefacts de la néo-industrialisation : 35,8 % de matériels informatiques dans nos achats à Singapour; 15,8 % de composants électroniques, 15 % de radios et de télévisions dans nos importations de Malaysia; 10,6 % de chaussures, 32,6 % de produits textiles dans celles d'Indonésie. Paradoxalement, seuls les échanges avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie pourraient être caractérisés de «néo-coloniaux» : chez cette dernière, six produits primaires (houille, laine, minerai de fer, minerais non métalliques, cuirs et peaux, viande) constituent 81,6 % de nos achats.

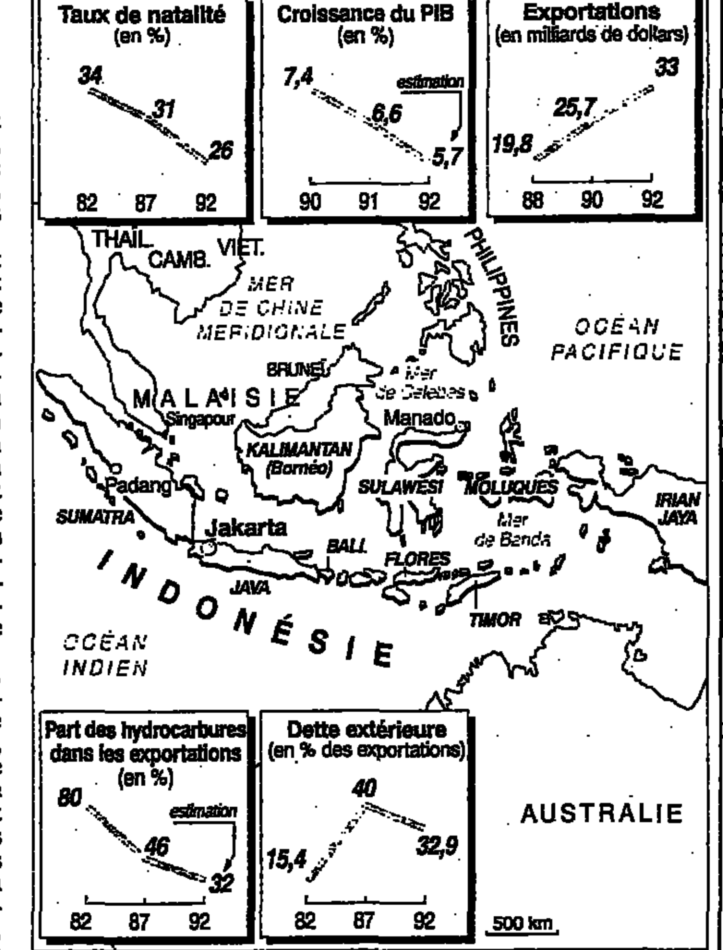
Les grands groupes souvent liés au secteur public, détiennent la quasi-exclusivité de la présence française. Thomson était récemment le second employeur industriel de Singapour (10 000 salariés); CFP-Total et Elf ont obtenu de beaux contrats de prospection et de raffinage en Malaysia, en Thaïlande (gaz) et surtout en Indonésie. Les partenariats sont presque devenus la règle, que ce soit avec des sociétés du pays d'accueil ou avec d'autres étrangères (Alcatel s'est associé au suédois Ericsson pour fournir un million de lignes à Thai Telephone and Telecommunications).

Les banques sont depuis un siècle à l'avant-garde de la présence française. Douze d'entre elles sont installées à Singapour, où elles maîtrisent 5 % de l'énorme marché financier, au troisième rang derrière Japon et Etats-Unis; Credit Lyonnais Securities est l'un des sept agents de change étrangers admis à la Bourse depuis mars dernier. Certaines sociétés de services, s'adressant surtout aux couches moyennes et aisées, ainsi qu'aux touristes et expatriés, prospèrent également. Il s'agit par exemple du Club Méditerranée, du groupe hôtelier Accor, de Moët-Hennessy, d'Air France (partenaire privilégié d'Air Vietnam) ou, plus original, de la boulangerie Delifrance, qui emploie 200 personnes sur trente points de vente à Singapour; quant à la société d'intérim Ecco, elle contrôle depuis la cité-Etat un réseau sur huit pays.

Certains signes indiquent une prise de conscience de l'enjeu majeur qu'est l'Asie du Sud-Est. Les pouvoirs publics jouent un rôle plus actif. Le Vietnam en est un cas d'école : doublement de l'aide chaque année depuis 1989 (360 millions de francs en 1992), remise en état des réseaux de l'eau et du téléphone, constitution d'un centre de management à Hanoï et de la plus grande Alliance française du monde, enfin signature de sept accords sectoriels lors de la visite du président Mitterrand, en février dernier. Les firmes elles-mêmes adoptent parfois des stratégies régionales sophistiquées : Thomson a été l'une des premières grandes sociétés à se délocaliser dans le cadre du «triangle de croissance» singapourien; Peugeot pourrait construire la «seconde voiture» malaysienne avec une société d'Etat et le japonais Daihatsu. Il y a des Français pour qui l'Asie n'est point si éloignée, ni l'Orient si compliqué.

Jean-Louis Margolin

Des pionniers en Extrême-Orient, histoire de la Banque de l'Indochine, 1875-1975, de Marc Meuleau, Fayard, 1990.



PAYS • L'Indonésie

Dynamique et blocages

LE géant de l'Asie du Sud-Est a su ne pas rester à l'écart du processus d'ascension économique rapide qui caractérise l'Extrême-Orient. Les contraintes paraissaient pourtant particulièrement handicapantes : un vaste territoire (près de 2 millions de km2) très morcelé par l'insularité, le relief et le sous-équipement; une population abondante (185 millions en 1992), pauvre, concentrée aux deux tiers dans l'île de Java (environ 800 habitants par km2); un système politique caractérisé depuis l'indépendance par l'autoritarisme, la corruption et le laisser-aller.

Les prévisions pessimistes ont été démenties sur trois points essentiels. La démographie a été maîtrisée, sans opposition des autorités musulmanes (87 % de la population) : 47 % des couples mariés utilisent la contraception, et la population ne croît plus que de 1,7 % par an, contre 2,5 % dans la prospère Malaysia. Le bilan alimentaire a été amélioré, malgré l'exigüité de l'espace cultivé : si, de 1981 à 1991, la population s'est accrue de 33 millions de personnes, la production de riz est passée de 22 à 44 millions de tonnes . Enfin le *Dutch disease*, mal des gros producteurs de matières premières, a été évité : le réinvestissement d'une bonne part des ressources pétrolières dans l'agriculture, les infrastructures et l'industrie a empêché que la chute vertigineuse de la part des hydrocarbures dans les exportations et le budget (80 % en 1982, 27 % en 1993) ne se traduise par la récession et le défaut de paiement d'une dette extérieure considérable.

Le tourisme (dont le produit a quadruplé en cinq ans), et le bois, qui équivaut presque aux importantes exportations de gaz naturel (3,8 milliards de dollars), ont pris le relais -avec les conséquences écologiques qu'on sait-, mais l'essor des industries tournées vers les marchés extérieurs est plus spectaculaire encore : contreplaqué, électronique, chaussures de sport et surtout produits textiles (6 milliards de dollars exportés, contre 1 milliard en 1986).

Le pays reste néanmoins pauvre (PIB par habitant de 700 dollars), et parvient difficilement à autonomiser une croissance qui reste fondée sur une main d'œuvre très mal payée (le salaire minimum, souvent non respecté est de 7 francs par jour) et mal formée, ainsi que sur l'injection régulière de capitaux étrangers, publics (5 milliards de dollars en 1992) et privés (10,3 milliards contre 4,7 en 1989). L'investissement intérieur privé a reculé de près de moitié depuis 1990, et d'importants capitaux d'Etat sont stérilisés dans de coûteux «éléphants blancs» tels que l'aéronautique ou les chantiers navals, ou dans les lucratifs monopoles et entreprises «privés» des enfants du président Suharto. Les infrastructures restent très insuffisantes, et les nuisances se multiplient dans le «monstre» qu'est Djakarta (9 millions d'habitants), alors que la concurrence des autres pays à bas salaires de la région (Chine, Vietnam...) se fait pressante.

J.-L. M.

SECTEUR • La planche à voile

Vents défavorables

COMME tous les acteurs de l'économie des loisirs, les fabricants de planches à voile s'attendent à une année 1993 particulièrement difficile. Une activité comme la planche à voile, qui dépend déjà de conditions (plan d'eau et vent) relativement peu fréquentes, risque d'être une des premières touchées.

Déjà, les ventes de planches avaient diminué de plus de 50 % ces dix dernières années. En France, elles sont passées de plus de 100 000 unités en 1983 à moins de 50 000 en 1992. Le marché mondial est environ trois fois supérieur, avec deux zones de diffusion importantes hors d'Europe. Mais les Etats-Unis n'ont pas répondu aux espérances des fabricants et, en Asie, seul le Japon offre des débouchés intéressants.

Les années «euphoriques», qui ont suivi l'invention de la planche à voile, avaient été celles du premier équipement. Près de 2 millions de planches ont ainsi été vendues dans le monde. De nombreux fabricants étaient apparus, particulièrement en France, où aucun brevet n'avait été déposé par l'américain Hoyle Schweitzer.

Très vite, les français Bic et Tiga s'étaient disputé la suprématie mondiale. Cette guerre commerciale a coûté cher à l'un et à l'autre : des pertes importantes pour Bic et, en 1991, le rachat de Tiga par Neil Pryde, le premier fabricant mondial de planches, installé à Hongkong.

Depuis cinq ans, le marché est soutenu par le renouvellement d'un matériel qui a fini par devenir obsolète. Mais la demande pour les planches grand public disparaît progressivement. Le loisir familial laisse la place à une activité sportive nécessitant à la fois des qualités physiques, une bonne technique et des conditions de vent assez exceptionnelles (au-dessus de force 4). Les acheteurs sont donc devenus des spécialistes qui se dirigent quasiment uniquement vers des planches courtes, de moins de 3,20 mètres, dites de funboard.

Ce segment représente aujourd'hui 85 % du marché, contre moins de 10 % il y a à peine dix ans. Par ailleurs, les planches à voile ont subi, ces dernières années, des évolutions importantes, dans la forme des carènes comme dans les technologies de fabrication. Ces changements ont sans doute largement contribué à la désaffection du grand public pour des produits qui se démodaient rapidement.

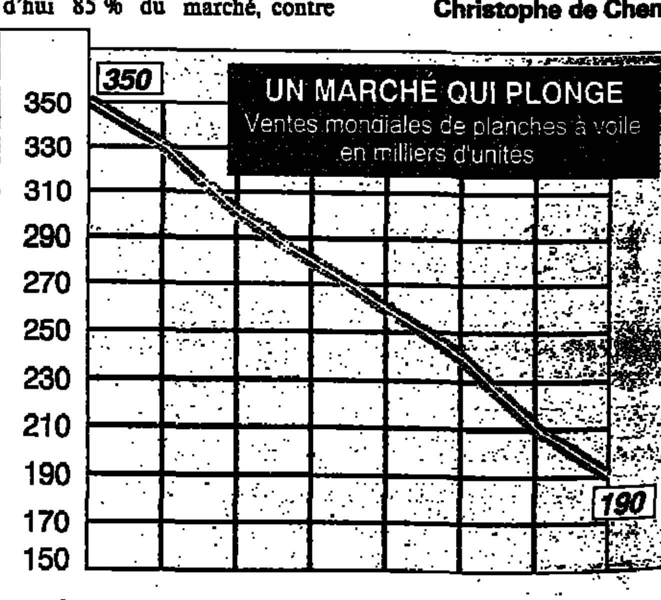
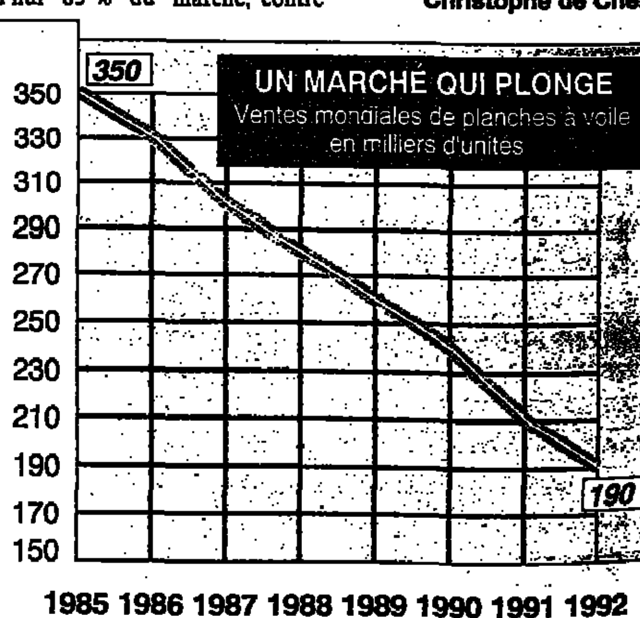
En revanche, la plus grande technicité du matériel a permis aux fabricants de vendre à des prix beaucoup plus élevés (jusqu'à 10 000 francs pour des flotteurs fabriqués avec des matériaux composites) et ainsi de maintenir leur chiffre d'affaires. Cinq sociétés se partagent aujourd'hui les trois quarts du marché.

Avec une politique commerciale agressive et des produits utilisant des technologies de fabrication avancées, Bic-Sports domine aujourd'hui tous ses concurrents, et annonce des ventes supérieures à 50 000 unités en 1992. Après sa restructuration, Tiga a retrouvé progressivement le quart des parts de marché qui étaient les siennes avant ses difficultés.

L'allemand F2 a une diffusion essentiellement locale; Fanatic, allemand aussi, se place aujourd'hui sur le haut de gamme, en rachetant la société d'un artisan innovateur, Marco Copello. La société suisse Mistral pourrait bénéficier dans les prochaines années du choix d'un de ses modèles pour l'épreuve des Jeux olympiques de Séoul.

Les premières indications sur l'année 1993 montrent que seuls les produits très haut de gamme résistent à la chute des ventes et laissent prévoir de nouveaux bouleversements dans le secteur. La concurrence de nombreux sports «jeunes et branchés» (VTT, parapente...) freine le développement du marché de la planche à voile. Les ventes de matériel d'occasion entre particuliers représenteraient la moitié des transactions sur le marché français. Aussi les fabricants proposent-ils de plus en plus la reprise d'anciens modèles pour l'achat d'une nouvelle planche.

Christophe de Chenay

Les graphiques et les cartes de ce supplément sont réalisés par le service infographique du *Monde*.

